This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 073762153

0914
.108
v.74-75

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

METZER AKADEMIE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

Digitized by Google

Metz, Imprimerie Lorraine, rue des Clercs, 14.

Digitized by Google

METZER AKADEMIE

LITTERATUR, WISSENSCHAFT, KUNST UND LANDWIRTHSCHAFT

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE

L'Académie de Metz a été fondée par Lettres patentes de Juillet 1760

2e PÉRIODE — LXXIVe ANNÉE — 3e SÉRIE — XXIIe ANNÉE

1892-1893

METZ

N. HOUPERT, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue des Clercs, 14

1895

Digitized by Google

L'Académie ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les Notices ou Travaux particuliers que renferment ses Mémoires.

Digitized by Google

JÄHRLICHE SITZUNG

486038

Digitized by Google

Digitized by Google

BERICHT

ÜBER DIE

ARBEITEN DER AKADEMIE

WÄHREND DES JAHRES 1890-91

erstattet durch Herrn N. BOX, Sekretär.

Meine Herren!

Zum vierten Male sind wir durch Ihre Wahl dazu berufen, Ihnen über die Arbeiten unserer Gesellschaft, nach Ablauf eines Jahres, Bericht zu erstatten.

Unser erster Versuch auf diesem delikaten und schwierigen Wege fand für das Jahr 1889/90 statt, und heute handelt es sich um das Jahr 1892 93.

Da die von uns für 1890/91 gewählte Darlegungsweise Ihre Billigung gefunden hat, wollen wir sie auch diesesmal anwenden.

Möge es uns vergönnt sein, Ihre volle Zufriedenheit zu erwerben; möge es uns gelingen, unseren fleissigen, gelehrten und berühmten Vorgängern nicht allzusehr fernzustehen!

Digitized by Google

VERWALTUNG.

Von diesem Gesichtspunkte aus betrachtet, kann das Jahr als gut bezeichnet werden. Das Vermächtnis des Fräulein Bouchotte von 10.000 Franken, für einen Tugendpreis, ist in Empfang genommen worden. Das Legat des Doktor Herpin, bestehend in einer jährlichen Rente, zwecks Belohnung, von vier zu vier Jahren, für eine unsere theure Heimath besonders interessirende Arbeit, wird in Bälde ausgehändigt werden. Herr Ch. Pécheur vermachte uns 80 Eisenbahn-Obligationen zur Vertheilung der jährlichen Rente als Tugendpreis. Diese grossmüthige Schenkung wird ihm bei uns ein ehrendes Andenken sichern. Jedoch befindet sich der, behufs Vertheilung dieser Preise, vorgelegte Entwurf in den Händen des Herrn Bezirks-Präsidenten von Lothringen und ist bis jetzt noch nicht genehmigt worden.

Nach Wollziehung dieser Förmlichkeiten, müssen wir es uns angelegen sein lassen, unsere gewöhnlichen Arbeiten gleichen Schritt halten zu lassen mit der Sorgfalt, so gut wie möglich die Absicht derjenigen Personen, die uns ihr volles Vertrauen geschenkt, zu erfüllen. « *Noblesse oblige* » sagt man; die Mission, die wir angenommen, verpflichtet auch uns zur grössten Vorsicht bei der Vertheilung der Wohlthaten unserer grossmüthigen Kompatrioten. Hoffen wir, dass dies, angesichts unserer guten Absicht, nicht allzuschwer gelingen wird.

Digitized by Google

Auf Vorschlag der Druck-Commission wurde beschlossen, dass die Veröffentlichung unserer Memoiren, welche noch von einigen Jahren rückständig ist, in kürzester Frist erfolgen soll und dass, in Zukunft, diese Bände gleich nach Ablauf des akademischen Jahres gedruckt werden. Ein diesbezügliches Uebereinkommen ist mit der Lothringischen Druckerei, welche von jetzt ab mit unseren Druckarbeiten betraut wird, getroffen worden. Die in den verschiedenen Bänden aufzunehmende Serie der Materien ist bis auf das Jahr 1891-1892 einschliesslich beschlossen worden. Der Band von 1887-1888 der die Jahreszahl 1888 trägt, ist soeben zur Vertheilung gelangt. Es bleibt also noch in Druck zu geben 1889, 1890, 1891 und 1892. Denselben ist, von heute ab, auch noch 1893 hinzufügen, im Ganzen also fünf Bände.

Zur Verschönerung dieser Bände hat Herr Huber gütigst als Gratisgeschenk 300 Photographien der vor Kurzem in Emmerswiller gefundenen Medaillen, welche er zum Gegenstande eines Berichtes gemacht hatte, geschenkt, nebst 300 anderen Druckexemplaren und Stichen, betreffend die Ausgrabungen von Grabhügeln in Cadenborn und Rouhlingen. Letztere Exemplare haben umsomehr werth, dass die Stiche aus neun grossen vollen Bogen bestehen. Die Akademie ist dem grossmüthigen Spender zu Dank verpflichtet und hat diesen Dank auch in einem der Sitzungs-Protokolls zum Ausdruck gebracht.

Der Vorschlag des Sekretärs, Mittel ausfindig zu machen, um zwischen den verschiedenen Mitgliedern der Gesellschaft geregeltere Verbindungen

Digitized by Google

herzustellen, wurde in Erwägung gezogen und beschlossen, dass gelegentlich der Diamantenen Hochzeit der Akademie, im Jahre 1894, eine kurze Uebersicht sämmtlicher literarischer und wissenschaftlicher Arbeiten der verschiedenen Mitglieder der Gesellschaft, sowie eine vollständige Liste sämmtlicher Mitglieder verfasst werden soll. Ein Auszug der wichtigsten Theile der Statuten der Akademie wird dieser Arbeit beigegeben und dem Werke des H. Julius Thilloy, welches 1873 erschien und über die von der Akademie zu Metz von 1819-1871, also in einem Zeitraume von 52 Jahren, veröffentlichten Arbeiten berichtet, beigefügt. Diese ganze Arbeit, deren Ausführung Ihr Sekretär übernommen hat, wird auf Kosten der Akademie gedruckt und jedem Mitgliede ein Exemplar überreicht werden. Hoffen wir, dass diese Anordnung den so lange gewünschten Zweck erreichen wird.

Zum Schlusse dieses Verwaltungsberichtes, glauben wir hinzufügen zu müssen, dass die Gemeindeverwaltung der Stadt Metz welche immer die Existenz der Akademie als für die Stadt und das Land von gleich grosser Wichtigkeit betracht und aus diesen Gründen dieselbe auch jährlich subventionirt. Die Akademie stellt dies nochmals mit Freuden fest und spricht der Stadt ihren tiefgefühlten Dank aus.

Digitized by Google

Personal.

Das 74te Bureau der Akademie, seit ihrer Stiftung, bestand für das Jahr 1892/93, aus dem Herrn Bezirks-Präsidenten von Lothringen, Ehrenpräsident, und aus den Herren:

Abbé Bérard, Wirklicher-Präsident,
Abbé Fleck, Ehren-Präsident,
Abbé Vion, Vice-Präsident,
Box. Sekretär,
Abbé Friren, Sekretär-Archivar,
Lametz, Schatzmeister.

Das 75te Bureau für 1893 94 — das Jahr der diamantenen Hochzeit der Akademie — wird wenige Aenderungen erfahren. Herr Abbé Bérard wird, an Stelle des H. Abbé Fleck, Ehrenpräsident, H. Abbé Vion, Wirklicher-Präsident und H. Auricoste de Lazarque, Vice-Präsident werden.

Bei Beginn des laufenden Jahres setzte sich der akademische Effektivbestand wie folgt zusammen:

9 Ehrenmitglieder,
33 wirkliche Mitglieder,
46 nicht residirende, freie Mitglieder,
5 aufgenommene Künstler,
98 Correspondenten.

Zusammen: 191 Mitglieder.

Digitized by Google

Gott sei Dank, die Zahl der wirklichen Mitglieder ist, dieses Jahr, unverändert geblieben; jedoch haben wir den Verlust eines Ehrenmitgliedes, eines freien Mitgliedes und eines Correspondenten zu bedauern.

Ende des Jahres 1891-1892, verblieben uns noch, wie soeben festgestellt, 9 Ehrenmitglieder; von dieser Zahl ist zu streichen der H. Senator Salmon, Offizier der Ehrenlegion und Offizier der Akademie, Mitglied der Akademie der Moral- und politischen Wissenschaften zu Paris, Ehrenrath des Cassationshofes, früheres wirkliches Mitglied und Präsident unserer Akademie.

H. August Salmon ist, im Jahre 1858-1859, zum wirklichen Mitgliede ernannt worden. In Folge Verlassens der Stadt Metz, trat er zu den nicht residirenden Mitgliedern über; sein Andenken blieb aber bei uns fortbestehen, denn gleich nach seinem Tode hat H. Abel, — dessen Ernennung zum wirklichen Mitglied ungefähr in dieselbe Zeit fällt, wie die des H. Salmon, — der Akademie zwei interessante Berichte über die Person des Verstorbenen überreicht, welche zu der in Aussicht stehenden Biographie desselben Verwendung finden sollen. Es verbleiben uns auch sehr interessante Aufsätze des H. Salmon: Zwei Berichte über akademische Preisbewerbungen; ein Bericht über die Arbeit des H. Chastellux, betitelt: « Territoire de la Moselle »; ein Bericht über die Fabeln des Vicomte de la Boulay; vier Studien über H. de Caumont, Oberst Cournault, Gilbrin und Graf de Serre; eine Mittheilung in Betreff eines Werkes des General Poncelet; ein Aufsatz über die Gebräuche der Grafschaft von Dabo und end-

Digitized by Google

lich seine Rede in der öffentlichen Sitzung vom 15. Juni 1859, betitelt: « Die Rolle der Akademien in der Gesellschaft ».

Diese Aufsätze zeugen von dem Werthe unseres betrauerten Collegen als Mitarbeiter. Die anderen Mittheilungen über H. Salmon werden bei dem Mitglid unserer Akademie, welches ferner mit der Relation derselben betraut wird, ihre Verwendung finden, ebenso wie die von H. Abel gelieferten Dokumenten.

H. Emilien Bouchotte, Ritter der Ehrenlegion, Civil-Ingenieur, gestorben zu Paris, gehört zu der Familie Bouchotte, aus Metz, deren Wohlwollen und grosser Freigebigkeit wir zu erwähnen verschiedentlich und in allerletzter Zeit Gelegenheit hatten. Einige Mitglieder dieser Familie hatten der Akademie zu verschiedenen Zeiten angehört, und Emilien, dessen Verlust wir beklagen, wurde 1856 zum wirklichen Mitgliede ernannt. In dieser Eigenschaft hat er, während 3 aufeinander folgenden Jahren, das Amt eines Sekretärs bekleidet.

Unter den von ihm hinterlassenen Arbeiten sollen hier erwähnt werden ; die Rechenschaftsberichte über seine dreijährige Thätigkeit als Sekretär, ein Bericht über Gewinnung von Wein aus Weintrebern, eine Notiz über Stroh-Spiritus, eine Notiz über einen Apparat zur andauernden Stoffzuführung, ein elektro-chemischer Versuch in Bezug auf die Landwirthschaft und eine Studie über die elektrischen Elemente.

Seit seiner Abreise von Metz, zählte er zu den freien, nicht residirenden Mitgliedern.

Digitized by Google

Gelegentlich des Absterbens des H. Michel Vion, unseres Correspondenten seit 1854, welcher zu Noisseville geboren, seine letzten Tage in Amiens verlebte, soll hier auf die Unzuträglichkeiten aufmerksam gemacht werden, die aus dem Mangel an geregelteren Verbindungen zwischen den Mitgliedern unserer Gesellschaft entstehen. Denn obgleich derselbe, durch seinen Geburtsort, zu unseren Landsleuten zählt, wüssten wir sehr wenig über die Existenz desselben zu berichten ohne den in unserer Mitte weilenden H. Abbé Vion, unseren sympathischen Vice-Präsidenten, welcher in nächster Zeit den Präsidentenstuhl auf ein Jahr einnehmen wird, und ohne die gewandte Feder des H. Auricoste de Lazarque, eines Nachbaren und Freundes der Familie. Ohne das Zusammentreffen dieser Umstände, wäre das Leben des H. Michel Vion unbekannt geblieben und wir wären nicht in der Lage, in unseren Berichten, eine Biographie aufzunehmen, deren anziehende Lektüre mit Recht geschätzt werden wird.

Von dieser interessanten Biographie wollen wir jetzt nur zwei Stellen anführen: H. Vion hatte in Amiens ein Privat-Lehrinstitut gegründet und längere Jahre hindurch geleitet. Diese Thätigkeit trug ihm die Palmen eines Offiziers der Akademie ein. Von seinen Mitbürgern hochgeachtet, hat er, nachdem er sich vom Lehrfache zurückgezogen, verschiedene Gemeindefunktionen mit Ehren versehen. Er wurde dazu auserwählt, dem General Faidherbe den von der Stadt Amiens nach 1870 gestifteten Ehrendegen zu überreichen. Ein grösseres Lob konnte man dem Verstorbenen, als Adoptivbürger, wohl kaum spenden.

Digitized by Google

Nach diesen Ausführungen, glauben wir auf eine Thatsache anderer Art hinweisen zu sollen, welche das Andenken des H. Vion wachgerufen hat.

Da H. Abel den Wunsch ausgesprochen, dass in dem Sitzungsprotokoll besonders darauf hingewiesen werden soll, dass H. Michel Vion in Frankreich der Schöpfer eines besonderen und praktischen Lehrsystems der lebenden Sprachen gewesen war, indem er seine Schüler diese Sprachen nach Alvarês-Levy'schen Methode sprechen liess, fand H. Box es für angezeigt, zu erklären, dass er selbst diese Unterrichtsmethode geübt und sie während mehrererer Jahre seines Schulvorsteheramtes im College zu Saargemünd, von 1852 bis 1867, seine Schüler habe üben lassen. Die Idee dieser Methode verdankte er seinem Schwiegervater H. Stock, der 25 Jahre Schulvorsteher im College zu Diedenhofen war. Letzterer hatte diese Idee von seinem Freunde H. Thiel aus Metz, ehemaligen Inspektor der Akademie, und dieser wieder von seinem Verwandten H. Remi, früheren Chef eines Lehr-Institutes. H. Remi, hatte diese Lehrmethode ebenfalls in seinem Institut mit Erfolg angewendet. Wir bringen dies desshalb in Erinnerung, meine Herren, weil sich die Gelegenheit dazu bietet, obgleich es nicht von Wichtigkeit zu sein scheint ; demnoch kann es der Nachkommenschaft als Auskunftsmittel dienen und desshalb von gewissem Werth sein. Uebrigens sagt eins unserer ältesten Sprüchwörter : « Ehre, wem Ehre gebührt ».

Nach der graziösen und interessanten Biogra-

Digitized by Google

phie des H. Vion von H. Auricoste de Lazarque, haben Sie die rührenden Details über das Leben des H. Eugen Graff, durch seinen Freund H. Jacquemin, vernommen.

Seit 1874, gehörte H. Graffe, als aufgenommener Künstler der Akademie an, und erst 1888 trat er in den Rang eines wirklichen Mitgliedes; er konnte doch an unseren Debatten keinen grossen Antheil nehmen. Der Tod überraschte ihn in Trier, wohin er sich, gelegentlich der Ausstellung des heiligen Rockes, begeben hatte. Sein Verlust ist sehr zu bedauern, denn in ihm verlor man nicht nur einen ausgezeichneten Dekorationsmaler, sondern auch einen wirklichen Erneuerer der Wandmalerei in unserer Heimath.

Nichts destoweniger wird der Name Graffe in den Metzer artistischen Annalen auf immer einen Platz finden, wegen des dekorativen Talentes das er mit so grossem Erfolg in verschiedenen herrschaftlichen Gebäuden, Schlössern und Kirchen in Deutschland, Schweiz, Italien und Frankreich sowie in Elsass-Lothringen entwickelt hat. Der Tod des H. Graffe ist aber besonders für die Akademie sehr fühlbar. Er interessirte sich für unsere Arbeiten und sein ganzes Streben war, daran Theil zu nehmen. Sein unerwartetes End gestatte es ihm leider nicht.

H. Abbé Paulus beschrieb uns die Einzelheiten des akademischen Lebens des H. Abbé Curicque während der kurzen Mitgliedschaft dieses vermissten Collegen; er gehörte der Akademie, von 1884 bis Januar 1892, als wirkliches Mitglied an.

Da unser Rechenschaftsbericht vom vergange-

Digitized by Google

nem Jahre über die Hauptzüge dieser Biographie berichtet hat, ist darauf nicht mehr zurückzukommen.

Es ist vielmehr geboten, gelegentlich dieser Biographien, welche in unseren Denkschriften Aufnahme finden werden, hervorzuheben, wie sehr die Metzer Akademie dem frommen und löblichen Gebrauche huldigt, das Andenken der verstorbenen Mitglieder zu ehren.

Einen neuen Beweis, zu Gunsten dieser Gewohnheit, liefert uns H. Abel durch einige biographische Details über H. Quiquandon, früheres Correspondirendes Mitglied unserer Gesellschaft.

Dieser Name war zwar schon in unseren Annalen erwähnt; wegen mangelnder Verbindung zwischen den Mitgliedern hat sich aber seit sehr langer Zeit keiner von uns bewogen gefühlt, denselben wieder in das richtige Licht zu setzen. Es bedurfte dazu eines fast zufälligen Umstandes, um, durch H. Abel, von H. Quiquandon Sohn, Hauptmann und Geschichtslehrer an der Militärschule Saint-Cyr, die verschiedenen Lebensereignisse seines Vaters, nachdem dieser Metz verlassen hatte, in Erfahrung zu bringen. Infolge dieses Zusammentreffens, erfuhren wir Näheres über das Leben eines tüchtigen Militärs des Ingenieurscorps. Diese Mittheilungen bildeten den Stoff zur Arbeit des H. Abel, und obgleich dieselben nur zufällig bekannt geworden sind, verdienen sie doch ihren Platz in unseren Annalen. Wir begnügen uns, von diesen Mittheilungen nur anzuführen, das H. Quiquandon, Vater, aus der Auvergne stammt; dass er 1836 die polytechnische Schule verliess und dann in Metz die Ingenieurschule

Digitized by Google

besuchte ; dass er im Jahre 1850 als Correspondirendes Mitglied der Akademie aufgenommen wurde und dass er, 1891, zu Clermont-Ferrant, als Offizier der Ehrenlegion und Oberst des Ingenieurscorps a. D. verstab.

Dem H. Abel war er in Metz, als tüchtiger Musikdilettant und geschickter Zeichner, bekannt. Er hatte sich anheischig gemacht, für die Akademie das Innere und den Mechanismus der Haupthüttenwerke des Moseldepartements zu zeichnen. Dieses Projekt ist aber nicht ausgeführt worden. Die Ursache ist leicht zu errathen.

Um unsere Betrachtungen, hervorgerufen durch die Biographie des Obersten Quiquandon, zu erschöpfen und um dadurch sowie durch die Biographie des H. Vion zu beweisen, wie gut unser Einfall war, Mittel Ausfindig zu machen, das Band unserer Mitglieder, welche heute fast überall zerstreut sind, fester zu knüpfen, fügen wir mit voller Ueberzeugung hinzu, dass die Akademie daraus nur Nutzen ziehen kann.

Von H. Quiquandon z. B., welcher mehrere Male in Afrika war, dort phönizische und römische Ruinen entdeckte und sich eine seltene Münzsammlung erworben hat, war doch ganz bestimmt aufzunehmen, dass wenn er geregeltere Verbindungen mit uns gehabt und gewusst hätte, dass seine Mittheilungen Berücksichtigung fänden, er uns dieselben bereitwillig zur Verfügung gestellt haben würde. Ausserdem wären diese Verbindungen seiner Familie nicht unbekannt geblieben und wir hätten wenigstens eine Benachrichtigung über sein Ableben erhalten.

Würden nicht auch andererseits durch diese

Digitized by Google

Bezeichnungen, wenn das Publikum sie kennt und zu würdigen weiss, eine grössere Anzahl Personen bewogen werden, sich uns zu nähern, und an unseren Arbeiten Theil zu nehmen?

Diese verschiedenen Gründe zusammen vereinigt, erscheinen uns unwiederlegbar. Auf jeden Fall, kann man die Akademie nicht tadeln, wenn sie ihren Wirkungskreis ausdehnen und sich nützlich machen will. Ist sie denn nicht dazu in's Leben gerufen worden; hat nicht immer ihre Devise gelautet: « Das Nützliche »?

Unser letztes Wort über dise These sei: Utile dulci.

An Zuwachs erhielten wir, dieses Jahr, zwei Saarländer und einen Metzer, welche alle gediegen, ja sogar von unbestreitbarem Werthe sind. Ihre Probe haben sie bestanden und die Akademie darf Stolz darauf sein, sie zur ihren Correspondenten zu zählen. Ihre Namen sind vortheilhaft bekannt in der Literatur, Landwirthschaft, Archeologie und Geschichte.

Der erste ist H. Camille Fistié, geboren zu Grossblittersdorf, Enregistrements- und Domänen-Inspektor, wirkliches Mitglied der Gesellschaft für Literatur, Wissenschaft und Kunst, zu Bar-le-Duc, und Autor von verschiedenen, sehr geschätzten literarischen Arbeiten.

Nach den Mittheilungen des H. Auricoste de Lazarque, Berichterstatter der Enquete-Commission für die Candidatur des H. Fistié, ist dieser Candidat — unser jetzige College — nicht nur ein

Digitized by Google

fein gebildeter Mann, den die Akademie als einen Freund, der durch die Ereignisse weit von uns entfernt worden ist, aufgenommen hat, sondern auch, im wahren Sinne des Wortes, ein Denker, ein Philosoph, dessen Werke alle werthvoll sind und das Siegel der Originalität, die dem Autor eigen ist, an sich tragen.

Die Werke des H. Fistié sind eigener Art und zeichnen sich besonders aus durch eine philosophisch, humoristische Darstellungsweise nach dem Geiste Stern's und Swift, oder anders gesagt, es sind angenehme und ernste Werke, deren Lektüre nicht in einem Zuge, wie man in unserer Akademie zu sagen pflegt, gemacht werden kann.

Häufige Ruhepunkte kommen darin vor und tauchen vor dem Geiste des Lesers plötzlich und unerwartet auf, durch einen auffallenden Gedanken oder durch die Rührung, die der Autor mit dem Geschicke eines Romanschreibers hervorzubringen weiss. Uebrigens ist H. Fistié der Freund von André Theuriet und dürfte dies allein ihn schon genügend empfehlen.

H. Emil Altmayer, der zweite Saarländer, den Sie als Correspondent aufgenommen haben, besitzt nicht dieselben Eigenschaften. Er ist geboren zu Sanct-Avold. Sohn des H. Nicolaus Altmayer, unseres früheren Collegen, dem wir das beste Andenken bewahren als Agronom und Schriftsteller.

In der That verdanken wir dem Vater unseres neuen Collegen zahlreiche Schriften wie: Die Urbarmachung der Wälder, die stickstoffhaltigen Dünger, die Kultur und die Krankheit der Kar-

Digitized by Google

toffeln, der Ackerspark, die Verwendung von Buchenweizen und Roggen als Futtermittel, die Kultur und Einführung des Rothklees in der Koppelwirthschaft der Gegend von Sanct-Avold, die in sandigen Gegenden zu verwendende Pflanzen zur Förderung der Bienenzucht, Bemerkungen über die Ruinen vom Herapel und endlich die Preise des Hornviehs, bestimmt durch den Gross-Import.

H. Emil Altmayer ist in den Fusstapfen seines verstorbenen Vaters getreten, indem er fortfährt das Gut vom Hollerloch bei Sanct-Avold zu bebauen. Dasselbe, früher ein unfruchtbarer Boden, ist heute ein sehr ergiebiger Pachthof, bestehend aus Ländereien und künstlichen Wiesen, welche, nebst dem Wohngebäude des Eigenthümers, von einer anmuthigen Tannenpflanzung umgeben sind. Selbstverständlich ist dieses Besitzthum mit allen modernen Geräthen versehen die zu einem guten Ackerbau, zur Vieh-, Geflügel- und Bienenzucht erforderlich sind.

Durch seine Erfahrungen ist der Eigenthümer also in den Stand gesetzt, uns über Versuche, die er zur Fruchtbarmachung seiner Ländereien gemacht, Mittheilung zu machen und kann alsdann hieraus, bei ähnlichen Grundstücken, Nutzen gezogen werden.

Als früherer Friedensrichter und ehemaliger Steuerempfänger, ist H. Altmayer auch in der Lage, gewisse streitige Punkte aufzuklären. In zweifelhaften Fällen dieser Verwaltungszweige ist kein Rath zu viel und der des H. Altmayer ist gewiss nicht zu unterschätzen.

Digitized by Google

Der Dritte unserer neuen Correspondenten ist H. Franz Barthélemy, geboren zu Vigny im früheren Canton Verny, wirkliches Mitglied der Stanislaus-Akademie und der Gesellschaft für Wissenschaften zu Nancy, Mitglied des Komites des lothringischen historischen Museums und verschiedener gelehrter Verbindungen. In Nancy schätzt man ihn als einen der tüchtigsten und rührigsten Gelehrten; die vielen von ihm verfassten und erschienenen Schriften legen hiervon beredtes Zeugnis ab. Er befasst sich besonders mit Geologie und vorgeschichtlichen Studien. Mit Sachkenntniss behandelte er die Beerdigungen im bronzenen Zeitalter und in der fränkischen Zeit, die *Camps vitrifiés* und die früheren lothringischen Feldlager. Er beschrieb die an verschiedenen Stellen gemachten Ausgrabungen und lieferte mehrere Berichte bei den in Nancy, Toulouse, Paris, Limoges und Marseille abgehaltenen Congressen der « Französischen Verbindung ». Eine von ihm verfasste Schrift, betitelt « Archäolologische Forschungen über Lothringen in der vorgeschichtlichen Zeit » mit Karten und Stichen versehen, wurde, im Jahre 1889, von der Stanislaus-Akademie gekrönt und der Autor erhielt den Preis Herpin.

Der Preis Herpin, so in Nancy genannt, wurde durch denselben Doktor Herpin, unseren früheren Collegen, gestiftet, dessen Edelsinn sich ebenso auf die Stanislaus-Akademie als auf die unsrige und unter denselben Bedingungen erstreckte. Nancy ist aber seit langer Zeit im Besitze der bewilligten Mittel, während wir durch besondere Umständen der unserigen noch gewärtig sind.

Digitized by Google

Jedenfalls rechtfertigt der Titel eines preisgekrönten Mitgliedes der Stanislaus-Akademie, welcher dem H. Barthélemy durch den Preis Herpin zu Theil wurde, unsere Wahl in Bezug auf Letztere vollständig. Es ist dies sogar für unsere Akademie sehr schmeichelhaft, denn die unserm Collegen in Nancy gewordene Auszeichnung fällt auch theilweise auf uns, indem sein Name fortan mit den unsrigen verflochten ist.

ARBEITEN.

H. ABEL.

Wenn wir diesen Rechenschaftsbericht in alphabetischer Ordnung abfassen, so gebührt der erste Rang dem H. Abel, und wir wollen hier gern feststellen, dass dieser Rang ihm auch wegen seines hohen akademischen Alters zukommt, denn, nach H. Prost, ist er der älteste. Diese Bezeichnung bedeutet aber nur, dass unser Kollege in die Akademie jung aufgenommen wurde und keineswegs, dass er älter an Jahren ist, als seine anderen Collegen. Das Gegentheil ist vielmehr der Fall. Da er aber viel geschrieben hat, viel gereist ist und viel gesehen hat, und die anderen nach einem sonstigen Temperament als dem seinigen beurtheilt, so macht sich H. Abel oft, in Betreff seines wirklichen Alters falsche Vorstellungen. In Folge eines zeitweisen Unwohlseins, glaubt er sich, wie er sagt, geschwächt, zerrüttet und erschöpft, während er, für uns, die wir ihn seit langer Zeit hören, noch immer der Advokat Dok-

Digitized by Google

tor juris, der Forscher, der liebenswürdige Erzähler seiner Erlebnisse, mit seiner ganzen Fähigkeit und Schlagfertigkeit ist und dadurch unseren Sitzungen reichlichen Stoff zuführt, aus dem wir den besten Nutzen ziehen.

Dieses Jahr, verdanken wir ihm, ausser den vorerwähnten Berichten über die HH. Bouchotte, Salmon, Quinquandon, einen Bericht über H. Pécheur und eine längere Arbeit betitelt: *Anciennes inscriptions commémoratives de la porte Serpenoise de Metz.* Nach einem Rückblick auf die Gutstrasse (Bonne-Ruelle), berichtet dieses Werk, wie es kam, dass die That des Bäckers Harelle, welcher diese Strasse bewohnte, auf Kosten der Akademie auf dem rechten Pfeiler des Römerthores — von Auswärts kommend — durch eine Inschrift erwähnt und, zu gleicher Zeit, auf dem linken Pfeiler desselben Thores, der Belagerung von Metz durch Karl V, im Jahre 1552, gedacht wurde.

H. AURICOSTE DE LAZARQUE.

Ausser der Ihnen bekannten Biographie des H. Vion und dem Bericht über die Candidatur des H. Fistié, verdanken wir H. Auricoste de Lazarque eine Studie über den Ursprung des in der ganzen Welt bekannten Sprichwortes « Die Zeiten ändern sich und wir in ihnen. » Nach unserm Collegen ist dieses geistreiche und inhaltsvolle Sprichwort von jeher und überall bekannt gewesen. Soll man aber dieses Sprichwort, wie behauptet wird, dem Kaiser Lothar I. zuschreiben?

Digitized by Google

Ohne es behaupten zu wollen, gibt H. Auricoste de Lazarque die Möglichkeit zu. Da dieser unglückliche Fürst, während der verschiedenen Epochen seines Lebens, von so vielen Schicksallsschlägen betroffen worden ist, so konnte er wohl eines Tages ausrufen :

Tempora mutantur et nos mutamur illis.

Aus diesem Aufruf, in alexandrinischer Form, ist dann leicht der regelrechte Hexameter enstanden :

Tempora mutantur et nos mutamur in illis.

Unser College ist auch ab und zu Dichter. Sie haben Gelegenheit gehabt zu konstatieren, dass, wenn er bei der Beurtheilung der uns zur Preisbewerbung vorgelegten Verse, sehr strenge verfährt, er dies nicht minder für seine eigenen poetischen Schöpfungen thut. Sie erinnern sich noch, wie er uns ein liebliches Sonett, betitelt *Neagth and Death*, vorlas. Wegen eines mehr oder wenig misslungenen Reimes, wollte er aber sein Werk nicht herausgeben und will sich erst von demselben trennen, wenn Polymnie ihm das richtige Wort geliefert haben wird. Unterdessen las er uns eine Notiz über die Reisen der Heloten Salomons und Hirams im Lande Ophir's vor und über neuere Forschungen in diesem Lande. Diese Details wurden mit grossem Interesse aufgenommen und versprach der Autor, darauf zurück zu kommen und auch von dem Resultat anderer Forschungen, die er zu machen beabsichtigt, Kenntniss zu geben.

Digitized by Google

H. ARTHUR BENOIT.

H. Benoit ist immer dasselbe rührige Mitglied und fährt fort, in die Fusstapfen seines verstorbenen Bruders, H. Ludwig Benoit, früheren Ober-Bibliothekars der Stadt Nancy und ehemaligen Correspondenten unserer Akademie, zu treten. Die saarländische Bibliothek, begonnen in Berthelmingen, durch die Herren Gebrüder Benoit, wird von Tag zu Tag grösser, und, inzwischen, bereichert unser eifriger und unermüdlicher College sämmtliche Akademien und gelehrte Gesellschaften mit dem Resultat seiner Forschungen und Studien. Wir dürfen uns nicht beklagen, wenn er auch, dieses Jahr, unserer Akademie nicht gedachte, denn wir sind, durch sein pünkliches Erscheinen in unseren Sitzungen und durch seinen herrlichen Bericht über den soeben von Ihnen gekrönten geschichtlichen Wettbewerb, vollkommen entschädigt. Das Hauptwerk dieses Wettbewerbes war ein 304 Seiten starker Band in-4°, betitelt : Bericht über Haussonville.

Was ist denn eigentlich Haussonville? Bevor wir auf nähere Einzelheiten dieser von jedermann gestellten Frage eingehen, wollen wir hier ein Wort über die Nützlichkeit der akademischen Wettbewerbe sprechen; denn abgesehen davon, dass die Bewerber zur Arbeit angehalten, und die Berichterstatter zu besonderen Forschungen und Studien genöthigt werden, führen sie oft zur Lösung zweifelhafter und bisher noch nicht gelöster Fragen.

Digitized by Google

Im vorliegenden Falle, haben wir, durch diesen Bericht, in Erfahrung gebracht, dass ein Dorf Haussonville existirt hat und auch noch besteht, das ehemals eine Stiftskirche besass und Wohnsitz der Adeligen gleichen Namens war. Wir wollen kein besonderes Gewicht auf die Wandlungen legen, die diese Ortschaft infolge der Zeiten wie überall durchgemacht hat. Nur möchten wir die Bemerkung hervorheben die H. Benoit, in seinem Bericht, über die lothringischen Pferde gemacht hat, nämlich, dass « die kleinen lothringer Pferde », niemals existirt haben, ebensowenig wie ihre Vorgänger, die « vier grossen Pferde ».

Eine andere Thatsache, die wir dieser Notiz verdanken, ist durch H. Benoit näher beleuchtet worden, nämlich, dass wir in der Geschichte des Kapitels von Haussonville den Namen des seligen Peter Fourrier vorfinden, welcher von den dortigen Domherren zum Pfarrer der der genannten Stiftskirche unterstellten Pfarrei Mattaincourt ernannt wurde. Dieser wenig kekannte Umstand ist von besonderer Wichtigkeit.

Derselbe Bericht führte auch noch zu der unerwarteten Lösung einer Frage, die genügend Interesse bietet, um auch hier erwäht zu werden.

In den Ruinen des Saargemünder Schlosses, hatten wir, vor einigen Jahren, ein Bruchstück eines Steines mit dem Namen Jacques Bertrand entdeckt. Die Ziffer 15 auf demselben durfte man, ihrer Stellung nach, als die erste Hälfte einer Jahreszahl betrachten; auch waren einige Worte eingravirt, aber nichts liess daraus schliessen, was der Name Bertrand zu bedeuten habe. Eine Grabschrift in der Kirche von Haussonville belehrt

Digitized by Google

dass derselbe aus diesem Orte gebürtig und dass er im Saargemünder Schlosse die Funktionen eines Kapitaines versehen hatte, woselbst er am 20. April 1611, verstarb. Durch Annäherung der Daten und verschiedener Anhaltspunkte ist es uns ermöglicht worden, festzustellen, dass Jakob Bertrand, geboren zu Haussonville, das Saargemünder Schloss in der genannten Eigenschaft, seit den letzten Jahren des 16. Jahrhunderts bis zum 20. April 1611, bewohnt hatte und dort verschiedene Bauten hat ausführen lassen.

Die Uebersendung dieses Berichtes über Haussonville an unsere Akademie, welcher, dem Titel und der Aufschrift nach, von rechtswegen der « Gesellschaft für Geschichte und Archäologie » in Nancy hätte zukommen müssen, hatte uns in Verlegenheit gesetzt. Da dieses Werk aber durch eine silberne Medaille, 2ter Klasse, ausgezeichnet wurde, lüftete sich der Schleier und es stellte sich heraus, dass der Autor kein Anderer war, als der Abbé Paquatte, Direktor der Schwestern der Christlichen Lehre in Nancy.

Diese, durch fraglichen Bericht verursachte Abweichung von unserm Thema, zu Gunsten des akademischen Wettbewerbes, werden Sie, meine Herren, uns nicht verübeln.

II. ABBÉ BÉRARD.

Wenn es schwer hält, wie man sagt, die vorherrschenden Eigenschaften gewisser Charaktere festzustellen, so glauben wir, dass dies bei unserm ehrenwerthen Collegen, welcher heute sein

Digitized by Google

zweites Präsidentenjahr vollendet, nicht der Fall ist. Selbst wenn er die ihm eigene Standhaftigkeit leugnen wollte, würden die Thatsachen das Gegentheil beweisen, ohne auf die Eigenart seiner graphologischen Schreibweise, die in diesem Punkte allen Zweifel ausschliessen würde, hinweisen zu müssen.

Wir würden alsdann den Gegenbeweis liefern : 1. durch sein pünktliches Erscheinen in unsern diesjährigen Sitzungen, in welchen er mit grossem Verständniss den Vorsitz führte, ohne auch nur ein einziges Mal zu fehlen ; 2. durch seine frühere 10jährige Thätigkeit als Sekretär unserer Akademie, was in den Annalen derselben noch nicht zu verzeichnen war, und 3. gans besonders durch seine unerschütterliche Ausdauer, welcher wir seine letzte Arbeit zu verdanken haben. Wie Ihnen bekannt, war H. Abbé Bérard schon vor einigen Jahren begierig, die Namen, der in den epischen Gedichten des Alterthums vorkommenden Thiere, kennen zu lernen. Diese originelle Idee wäre jedenfalls nicht jedem eingefallen ; jedoch ist sie von Wichtigkeit, und um seinen Zweck zu erreichen, musste H. Bérard unbedingt die Iliade und Odyssee durchblättern, und zu Rathe ziehen. Es war dies eine herkulische Aufgabe, und Sie erinnern sich der erzielten Erfolge, die zu Ihrer Kenntniss gebracht worden sind.

Diese mühevolle Arbeit hat, allem Anschein nach, den unermüdlichen Forscher nur zum weiteren Schaffen angeeifert. In der Hoffnung, neue Entdeckungen zu machen, hat er den Muth gehabt, seine Forschungen über die homerischen Hymnen, über die in Folge der letzteren veröffentlichten

Digitized by Google

Epigramme und über die Ueberbleibsel der sogenannten Sagendichter, wovon Homer, der grosse jonische Dichter, den Glanzpunkt bildete, fortzusetzen. Es geht daraus hervor, dass H. Abbé Bérard, im ganzen, 52 griechische Dichtungen von verschiedenem Werthe, enthaltend 30518 Verse, durchsucht hat.

Als Endresultat, sind noch zu den bereits vorher angeführten 64 Thiernamen, 4 neue hinzuzufügen, wovon 2, der Goldfisch und der Fuchs, zu den Sagendichtungen gehören, und die anderen 2, der Luchs und die Schildkröte, den Hymnen entnommen sind ; im Ganzen also 68 Thiere.

Dies ist, nach dem eigenen Ausdruck unseres Collegen, die Bilanz seiner Nachforschungen in den Werken der, unter dem Namen griechische Dichter Asiens, bekannten Schriftsteller.

Wird denn diese sogenannte Bilanz die letzte sein ? Für jeden Anderen als H. Abbé Bérard, ja. Für ihn aber, ist es, im Gegentheil, sehr unwahrscheinlich ; denn kaum hat er über seine letzten Forschungen bei den griechischen Dichtern Asiens Bericht erstattet, stellt er sich die Frage, ob das europäische Griechenland nicht noch mehr Stoff liefern würde.

Dies kann doch wohl nichts anderes bedeuten, als dass er dieselbe Arbeit, sowohl auf alle griechischen Werke des Alterthums als auch auf die des asiatischen, wie des europäischen Griechenlandes, erstrecken will.

Nach dem Vorhergehenden, kann doch wohl behauptet werden, dass die Ausdauer des H. Abbé Bérard, bei seinen Arbeiten, über alle Proben erhaben ist.

Digitized by Google

H. BOX, SEKRETÄR.

Ausser den monatlichen Sitzungsprotokollen und dem gegenwärtigen Rechenschaftsberichte, verdanken Sie Ihrem Sekretär den Bericht über die Candidatur des H. Altmayer und den Vorschlag : Mittel ausfindig zu machen, um zwischen den verschiedenen Mitgliedern der Akademie geregeltere Verbindungen herzustellen.

Ausserdem, gehörte er, mit den HH. Benoit und Abbé Kuhn, zur Commission des geschichtlichen Wettbewerbes über Haussonville, worüber H. Benoit Bericht erstattet hat.

Nach einer interessanten Lektüre über die Eingebungen des Verstandes von H. Lametz, hat Ihr Sekretär auch die, in einer Zeitung von Bar-le-Duc, erschienene Geschichte der Gespenster von H. Andreas Theuriet vorgelesen und erläutert.

H. FERREZ.

Unter den, dieses Jahr, zu den Wettbewerben der Akademie, zugelassenen Arbeiten, befinden sich Verschiede in Versen verfasste. H. Ferrez wurde, nebst den HH. Auricoste de Lazarque und Vion, mit der Prüfung dieser Arbeiten beauftragt. Nach dem Bericht des H. Auricoste de Lazarque, wurden zwei kleine bronzene Medaillen verliehen, und zwar eine an H. Eugen Tavernier, Redakteur in der Franche-Comté ; die andere, an Frau V. Morcel in Vic a. d. Seille.

Digitized by Google

H. ABBÉ FLECK.

Unser ausscheidender Ehrenpräsident, H. Abbé Fleck, wurde beauftragt, zu öffnen und zu prüfen, verchiedene versiegelte Umschläge welche die Autoren seit langen Jahren unseren Archiven übergeben hatten mit dem Auftrage, sie erst nach ihrem Tode zu öffnen. Nach dem mündlichen Bericht unseres ehrenwerthen Collegen, enthalten dieselben nur Bemerkungen über veraltete Erfindungen, die jetzt werthlos geworden sind.

H. ABBÉ FRIREN, ARCHIVAR.

Die Enquete-Kommission für die Candidatur des H. Franz Barthélemy, als correspondirendes Mitglied, war aus den HH. Abbé Friren, Berichterstatter, Abbé Paulus und H. Huber, zusammengesetzt.

H. GREFF.

Die Gefälligkeit des H. Greff wurde mehrmals in Anspruch genommen. Er lieferte, im Verein mit H. Jacquemin, dem Bezirks-Präsidium von Lothringen, die zu dem Entwurf zur Vertheilung der Tugendpreise gewünschte Auskunft ; auch hat er bei der Staatsdepositenkasse Schritte gethan, um die Aushändigung des Herpin'schen Legates zu erlangen.

Digitized by Google

H. HUBER.

Wenn H. Huber so fortfährt, wird in unserer Saargegend, für den Forscher und für die Akademie, nichts mehr unter der Erde verborgen bleiben. Bis vor kurzem war diese Gegend, ausser Saargemünd, fast vollständig unbekannt. Dank der löblichen Bemühungen des H. Huber, erfüllen augenblicklich die Namen der Saar, Rouhlingen, Cadenborn, Herapels und andere Ortschaften die Hallen des « französichen Instituts » und werden auch in der « Gesellschaft für Alterthumsforscher » in Frankreich bekannt. Wir verdanken, in der That, dem H. Huber die in Rouhlingen zu Tage geförderte gallo-römische Villa ersten Ranges, welche durch ihre Ausdehnung und ihre Ueberbleibsel auf der Höhe der bis jetzt anderwärts gemachten wichtigsten Entdeckungen steht. Die Grabhügel von Cadenborn haben nun definitiv die seit langer Zeit gestellte Frage gelösst, dass zweifellos gallische Grabmäler noch lange nach der gallischen Invasion, zur Zeit der Merovinger, als Grabstätten gedient haben und dass die Beerdigungsweise in allen Punkten dem gallischen Ritus ähnlich war. Diese Grabhügel enthielten auch das Handwerkszeug und die unverwüstlichen Theile der Bekleidung unserer Vorfahren. Der Herapel lieferte uns sogar eine Apotheke, eine Schmiede, eine Statue und andere Luxusgegenstände, sowie Devotionalien gallische und römische Münzen.

H. Huber hat uns über das Resultat seiner Grabhügelforschungen einen längeren Bericht er-

Digitized by Google

stattet und, wie Eingangs erwähnt, sogar 300 Exemplare dieses Berichtes der Akademie zugehen lassen. Er hat Ihnen auch, zu verschiedenen Malen, über seine Funde auf dem Herapel berichtet, besonders aber, in der Sitzung von 1892, in welcher er die Sonnenuhr, die durch den Oberst de la Noë, Mitglied der « Gesellschaft für Alterthumsforscher », zum Gegenstand eines Berichtes gemacht wurde, näher besprach. Da dieser Fund einzig in seiner Art ist, hat H. de Barthélemy denselben der « Akademie für Inschriften und schöne Künste » unterbreitet.

Dieser Fund ist nicht destoweniger auf H. Huber zurückzuführen und der eingehende Bericht, den er uns versprochen, wird nicht verfehlen die Aufmerksamkeit der gelehrten Archäologen auf unserem glücklichen Collegen und auf die Gesellschaft, der er angehört, zu lenken.

In der Sitzung vom 23. März 1893, hat H. Huber Ihnen den Dank der Frau Ch. Robert, für die durch Sie veranlasste und von ihm verfasste Biographie ihres verstorbenen Mannes, zu Ihrer Kenntniss gebracht und, im Anschluss hieran, Ihnen auch über seinen neueren Fund auf dem Herapel berichtet. Dieser ist nicht minder wichtig als die anderen.

Da der Bericht unseres Collegen noch nicht fertig gestellt ist, und in Folge dessen in der Denkschrift von 1892-93 nicht aufgenommen werden kann, glauben wir, dass es von Wichtigkeit ist, wenn wir auf Grund des Sitzungsprotokolles wiederholen, dass dieser neue Fund in einer wohl erhaltenen goldenen Münze besteht, deren Vorder- und Rückseite das Gepräge der vespasianischen

Digitized by Google

Münzen trägt, welche in den Beschreibungen der kaiserlichen Münzen von H. Cohen, Band I, Nr. 297, Aufllage von 1880, erwähnt sind.

Die Nr. 297 ist wie folgt beschrieben :

IMP. CAES. VESP. AVG. CENS., gekrönter Kopf ; rechts ; RR. PAX AVG.

Der Frieden mit einem geflügelten Heroldstab und einem Olivenzweig steht links, sich auf eine Säule stützend, in der Nähe eines Dreifusses, auf welchem man einen börsenartigen Gegenstand bemerkt.

Diese Münze rührt also von der Zeit der Gründung Roms, 825 bis 828, oder anders gesagt, von 72 bis 75 nach Christus, her. Der Geldwerth derselben beträgt 40 Franken.

Bis heute hat man keine Kenntniss von Goldstücken mit ähnlicher Inschrift und die fragliche Goldünze ist auch nirgendwo erwähnt.

Die Geldmünzen, die zur Beschreibung der Nr. 297 diente, befinden sich im französischen « Münzsammlungs-Cabinet », woselbst H. Huber seinen Fund zur Einschreibung vorzeigen wird.

In der Sitzung vom 25. Mai letzthin, hat H. Huber Ihnen auch summarisch Bericht erstattet über die im Ganzen befindlichen Funde des H. Abbé Bour, aus Rosbrücken, auf einen gallorömischen Kirchhof in der Nähe von Morsbach, unter dem Herapel.

Er verfolgte auch die, vor kurzem, gemachte Entdeckung von Gebeinen in Saargemünd, in der Nähe des alten Schlosses. Muthmasslich rühren diese Gebeine von russischen Soldaten her, welche, 1815, in einem in der Nähe des Begräbnissortes

Digitized by Google

aufgestellten gewesenen Feldlazareth am Typhus starben. Auf die Vortheile den H. Huber und die Akademie aus diesen Entdeckungen und den darauf folgenden Berichten ziehen wird, braucht wohl nicht näher hingewiesen werden. Diese Vortheile lassen sich leicht errathen, aber, für den Augenblick, halten wir es nicht für angezeigt, uns dabei aufzuhalten.

H. ABBÉ KUHN.

Die Kommission für den geschichtlichen Wettbewerb bestand, dieses Jahr, aus den HH. Kuhn, Box und Benoit, Berichterstatter.

H. JACQUEMIN.

Es ist Ihnen bekannt, dass die interressante Biographie des H. Graffe das Werk unseres verehrten Collegen, H. Jacquemin, ist, welcher, im Verein mit H. Greff, beauftragt wurde, die Legate Bouchotte und Herpin zu erheben. Für letzteres Legat, hatte H. Jacquemin viele Formalitäten zu erfüllen, wesshalb die Akademie demselben zu grossem Dank verpflichtet ist.

H. Jacquemin hat auch Ihre Aufmerksamkeit auf zwei silberne Schlüssel gelenkt, die er im Museum zu London bemerkt hat. Dieselben tragen die Inschrift : « Schlüssel der Stadt Metz ». H. Abel glaubt, dass diese Schlüssel keine anderen sein können, als die, welche man, in früheren Zeiten,

Digitized by Google

den Fürsten, bei Gelegenheit ihres Eintrittes in eine Festung, überreichte.

Besondern Dank wollen wir auch noch dem H. Jacquemin, sowie dem H. Greff, aussprechen für ihre Bemühungen zur Fertigstellung der Vorschriften behufs Vertheilung unserer Tugendpreise.

Unsere Gesellschaft darf sich wirklich glücklich schätzen, auf die Hingebung der HH. Greff und Jacquemin zählen zu können, um die zahlreichen Förmlichkeiten, welche unser Finanz- und Organisationswesen erheischen, zu Ende zu führen.

H. LAMETZ, SCHATZMEISTER.

Der Name des H. Lametz erinnert uns vor Allem an den landwirthschaftlichen Wettbewerb, dessen Examinations-Commission aus den HH. Lametz, Amblard und Auricoste de Lazarque bestand. H. Lametz war mit der Abfassung des Berichtes betraut, in Folge dessen dem H. L. Rigaux, Professor an der landwirthschaftlichen Bezirksschule zu Annecy, eine silberne Medaille bewilligt wurde.

Wir erwähnen das Resultat dieses Wettbewerbes erst heute, weil der Bericht zur Hauptversammlung vom Monat Mai 1892, noch nicht hinterlegt war.

Wir verdanken auch dem H. Lametz die Vorlesung eines ziemlich eingehenden Berichtes über die Gehirn-Radiation und eine Erklärung über die Art und Weise, die Uebertragung unserer Gedanken, unserer Eindrücke auf grosse Entfernungen durch Transformation einer physischen Aktion in ätherischer Bewegung und umgekehrt, zu verstehen.

Digitized by Google

Der Bericht über Beobachtungen bei Hypnotismus, Extasen, Gehirnvisionen, Uebertragung des Gedankes oder des Willens, auf welchen H. Lametz die Akademie aufmerksam gemacht hat, rührt von Professor Edwin J. Houston der « Gesellschaft für Elektricität des Instituts Franklin » in Amerika, und trägt das Datum vom 1. März 1892.

Eine hervorragende Stelle dieses Berichtes besteht in der Hypothese, durch welche der Berichterstatter die Analogie feststellt, welche, nach seiner Auffassung, zwischen Radiationen oder Vibrationen des Gehirns und den erfahrungsmässigen Vibrationen, welche auf einem Diapason durch die hellklingenden Töne eines anderen Diapasons, übertragen werden, bestehen, sowie in der Uebertragung auf Entfernung des Willens oder einer Thatsache, durch den Aether der die ganze Welt umfasst, selbst die Intermolekular-Räume der rohen Materie.

Nach dieser Hypothese, wären die durch die Pressionen des Gehirns hervorgerufenen Schwingungen einem anderen und selbst mehreren Gehirnen, die mit demselben eine besondere Gemeinschaft hätten, zugänglich, was bei anderen nicht der Fall wäre, gerade wie die hellen Töne eines Diapasons nur solche Diapasonen in Bewegung zu setzen vermögen, mit welchen sie vollkommen übereinstimmen.

Ausserdem verdanken wir dem H. Lametz ein von ihm erdachtes Bindemittel, um die Fruchtgarben so zu binden, dass sie sich nicht auflösen können. Das Verfahren ist sehr einfach und besteht in der Anbringung eines Ringes an der bereits von ihm erfundenen Binde, worüber wir schon

Digitized by Google

berichtet haben. Der Preis von 1000 solcher Binden übersteigt nicht einen Franken.

H. MASSING.

H. Camille Massing hat ein kleines Werk über einen Prozess, der die Liebhaber der alten gerichtlichen Gebräuche interessiren dürfte, aus dem Deutschen in's Französische übersetzt. Dieses Werkchen, elsässichen Uebersetzungs, betrifft besonders die Familie Zorn von Plöbsheim.

H. ABBÉ PAULUS.

Nach der chronologischen Reihenfolge unserer Aufnahmen, hatt H. Abbé Paulus das beneidenswerthe Glück, augenblicklich das jüngste wirkliche Mitglied unserer Abademie zu sein, wie er es auch ist nach den standesamtlichen Einschreibungen. In ersterer Hinsicht ist er also das Gegentheil von H. Prost und Abel, und wenn wir uns gestatten, einen Vergleich zu ziehen, so möge unser junge College versichert sein, das wir seine Thätigkeit weder fördern noch erlahmen wollen. Ueberhaupt, haben wir, als Berichterstatter, nur vollendete Arbeiten zu bezeichnen, und die einzige Bemerkung die wir uns augenblicklich erlauben dürfen, ist, festzustellen, dass die Art der Studien der HH. Prost und Abel auch seine Lieblingsstudien sind, nämlich Geschichte und Archäologie, und dass hier noch ein weites Feld und eine schöne akademische Karriere offen steht.

Digitized by Google

Am 30. Juli nächsthin, wird H. Paulus unserer Gesellschaft zwei Jahren angehören. Wir verdanken ihm einige kurze mündliche Mittheilungen über das Resultat seiner, in unserm Auftrage gemachten Forschungen über das Hôtel Saint-Livier, wobei er sich von der neuen « Gesellschaft für Geschichte und Archäologie » in Metz, der er angehört, unterstützen liess. In Folge dessen, erwarteten wir umfassendere Mittheilungen, die wir in einem von dieser Gesellschaft herausgegebenen Bericht und aus den Veröffentlichungen in den Zeitungen *Le Lorrain* und *Le Messin* gesammelt, und zur Vervollständigung unseres vorjährigen Rechenschaftsberichtes verwerthet haben.

Dieses Jahr, gehörte H. Abbé Paulus der Enquete-Commission für die Candidatur des H. F. Barthélemy an, und als erste Schrift verdanken wir ihm die Biographie des H. Abbé Curicque.

In der Sitzung vom Monat August, legte er uns verschiedene Pläne vor über das befestigte Lager oder Ring von Tincry, worüber wir näher Bericht erstatten werden, wenn H. Abbé Paulus, seinem Versprechen gemäss, uns dazu in Stand setzen wird.

H. REMOISSENET.

Als H. Schuster, im Oktober 1888, die Herausgabe der von ihm, seit langen Jahren geführten meteorologischen Tabellen, einstellte, theilten wir Ihnen mit Genugthuung mit, dass unser College, H. Remoissenet, sich zur Weiterführung dieser Arbeit bereit erklärt hat. Damals war uns das

Digitized by Google

Interesse, welches die Leser unserer Berichte diesen Beobachtungen entgegenbringen, nicht genügend bekannt. Wir haben dies erst jetzt erfahren und sprechen, im Namen dieser Leser, den Wunsch aus, dass diese Lücke unserer Arbeiten recht bald ausgefüllt werde.

H. LEON SIMON.

Die bereits vortheilhaft bekannten Zeichnungen unseres Collegen werden immer mehr gesucht und zeugen von seiner regen Thätigkeit. Seine Mappe enthält, dieses Jahr, 17 Landschaftszeichnungen aus Schottland, Belle-Isle-en-Mer, aus den Vogesen und der Umgegend von Metz.

Diese Werke wurden in den Salons zu Paris, Bordeaux, Dijon, Amiens, Reims und Nancy ausgestellt.

H. Abbé VION, Vice-Präsident.

Im Folge des Absterbens unseres Correspondenten, H. Michel Vion, hat unser Vice-Präsident uns Kenntniss gegeben von einem Bruchstück von Aufzeichnungen, welche sein Bruder, nach einem Besuche im elterlichen Hause nach 1870, gemacht hatte. Diese Schrift zeugt von den Gefühlen und von dem correkten, bilderreichen, ja fast lyrischen Stil des Verstorbenen und verräth seine Gedanken über Gärtnerei und Ackerbau, die er als die edelste, schönste und angenehmste aller Künste hinstellt.

Digitized by Google

H. Dr. WINSBACK.

Obgleich H. Dr. Winsback wegen seinen zahlreichen Beschäftigungen öfters abwesend ist, ist er doch unserer Akademie ergeben und wir schätzten uns glücklich, ihn in unserer Mitte zu besitzen, als es sich um Fragen handelte, wie Eingebungen des Geistes, Hypnotismus, etc. Seiner ärztlichen Competenz verdanken wir manche Aufklärung über derartige Erscheinungen, die, obgleich sie oft vorkommen, doch noch so dunkel und geheimnissvoll sind.

H. BELLEVOYE.

H. Bellevoye ist mit der Anfertigung der Medaillons des HH. Maréchal und Sébastien Leclerc beauftragt, und gedenkt seine Arbeit bald fertigstellen zu können.

H. PAUL DE GOY.

Eine ganz besondere Erwähnung gebürht unserm Correspondenten H. Paul de Goy, der öfters an unseren Sitzungen Theil nimmt und uns Alles mittheilt, was ihm für die Akademie und für die Erleichterung unserer Arbeiten, von Interesse zu sein scheint.

Ausser sehr schätzbaren Mittheilungen über die in Paris und anderswo zur Vertheilung gelangen-

Digitized by Google

den Tugendpreise, legte er uns einige japanische Schriften und eine chinesische oder annamitische Sonnenuhr zur Prüfung, vor.

Die Erscheinung des letzteren Gegenstandes fast, zur selben Zeit wie die Sonnenuhr vom Herapel, kommt sehr gelegen.

Die vorgelegten Schriften bestehen in drei Lieferungen und behandeln Erzählungen aus dem alten Japan; sie sind in französicher Sprache übersetzt und veröffentlicht von Kabounoha in Tokio. Das Interessanteste an diesen Schriften ist nicht der Text, der doch beachtenswerth ist, sondern die farbigen Vignetten, mit denen sie ausgestattet sind. Diese dienen zur Erläuterung der Episoden und sind in einer Mischung von Einfalt und Kühnheit gehalten, die auf den Leser bezaubernd wirkt. Die Sonnenuhr besteht in zwei hölzernen Zifferblättern, ein horizontales und ein vertikales, beide verbunden durch ein Scharnier.

Der Uhrzeiger ist eine einfache Schnur. Der Apparat öffnet sich nur in einem Winkel von 90°, lässt sich aber nach Belieben schliessen wie ein Buch; er misst 5 auf 6 centimeter an der Seite und hat 2 Centimeter Stärke. Fast alle Seiten sind mit Ziffern und Buchstaben versehen. Ein kleiner Sonnen-Kompass, in der Mitte des horizontalen Zifferblattes angebracht, gestattet die Orientirung.

Bevor wir unsern Bericht abschliessen, wollen wir noch zwei Broschüren unserer Correspondenten erwägnen. Die eine, von H. Dr. Knöpfler, aus Nancy, vorgelegt durch H. Dr. Winsback, die

Digitized by Google

andere, von Paul Genay, aus Lunéville, vorgelegt durch Herrn Lametz.

Dies ist, meine Herren, das Resultat der Thätigkeit der Metzer Akademie pro 1892-93. Wie Sie sehen, ist dasselbe ausführlich aufgestellt. Wir überlassen es nun Ihnen, dieselben zu beurtheilen und Ihre Schlüsse daraus zu ziehen.

Nur ein Wort wollen wir noch anführen für die Mitglieder, welche dieses Jahr ihr Zelt nicht verlassen wollten und vielleicht einige Wünsche haben oder Anstalten für die Zukunft treffen wollen. Wir glauben, denselben nützlich zu sein, wenn wir ihnen den Artikel 17 der Statuten in Erinnernng bringen. Derselbe lautet:

« Jedes Mitglied der Akademie hat, im Laufe « des akademischen Jahres, der Akademie, entwe- « der einen Bericht, eine Denkschrift, eine litera- « rische Abhandlung, oder eine Kunstarbeit ein- « zureichen. Jedes Mitglied, das eine Arbeit ver- « öffentlicht, hat ein Exemplar in die Bibliothek « der Akademie zu hinterlegen. »

Die Regel fehlt uns also, wie Sie sehen, am allerwenigsten: es fehlt uns aber auch nicht an Forschern, an thatkräftigen, mit dem besten Willen beseelten, Arbeitern.

Also an's Werk, meine Herren und geehrten Collegen! An's Werk für die Ehre und den guten Ruf unserer Corporation! An's Werk für unser Jubeljahr; und guten Muthes!

Digitized by Google

I

SÉANCE ANNUELLE

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1892-1893

PAR

M. N. BOX, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

C'est pour la quatrième fois que, par vos suffrages, nous sommes appelé à vous rendre compte des travaux de notre Compagnie pendant l'intervalle d'une année.

Notre premier essai, dans cette voie délicate et difficile, a été fait pour 1889-1890, et aujourd'hui, il s'agit de l'année 1892-1893. Comme notre plan d'exposition, adopté pour 1890-1891, vous a paru convenable, nous nous y conformons encore cette fois.

Puissions-nous le suivre à votre entière satisfaction! Puissions-nous surtout ne pas rester trop au-dessous de nos laborieux, doctes et illustres devanciers!

Digitized by Google

ADMINISTRATION.

A ce point de vue, l'année a été bonne : le legs de 10.000 francs de Mlle Bouchotte, pour un prix de vertu, a été encaissé; le legs du docteur Herpin, de 200 francs de rente annuelle, destinés à récompenser, de quatre ans en quatre ans, un travail d'un intérêt spécial pour notre pays, est sur le point d'être délivré, et M. Ch. Pécheur, par un acte de générosité qui l'honore et perpétuera sa mémoire, vient de nous léguer 80 obligations de chemin de fer pour en distribuer aussi les rentes annuelles en prix de vertu.

Toutefois, le Règlement, élaboré et proposé pour la distribution de ces prix, est encore entre les mains de M. le Président de la Lorraine, et n'a pas jusqu'ici reçu la sanction indispensable pour avoir force de loi et d'exécution.

Après l'accomplissement de cette formalité, il nous faudra, Messieurs, faire marcher de front, avec nos travaux habituels, les soucis de répondre, le mieux possible, aux intentions des personnes qui nous ont honorés de leur confiance. Noblesse, dit-on, oblige; la mission que nous avons acceptée, oblige aussi à la plus grande circonspection, comme dispensateurs des bienfaits de nos généreux compatriotes. Espérons, à cause de nos bonnes intentions, que nous réussirons sans trop de tâtonnements.

Sur la proposition de la *Commission des impressions*, il a été décidé que la publication de nos Mémoires, qui est en retard de plusieurs années,

Digitized by Google

aura lieu dans le plus bref délai possible et qu'à l'avenir, ces volumes seront imprimés immédiatement après l'écoulement d'une année académique.

Cet arrangement est accepté par l'*Imprimerie Lorraine*, chargée dorénavant de nos impressions, et, dans cette prévision, la série des matières à insérer dans les divers volumes, a été arrêtée, la série de l'année 1891-1892 comprise.

Le volume de 1887-1888, portant le millésime de 1888, vient d'être distribué. Il reste donc à imprimer les quatre volumes de 1889, 1890, 1891 et 1892, auxquels, à dater de ce jour, il faudra ajouter celui de 1893. Ce qui fera cinq volumes en tout.

Pour l'embellissement de ces volumes, M. Huber a bien voulu offrir, à titre de don gratuit, 300 exemplaires de photographies des médailles qui ont été trouvées naguère à Emmerswiller et dont il a fait l'objet d'un Rapport, en même temps que 300 autres exemplaires d'impression et de planches gravées, concernant des fouilles de tumulus à Cadenborn et à Rouhling.

Ce dernier lot a d'autant plus de valeur que les planches, dont il est enrichi, se composent de neuf grandes feuilles pleines.

L'Académie ne peut être que très reconnaissante envers le généreux donateur. Par une mention spéciale, dans un de ses procès-verbaux, elle a fait consigner ses meilleurs remerciements.

La proposition, présentée par le Secrétaire et tendant à *trouver le moyen d'établir des relations plus suivies entre les divers membres de la Compa-*

Digitized by Google

gnie, a été prise en considération et il a été décidé qu'à l'occasion des *noces de diamant* de l'Académie, en 1894, il sera rédigé un résumé succinct de tous les travaux littéraires et scientifiques des divers membres de la Compagnie, en même temps que la liste complète de tous les sociétaires, n'importe leurs titres. Un extrait des parties essentielles du Règlement de l'Académie sera annexé à ce travail qui fera suite à l'ouvrage de M. Jules Thilloy, daté de 1873, et relatant les travaux publiés par l'Académie de Metz, de 1819 à 1871, l'intervalle de cinquante-deux années. L'ensemble de ce travail, que votre Secrétaire se charge de mener à bonne fin, sera imprimé aux frais de l'Académie et un exemplaire sera offert à chaque membre.

Il y a lieu d'espérer que cette disposition aura pour conséquence, l'effet désiré depuis longtemps et qui est enfin en voie de réalisation.

Pour clore convenablement la partie administrative de ce Rapport, nous croyons devoir ajouter que l'Administration municipale de la ville de Metz, ayant toujours considéré l'existence de l'Académie comme très avantageuse pour la cité et le pays (1) et l'ayant, pour ce motif, subventionnée annuellement, il y a lieu de le constater une fois de plus et de rappeler la gratitude de l'Académie envers la cité.

(1) Désignation extraite de l'Arrêté d'autorisation du Préfet du département de la Moselle, du 22 mai 1819.

Digitized by Google

PERSONNEL

Le 74e Bureau de l'Académie, depuis sa fondation, était composé, pour l'année 1892-1893, de

M. le Président de Lorraine, Président d'honneur,
M. l'abbé Bérard ..... Président titulaire,
M. l'abbé Fleck ..... Président honoraire,
M. l'abbé Vion ..... Vice-Président,
M. Box ..... Secrétaire,
M. l'abbé Friren ..... Secrétaire-Archiviste,
M. Lametz ..... Trésorier.

Le 75e Bureau, pour 1893-1894, l'année des noces de diamant de l'Académie, sera peu modifiée: M. l'abbé Bérard passera Président honoraire, à la place de M. l'abbé Fleck; M. l'abbé Vion, sera Président titulaire et M. Auricoste de Lazarque, Vice-Président.

Au début de l'année actuelle, l'effectif de tout le personnel académique était de

9 Membres honoraires,
33 Titulaires,
46 Associés-libres non résidants,
5 Agrégés-artistes,
98 Correspondants,

Total 191 Membres.

Digitized by Google

Grâce à Dieu ! pendant cette année, le nombre de nos Membres titulaires est resté intact ; mais, nous avons perdu un Membre honoraire, un Associé-libre et un Correspondant.

A la fin de 1891-1892, il nous restait, comme nous venons de l'établir, neuf Honoraires, et, sur ce nombre, nous avons à rayer M. le Sénateur Salmon, Officier de la Légion d'honneur et Officier d'Académie, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancien Titulaire et Président de notre Académie.

M. Salmon Auguste, a été nommé titulaire en 1856, et a présidé l'Académie de 1858 à 1859. A la suite de son éloignement de Metz, il a passé au rang des Associés non-résidants ; mais son souvenir a persisté chez nous, puisque, aussitôt après son décès, M. Abel, dont la nomination de Titulaire se rapproche quelque peu de celle de M. Salmon, nous a remis, en prévision de la biographie du défunt, de nombreux et intéressants détails sur sa personnalité. Il nous reste aussi d'intéressants écrits de M. Salmon : deux rapports sur des concours académiques ; un rapport sur l'ouvrage de M. de Chastellux, intitulé : *Territoire de la Moselle;* un rapport sur les Fables du vicomte de la Boulaye ; quatre études sur M. de Caumont, sur le colonel Cournault, sur Gilbrin et sur le comte de Serre ; une communication relative à un ouvrage du général Poncelet ; un écrit sur les usages du comté de Dabo et, finalement, son discours à la séance publique du 15 juin 1859, intitulé : *Du rôle des Académies dans la société.*

Digitized by Google

Cette énumération établit la valeur de notre regretté collègue comme collaborateur. Les autres détails, qui le concernent, appartiennent, avec les documents fournis par M. Abel, à celui d'entre nous qui pourra être chargé de les relater.

M. Émilien Bouchotte, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé Ingénieur civil à Paris, appartient à cette famille Bouchotte de Metz, dont, à plusieurs reprises et tout récemment encore, nous avons eu à constater la bienveillance et la grande générosité. Plusieurs membres de cette famille ont appartenu à l'Académie, à différentes époques, et Émilien, dont nous déplorons la perte, y a été nommé Titulaire en 1856. En cette qualité, il a rempli, pendant trois années consécutives, les fonctions de Secrétaire.

Parmi les travaux qu'il nous a laissés, il faut citer les comptes rendus de ses trois années de secrétariat, un rapport sur un procédé d'extraction du vin du marc de raisin, une note sur l'alcool de paille, une note sur une pile à alimentation continue, un essai d'électro-chimie appliquée à l'agriculture et une étude sur les piles électriques.

Depuis son départ de Metz, il était compté parmi les Associés-libres non-résidants.

A l'occasion du décès de M. Michel Vion, notre Correspondant depuis 1854, qui est né à Noisseville et a fini ses jours à Amiens, il convient, de faire remarquer les inconvénients de cette absence de relations plus fréquentes entre les divers membres de notre Société. Car, quoique notre

Digitized by Google

compatriote par le lieu de sa naissance, nous connaîtrions peu de chose de l'existence de M. Vion, s'il n'y avait parmi nous M. l'abbé Vion, notre sympathique Vice-Président qui, tout à l'heure, occupera le fauteuil de la Présidence pendant une année, et sans les bons souvenirs et la plume habile de M. Auricoste de Lazarque, un voisin et ami de la famille. Sans ce concours de circonstances particulières, la vie de M. Michel Vion, nous le répétons, serait restée à l'ombre et nous n'aurions pas à insérer, dans nos Mémoires, une biographie dont la lecture attrayante sera justement appréciée.

De cette intéressante biographie, nous ne voulons retenir, en ce moment, que deux traits : M. Vion avait créé et dirigé, à Amiens, pendant de longues années, une Institution d'instruction privée qui lui a valu les palmes d'Officier d'Académie et l'estime des habitants, parmi lesquels, après s'être retiré de l'enseignement, il a honorablement rempli plusieurs fonctions municipales. Il a été choisi pour présenter l'épée d'honneur offerte par Amiens au général Faidherbe, après 1870. N'est-ce pas le plus bel éloge en faveur du défunt, comme citoyen d'une ville adoptive?

Après ces détails, nous croyons devoir aussi rappeler un fait d'un autre ordre, dont le souvenir de M. Vion a provoqué la production.

M. Abel ayant demandé qu'une insertion spéciale relatât au procès-verbal des séances que M. Michel Vion a été le créateur en France d'un système particulier et pratique pour l'enseignement des langues vivantes, en faisant parler ces langues à ses élèves suivant la méthode d'Alvarès Lévy,

Digitized by Google

M. Box a cru devoir déclarer avoir pratiqué et fait pratiquer la même méthode d'enseignement, pendant plusieurs années de son Principalat au Collège de Sarreguemines, de 1852 à 1867. L'idée de cette méthode lui a été suggérée par son beau-père, M. Stock, Principal au Collège de Thionville pendant vingt-cinq ans, qui l'avait reçue de son ami, M. Thiel, de Metz, ancien Inspecteur d'Académie, lequel la tenait de son parent, M. Remi, ancien chef d'institution à Metz. Ce dernier avait employé ce procédé d'enseignement dans son établissement et s'en était bien trouvé.

Ce rappel, Messieurs, nous tenons à le répéter, est fait par circonstance et sans avoir pour le moment grande apparence d'importance; mais, à titre de renseignement, il peut avoir quelque valeur pour la postérité. D'ailleurs « à tout seigneur, tout honneur », d'après l'un des plus vieux de nos proverbes.

Après la gracieuse et intéressante biographie de M. Vion, par M. Auricoste de Lazarque, vous avez entendu les touchants détails de la vie de M. Eugène Graffe, par son ami M. Jacquemin.

Depuis 1874, M. Graffe avait pris place à l'Académie en qualité d'Agrégé-artiste et ce n'est que depuis mars 1888, qu'il a passé au rang de Titulaire. Il n'a donc pas pris grande part à nos débats. La mort l'a surpris, à Trèves, où il s'était rendu à l'occasion de l'exhibition de la Sainte-Robe, et c'est bien regrettable, puisque, de ce coup, on a perdu un décorateur des plus distingués, en même temps que le véritable rénovateur, dans notre pays, de la peinture murale.

Digitized by Google

Néanmoins, le nom de Graffe restera dans les annales artistiques de Metz, à cause du talent décoratif qu'il a déployé, avec un véritable succès, dans beaucoup de maisons de maîtres, d'hôtels privés et d'édifices religieux, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en France, comme en Alsace-Lorraine.

Pour l'Académie, en particulier, la mort de M. Graffe est une perte; il s'intéressait à nos travaux, et n'aspirait qu'à y prendre part. Sa fin inattendue ne le lui permit pas.

M. l'abbé Paulus nous a signalé les particularités de la vie académique de M. l'abbé Curicque pendant le court passage de ce regretté collègue parmi nous, de 1884 à janvier 1892, en qualité de Membre titulaire.

Notre compte-rendu de l'année dernière ayant, par anticipation, signalé les éléments de cette biographie, ce n'est pas le cas d'y revenir à nouveau.

C'est plutôt le cas de faire ressortir, à l'occasion de ces biographies qui prendront place dans nos Mémoires, combien l'Académie de Metz reste fidèle à sa pieuse et louable habitude de ne pas oublier ceux de ses membres avec lesquels elle reste en relation et dont elle est privée par décès.

Une preuve de plus, en faveur de cette habitude, est fournie par les quelques détails biographiques dus à M. Abel sur M. Quiquandon, ancien Membre correspondant de notre Compagnie.

Ce nom était resté dans nos annales; mais depuis longtemps, bien longtemps, faute de relations, il n'avait ébranlé le tympan de quelqu'un

Digitized by Google

parmi nous. Il a fallu une circonstance, presque fortuite, pour mettre M. Abel à même d'apprendre de M. Quiquandon fils, Capitaine, Professeur d'histoire militaire à l'Ecole de Saint-Cyr, les divers incidents de la vie de son père, après que celui-ci eût quitté Metz. Par suite de cette rencontre, nous avons connu des détails de la vie d'un militaire de valeur, surtout de l'arme du Génie. Ils constituent le fonds du travail présenté par M. Abel et, quoique parvenus fortuitement, ils attendent leur place dans nos Mémoires. Pour nous, nous nous bornons à extraire de ces détails: que M. Quiquandon père, était originaire de l'Auvergne; qu'il est sorti, en 1836, de l'École polytechnique; qu'il est venu à Metz, comme élève de l'École d'application du Génie ; qu'il a été reçu Membre correspondant de l'Académie en 1850 et qu'il est décédé, en 1891, à Clermont-Ferrand, Officier de la Légion d'honneur et Colonel du Génie en retraite.

M. Abel l'a connu à Metz comme bon musicien amateur et habile dessinateur. Il s'était engagé à dessiner pour l'Académie, l'intérieur et le mécanisme des principales usines du département de la Moselle. Ce projet et cette promesse n'ont pas été mis à exécution. La cause en est facile à deviner.

Pour épuiser toutes nos réflexions, suggérées à la suite de cette biographie du Colonel Quiquandon, et montrer par là, aussi bien que par ce qui a été signalé à propos de la biographie de M. Vion, combien nous avons été bien inspirés en recherchant le moyen de resserrer les liens de nos Membres, dispersés à peu près partout comme

Digitized by Google

ils le sont de nos jours, nous ajoutons, avec une entière conviction, que l'Académie ne pourra que gagner à l'entretien de ces liens.

Ainsi, pour M. Quiquandon, qui a été plusieurs fois en Afrique, y a découvert des ruines phéniciennes et romaines, et s'y est fait une rare collection de monnaies, n'est-il pas permis de supposer que, s'il eût été en relations suivies avec nous et s'il eût su que nous tiendrions compte de ses communications, il se serait empressé de nous les faire? De même, ces relations connues de sa famille, n'auraient-elles pas eu, au moins, pour effet de nous faire connaître son décès ?

Et ces relations, encore, d'un autre côté, connues et appréciées du public, n'engageraient-elles pas, en outre, un plus grand nombre de personnes à se rapprocher de nous et à prendre part à nos travaux ?

Ces divers motifs réunis, nous semblent péremptoires. Dans tous les cas, l'Académie ne peut être blâmée de chercher à s'étendre et à se rendre utile. N'a-t-elle pas été créée pour cela? N'a-t-elle pas toujours eu pour devise : l'*Utile? — Utile dulci*, pour en finir, c'est notre dernier mot sur cette thèse.

Dans nos recrues de l'année, figurent deux Sarregoviens et un Messin, qui tous sont de bon aloi, même d'une valeur absolument indiscutable. Ils ont fait leurs preuves et l'Académie n'a qu'à se féliciter de de les compter désormais au nombre de ses Correspondants. Leurs noms sont avantageusement connus

Digitized by Google

dans les lettres, l'agriculture, l'archéologie et l'histoire.

Le premier de la série est M. Camille Fistié, né à Grosbliederstroff, Inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, Membre titulaire de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, et auteur de plusieurs ouvrages littéraires très appréciés.

Selon M. Auricoste de Lazarque, rapporteur de la Commission d'enquête pour la candidature de M. Fistié, le candidat, actuellement notre nouveau collègue, n'est pas seulement un galant homme que l'Académie a dû recevoir comme un ami porté au loin par les événements, mais comme un penseur, un philosophe dans la bonne acception du mot, dont toutes les œuvres ont du mérite et sont marquées d'un cachet d'originalité propre à l'auteur. Les écrits de M. Fistié sont des œuvres à part que distingue particulièrement un tour d'esprit philosophico-humoristique du génie de Sterne ou de Swift ; autrement dit, ce sont des œuvres agréables et sérieuses dont la lecture ne peut se faire d'*une avalée*, suivant un mot de notre Académie. Les points d'arrêts y sont nombreux, et surgissent dans la pensée du lecteur au moment le plus inattendu, par une pensée qui frappe, une émotion qui touche, que l'écrivain sait produire avec l'habileté d'un romancier. M. Fistié est, du reste, l'ami d'André Theuriet et cette amitié n'est-elle pas un titre de recommandation ?

M. Emile Altmayer, le second Sarregovien que vous avez admis comme Correspondant, n'a pas, à son actif, des titres du même genre. Il est né à

Digitized by Google

Saint-Avold, fils de M. Nicolas Altmayer, notre ancien collègue dont nous conservons le meilleur souvenir comme agronome et écrivain. Nous devons, en effet, au père de notre nouveau collègue de nombreux écrits sur le défrichement des forêts, sur les engrais azotés, sur la culture et la maladie des pommes de terre, sur la spergule, l'introduction du *sarrasin* et du seigle comme fourrages, sur la culture et l'introduction du *trèfle incarnat* dans les assolements du pays de Saint-Avold, sur l'assolement à introduire dans les terrains sablonneux pour favoriser l'éducation des abeilles, avec des observations sur les ruines du Hérapel et sur les prix du bétail à cornes fixé à l'importation du gros.

M. Emile Altmayer a marché sur les traces de feu son père, en continuant, à la propriété du Hollerloch, près de Saint-Avold, l'exploitation d'un sol jadis stérile et transformé aujourd'hui en ferme productive, composée de terres, de prairies artificielles et de sapinières entourant gracieusement la maison du maître et les dépendances agricoles. Il va sans dire que cette propriété est fournie de tout l'outillage moderne indispensable pour la bonne exploitation, l'élève des bêtes à cornes, de la volaille et des abeilles.

Par son expérience, le propriétaire sera donc à même de nous renseigner sur les essais de fertilisation qu'il a tentés et dont on pourra profiter ailleurs dans des terrains similaires.

Comme ancien Juge de paix et ancien Percepteur, M. Altmayer est également à même d'apprécier convenablement certains points litigieux qui peuvent avoir besoin d'éclaircissements.

Digitized by Google

Dans les questions douteuses du ressort de ces deux administrations, on ne saurait s'entourer de trop de lumières et celles de M. Altmayer ne seront point à dédaigner.

Le troisième de nos Correspondants nouveaux est M. François Barthélemy, né à Vigny, ancien canton de Verny, Membre titulaire de l'Académie de Stanislas et de la Société des sciences de Nancy, Membre du comité du Musée historique lorrain et de plusieurs Sociétés savantes. A Nancy, il est considéré comme un des travailleurs les plus constants et un des savants les plus éclairés, ce qui ressort aussi des nombreuses publications dont il est l'auteur. Il s'occupe spécialement de géologie et d'études préhistoriques, et, dans cet ordre de connaissances, il a traité des *Sépultures de l'âge du bronze et de l'époque franque*, des *Camps vitrifiés*, des *Anciens camps de la Lorraine.* Il a décrit les fouilles faites en divers endroits et a fourni plusieurs rapports aux congrès de l'Association française tenus à Nancy, à Toulouse, à Paris, à Limoges, à Marseille. Un de ses écrits intitulé: *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire avec cartes et planches*, a été couronné par l'Académie de Stanislas, en 1889, et l'auteur a obtenu le prix Herpin.

Le prix, ainsi dénommé à Nancy, a été fondé par le même docteur Herpin, notre ancien collègue, dont la générosité s'est portée sur l'Académie de Stanislas comme sur la nôtre et aux mêmes conditions. Mais Nancy est, depuis long-

Digitized by Google

temps en possession des fonds alloués, tandis que, par des circonstances particulières, nous sommes encore en instance pour obtenir les nôtres.

Dans tous les cas, le titre de Lauréat de l'Académie de Stanislas, décerné à M. Barthélemy par le prix Herpin, justifie pleinement notre choix à son égard. C'est même, pour notre Académie, le cas de s'en glorifier, car l'honneur fait à notre collègue à Nancy, nous revient pour une certaine part, puisque désormais son nom se trouve confondu avec les nôtres.

TRAVAUX

M. ABEL

En adoptant, pour notre compte rendu, l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, le premier rang appartient à M. Abel et, par une coïncidence que nous voulons bien établir, nous ajoutons que ce rang lui revient aussi à cause de son *grand âge* à l'Académie; car il en est le Doyen, après M. Prost. Cette désignation toutefois signifie simplement que notre collègue est entré jeune à l'Académie et nullement qu'il compte dans sa vie plus d'années que ses autres collègues. Le contraire même est la vérité. Mais ayant beaucoup écrit, beaucoup voyagé, beaucoup vu et, jugeant les autres d'après des tempéraments autres que le sien, M. Abel se fait souvent illusion à lui-même, quant à son âge réel. Par suite d'un malaise tem-

Digitized by Google

poraire, il se croit affaibli, miné, fini, suivant son expression, tandis que, pour nous qui l'entendons depuis longtemps, il est toujours l'Avocat-Docteur en droit, le chercheur, l'agréable causeur, avec toutes ses facultés, ses réparties et ses souvenirs dont il alimente nos séances et dont nous tirons le meilleur parti.

Cette année, nous lui devons, à côté des notices sur MM. Bouchotte, Salmon, Quiquandon, dont il a été précédemment question, une Notice sur M. Ch. Pécheur et un travail assez long intitulé : *Anciennes inscriptions commémoratives de la nouvelle porte Serpenoise* de Metz. Après quelques détails rétrospectifs touchant la rue Bonne-Ruelle, cette œuvre relate de quelle manière l'exploit du boulanger Harelle, qui a demeuré dans cette rue avait été inscrit, aux frais de l'Académie, sur le pilastre de droite de la porte Serpenoise en entrant en ville, en même temps que, sur le pilastre de gauche de la même porte, il avait été fait mention du siège de Metz par Charles-Quint en 1552.

M. AURICOSTE DE LAZARQUE.

Outre la biographie de M. Vion et le rapport sur la candidature de M. Fistié que vous connaissez, nous devons à M. Auricoste de Lazarque une étude sur l'origine et la provenance de l'adage bien connu de tout le monde : *Les temps changent et, nous aussi, nous changeons.*

Selon notre collègue, cette idée, pleine de sens et de vérité, a été de tout temps et partout en l'air; mais doit-elle être attribuée à l'Empereur

Digitized by Google

Lothaire Ier, comme on le prétend? Sans oser l'affirmer, M. Auricoste de Lazarque, en admet la possibilité. Ayant eu à souffrir des vicissitudes de tout genre, aux différentes époques de la vie, ce prince malheureux a fort bien pu s'écrier, un jour, en latin : *Tempora mutantur et nos mutamur illis*, et cette exclamation, de la forme d'un alexandrin, a pu devenir facilement l'hexamètre régulier :

Tempora mutantur et nos mutamur in illis.

Notre collègue est aussi poète, à ses heures; et vous avez eu occasion de constater que s'il est sévère pour juger les vers qui nous sont adressés, pour les Concours, il ne l'est pas moins pour ses propres productions poétiques. Il nous a lu, vous vous le rappelez, un charmant sonnet intitulé: *Neagth and Death*. Mais à cause d'une malheureuse rime quelque peu défectueuse, il n'a jamais voulu se dessaisir de son œuvre et il a demandé à ne s'en séparer que quand *Polymnie* lui aura fourni le mot convenable. En attendant, il nous a lu une *Note* traitant des voyages des Ilottes de Salomon et d'Hiram au pays d'Ophir, et des recherches modernes sur ce qu'était ce pays. Ces détails ont fort intéressé, et l'auteur a promis de revenir sur ce sujet en y ajoutant le résultat d'autres recherches qu'il se propose de faire.

M. ARTHUR BENOIT.

Toujours actif, toujours fécond, M. Benoît ne cesse de marcher sur les brillantes traces de feu M. Louis Benoît, son frère, ancien bibliothécaire

Digitized by Google

en chef de la ville de Nancy et ancien Correspondant de notre Académie. La bibliothèque Sarregovienne, commencée à Berthelming par MM. Benoît frères, s'enrichit de jour en jour, et, entre-temps, notre zélé collègue, que rien n'ébranle, alimente toutes les Académies et Sociétés savantes du pays de ses recherches et de ses études. Nous n'avons pas le droit de nous en plaindre, même n'ayant, cette année, rien à enregistrer, de sa part; mais cette absence est compensée par l'assiduité de M. Benoît à nos séances et par le rapport magistral qu'il a fait sur le concours d'histoire que vous venez de couronner.

L'œuvre principale de ce concours était un volume de 304 pages, in-4°, intitulé : *Notice sur Haussonville.* Mais qu'est-ce que « Haussonville » ?

Avant de plus amples détails sur cette question, posée par tout le monde, nous voulons aussi faire valoir ici un mot sur l'utilité des Concours académiques; car outre qu'ils font travailler les concurrents et faire des recherches et des études aux membres chargés de rendre compte des travaux auxquels ils donnent lieu, ils aident souvent à résoudre des questions douteuses ou inexpliquées.

Ici, au cas particulier, nous avons appris par cette Notice, qu'il existait et qu'il existe encore un village, du nom d'Haussonville, qui eut jadis une collégiale et fut le lieu de séjour des nobles de ce nom. Nous n'insistons, ni sur ce point, ni sur les changements opérés dans cette localité à la suite des temps, comme ailleurs, pour toute autre localité. Mais nous relevons, en regard de ce que

Digitized by Google

dit la Notice, sur *les chevaux de Lorraine*, la remarque de M. Benoît, que *les petits chevaux de Lorraine n'ont jamais existé, pas plus que leurs doyens, les quatre grands chevaux.*

Un autre fait, dû à cette Notice, a été mis en lumière par M. Benoît : c'est que, dans l'histoire du chapitre d'Haussonville, se rencontre le nom du B. Pierre Fourrier, qui y figure, comme ayant reçu des chanoines la collation de la cure de Mattaincourt, dont la collégiale avait le patronat. Cette particularité, peu connue, ne manque pas d'importance.

Cette même Notice a encore aidé à établir, d'une manière assez inattendue, une question suffisamment intéressante pour être également mentionnée.

Nous avions découvert, il y a déjà quelques années, dans les ruines du château de Sarreguemines, un fragment de pierre avec le nom de Jacques Bertrand et le chiffre 15 qui, d'après la position pouvait bien être la première moitié d'un millésime. Il y avait aussi quelques mots gravés; mais rien ne pouvait faire découvrir ce que signifiait ce nom de Bertrand. Une épitaphe de l'église d'Haussonville nous a appris que ce personnage était originaire de cette localité et qu'il a rempli les fonctions de capitaine commandant au château de Sarreguemines, où il est mort le 20 avril 1611.

Par le rapprochement des dates et de certains faits, il nous a donc été possible d'établir que Jacques Bertrand, natif d'Haussonville, a séjourné à Sarreguemines, au château et en la dite qualité, depuis les dernières années du XVI^{e} siècle au 20

Digitized by Google

avril 1611, et y a fait faire diverses constructions.

L'envoi fait à notre Académie de cette Notice sur Haussonville, qui, par le titre et la suscription, semblait devoir revenir de droit aux Sociétés d'histoire et d'archéologie de Nancy, a également eu pour effet de nous intriguer; mais l'œuvre ayant été jugée digne d'être récompensée par une médaille d'argent de deuxième classe, le mystère s'est trouvé dévoilé par le nom et la position de l'auteur, qui est M. l'abbé Paquatte, Directeur des religieuses de la Doctrine chrétienne de Nancy.

A cause de ces faits, suscités par cette Notice, nous espérons, Messieurs, que vous nous pardonnerez d'avoir relégué, à cette place, notre apparente digression en faveur de l'utilité des Concours académiques.

M. L'ABBÉ BÉRARD.

S'il est difficile de découvrir, comme on dit, les dominantes de certains caractères, ce ne sera pas, croyons-nous, le cas de notre respectable collègue qui termine aujourd'hui sa deuxième année de Présidence. Il nierait même la ténacité et la persévérance que nous lui avons toujours reconnue que cette négative serait promptement démentie par les faits, sans même recourir au caractère graphologique de son écriture, qui, sur ce point, est sans réplique. Nous évoquerions contre lui, l'assiduité avec laquelle il a présidé toutes les séances de cette année sans y manquer jamais, et

Digitized by Google

toujours avec la sagacité que vous connaissez ; nous évoquerions du temps passé ses dix années de Secrétariat consécutives, ce qui, de mémoire d'académicien, ne s'est vu à Metz ; nous évoquerions surtout et par dessus toutes ces considérations, l'opiniâtreté persistante qui nous a valu son dernier travail.

Il y a quelques années déjà, vous le savez, M. l'abbé Bérard s'est senti la curiosité de rechercher *les noms des animaux qui se rencontrent dans les poèmes épiques de l'antiquité.* Cette idée originale ne serait probablement pas venue à tout le monde ; mais elle a son importance et, pour la réaliser, il a nécessairement fallu feuilleter et étudier l'Iliade et l'Odyssée. C'était une tâche herculéenne et vous vous souvenez sans doute des résultats obtenus qui vous ont été communiqués.

Mais ces premiers labeurs, paraît-il, n'ont fait qu'exciter l'émulation de l'infatigable chercheur qui, rêvant encore d'autres trouvailles, a eu le courage de continuer ses investigations sur les hymnes homériques, sur les épigrammes publiés à la suite de ces hymnes et sur ce qui reste des poètes dits cycliques dont Homère, le grand poète ionien, fut la gloire. Il en résulte que M. l'abbé Bérard a fouillé, somme toute, 52 poèmes grecs, de valeurs différentes, renfermant 30,518 vers !

Comme résultat final, il y a lieu d'ajouter aux 64 noms d'animaux, déjà signalés précédemment, quatre noms nouveaux, dont deux, la *Dorade* et le *Renard*, appartiennent aux poèmes cycliques et dont les deux autres, le *Lynx* et la *Tortue*, sont fournis par les Hymnes. Au total, soixante-huit animaux.

Digitized by Google

Tel est, suivant les propres expressions de notre collègue, le bilan des recherches faites dans les œuvres des écrivains connus sous le nom de poètes grecs d'Asie.

Mais ce soi-disant bilan sera-t-il le dernier ? — Pour tout autre que M. l'abbé Bérard, oui ; pour lui, au contraire, c'est peu probable ; car, à peine a-t-il rendu compte de ses dernières recherches chez les poètes grecs d'Asie, qu'il se demande, si celles de la Grèce européenne ne seraient pas plus riches.

Cela signifie-t-il autre chose que la continuation du même travail sur toutes les œuvres grecques de l'antiquité, de la Grèce de l'Asie, comme de la Grèce européenne ?

Est-il possible, après cela, de ne pas soutenir, que la *ténacité* et la *persévérance* de M. l'abbé Bérard, sont à toute épreuve, dans le travail.

M. BOX, *secrétaire.*

Outre les procès-verbaux de vos séances mensuelles et le compte rendu général dont vous entendez la lecture, vous devez à votre secrétaire le rapport de la candidature de M. Altmayer et la proposition de *rechercher le meilleur moyen d'établir des relations plus suivies entre les divers membres de l'Académie.* Il a, en outre, fait partie, avec M. Benoît et M. l'abbé Kuhn, de la Commission du concours d'histoire, dont M. Benoît a rédigé le rapport.

A la suite d'une intéressante lecture de M. Lametz

Digitized by Google

sur les suggestions mentales, votre secrétaire a également lu et commenté les *Histoires de revenants* de M. André Theuriet rapportées dans un journal de Bar-le-Duc.

M. FERREZ.

Parmi les envois admis, cette année, à l'Académie pour les concours, se trouvent plusieurs sujets, traités en vers. M. Ferrez a été désigné avec MM. Auricoste de Lazarque et Vion pour l'examen de ces travaux.

D'après le rapport déposé par M. Auricoste de Lazarque, deux médailles d'argent, petit module, ont été accordées, à M. Eugène Tavernier, rédacteur à la *Franche-Comté*, à Besançon, et à Madame V. Morcel, à Vic-sur-Seille.

M. L'ABBÉ FLECK.

Notre Président d'honneur sortant, M. l'abbé Fleck, a été chargé d'examiner plusieurs plis cachetés, déposés, depuis de longues années dans nos archives, à la condition de n'être ouverts qu'après le décès des auteurs.

D'après le rapport verbal de notre honorable collègue, ces plis ne contiennent que des observations relatives à des découvertes suranées, actuellement sans valeur.

Digitized by Google

M. L'ABBÉ FRIREN, *archiviste.*

La Commission d'enquête pour la candidature de M. François Barthélemy, en qualité de Membre correspondant, a été composée de M. l'abbé Friren, rapporteur, de M. l'abbé Paulus et de M. Huber.

M. GREFF.

L'obligeance de notre collègue a été mise plusieurs fois à contribution : il s'est occupé activement avec M. Jacquemin, à fournir des renseignements à la Présidence de Lorraine, au sujet du Règlement pour la distribution des prix de vertu, et à la Caisse des dépôts et consignations pour obtenir la délivrance des fonds du legs Herpin.

M. HUBER.

Au train dont marche M. Huber, il ne restera plus rien de caché sous terre dans nos pays de la Sarre et c'est heureux pour ces pays, pour le chercheur et pour l'Académie.

Naguère, ces pays étaient à peu près complètement inconnus en dehors de Sarreguemines. Grâce aux louables efforts de M. Huber, les noms de Sarre, de Rouhling, de Cadenborn, du Hérapel et d'autres lieux, retentissent, actuellement, sous la coupole de l'Institut et deviennent familiers à

Digitized by Google

la Société des Antiquaires de France. Nous devons, en effet, à M. Huber d'avoir mis à jour à Rouhling, une villa gallo-romaine de premier ordre, marchant, par son étendue et par ses restes, de pair avec ce que l'on a découvert de plus remarquable ailleurs. Les tumulus de Cadenborn ont définitivement tranché la question, agitée depuis si longtemps, que des sépultures *évidemment gauloises* ont servi longtemps encore, après l'invasion de la Gaule, au temps même des Mérovingiens, de lieux d'inhumation, et que ces inhumations étaient en tout point calquées sur les rites gaulois. Ces mêmes tumulus ont révélé les ustensiles et les accessoires indestructibles du costume de nos ancêtres, aussi bien que le Hérapel nous a conservé une pharmacie, une forge, des statues et autres objets de luxe et de dévotion, avec des monnaies gauloises et romaines.

M. Huber nous a rendu compte longuement de ses fouilles de tumulus; il a même offert à l'Académie 300 exemplaires de son rapport sur ces fouilles, comme nous venons de le mentionner.

Pour le Hérapel, il vous a également signalé ses trouvailles, à différentes reprises, notamment dans la séance de 1892, dans laquelle il vous a entretenu de la *Montre solaire* dont M. le colonel de la Noë, Membre de la Société des Antiquaires de France, a fait l'objet d'un rapport. Cette trouvaille étant unique, jusqu'ici, dans son genre, M. de Barthélemy en a donné connaissance à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Elle n'appartient pas moins à M. Huber et le rapport détaillé qu'il nous a promis, ne manquera pas d'attirer l'attention des savants archéologues sur notre heu-

Digitized by Google

reux collègue et sur la Compagnie à laquelle il appartient.

Dans la séance du 23 mars 1893, M. Huber, après vous avoir fait part des remerciements de Madame Ch. Robert pour la Biographie de feu son mari que vous avez bien voulu provoquer et qu'il a été chargé d'écrire, vous a fait connaître encore sa dernière trouvaille du Hérapel. Elle n'est pas moins précieuse que les autres.

Comme le rapport de notre collègue n'est pas prêt, et, par suite, ne pourra être inséré dans le volume des Mémoires de 1892-93, nous croyons intéressant de répéter, d'après notre procès-verbal de séance, que cette récente trouvaille consiste en une pièce d'or, fleur de coin, portant face et revers des monnaies de Vespasien, décrites sous le nº 297, dans le tome Ier de la *Description des monnaies impériales*, par H. Cohen, édition de 1880.

Ce nº 297 est ainsi libellé :

IMP. CAES. VESP. AVG. CENS, tête laurée, à droite R R PAX AVG.

La Paix, tenant un caducée ailé et une branche d'olivier, est appuyée sur une colonne, debout à gauche, près d'un trépied sur lequel on remarque un objet semblable à une bourse.

Cette pièce est donc de la date de 825 à 828 de la fondation de Rome, ou, autrement, de 72 à 75 ans, après Jésus-Christ. Sa valeur, en argent, est de 40 francs.

Jusqu'à ce jour, on n'a pas connaissance de *pièces d'or* frappées dans cette matrice et l'aureus en question est absolument inédit.

Digitized by Google

La pièce d'argent ayant servi à la description du nº 297, est au Cabinet des médailles de France, où M. Huber présentera sa trouvaille, pour la faire noter.

Dans la séance du 25 mai dernier, M. Huber vous a aussi rendu sommairement compte des trouvailles que M. l'abbé Bour, de Rosbrück, était en train de faire dans un cimetière gallo-romain, placé, près de Morsbach, au-dessous du Hérapel. Il a suivi également la découverte d'ossements faite récemment à Sarreguemines à proximité de l'ancien château. On présume que ces ossements sont ceux de soldats russes qui, en 1815, sont morts du typhus dans une ambulance établie près du lieu d'inhumation.

Après ces détails, est-ce encore le cas d'insister sur les avantages que ces trouvailles, avec les rapports qui en seront les suites, procureront à M. Huber et à l'Académie ?

Il est facile de les préjuger, ces avantages ; mais, pour le moment, nous ne croyons pas devoir nous y arrêter.

M. L'ABBÉ KUHN.

La Commission du concours d'histoire de cette année était composée de MM. Kuhn, Box et Benoît, rapporteur.

M. JACQUEMIN.

Vous savez déjà que l'intéressante Biographie de M. Graffe est l'œuvre de notre honorable collègue, M. Jacquemin, qui, de concert avec

Digitized by Google

M. Greff, a été chargé de recueillir les legs Bouchotte et Herpin. Pour ce dernier, M. Jacquemin a eu beaucoup de formalités à remplir et l'Académie lui doit l'expression de sa complète reconnaissance.

M. Jacquemin a également appelé votre attention sur *deuz clefs en argent* qu'il a remarquées dans un musée de Londres avec l'inscription : *Clefs de la ville de Metz.*

M. Abel présume que ces objets ne peuvent être autres que des clefs, comme celles qu'on avait autrefois l'habitude de présenter aux souverains, à leur entrée dans les places fortes.

Une expression particulière de reconnaissance est encore due à M. Jacquemin, comme à M. Greff, pour les soins nouveaux qu'ils ont apportés à la perpétration du Règlement pour la distribution de nos prix de vertu.

Il est vraiment heureux, pour notre Corporation, de pouvoir compter sur le dévouement de MM. Greff et Jacquemin, pour mener à bonne fin ces multiples formalités de finance et d'organisation.

M. LAMETZ, *trésorier.*

Le nom de M. Lametz rappelle, avant tout, le concours d'agriculture de l'année dernière dont la Commission d'examen était composée de Messieurs Lametz, Amblard et Auricoste de Lazarque. M. Lametz était chargé de rédiger le rapport de ce concours, à la suite duquel une médaille d'ar-

Digitized by Google

gent a été accordée à M. L. Rigaux, professeur départemental d'agriculture à Annecy.

La mention du résultat de ce concours est faite tardivement, aujourd'hui, par la raison qu'à la séance générale de mai 1892, le rapport n'était pas déposé.

Nous devons aussi à M. Lametz la lecture d'un rapport assez détaillé sur la *Radiation cérébrale* et une explication sur la manière de comprendre et de se rendre compte des causes de la transmission de nos pensées, de nos impressions, à grande distance, par la transformation d'une action physique en mouvement éthéré et réciproquement.

Le rapport sur des faits d'hypnotisme, d'extase, de vision cérébrale, de transmission de la pensée ou de la volonté, sur lequel M. Lametz a appelé l'attention de l'Académie, émane du professeur Edwin J. Houston, de la Société d'électricité de l'Institut Franklin en Amérique et date du 1er mars 1892.

Un des faits saillants de ce rapport consiste dans l'hypothèse par laquelle le rapporteur établit l'analogie qui lui semble exister entre les radiations ou vibrations cérébrales et le fait expérimental des vibrations communiquées à un diapason par les ondes sonores que produit un autre diaspason, et la transmission à distance de la volonté ou d'un fait par l'*éther* qui remplit tout l'univers, même les espaces intermoléculaires de la matière brute.

Dans cette hypothèse, les ondulations, produites par les pressions d'un cerveau, seraient accessibles à un ou à plusieurs autres cerveaux ayant une communauté spéciale et ne seraient pas perçus par les autres cerveaux, de même que les ondes

Digitized by Google

sonores d'un diapason ne mettent en mouvement que les diapasons avec lesquels il est parfaitement d'accord.

Nous devons en outre à M. Lametz un moyen qu'il a imaginé pour rendre les *liens* de gerbes de blés ou d'autres denrées *indéliables*. Le procédé est fort simple et n'élève pas le mille de liens à plus d'un franc par mille. Il consiste en un anneau adapté à l'ancien lien, dont il est l'auteur, et dont il a été rendu compte antérieurement.

M. MASSING.

M. Camille Massing a fait la traduction de l'allemand en français d'un opuscule traitant d'un procès qui intéresse les amateurs des us et coutumes judicieuses d'autrefois.

Cet opuscule, de provenance alsacienne, concerne particulièrement la famille de Zorn de Plöbsheim.

M. L'ABBÉ PAULUS.

Dans l'ordre chronologique de nos admissions, M. l'abbé Paulus a la chance, bien enviable, d'être actuellement le plus jeune des Membre titulaires de l'Académie, comme il l'est aussi, en dehors de notre Corporation, dans l'ordre des inscriptions de l'état-civil. Sous le premier rapport, il est donc l'antipode de MM. Prost et Abel, et si nous nous plaisons à faire un rapprochement, nous prions

Digitized by Google

notre jeune collègue de croire que, par là, nous ne voulons, ni activer, ni ralentir son activité. Nous n'en avons pas le droit. De plus, comme rapporteur, nous n'avons qu'à constater les faits accomplis et la seule remarque que nous pouvons nous permettre, en ce moment, c'est de constater que les genres d'études de MM. Prost et Abel, en histoire et en archéologie, sont aussi ses études de prédilection et qu'il y a là encore beaucoup à glaner et une belle carrière académique à fournir.

Au 30 juillet prochain, M. l'abbé Paulus comptera deux années dans notre Corporation et nous lui devons quelques détails qu'il a bien voulu nous donner, de vive voix et en résumé, sur le résultat des recherches que nous l'avions prié de faire sur l'hôtel Saint-Livier, en se faisant appuyer par la nouvelle Société d'histoire et d'archéologie de Metz dont il fait partie. Nous nous attendions par suite à de plus amples communications que nous n'avons recueillies, que dans une Notice publiée par cette Société et par les journaux *Le Lorrain* et *Le Messin*, et d'après lesquels nous avons pu compléter notre compte rendu de l'année dernière.

Cette année, M. l'abbé Paulus a fait partie de la Commission d'enquête pour la candidature de M. F. Barthélemy et nous lui devons, comme premier écrit, la Biographie de M. l'abbé Curicque.

En perspective, il a fait miroiter à nos yeux, dans la séance d'août, divers plans de l'ancien *camp retranché* ou *ring de Tincry* dont nous rendrons compte, si M. l'abbé Paulus, suivant sa promesse, veut bien nous mettre à même de le faire.

Digitized by Google

M. REMOISSENET.

Quand, en octobre 1888, M. Schuster a renoncé à la rédaction des *Tables météorologiques* qu'il a fournies depuis un grand nombre d'années, nous avons été heureux d'enregistrer que, dorénavant, notre collègue, M. Remoissenet, voulait bien continuer ce travail. A ce moment nous ne connaissions pas encore assez tout l'intérêt que les lecteurs de nos Mémoires attachent à ces observations. Nous l'avons seulement appris depuis et nous nous faisons l'interprète de ces lecteurs, pour désirer que cette lacune de nos travaux soit comblée sans retard.

M. LÉON SIMON.

Le fusain, déjà bien connu de notre collègue, continue à se produire avec une ponctualité qui honore l'artiste et montre en même temps combien ses œuvres sont goûtées.

Cette année, le carton se compose de dix-sept fusains-paysages, tirés d'Écosse, de Belle-Isle en mer, des Vosges et des environs de Metz.

Ces œuvres ont été exposées aux Salons du blanc et noir de Paris, à Bordeaux, Dijon, Amiens, Reims et Nancy.

M. L'ABBÉ VION, *vice-président.*

Le décès de notre correspondant, M. Michel Vion, nous a valu, de la part de notre Vice-Président, la lecture d'un fragment de Note rédigée

Digitized by Google

à la suite d'une visite faite à Noisseville, par son frère, après 1870, au jardin et au toit paternels.

Cet écrit témoigne des sentiments et du style correct, imagé et presque lyrique du défunt. Il fait également connaître ses idées sur le jardinage et l'agriculture qu'il déclare être la science la plus noble, la plus belle, la plus agréable, la plus vraie de toutes les sciences.

M. LE DOCTEUR WINSBACK.

Malgré ses fréquentes absences, à cause de ses occupations, M. le docteur Winsback, qui est tout dévoué à l'Académie, s'est fort heureusement trouvé au milieu de nous, quand il s'est agi de suggestion mentale, d'hypnotisme, etc., et nous devons à sa compétence médicale, bien des éclaircissements sur ces phénomènes si fréquents et, malgré cela encore, si ténébreux, encore si mystérieux.

M. BELLEVOYE.

M. Bellevoye, chargé de la confection des médailles de M. Maréchal et de Sébastien Leclerc, pense être prochainement à même de terminer son travail.

M. PAUL DE GOY.

Une mention toute spéciale revient à notre Correspondant, M. Paul de Goy, qui assiste fréquemment à nos séances et ne manque jamais de

Digitized by Google

nous communiquer ce qu'il estime pouvoir intéresser l'Académie ou faciliter nos travaux.

Outre de précieux renseignements qu'il a pu se procurer et nous communiquer au sujet des prix de vertu qui se distribuent à Paris et ailleurs, il nous a fait examiner quelques brochures japonaises et une montre solaire chinoise ou annamite.

L'apparition de ce dernier objet, presque en même temps que la montre solaire du Hérapel, est d'une palpable opportunité.

Les petits volumes présentés sont trois livraisons des *Contes du vieux Japon*, traduits en français, publiés à Tokia par Kobounoha. Ce qu'on y trouve de plus intéressant, ce n'est pas le texte, assez curieux cependant, ce sont les vignettes coloriées qui l'accompagnent. Elles en commentent les épisodes avec un mélange de naïveté et de hardiesse qui n'est pas sans charme pour le lecteur.

La *montre solaire* se compose de deux cadrans en bois, l'un horizontal, l'autre vertical, réunis par une charnière. Le style est un simple cordon. L'appareil ne peut s'ouvrir d'un angle plus grand que 90°, mais il se ferme à volonté comme un livre. Il mesure cinq centimètres sur six de côté, et environ deux centimètres d'épaisseur.

Presque toutes les faces sont couvertes de lettres et de chiffres.

Une petite boussole, placée au centre du cadran horizontal, permet de l'orienter.

Digitized by Google

Avant de finir, nous mentionnons encore deux brochures de nos Correspondants : l'une présentée par M. le Dr Winsback, de la part de M. le Dr Knöpfler, de Nancy, l'autre, présentée de la part de M. Paul Genay, de Lunéville, par M. Lametz.

Tel est aussi, Messieurs, le bilan des travaux de l'Académie de Metz en l'année 1892-93. Comme vous le voyez, ce bilan, nous l'avons établi en détail. A vous, maintenant, de l'apprécier à votre tour et à formuler vos conclusions.

Nous ne voulons ajouter qu'un mot pour les Membres qui, cette année, ont jugé convenable de rester sous leur tente et qui auraient quelques desiderata ou quelques dispositions à prendre pour le présent ou l'avenir. Nous croyons leur être utile, en leur rappelant l'article 17 du Règlement ainsi concu : « Tout Membre de l'Académie « *doit produire* et *offrir* à l'Académie, dans le « cours de chaque année académique, soit un « rapport, soit un mémoire, soit un morceau de « littérature, soit un ouvrage d'art.

« Tout Membre qui publie un ouvrage doit en « déposer un exemplaire dans la bibliothèque de « l'Académie. »

La règle, vous le voyez, est ce qui manque le moins. Nous ne manquons pas non plus de chercheurs et de travailleurs sérieux, capables et animés des meilleures intentions.

Digitized by Google

A l'œuvre donc, Messieurs et estimés Collègues. A l'œuvre, pour l'honneur et la bonne renommée de notre Corporation ! A l'œuvre, pour notre année jubilaire et bon courage !

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

DE

L'ANNÉE 1892-1893

Présenté à l'Académie dans sa séance du 20 Avril 1893

PAR

M. A. BENOIT

Au nom d'une commission composée de MM. BENOIT, BOX et l'abbé KUHN.

L'histoire du village d'Haussonville, écrite avec beaucoup d'ordre et de soin, me paraît être l'œuvre d'un habitant érudit de ce village qui est à ses débuts littéraires. Nous ne pouvons qu'approuver son œuvre sur un sujet si à la mode de nos jours, mais, malgré l'ampleur de son travail, 304 pages petit in-4°, il existe encore quelques lacunes importantes. Citons de suite les principales pour ne plus y revenir. On ne nous dit rien de l'époque préhistorique qui fait loi maintenant. Quoi ! on n'a pas trouvé le moindre monument de l'âge de pierre dans la commune? pas

Digitized by Google

de haches en silex ou en bronze, objets qui abondent cependant dans certaines localités ; puis la liste des noms de lieux n'est pas donnée. On y trouve souvent, en la parcourant, diverses indications quelquefois utiles à l'histoire du pays ou aux mœurs d'autrefois. L'auteur cite cependant le canton *Vers-le-Port* souvenir des pèlerins allant autrefois à Saint-Nicolas-de-Port, petite ville voisine.

Une étude sur le patois d'Haussonville manque aussi à la notice et c'est là une lacune des plus regrettables ; car, malgré les anathèmes du conventionnel Grégoire, jamais les amateurs de cette vieille langue n'ont été aussi nombreux que de nos jours et notre Société s'honore d'avoir dans son sein un des maitres en ce langage.

Ces réserves faites, j'aborde franchement le sujet dont je dois vous rendre compte.

La monographie du village d'Haussonville nous fait assister au développement d'une petite bourgade qui n'a qu'un intérêt secondaire, malgré son château féodal et malgré sa collégiale. L'auteur, après avoir parcouru tout ce qui avait été imprimé sur la localité, a eu la chance de trouver aux archives de la fabrique l'*Histoire du chapitre de Haussonville*, manuscrit inédit dû à la plume de François-Michel Desbœufs, prévôt de la collégiale, originaire de Saint-Nicolas, chanoine et curé en 1726, élu prévôt en 1737 et pieusement décédé en 1753. Son œuvre contient quarante pages in-4° d'une écriture très lisible. Si nous ajoutons les archives de la commune et quelques papiers de famille, nous aurons toutes les pièces probantes présentées par l'auteur.

Digitized by Google

Avec tous ces matériaux tant imprimés qu'inédits, il a composé son ouvrage qu'il a divisé en trois parties, savoir: le village, le chapitre et la paroisse. La première partie se lit avec intérêt; l'auteur raconte la transformation qui s'opère dans la localité ou pour mieux dire dans toutes les localités. Ce qu'il dit est des plus intéressants, et peut se résumer par cette phrase: « Tout ce qui peut favoriser le luxe et le bien-être a trouvé sa place au village. Les paysans produisaient jadis tout ce qui était nécessaire à leurs vêtements et à leur nourriture. Aujourd'hui, ils dédaignent un peu trop les anciennes habitudes de sobriété et d'économie de leurs pères; les objets d'importations remplacent sur la table les mets des ancêtres. Le village a changé de mœurs et d'allures; faut-il s'en plaindre ou s'en applaudir? » N'y a t-il pas une teinte de regret dans ce doute?

Il n'y eut longtemps, dit l'auteur, qu'un seul marchand, il y en a plusieurs aujourd'hui; un méchant cabaret, maintenant il y a cinq « bouchons » et trois cafés et la population n'atteint pas cinq cents âmes! On ne cuit plus son pain; c'est le boulanger qui le fournit. Les tailleurs et les cordonniers, les tisserands tendent à disparaître; ils sont remplacés par les cafetiers, les boulangers et les bouchers. C'est le commerce... et l'argent part de la commune! (1).

(1) Nous croyons devoir donner la liste des patentés pour l'an 1843. On verra, en collationnant avec la liste publiée de nos jours, quelles sont les industries qui tendent à disparaître et en première ligne, il y a les tisserands, les meuniers et les cordonniers: Maistres de billard, 2; Bouchers, 2; Boulanger, 1; Bourreliers, 3; Cabaretier, 1; Charrons, 2; Charpentiers, 2; Cordonniers, 3; Épiciers, 2: Maréchal, 1;

Digitized by Google

Jadis, la jeune fille, en se mariant, apportait dans son trousseau de la toile, maintenant elle n'a plus que peu de linge souvent acheté à crédit à la ville voisine. Les danses et les rondeaux en public n'existent plus, ni les feux de la saint Jean, ni la coutume des *trimazos* le premier dimanche de mai. Le vieux maître d'école, religieux, affable, complaisant et modeste a complètement disparu. Qui l'a remplacé??

Deux professions ont survécu, le cultivateur et le vigneron (Haussonville est un des premiers vignobles de Meurthe-et-Moselle). Autant ce dernier est resté fidèle à sa profession; autant le premier veut changer. Il est cependant toujours le plus considéré du village, mais il ne veut plus que ses enfants continuent à tenir la charrue; il les envoie à la ville ou souvent ils végètent, tandis que lui se ruine avec ses nombreux domestiques.

Certes, c'est bien le tableau d'un village qui se modernise et on doit savoir gré à l'auteur qui, dans sa conscience, a poussé le cri d'alarme.

Le dernier chapitre de cette première partie est consacrée à la noble maison d'Haussonville qui n'a jamais fait partie des petits chevaux de Lorraine. Ceux-ci n'ont jamais existé, pas plus que leurs doyens les quatre grands chevaux. L'auteur déclare carrément ne pas vouloir faire l'histoire de la maison d'Haussonville et ne pas donner sa

---

Maçon, 1; Menuisiers, 4; Meunier, 1; Serrurier, 1; Tisserands, 4; Tonnelier, 1.

Le village avait alors 587 habitants et on venait de loin charger son bon vin. M. Husson était célèbre alors par ses belles écuries de course et le bourrelier Têtard par ses bandages herniaires pour les chevaux.

Digitized by Google

généalogie, — « une nomenclature de ce genre, « dit-il, ne peut être d'aucune utilité pour le « public! » Chacun son opinion.

On trouve cependant dans le manuscrit, une épitaphe d'une Claude de Haussonville, dernière de sa race. Sa pierre tombale avec effigie est dans l'église paroissiale jadis collégiale.

† Cy gist honorée Dame, Claude de Haussonville, veuve d'honoré sieur Gaspard de Marcossey (1), laquelle décéda le dernier de mai 1598. Priez Dieu pour Elle). (2 m. de haut, 1 m. de large).

Autour de la défunte sont ses quartiers paternels : HAUSSON (ville), AUTEL, ANGLURE, DU CHASTELET; et maternels: HEU, CHEVILLOT, BRANDEBURG, CHENERY.

Elle était fille de Jean de Haussonville et de Catherine de Heu dont on voit les pierres tombales avec effigie dans l'église d'Essey-les-Nancy.

† Cy gist Messire Jean de Haussonville, Baron, chevalier, Seneschal de Lorraine, Baillif de l'Evesché de Metz, qui espousa en premières noces Dame Magdelaine de Haraucourt et en secondes Dame Catherine de Heu, qui décéda le XXVIII[e] d'aoust 1545, et a fondé en ceste chapelle une messe avec la Passion par chascun iour pour prier Dieu pour son âme.

† Cy gist Honorable Dame, Dame Catherine de Heu, femme en secôdes à Honoré Seigneur messire Jehan de Haussonville, seigneur dudit lieu

(1) Gouverneur de Clermont-en-Argonne, seigneur de Coin-sur-Seille, grand écuyer de Lorraine.

Digitized by Google

d'Essey, seneschal de Lorraine qui trespassa le VIIIe iour de février 15»1, Priez Dieu pour Elle.

(Elle donna 4000 francs barrois à la Collégiale).

† Cy gist feue et honorée Dame, Dame Magdelaine d'Haraucourt jadis femme de honoré sire, Messire Jehan de Haussonville, Chev. sieur dudit lieu et d'Essey en partie, qui trespassa l'an M. Ve et XIX, le XVe de septembre. Priez Dieu pour Elle.

Balthazar d'Haussonville, fils de Jean, était gouverneur de la ville de Nancy, grand maître d'hôtel du duc Charles III. Il avait épousé Anne de Salm dont l'enlèvement, étant veuve, du château d'Essey par d'Andelot, colonel de l'infanterie française, fit tant de bruit en son temps. On sait qu'ils allèrent se marier au château de Montoy, la citadelle des protestants messins. Une des sœurs de Claude de Haussonville était Anne, abbesse de Saint-Pierre de Metz.

Il y avait encore à l'abbaye des prémontrés de Bonfays dans les Vosges deux tombes de nobles de cette famille illustre.

† Cy gist Jacques de Hassonville jadis seigneur de Montreux-le-Sec (Monthureux) qui trespassa l'an 1455 la vigile de Saint-André.

† Cy gist Damoiselle Havy d'Hassonville, fille de Messire Jehan d'Hassonville, chevalier seneschal de Lorraine, femme de Jean de Savigny, fils de Messire, Ferry de Savigny, Maréchal de Lorraine, seigneur de Savigny et de Valfroicourt, lesquels Jehan de Savigny et Damoiselle Havy de Haussonville ont fondé en cette chapelle en l'honneur de Notre-Dame et de sainte Marie-Magdeleine deux messes par chacune semaine, lesquelles

Digitized by Google

messes doivent dire et célébrer le mardy et vendredy en suivant, laquelle Damoiselle alla de vie à trépassement le lundy dixième janvier de l'an septante et treize (1473).

Jean d'Haussonville et sa femme Hermanson d'Autel fondèrent en 1435 le chapitre Saint-Claude d'Haussonville dont l'histoire forme la deuxième partie du manuscrit qui vous est présenté.

A l'église de l'abbaye de Moyenmoutier, il y avait cette tombe :

† Cy gist Révérend Père en Dieu Damp George de Hassonville, humble Abbé de Moyenmoutier et de Saint-Clément de Metz, Prieur de Saint-Quirin, Conseiller de Nostre Souverain Seigneur Monseigneur le Duc, lequel trespassa le XVI février Mil Ve XXXIV. Priez Dieu pour luy.

L'histoire du chapitre est à peu près la même que celle de tous les chapitres. Nous n'en parlerons pas. Il y a cependant à citer le nom du B. Pierre Fourier qui y figure comme ayant reçu des chanoines la collation de la cure de Mattaincourt, dont la collégiale avait le patronat et la seigneurie.

Arrêtons-nous un instant sur cette grande figure lorraine, qui paraît dans l'histoire du chapitre d'Haussonville, et qui d'un coup excite la curiosité de tous et fait taire toute autre recherche. Que sont les chanoines, que sont les seigneurs d'Haussonville près du bienheureux Père de Mattaincourt ?

Les chanoines avaient sans doute apprécié les vertus solides du chanoine régulier lorsqu'il résidait à Belchamp, abbaye de son ordre, située à 5 kilomètres d'Haussonville. M. Desbœufs a conservé le serment que prêta le B. P. Fourier :

Digitized by Google

« Ce 28 de May 1597, ie Pierson (1) Fourier, « religieux de Chaumouzey, par la licence de « mon Rd Père Abbé, ay accepté de Mrs les Véné- « rables Prévôt et Chanoines d'Haussonville, la « Vicairerie de Matincourt, vacante par la mort « de feu M. Demange Bridard, dernier posses- « seur d'icelle, sous les conditions ci-dessus por- « tées. Lesquelles j'ai promis observer et me « contenter de ce que ledit Bridard et autres « prédécesseurs vicaires ont tenu audit lieu de « Matincourt, touchant les fruits et revenus du « bénéfice. En foy de quoy j'ay signé les pntes, « les an et jour que dessus ». Signé PIERSON FOURIER, avec paraphe.

Le Bienheureux Père avait refusé les cures de Saint-Martin à Pont-à-Mousson et de Nomeny au diocèse de Metz, pour accepter celle de Mattaincourt au diocèse de Toul ; il s'y trouvait bon nombre de réformés séduits pendant leurs voyages à Genève où ils vendaient la célèbre dentelle de Mirecourt. Si la paroisse était pauvre au point de vue spirituel, elle était riche au point de vue temporel. Le curé était co-seigneur temporel du village et il avait un officier pour rendre la justice. Le sixième de la grosse dîme et la moitié de la menue lui appartenaient ainsi qu'un bouvret de quatre-vingt-dix jours en terres, prés, jardins, etc. Dans l'annexe d'Hymont, le curé avait les mêmes droits seigneuriaux et les mêmes parts de dîmes. On voit par là que la cure de Mattaincourt était d'un bon rapport pour le chapitre d'Haussonville, qui touchait une forte part des revenus.

(1) On sait que Pierson est le synonyme de Pierre.

Digitized by Google

Tout le monde sait le lustre que donna le R. P. Fourier à sa paroisse.

C'était un beau titre de gloire pour les chanoines d'avoir bien pourvu un saint homme, ils en étaient tout fiers ; mais ils en furent étrangement récompensés du vivant de leur glorieux pourvu ; car les chanoines réguliers cabalèrent si bien près de l'évêque de Toul, le cardinal Nicolas-François de Lorraine, grand ami du Bienheureux Père, qu'ils obtinrent, en 1632, l'union de la paroisse de Mattaincourt à leur abbaye de Belchamp, malgré l'opposition très juste des chanoines de Haussonville. Ce fut un grand préjudice causé à leur maison, car ils eurent en échange la paroisse voisine de Saint-Mard, qui appartenait à ce monastère et qui passait pour une des plus pauvres du diocèse.

On ne doit pas s'étonner, par ce fait, observe avec raison l'auteur, de l'inimitié qui régnait entre le clergé régulier et le clergé séculier.

La troisième partie du manuscrit qui nous occupe est consacrée à l'histoire de la paroissse.

L'église, quoique remontant à l'an 1435, est assez insignifiante ; une nef lui fut ajoutée il y a près de deux siècles. On y voit neuf inscriptions tombales données *in extenso*, entr'autres celle de Jacques Bertrand, décédé à Sarreguemines, le 8 avril 1590, d'une famille fixée à Haussonville, qui a fourni des officiers aux sires d'Haussonville et des prévôts au chapitre pendant près de trois siècles. Il y a aussi quelques tombes de prévôts du chapitre, dont plusieurs furent les bienfaiteurs de cette maison.

L'auteur raconte les ravages que fit la Révolu-

Digitized by Google

tion ; mais il aurait pu avoir des renseignements plus complets en consultant les archives départementales, papiers du district de Lunéville. C'est une lacune qui est à regretter.

N'oublions pas qu'en 1784, la collégiale vit un acte assez burlesque : le prévôt Lanty voulut empêcher l'évêque de Nancy de donner la confirmation dans son église. Le prélat répliqua vertement et la cérémonie se fit ; mais le prévôt ne parut pas à la procession qui conduisit M. de Fontanges à l'église : c'était sa manière de protester.

A la Révolution, le chapitre fut dissous ; ses biens et les maisons canoniales furent vendus ; le prévôt Lanty (de Toul) (1) refusa le serment et se tint caché dans le village, administrant en secret les sacrements aux fidèles. Le curé Bailly, après être resté le plus qu'il pouvait dans sa cure, se réfugia à Alderbach en Bavière. En 1802, il se démit et se retira dans son village natal, à Saint-Maurice dans les Vosges. Le citoyen Urbain, bénédictin de l'abbaye de Senanes, vint administrer ; mais, quoique assermenté, il dut à son tour fuir pendant la Terreur.

Parmi les curés modernes, on peut citer M. Joseph Humbert, nommé en 1840 curé cantonal de Thiaucourt. Il est connu par une bonne brochure écrite pendant le Gouvernement de Juillet contre le défrichement des forêts.

Le manuscrit se termine par la liste des habitants qui, en 1777, allaient moudre au petit moulin banal qui, lui aussi, a disparu. Bien peu des

(1) Il avait acheté de la Nation sa maison prévôtale et une de chanoine, comptant rétablir plus tard le chapitre.

Digitized by Google

noms qu'on y voit sont encore portés par les habitants actuels d'Haussonville.

Tel est un petit aperçu du manuscrit que vous m'avez chargé d'examiner. Je ne veux pas citer quelques *lapsus calami :* « comte de Haguenau, p. 84 ; duc de Lenoncourt, p. 14 ; Seille pour Meurthe, p. 10, etc. » Ce sont de petites fautes faciles à corriger et qui n'enlèvent rien à la valeur intrinsèque de l'ouvrage. C'est l'œuvre d'un honnête homme qui a voulu s'instruire et instruire les autres et, pour son coup d'essai, il a pleinement réussi. Il serait à souhaiter que toutes les paroisses aient de semblables historiens. Ce n'est pas la faute de l'Académie de Metz s'il n'y en a pas plus. On voit ce qu'on peut obtenir en n'ayant à sa disposition que les archives municipales et curiales.

Mais qu'on me permette une réflexion. Comment présente-t-on à l'Académie de Metz un manuscrit sur un village tout à fait lorrain, compris dans le canton de Bayon, arrondissement de Lunéville, département de Meurthe-et-Moselle, sur les hauteurs de la rive droite de la Moselle ; avant 1789, du duché de Lorraine, parlement de Nancy, bailliage royal de Rozières-aux-Salines ; jadis du diocèse de Toul, doyenné de Port, puis de la nouvelle circonscription diocésaine de Nancy? C'est ce qui nous sera peut-être expliqué, lorsque nous verrons le nom de l'auteur.

Quoiqu'il en soit, l'Académie qui réside dans la ville de Metz, l'ancienne capitale du royaume de Lorraine, ce dont elle se souvient toujours, ne peut rester indifférente à un manuscrit purement lorrain. Je propose donc de donner à l'auteur de

Digitized by Google

la *Notice sur le village d'Haussonville,* une médaille d'argent de deuxième classe, et j'ose espérer que mes collègues approuveront la décision des membres de la Commission.

L'Académie confirme par son vote les conclusions de la commission et, le pli cacheté ayant été ouvert, elle décerne une médaille d'argent, moyen module, à M. l'abbé Paquatte.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

HAUSSONVILLE

par M. l'abbé PAQUATTE, lauréat.

Sonne haut clairon
Pour l'honneur de ta maison.

Le but que nous nous proposons, en écrivant cet opuscule, est de conserver la mémoire du passé ; on voit se manifester de nos jours une ardeur extraordinaire pour faire revivre l'antiquité. Nous approuvons fort les travaux que l'on fait pour découvrir l'origine du pays. Cet esprit d'investigation nous a poussé à faire des recherches sur le modeste village que nous habitons : nous livrons au public indulgent le fruit de nos travaux.

Un vénérable chanoine de la Collégiale d'Haussonville, qui fut curé de la paroisse, et plus tard prévôt du Chapitre, a écrit en 1738, une *Histoire raccourcie du Chapitre d'Haussonville.* Cette notice, qui renferme plusieurs pages in-folio, n'a point été publiée.

M. Desbœuf, c'est le nom de ce chanoine, a consigné par écrit ce qu'il avait appris de ses collègues sur la fondation du Chapitre ; il a copié

Digitized by Google

différents originaux et enfin il a dit ce qui se faisait de son temps.

Ces manuscrits, remis depuis quelques années aux Archives de la Fabrique, par nos soins, renferment environ quarante pages in-4° d'une écriture très lisible ; toutefois l'état de vétusté dans lequel ils se trouvent en rend parfois la lecture difficile.

Il serait superflu de faire ressortir le caractère de véracité de cet autographe. Voici les principaux titres des documents qu'il renferme :

Copie de la fondation du Chapitre d'Haussonsonville.

Ratification et amortissement des biens donnés..... par la duchesse Isabelle, femme de René.

Bulla Concilii Basiliensis.

Confirmatio donationis factæ a DD. Henrico de Villa episc. Tullensi.

Bulles d'union d'Eugène IV, d'Innocent VIII....

Us et coutumes du Chapitre, etc.

Nous avons compulsé tous les actes de baptêmes, sépultures, fiançailles et mariages, antérieurs à la Révolution, déposés à la mairie d'Haussonville, et que M, Piermay, maire de la commune, a mis gracieusement à notre disposition. C'est dans ce pouillé qui renferme plus de cinq mille actes, que nous avons en quelque sorte retrouvé la vue du passé. Les épithètes, les qualités, les professions ajoutées aux noms des habitants nous ont permis de reconstituer la véritable physionomie du village.

Nous avons consulté les personnes plus âgées sur certains détails particuliers.

Digitized by Google

Les faits historiques sont puisés à plusieurs sources :

Dom Calmet (Histoire de Lorraine).

M. le comte d'Haussonville (Histoire de la réunion de la Lorraine à la France).

L'abbé Hugo.

M. Digot (Histoire de Lorraine).

M. l'abbé Mathieu (L'ancien Régime).

M. Lepage (Les communes de la Meurthe. Dictionnaire topographique de la Meurthe).

Lachenaye-Desbois.

Par goût personnel, nous sommes éloigné de tout ce qui ne porte pas un caractère réel d'authencité ; aussi nous ne dirons rien qui ne soit appuyé sur des documents certains ; là où ils n'existent pas, nous éviterons de porter une affirmation absolue.

Nous n'avions nullement l'intention de donner au public cette étude trop particulière ; plusieurs personnes compétentes, nous ayant vivement engagé à la livrer à l'impression, nous avons cédé à leurs instances. Si quelques lecteurs étrangers à la localité, y veulent trouver quelque intérêt, nous leur sommes d'avance reconnaissants de leur indulgence.

Digitized by Google

I

HISTOIRE DU VILLAGE

CHAPITRE I

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE D'HAUSSONVILLE

Haussonville, village de 450 habitants, d'après le dernier recensement, se trouve actuellement dans le canton de Bayon, arrondissement de Lunéville.

Il est à sept kilomètres au Nord de Bayon, quinze Ouest de Lunéville et vingt-cinq Sud-Est de Nancy.

Immédiatement avant la Révolution, Haussonville était du bailliage de Rosières-aux-Salines. En 1790, à la nouvelle délimitation administrative, il fut du canton de Blainville, du district de Lunéville.

Primitivement le véritable nom était Hassonville. Dans l'acte de fondation de l'hôpital et du Chapitre (1435), on lit Hassonville. Sur une pierre tombale dont l'inscription remonte à 1595, on lit encore Hassonville; à quelle époque précise dit-on Haussonville ? Nous ne saurions le dire ; mais

Digitized by Google

en 1653, on lit Haussonville sur les actes de baptême.

On trouve encore quelquefois écrit : Hessonville et Hossonville ; sans doute par des personnes ignorantes ou par d'autres, qui écrivent d'après la consonnance, comme il arrive encore pour les noms propres.

Bien que situé à environ 230 mètres d'altitude, le village se trouve dans un fond, comme dans un entonnoir. De chaque côté, à de courtes distances, s'élèvent des monticules qui bornent l'horizon : à l'Est, le Leumont, 294 mètres d'altitude; au Midi, la hauteur de Domptail, 341 mètres ; au Sud-Ouest, les Gémonts, 333 et 349 mètres ; à l'Ouest, le Fey, 329 mètres ; au Nord-Ouest, Saffais, 367 mètres ; au Nord, le Vignot, 336 mètres.

Le pied du Vignot touche le village. Si vous gravissez ce monticule, vous avez sous les yeux le plus beau panorama. Le spectateur, tourné vers le Nord, voit à ses pieds la plaine sillonnée par les eaux de la Meurthe ; à sa gauche, Saffais, Rosières, Dombasle dont les fumées obscurcissent l'air ; en face le monticule de Léomont, dont la maison de ferme brille sous les rayons du soleil ; à droite, la ligne des Vosges avec le Donon, dont les couleurs sombres semblent porter le deuil de sa séparation d'avec la mère-patrie.

Le Vignot et Saffais forment la ligne de partage des eaux entre les deux versants de la Meurthe et de la Moselle. Presque toutes les eaux d'Haussonville se déversent dans la Moselle, soit par le canton dit La Folie, vis-à-vis l'Ermitage, soit par le ruisseau de Méchet qui traverse Saint-Mard.

La surface totale du territoire est de 1117 hec-

Digitized by Google

tares, 15 ares, 61 centiares (1), se décomposant ainsi :

	hectares	ares	centiares
Terres labourables	848	69	18
Jardins	4	78	63
Chènevières	14	19	81
Prés	91	48	67
Vignes	56	97	44
Vergers et terrains plantés	15	21	96
Bois.	32	8	80
Pâtures	—	67	—
Terres vaines	21	8	50
Propriétés bâties	2	87	22
Objets non imposables . .	29	8	40
Total . . .	1117	15	61

Une partie des terres labourables, environ 60 hectares, sont ingrates à cultiver et d'un accès difficile : ces terres ne valent pas 250 francs l'hectare : le moyen le plus facile de les utiliser serait de les planter en bois ; quelques personnes ont essayé et ont réussi. Mais le paysan de nos jours ressemble beaucoup à celui du temps de Virgile : il veut récolter tout de suite ; ce n'est pour ainsi dire qu'à regret qu'il plante pour sa postérité. Je crois même que lorsque le poète latin donnait aux agriculteurs romains le conseil de planter pour l'avenir :

Insere, Daphni, pyros, carpent tuo poma nepotes (1)

il avait l'espoir d'être entendu ; nous avons la cer-

(1) Extrait du cadastre.

(1) Daphnis, greffe des poiriers, tes enfants en recolteront les fruits. (Géorgiques.)

Digitized by Google

titude morale que l'habitant d'Haussonville laissera encore longtemps friches des terres qu'un boisement intelligent rendrait productives.

CHAPITRE II.

EPOQUE PROBABLE DE LA FONDATION D'HAUSSONVILLE.

Le pays que nous habitons faisait partie, dit M. Lepage, de cette région connue avant la domination romaine sous le nom de Belgique.

La Belgique avait pour limites : à l'Est, le cours inférieur du Rhin ; au Nord, la mer britannique, à l'Ouest, la Celtique, au Sud, le pays appelé plus tard la Bourgogne. Les peuples qui l'habitaient étaient essentiellement guerriers ; toutefois ils acceptèrent facilement la domination et la civilisation romaines ; et au moment où César paraissait en Gaule (environ cinquante ans avant Jésus-Christ) les Leucques ou Leucquois (Toulois) occupaient les régions arrosées par la Moselle, la Meuse et la Seille. Toul était leur cité. Pendant les premiers siècles de l'ère Chrétienne, il n'y eut pas de villages proprement dits ; les peuples continuellement en guerres n'avaient ni le loisir, ni la sécurité pour bâtir des maisons. Peu à peu, cependant, on vit s'élever des bourgs qui furent les berceaux des principales villes.

Lorsque la religion chrétienne commença à se répandre et à exercer une influence sur ces peuples convertis, les mœurs se transformèrent insensiblement : les évêques employèrent tout leur crédit pour arrêter les luttes fratricides. Ils eurent de

Digitized by Google

la peine à comprimer cette ardeur belliqueuse qui constituait le fond du caractère de nos ancêtres ; mais cependant les idées de fraternité prévalurent ; les peuples, sous l'influence d'une religion de charité s'habituèrent peu à peu à se regarder moins comme des ennemis que comme des frères.

Tel fut le premier résultat obtenu par l'Église.

L'établissement des monastères, au milieu de régions jusqu'alors incultes, contribua ensuite pour une très large part à fixer les habitants au sol.

Les moines partageaient leur temps entre la prière et le travail manuel ; ils se livraient spécialement au défrichement des immenses forêts qui couvraient la surface du territoire. Ils groupèrent autour de leurs monastères une foule de peuples, avides d'entendre la parole de Dieu. La vue de ces religieux se livrant tour à tour à la prédication, au travail des champs, excita une noble émulation ; et ces peuples nomades qui étaient venus, poussés plutôt par la curiosité ou par le goût des pèlerinages, se fixaient autour des moines, élevaient des huttes, plus tard des maisons, et finirent par construire des bourgs.

C'est ainsi que fut bâti Saint-Nicolas-du-Port.

Ce que nous disons n'est pas le fruit de l'imagination ; ce qui se passait il y a quatorze siècles, se passe encore aujourd'hui. Lorsque le missionnaire catholique a fixé sa résidence et qu'il a fait quelques conversions, il élève une école pour instruire, il défriche un champ pour vivre. Au centre de l'Afrique, comme autrefois dans nos pays, l'Église procède par ces deux voies : l'école et le travail manuel.

Ce fut seulement vers le IX^{e} ou le X^{e} siècle que

Digitized by Google

la plupart des villages prirent naissance çà et là. Ici c'étaient des métairies; là c'était une famille illustre qui élevait un château fort, et, à l'abri de ses donjons, les plébéiens cultivaient les terres du seigneur; ailleurs c'était un monastère qui attirait autour de son cloître des populations heureuses de pouvoir pratiquer facilement la religion et de trouver un asile au moment de la guerre, car les monastères étaient souvent respectés.

La plupart du temps les paysans cultivaient une terre qui ne leur appartenait pas; ce fut seulement vers le milieu du XIII^e^ siècle que les villages obtinrent de leurs seigneurs certaines terres, moyennant redevances et certaines franchises qui, augmentées peu à peu, constituèrent ensuite l'autonomie communale.

La famille des comtes d'Haussonville, l'une des plus illustres de Lorraine, remonte à une haute antiquité. Vers 1150, Simon, fils de Dreux de Nancy, duc de Lénoncourt, prit le titre de la baronnie d'Haussonville. Donc à cette époque, Haussonville existait. On peut sans témérité affirmer que la fondation du village remonte à une assez haute antiquité, probablement au X^e^ siècle. M. Lepage donne à Haussonville une origine fort ancienne. Varin d'Haussonville figure comme témoin dans une donation faite à l'abbaye de Beaupré par Drogon de Nancy, en 1176.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

POPULATION D'HAUSSONVILLE AUX DIFFÉRENTES ÉPOQUES.

Faire le dénombrement de la population de la Lorraine aux différentes époques de son histoire, c'est faire le tableau des misères de toutes sortes qui décimèrent notre chère patrie.

L'étude de l'histoire de Lorraine nous a laissé une impression de profonde tristesse. Les guerres continuelles, les mœurs souvent farouches, les épidémies fréquentes ont fait des victimes sans nombre ; il est vrai qu'à côté des maux nous voyons souvent le remède. Les évêques finirent par faire accepter la *Trève de Dieu* aux seigneurs trop batailleurs ; l'on vit surgir de tous côtés des hôpitaux, des maladreries, des lieux de refuge, dûs à l'initiative du clergé et des gens dévots.

Nous qui écrivons à des siècles de distance, nous nous estimons heureux d'être venus plus tard et de jouir en repos des avantages que nos ancêtres nous ont achetés si chèrement.

Au X^e^ et au XI^e^ siècle, la population d'Haussonville devait être bien restreinte puisque le village était à ses débuts. Du reste, à cette époque, comme le fait remarquer M. Digot, c'est-à-dire en 934, une maladie contagieuse ravagea notre pays déjà bien éprouvé par l'invasion et le pillage des Hongrois. Quelques années plus tard, une autre maladie enleva dix mille personnes à Metz, presque autant à Toul. Saint Gérard, évêque de Toul, ordonna une procession générale qui fut précédée de trois jours de jeûne, et le fléau cessa.

Digitized by Google

Au XI^e siècle survint une famine horrible qui dura trois ans. L'archevêque de Trèves, se rendant un jour dans une église pour célébrer les offices, fut entouré d'une foule de gens affamés : il voulut leur donner de l'argent, mais ils le remercièrent et lui demandèrent ses chevaux. L'archevêque mit pied à terre ainsi que ses domestiques et les chevaux furent aussitôt abattus et mangés.

Quel était le chiffre des habitants d'Haussonville au XV^e siècle ? C'est ce qu'il est difficile de dire.

Les documents certains que nous avons entre les mains, c'est-à-dire les actes religieux, ne datent que de 1650. A cette époque, et pendant plusieurs années successives, il n'y a que deux ou trois baptêmes par an, pour Haussonville et Domptail.

Il n'y a rien d'étonnant pour quiconque connaît l'histoire de la Lorraine et les malheurs affreux qui accablèrent ce valeureux pays à cette époque.

Ce serait ici le lieu de rappeler ces guerres cruelles dont la Lorraine fut le théâtre. Notre but n'est pas de faire l'histoire de cette époque : le peu que nous en dirons servira uniquement à expliquer le petit nombre d'habitants à Haussonville vers 1650.

Vers le milieu du XV^e siècle, Antoine de Vaudémont, neveu de Charles II, contesta le titre de Duc de Lorraine à René d'Anjou, qui avait épousé Isabelle, fille aînée de Charles II. Le comte de Vaudémont s'unit au duc de Bourgogne. Celui-ci campa plus tard à Saffais ; de là rayonnant dans tous les villages voisins, il les mit à feu et à sang. Haussonville fut brûlé par Antoine de Vandémont.

Plus tard, vers 1630, la Lorraine fut le théâtre

Digitized by Google

de guerres sanglantes. Le nom des Suédois est encore en exécration ; et, pour être juste, il convient d'ajouter que les historiens, en nous retraçant le triste tableau de cette époque, sont bien au-dessous de la réalité. Il y a des misères qui ne s'expriment pas : le temps semble jeter un voile discret sur les atrocités des hommes, sur les oppressions des peuples, et l'historien, qui écrit à quelque temps de distance, aurait peur de dire toute la vérité, dans la crainte qu'on ne le crût pas. Le poète dit en effet quelque part :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Les Suédois assouvissaient leur haine d'hérétiques sur un pays essentiellement catholique : ils étaient en même temps les instruments de ce fameux ministre de Louis XIII, qui, pour être Cardinal, n'en était pas plus humain. Libre à quiconque d'admirer le génie politique de Richelieu qui sut grouper autour de la monarchie française, par les annexions successives, les provinces qui ne gravitaient point encore autour de son roi ; les Lorrains n'ont point encore oublié ce qu'il leur en a coûté pour devenir Français. Quelques délicats nous accuseront peut-être de manquer de patriotisme, ils se tromperaient. La Lorraine est aujourd'hui tellement française ; les Lorrains sont tellement attachés au drapeau national, qu'à la première menace ils seraient prêts, et qu'ils mériteraient encore l'éloge que faisait d'eux Napoléon.

Au milieu de ces calamités, Haussonville fut *boulé*, dit M. Desbœuf ; les souvenirs locaux disent qu'il ne resta plus que cinq maisons. Les fouilles opérées dans les jardins démontrent que le sous-

Digitized by Google

sol est rempli de débris de murs et de toitures : on y trouve encore d'anciennes caves.

Il n'y a rien d'étonnant qu'en 1650 il n'y ait plus que quelques ménages à Haussonville.

Les paysans, à l'époque dont nous parlons, furent réduits à une si déplorable misère, que « personne n'osant plus cultiver, pour n'y trouver aucune sécurité, toutes les terres restèrent friches. La désolation vint à un tel point que le menu peuple ne trouva plus le moyen de se nourrir que de glands et de racines. Ce désordre causa tant de maladies et de pauvreté, qu'en fort peu de temps les trois quarts du peuple de la campagne périrent ou désertèrent le pays, on a vu même plusieurs femmes réduites à la dure nécessité de manger leurs propres enfants » (1).

L'abbé Hugo dit la même chose, à peu près dans les mêmes termes.

Les malheurs de la Lorraine, dit M. le comte d'Haussonville, étaient cependant loin d'être terminés. L'occupation française, toute prête à cesser, faisait alors sentir ses dernières et plus cruelles rigueurs, et les agents de Louis XIV avaient ordre de ménager moins que jamais des contrées qu'il fallait enfin restituer. Dans leur zèle à suivre les instructions qui leur étaient expédiées de Paris, les chefs de corps et les fournisseurs de Louis XIV multiplièrent à l'excès les requisitions, qui, sans profiter beaucoup au gouvernement français, avaient à ses yeux l'avantage d'épuiser la substance même d'un pays sur lequel il n'allait plus désor-

(1) Mémoires du marquis de Beauvau, cité par M. le comte d'Haussonville.

Digitized by Google

mais avoir rien à prétendre. C'est ainsi que vingt-cinq bataillons et quarante escadrons furent, pendant l'année qui précède la cession, envoyés dans la Lorraine et le Barrois ; on prit même soin d'en enlever, en partant, tous les foins. Les soldats furent autorisés à vivre aux dépens du pays, sans que les intendants voulussent jamais tenir compte des plaintes des habitants. Ainsi la ruine était à son comble, et la population tellement diminuée que dans trente et une villes ou peuplades méritant le nom de bourgs, au lieu d'un million d'âmes on n'en comptait plus que cinquante mille.

Ce fut seulement vers 1697, après le traité de Ryswick, que la Lorraine put un peu respirer. La Lorraine reconnue indépendante échappa aux serres de la France, reçut de nouveau ses Ducs, dans la personne de Léopold.

Ce prince s'efforça de faire oublier à son peuple les misères du passé par une sage administration. La confiance revint avec la sécurité ; les habitants des campagnes cultivèrent leurs champs restés friches ; les villages se repeuplèrent ; la population d'Haussonville augmenta progressivement comme on peut le voir par le nombre des baptêmes. Les chiffres que nous citons sont authentiques; ils sont puisés, sur les actes conservés aux archives de la commune.

Nous donnons en même temps le chiffre des baptêmes de Domptail, qui se trouvent consignés avec ceux d'Haussonville.

ANNÉES	BAPTÊMES	
	Haussonville	Domptail
1677	5	3
1678	6	4

Digitized by Google

ANNÉES	BAPTÊMES	
	Haussonville	Domptail
1683	15	2
1699	9	4
1710	11	3
1720	8	1
1729	18	5
1740	22	0
1750	18	9
1760	20	3
1770	15	3
1790	15	3
1805	24	1
1815	16	1
1830	20	5

A partir de 1836 nous avons retrouvé à la Mairie les tableaux officiels des recensements.

ANNÉES	HABITANTS
1836	587
1841	608
1846	600
1851	602
1856	501
1866	506
1872	451
1876	463
1881	430
1886	453

Comme on peut en juger par ce tableau, la population va toujours en augmentant jusqu'en 1850.

M. Lepage donne comme population d'Haussonville, en 1710, 66 habitants. Ce chiffre paraît bien

Digitized by Google

faible en comparaison des naissances ; il faut lire 66 ménages : notre tableau indique 11 naissances ce qui suppose une population de 300 à 350 habitants.

La population va croissant sous le règne de Léopold (1697 à 1729), de François II (1729 à 1736), de Stanislas (1736 à 1766). A partir de sa réunion à la France la progression est constante.

On pourrait donner plusieurs causes dc cette augmentation successive. A partir du traité de Ryswick (1697), la Lorraine reprend possession d'elle-même : les guerres cruelles qui avaient ensanglanté la première partie du XVII^e^ siècle étant terminées, les populations rurales quittèrent les forêts pour cultiver leurs champs. Il y eut sans doute, à cette époque, un nouveau partage des terres ; un grand nombre d'habitants ayant disparu, ceux qui survivaient s'approprièrent ce qui restait ; c'est ainsi que le Chapitre d'Haussonville perdit la plupart des immeubles qui lui avaient été donnés par les seigneurs fondateurs.

Les serfs émancipés travaillèrent pour eux avec plus d'ardeur ; chacun voulut avoir son lopin de terre, son habitation personnelle. Les seigneurs qui possédaient la plupart des terres en firent l'abandon moyennant certaines redevances, soit aux particuliers, soit aux communes. Un grand nombre, surtout au moment de l'annexion à la France, abandonnèrent leurs châteaux pour aller à Paris, et laissèrent leurs terres aux mains d'un fermier appelé *amodiateur*.

La commune d'Haussonville possède comme pâtis communaux partagés, une certaine quantité de terres, situées sur la route d'Haussonville à Dame-

Digitized by Google

levières et 21 hectares non partagés, au-delà de la Moselle, entre Crévéchamps et Velle. Ces terres proviennent d'un abandon fait par un comte d'Haussonville à la communauté, moyennant une redevance annuelle. La commune payait encore tous les ans, jusqu'en 1888, un cens de 25 francs 80 centimes à M. le comte. Par une lettre en date du 25 novembre 1887, écrite à M. le maire d'Haussonville, M. le comte renonce gracieusement à cette redevance.

On lit dans M. Lepage : La communauté d'Haussonville déclare, en 1738, qu'elle tient par ascensement des seigneurs, moyennant une redevance annuelle de 60 francs, la quantité de 108 jours de terres, dont 58 sont partagés entre les habitants qui les labourent ; le reste a été mis en nature de pâtis.

Les terres ayant été ainsi partagées furent mieux cultivées et rapportèrent davantage : l'aisance relative favorisa les mariages ; la population plus gaie, plus riche, plus libre, prit son essor ; le laboureur mit sa gloire à avoir beaucoup d'enfants.

Au XII^e^ siècle, dit M. Lepage, les sujets d'un suzerain ne pouvaient aller s'établir sur les terres d'un autre, sans la permission des deux seigneurs ; de même il fallait une permission réciproque des deux seigneurs pour que le sujet de l'un pût contracter mariage avec un des sujets de l'autre. On conçoit que ces entraves devaient gêner les unions matrimoniales, et retarder le développement de la population ; ces servitudes disparurent peu à peu ; en 1690, la liberté était complète sous ce rapport.

Telles sont quelques-unes des causes qui ont amené l'agrandissement des villages. Hausson-

Digitized by Google

ville s'accrut rapidement. En 1768, d'après M. Lepage, il y avait 84 feux et 273 communiants. En 1775, il y avait 352 communiants et 139 non-communiants; dans ce dernier chiffre sont compris les enfants.

En 1775, M. Bailly, curé de Domptail, Haussonville, Romain et dépendances, a consigné sur le livre des actes religieux, l'état des familles de sa paroisse. Voici cet état tel qu'il est indiqué.

Etat des ménages ou familles, communiants et non communiants, composant la paroisse de Domptail, Haussonville, Romain et dépendances, Mexey n'étant plus habité depuis près soixante ans, selon le relevé qui en a été fait par le sieur Curé soussigné le 1er avril 1775.

	Ménages	Communiants	Non communiants
Haussonville .	116	352	139
Domptail . .	15	52	25
Romain . . .	16	45	24
Dépendances.	2	12	2
Total . .	149	461	190

Il y avait donc à Haussonville, en 1775, 116 ménages donnant un total de 491 habitants, c'est-à-dire une population plus forte qu'en 1890.

Vers 1782, des fièvres malignes décimèrent la population ; le nombre des décès fut assez considérable et la population a diminué sensiblement.

C'est de 1841 à 1850, que le nombre des habitants fut le plus élevé, et fit de Haussonville l'une des communes les plus importantes du canton de Bayon avec une population de 602 âmes.

Digitized by Google

Un événement malheureux, le choléra, sévit dans cette localité avec plus d'intensité que partout ailleurs. En 1854, il y eut 27 décès, et en 1855, il y en eut 51.

Depuis cette époque, Haussonville déchut considérablement : le recensement de 1856 constate seulement 501 habitants ; en 1881, il n'y en a plus que 430, en 1891, 450.

Il serait peut-être utile d'étudier les causes qui ont amené et qui amènent chaque jour le dépeuplement des campagnes.

Si nous ne craignions d'avoir l'air d'émettre un paradoxe, nous dirions : C'est la liberté et le bien-être relatif qui ont amené l'augmentation rurale de 1690 à 1850 ; c'est l'excès de la liberté et du bien-être, qui éloignent aujourd'hui les paysans, et les font émigrer vers les villes ou les centres industriels.

On a beaucoup critiqué la situation des artisans de l'ancien régime : le fils était obligé de prendre le métier de son père. Outre que cette règle n'avait rien d'absolu dans la pratique, puisque nous voyons souvent des hommes du peuple parvenir aux plus hauts emplois civils et militaires, cet usage avait au moins l'avantage d'habituer, de bonne heure, les enfants à un travail sérieux et de les perfectionner dans un art devenu héréditaire.

Le laboureur inspirait à ses enfants l'amour du métier, et le paysan restait à la campagne. Aujourd'hui, il n'est pas rare d'entendre dire à un cultivateur : Mon fils n'aura pas tant de mal que moi. En effet le cultivateur néglige d'apprendre à ses fils le noble métier de laboureur et, de ses filles, il fait des dames qu'il mariera à un em

Digitized by Google

ployé quelconque : après cela, il se plaint de ne plus trouver de bras pour labourer ses champs. Ses fils vont gérer une misérable place et le père courbera son front sur sa charrue, jusqu'à l'extrême vieillesse.

Nous n'entendons nullement blâmer les parents qui, remarquant des aptitudes sérieuses chez leurs enfants, leur ouvrent, par l'étude, le chemin des carrières libérales : les paysans ont autant d'intelligence que les citadins, et il ne leur est pas interdit de briguer les plus hautes positions de la hiérarchie sociale.

La multiplicité des places payées par le gouvernement, le développement progressif des chemins de fer, le nombre sans cesse croissant des usines créées par l'industrie, les mauvaises récoltes se succédant avec une persistance désespérante, sont autant de causes qui éloignent de la culture des champs.

Dans certains villages, à Haussonville spécialement, les terres ne sont point encore toutes partagées : d'immenses fermes demeurent la propriété d'un seul (1), et sont exploitées par un seul fermier. Ce sol n'étant jamais vendu, il y a nécessairement des gens sans propriété foncière ; ils aiment mieux quitter le village et travailler dans une usine, plutôt que de louer assez chèrement des terres à l'année, auprès du fermier.

On a beaucoup écrit sur les moyens d'arrêter la désertion des campagnes ; il n'y a pas de re-

(1) La ferme de M. le comte d'Haussonville comprend le cinquième du territoire, plusieurs autres fermes, appartenant à d'autres propriétaires, ont ensemble la même contenance. Presque la moité du territoire appartient à des étrangers.

Digitized by Google

mède dans l'état actuel de la société : il en est de ce mal comme de beaucoup d'autres, il ne se guérit que par l'excès.

Quand les productions de l'industrie auront dépassé les besoins de la consommation, quand les ouvriers mourront de faim dans les villes, quelques-uns se souviendront de leur village natal, et peut-être seront-ils heureux d'être recueillis par un frère, ou par de vieux parents ; et leurs bras réapprendront le métier qu'ils n'auraient jamais dû oublier.

En attendant, il faut que les personnes intelligentes usent de toute leur influence pour arrêter cette émigration.

Si le paysan comprenait tout ce qu'il y a d'avantageux à travailler sous le regard de Dieu, à respirer un air pur, à se reposer quand il le veut, à être libre enfin, il n'envierait ni les chantiers enfumés, ni les ateliers délétères où s'étiolent et végètent tant de pauvres ouvriers des villes, qui n'ont pas même la liberté de se reposer quand ils le veulent. La liberté est pour le paysan ; l'ouvrier des villes ressemble beaucoup à l'esclave.

Le vers de Virgile sera toujours vrai :

O fortunatos nimium sua si bona norint Agricolas.

O heureux sont les habitants des campagnes ! Si seulement ils appréciaient leur bonheur!

L'institution d'œuvres de charité, de bureaux de bienfaisance, serait peut-être utile pour retenir quelques personnes à la campagne, on trouverait là des ressources précieuses pour les vieillards et

Digitized by Google

les malades. Mais ici on se heurte à des préjugés invétérés.

Si l'on compare l'habitant des campagnes à celui des villes, on le trouve plus tenace et moins donneur : gagnant l'argent avec plus de difficulté, il le donne avec plus de parcimonie : il est froid par nature et ne s'émeut pas facilement ; aussi les œuvres de bienfaisance qui, en ville, procurent la nourriture et le vêtement à tant de malheureux, n'existent pas au village ; il ne serait pas téméraire d'ajouter qu'elles n'existeront de longtemps.

La charité privée doit venir en aide aux malheureux : le presbytère de campagne, le château quand il y en a un, quelques maisons bien connues, deviennent la Providence des pauvres et des malades.

La lecture des actes religieux démontre que le chiffre des naissances était autrefois supérieur à celui de nos jours : la plupart des familles avaient cinq ou six enfants ; plusieurs dix ou douze. A cette époque, qui n'est pas loin de nous, l'esprit religieux était plus vivace ; on ne calculait pas comme de nos jours : les parents comptaient sur la Providence, et avaient foi à cet adage qui est toujours vrai : Dieu bénit les grandes familles.

Ce grand nombre de naissances multipliait rapidement le chiffre de la population, mais il faut ajouter que ce mouvement ascensionnel était arrêté par la grande mortalité des enfants. Il est triste de constater le nombre de ceux qui meurent en venant au monde, ou peu de temps après leur naissance (1).

(1) M. l'abbé Mathieu dans son livre « L'ancien régime » constate comme nous cette mortalité.

Digitized by Google

A quoi pourrait-on attribuer cette grande mortalité ? Il est possible que le nombre d'enfantements laborieux venait de ce que les matrones ou sages-femmes n'étaient pas suffisamment instruites.

On sait que les *matrones* étaient choisies par les femmes elles-mêmes, parmi les plus vertueuses de la localité ; l'élection avait lieu à l'église, en présence du curé, à la pluralité des voix.

Voici le procès-verbal de la dernière élection qui eut lieu à Haussonville, avant la révolution. Elle est du 26 décembre 1775.

« L'an mil sept cent soizante et quinze, le vingt-six décembre, après avoir convoqué les femmes de ma paroisse à la messe matutinale afin d'élire entre elles une sage-femme, à la pluralité des voix, Elisabeth Siquet, veuve de Jean Euriat, vigneron, âgée d'environ quarante ans, a réuni la pluralité des suffrages et a été élue pour ainsi dire d'une voix unanime. Laquelle a accepté le dit office et a prêté serment entre nos mains en présence de l'assemblée, conformément au rituel, avec promesse d'en remplir autant qu'il sera en son pouvoir les charges du dit office, et a signé avec nous, le maître d'école, François Rouyer, et Catherine-Agnès François, témoins à ce requis. »

L'un des offices de cette charge était de baptiser les enfants dont la vie était en danger au moment de leur naissance.

On conçoit qu'une matrone choisie dans ces conditions, parmi les femmes les plus vertueuses, pouvait offrir des garanties d'honnêteté et de discrétion ; mais on comprend aussi qu'elle n'avait pas toute la science requise pour les cas extraordinaires. Delà une mortalité plus grande. Il

Digitized by Google

y avait aussi beaucoup d'enfants qui mouraient en bas âge; cette mortalité doit être attribuée au manque de soins intelligents de la part des parents, et surtout à l'usage du maillot, usage presque universellement abandonné aujourd'hui.

Le nombre des enfants illégitimes était assez restreint à Haussonville. La recherche de la paternité n'était pas défendue, bien au contraire. La personne qui se trouvait sur le point d'être mère, pouvait faire sa déclaration devant la justice du lieu, ou simplement devant la sage-femme jurée : cette déclaration faisait foi ; elle pouvait entraîner certains effets civils : par exemple, l'obligation, de la part du séducteur, de subvenir aux frais de l'éducation de l'enfant. Si la même liberté existait aujourd'hui, peut-être que nous ne lirions plus si souvent dans les journaux les récits de ces lâches abandons, ou de ces infanticides qui révoltent.

Les accidents mortels étaient aussi fréquents que de nos jours ; la proximité de la Moselle, l'absence de ponts, la nécessité pour les habitants d'Haussonville, de traverser la Moselle aux gués, pour cultiver une portion de leur territoire, situé sur la rive gauche, ont occasionné plusieurs morts par immersion.

« L'an mil sept cent soixante et douze, le sept mai, Nicolas Selletier, garçon à Haussonville, âgé de vingt-trois ans, passant la Moselle à cheval, a eu le malheur de périr dans les eaux. Son corps est revenu à bord le même jour vis-à-vis l'ermitage de Notre-Dame-de-Grâce, ban d'Haussonville et après la reconnaissance qui en a été faite par le maire et gens de justice du dit lieu, en conséquence de l'autorisation à eux donnée par M. Drouot,

Digitized by Google

juge-garde de la baronnie, il a été inhumé le lendemain dans le cimetière de Domptail sa paroisse avec les cérémonies prescrites par l'Église, en présence de son frère et de Joseph Houard, bonnetier à Haussonville, soussignés avec nous. »

Nous citons aussi l'acte d'inhumation d'un malheureux qui fut accusé de vol, enfermé à la prison criminelle du château, et qui, voulant reprendre sa liberté, se jeta par la fenêtre et eut la jambe cassée.

« L'an que dessus mil sept cent quatorze, onzième iour du mois de mars, sur les huit heures du matin, décéda à Haussonville dans les prisons criminelles du Château, Joseph (1)....., âgé d'environ trente ans, homme marié et demeurant à Haut-Clocher, sa mort lui estant arrivée par une gangréne qui se mit dans l'une de ses jambes qu'il s'estait cassée en se précipitant d'une fenestre de sa prison d'où il s'estait voulu sauver. Il a reçu le sacrement de pénitance la veille et l'avant-veille de sa mort avec de grands sentiments de douleur et son corps a été inhumé en terre sainte le même iour, environ sur les six heures du soir dans le cimetière de l'Église de la Collégiale vis-à-vis du clocher à trois pas de la muraille de la grange du Chapitre sans avoir pu différer plus longtemps sa sépulture pour la puanteur et la putréfaction de la place et brisure quoique bien soignée et pansée par le Sr Didier, Me Chirurgien juré, demeurant à Rosières. La terre sainte lui aiant esté accordée à cause qu'il n'avait pas esté sentencié, et que son procès n'estait pas fait estant accusé de vol, cette sépulture faite en présence de George Petitfils, de

(1) Nous taisons le nom propre.

Digitized by Google

Nicolas Friquot demeurant au dit Haussonville et de la plupart des habitants. »

En Novembre 1720, deux hommes occupés à réparer la toiture du Château, tombèrent sur le sol, et moururent quelques jours après. « L'an que dessus le dixneufième novembre, sur les trois heures après-midi décéda à Haussonville Monsieur Gérard, marchand quinqualier, bourgeois de Nancy de la paroisse de St-Epvre, homme veuf, âgé d'environ vingt-huit ans, tombé du haut de la toiture plate du Château du dit Haussonville, n'aiant pu recevoir que l'absolution sur des signes de douleur et le sacrement de l'Extrême-Onction : son corps a esté inhumé le iour suivant sur les trois heures de relevée dans le cimetière de Domptail à vingt pas de l'angle d'en bas du chœur tirant au petit portail du cimetière qui va à Romain, en présence du Sr Nicolas Simon, d'Antoine Lebel, bourgeois de Nancy, parent du défunt, du sieur Louis Drouot, prêtre, et plusieurs autres. »

Le lendemain on enterrait l'ouvrier du même Gérard, tombé en même temps que son patron.

Avant de terminer ces observations sur la population, sur les causes qui ont amené ou qui ont arrêté son développement, il ne sera pas hors de propos de citer les réflexions faites par M. Bailly, curé d'Haussonville, réflexions concernant certains faits météorologiques, les récoltes etc. ; elles n'ont pas trait immédiatement à notre sujet, mais nous les citons par curiosité. Elles se trouvent consignées dans les actes de 1778 à 1784.

On sait que les actes religieux servaient autrefois d'actes civils. Ce fut en 1792 que la République retira au clergé la rédaction de ces actes,

Digitized by Google

pour les confier au pouvoir civil. Voici le procès-verbal textuel constatant la remise des actes religieux, antérieurs à 1792, aux mains des municipaux : « Cejourd'hui six novembre mil sept cent quatre (1) douze, l'an 2e de la République française, les officiers municipaux d'Haussonville, en exécution de la loi du 20 septembre dernier, qui détermine le mode de constater L'État Civil des citoyens, se sont transportés chez le citoyen Benoit Urbain curé de ce lieu, y ont clos le présent Registre et ont signé avec le secrétaire. »

Ont signé: SIGISBERT RENAULD, PATENOTTE, N. BOULANGER.

CHAPITRE IV.

PROFESSIONS. — ARTS ET MÉTIERS.

On trouvait à Haussonville la plupart des professions et des métiers qui conviennent à un village essentiellement agricole. Les villes n'étaient pas comme aujourd'hui des centres d'attraction ; les paysans avait sous la main les métiers qui leur étaient indispensables ; aujourd'hui la plupart des villages en sont dépourvus ; ils sont tributaires des villes pour une foule d'objets nécessaires à la vie des champs : certains métiers ont disparu ou vont disparaître, comme les tailleurs et les cordonniers ; d'autres les ont remplacés : les bouchers, les charcutiers, les cafetiers, les boulangers.

Tout ce qui peut favoriser le luxe et le bien-

(1) Le mot *vingt* est omis dans l'original.

Digitized by Google

être a trouvé sa place au village. Tandis que pendant longtemps on ne trouve à Haussonville qu'un seul *marchand*, il y en a plusieurs aujourd'hui : il n'y avait pas de café ; à peine y trouvait-on une méchante auberge, aujourd'hui cinq bouchons et trois billards sollicitent la bourse du consommateur, et il faut dire que bien des gens, au lieu de cultiver leurs terres ou de surveiller leurs domestiques, y vont dépenser l'argent de la famille.

Il n'y avait pas de boulanger dans les villages, parce que chacun cuisait à son four, ou au four banal ; presque dans chaque village, se trouvait un modeste moulin sur un petit cours d'eau : ils ont presque tous disparu.

Le paysan produisait à peu près tout ce qui était nécessaire au vêtement et à la nourriture, aujourd'hui il dédaigne un peu trop les anciennes habitudes d'économie et de sobriété : les objets d'importation remplacent sur sa table les mets de ses ancêtres.

Le village a changé de mœurs et d'allures ; faut-il s'en plaindre ? faut-il s'en applaudir ?

Pour apporter un peu de méthode dans l'énumération des diverses professions exercées à Haussonville, nous les diviserons suivant leur objet :

Professions publiques : *La Justice.* — *L'Instruction publique.*

Professions particulières concernant :

1° *Le bâtiment :* tailleurs de pierres, maçons, charpentiers, etc.

2° *L'outillage des champs :* charron, maréchal-ferrant, etc.

Digitized by Google

3° *Le vêtement :* chanvrier, fileur, tisserand, tailleur, etc.

Nous terminerons en parlant du *laboureur*, du *vigneron*, et enfin d'un art utile excercé à Haussonville : l'*Orthopédie*.

Art. I. PROFESSIONS PUBLIQUES.

LA JUSTICE. — L'ÉCOLE.

La Justice. — La justice d'Haussonville se composait, un siècle avant la révolution, d'un garde-juge de la baronnie, d'un syndic, d'un greffier et d'un sergent.

Dès le principe, les seigneurs d'Haussonville avaient le droit de haute justice, on voit encore aujourd'hui, au château qui sert de ferme, les prisons criminelles ; et, non loin du village, se trouve le lieu où les sentences capitales s'exécutaient ; le canton en a gardé le nom ; on l'appelle : *la justice.*

On se tromperait, dit M. le comte d'Haussonville, si l'on croyait que l'organisation de la justice ressemblait à celle d'aujourd'hui.

Quiconque connaît un peu l'histoire de France ne peut ignorer que ceux qui possédaient la terre y étaient maîtres absolus ; aussi chaque province avait ses formes de justice, parce que chacune avait un chef particulier et, bien que les grands vassaux du roi de France le reconnussent pour Suzerain, ils n'eussent pas supporté qu'il rendît la justice dans leurs fiefs.

Ce qui se passait en grand pour les vassaux du

Digitized by Google

roi de France, se passait en petit pour les principaux seigneurs de Lorraine ; ils rendaient la justice sur leurs terres, sans que le Duc eût à s'en intéresser.

Les grands seigneurs prirent ensuite pour greffiers et pour conseillers des hommes étrangers à la noblesse, mais connaissant les coutumes : leur mission était d'assister les seigneurs. Ceux-ci occupés à batailler, ennuyés de la multiplicité des affaires, se déchargèrent sur ces *légistes* du soin de rendre la justice ; voilà comment, à côté des hommes d'épée, il y eut ensuite les hommes de robe.

Les seigneurs lorrains avaient sans doute une juridiction territoriale moins étendue que celle des grands vassaux de la couronne de France ; mais ils gardèrent plus longtemps le privilège de rendre la justice.

On ne peut affirmer rien de précis, relativement à l'époque où les seigneurs cessèrent de rendre la justice. Il est probable que ce droit cessa vers 1630, pendant la guerre de Trente ans, et surtout pendant l'annexion forcée de la Lorraine à la France, sous Louis XIII et Louis XIV. On sait seulement que Léopold, après sa rentrée en Lorraine (1696) sur l'avis de Léonard Bourcier de Montureux, habile jurisconsulte et procureur général, supprima les tribunaux inférieurs de justice et partagea la Lorraine en dix-sept bailliages, ressortissant de la Cour souveraine de Nancy. A partir de cette époque, vers 1720, Haussonville ressortissait du bailliage de Rosières-aux-Salines.

En 1662, Charles IV, duc de Lorraine, voulut abolir le tribunal des *Assises* : on appelait ainsi

Digitized by Google

la réunion des principaux seigneurs. Cette institution remontait à la plus haute antiquité. Les seigneurs qui la composaient se réunissaient à peu près tous les mois, pour juger en appel et en dernier ressort les causes des particuliers. Cette tentative de Charles IV ne fut pas du goût des seigneurs intéressés : ils protestèrent vivement. Le baron de Saffre, seigneur d'Haussonville, se montra très animé contre cette mesure ; mal lui en prit, car Charles IV, par l'organe de la Cour de Nancy, lui ordonna « de se retirer avec sa famille, et de sortir des estats de son Altesse, dans deux fois vingt-quatre heures, après que la signification lui en serait faite, avec défense à lui d'y rentrer et de s'y retrouver sans permission de son Altesse, à peine de punition suivant l'exigence du Cas ; et enjoignist au sieur de Saffre de vendre les biens qu'il possédait dans lesdits estats à personne agréable à son Altesse dans trois mois..... »

Il est probable que le baron d'Haussonville modéra son langage et fit des excuses, car il rentra en grâce.

En 1714 les prisons criminelles de Haussonville servaient encore puisque, à cette date, un homme accusé de vol y était détenu : nous avons raconté comment cet homme s'était jeté par une fenêtre, et s'était cassé une jambe. Devait-il être jugé à Haussonville ? C'est ce que nous ne pourrions affirmer, la chose est possible.

De 1715 à la Révolution, nous trouvons mentionnés plusieurs fois dans les actes les titres suivants : garde-juge de la baronnie, échevin de la justice, greffier de la justice. Il est probable que les personnes investies de ces charges avaient une

Digitized by Google

juridiction purement locale et terminaient les différends ordinaires entre les habitants de la paroisse.

En 1687, George Perrin était greffier de la justice.

En 1691, c'était Nicolas Renauld.

En 1705, de nouveau George Perrin.

En 1730, Dominique Marchal est échevin de l'église et greffier de la justice ; il devient syndic en 1752.

1739, Jean-Joseph Chrétien signe : greffier de la justice.

1766, Nicolas Fricot est syndic.

Parmi les gens de justice, il faut encore citer le *sergent* qui était probablement le pouvoir exécutif, et dont les fonctions devaient ressembler à celles du garde-champêtre moderne.

Il y eut aussi un Maire qui représentait la commune.

La commune n'existait pas dans le principe. « Le seigneur pouvait toujours faire le haut et le bas, dans sa terre, selon sa volonté, exiger des services, des corvées, des prestations, etc. (1). « En Lorraine comme en France, ce fut l'Église, qui après avoir aboli l'esclavage personnel, donna le signal de l'affranchissement des serfs. »

Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, rédigea en 1182, un ensemble de lois et de coutumes, dans lesquelles il accordait aux habitants de Beaumont de larges concessions. Ce fut le modèle adopté par les différents seigneurs qui affranchirent successivement leurs serfs. On appela ce code les coutumes de Beaumont.

(1) M. le comte d'Haussonville, ouvrage cité.

Digitized by Google

Peu à peu la communauté civile se forma, et s'administra par elle-même. Elle eut à sa tête un Maire, et un *lieutenant* de maire. Les affaires de la commune se traitaient généralement sur la place publique, ou devant l'église, au sortir de la Messe ou des Vêpres. On peut encore voir aujourd'hui, dans certaines localités, les tilleuls ou les marronniers séculaires qui abritaient, sous leur feuillage touffu, ces assemblées délibérantes. Elles tenaient lieu de conseils municipaux. La loi municipale de 1884, en prescrivant, avec raison la publicité des délibérations municipales, rappelle, dans une certaine mesure, cet usage antique et démocratique.

LES ÉCOLES.

Les écoles furent toujours l'objet de la plus vive sollicitude de l'Église. Partout à côté de l'église s'élève l'école.

Le régent d'école était généralement formé par le curé lui-même, qui choisissait un jeune homme intelligent et de bonne conduite, lui enseignait le chant, l'écriture et le calcul ; l'école était en quelque sorte l'annexe de l'église, et les fonctions de chantre, que l'instituteur remplissait au chœur, le relevaient singulièrement aux yeux des populations chrétiennes.

La situation des anciens instituteurs était loin de ressembler à celle des instituteurs modernes. Au lieu d'un traitement de 1000 ou 1200 francs, fourni par douzièmes par l'État, à peine percevaient-ils 40 ou 50 francs par an dans les hameaux, et encore étaient-ils obligés de les exiger des parents

Digitized by Google

des enfants. Il est vrai que l'instituteur était nourri et couché, un jour chez l'un, un jour chez l'autre. Se figure-t-on la position d'un pauvre malheureux, condamné à vivre ainsi à la merci de tout le monde! Nous n'inventons pas. Voici la copie d'un compromis fait en 1816 entre le maire de Domptail (annexe d'Haussonville) et un instituteur. Nous copions textuellement.

« Cejourd'huy 20 août 1816.

Le maire et les habitants de Domptail engage *[sic]* le sieur Joseph Antoine, fils de Joseph Antoine, propriétaire à Lebeuville, pour être instituteur dans cette commune pour le tems et espace d'environ cinq mois sous les conditions qui suivent :

1° Les habitans qui auront des enfants à envoyer à Lécole devant le sieur Antoine, lui fourniront une chambre et les bancs et les tables pour tenir Lécole du sieur Antoine, et le nourriront et le coucheront tour à tour pendant tout le temps qu'il y sera.

2° Le dit sieur Antoine commencera son école le trois novembre mil huit cent seize et la finira au Mercredi-Saint ynclusivement de l'année mil huit cent dix-sept, et le même Antoine ouvrira son école à sept heures du matin et la continuera jusqu'à onze, et la recommencera à une heure de relevée jusque quatre.

3° Les mêmes habitants de cette ditte commune donneront au S[r] Joseph Antoine la somme de quarante-deux francs à la fin du dit traité.

Le présent fait double.

Le présent traité est fait sur papier libre faute

Digitized by Google

de timbre, en cas que le sieur Joseph Antoine refuse de venir dans cette dite commune, il paira les frais d'amende voulu par la loi.

JH. ANTOINE. » (1)

L'engagement est écrit par l'instituteur et signé de sa main. L'orthographe prouve qu'il n'avait point passé par l'École normale.

A Haussonville, la situation était tant soit peu meilleure.

En 1804, le conseil autorise le maire à traiter avec Quirin Jacquot, instituteur à Saint-Remy-aux-Bois, aux conditions suivantes :

1° Il aura une indemnité de logement de 60 francs.

2° Pour remonter l'horloge 50 francs.

3° Pour greffe de la mairie 24 francs.

Quant à la rétribution scolaire, les parents paieront 2 frs. 50 pour les élèves écrivains, et 1 frs. 75 pour les élèves non écrivains.

Au budget de 1806, on inscrit 100 francs d'indemnité de logement; un peu après, 200 francs, et la rétribution scolaire est augmentée.

Il ne faut pas oublier que l'instituteur était obligé de fournir une salle d'école « *spacieuse, propre et chauffée.* »

Depuis longtemps la commune d'Haussonville donnait à son maitre d'école une somme à forfait, généralement 25 francs pour recevoir gratuitement les enfants pauvres.

Nous avons relevé les noms des Régents d'école d'Haussonville, depuis 1685 jusqu'à la Révolution ;

(1) Extrait du registre des délibérations de la commune de Domptail.

Digitized by Google

nous les citons, car leurs noms sont dignes de mémoire. C'est dans ces fonctions modestes et ingrates que ces hommes ont dépensé leur vie, en apprenant la religion, la lecture, le calcul et l'écriture aux générations qui nous ont précédés; et, pour être juste, il convient de dire que la plupart des hommes savaient écrire, comme l'attestent les signatures apposées au bas des actes; le nombre des femmes ne sachant pas écrire est plus considérable; les curés et les vicaires de la paroisse dissimulent cette ignorance par un euphémisme discret; « la marraine, disent-ils, a apposé sa marque ordinaire, *n'ayant pas l'usage d'écrire.* » La marque ordinaire est une croix.

Tous les maîtres d'école d'Haussonville ont été chantres du Chapitre; ils étaient toujours témoins dans les cérémonies religieuses, les baptêmes, les mariages, les sépultures: ils signaient la plupart des actes; c'est ainsi que nous avons pu relever leurs noms. Presque tous écrivaient bien; quelques-uns assez bien, et quelques autres très bien.

Noms des Maîtres d'école de Haussonville de 1685 à 1793.

1685. Paul Lemoine.

1691. Louis Jollet qui a pour femme Françoise Charbonnier.

1696. Jacque Blaise.

1699. Jacques Lambert.

1713. Charles Lombard, de Haussonville, fait l'intérim.

1713. Georges Petitfils.

1721. Jacques Lambert, le même que précédemment.

Digitized by Google

1726. Claude Boulogne.

1729. Sébastien Henry.

1739. Félix Lambert, marguillier, meurt le 31 janvier 1739.

1745. Joseph Piguet.

1747. Nicolas Gomo, meurt à 43 ans, inhumé dans la Collégiale.

1747. Dominique François, a pour épouse Barbe Noël de Barbonville.

M. François demeure instituteur jusqu'en 1785, c'est-à-dire l'espace de trente-huit ans ; il était chantre du Chapitre et marguillier. Il eut plusieurs enfants, et il existe encore des descendants dans la localité, mais ils ne portent plus le même nom.

Athanase François, son fils, qui lui succède en 1785, ne fut instituteur que quelques mois ; il mourut en 1786.

François François, second fils de l'ancien instituteur, embrassa avec enthousiasme les idées de l'époque ; son ardent républicanisme le fit nommer, en 1792, administrateur du District de Lunéville.

1785. Athanase François, fils de Dominique François, succède à son père : il avait été sergent dans les grenadiers royaux.

1786. Jean Dominique Durand, épouse Anne Husson : il devint greffier de la justice.

1786. Joseph Maire, natif de Dombasle.

1792. Paul Villaume, qui a pour femme Monique Bourdouche.

Pendant quelques années il n'y eut plus d'instituteurs à Haussonville : la terreur régnait partout ; les guerres de la République, les levées en masse, les enrôlements volontaires, l'effervescence

Digitized by Google

populaire, mettaient tout en mouvement ; les églises furent fermées, les écoles aussi.

Cependant, dès les premières années du siècle, la commune se pourvut d'un instituteur. A cette époque, comme on peut le voir sur les registres des délibérations du conseil municipal, la commune choisissait le maître d'école qui lui offrait le plus de garanties au point de vue moral et scientifique. Il faut dire à la louange des édiles d'Haussonville qu'ils se montrèrent toujours exigeants. De plus, soucieux de l'éducation des enfants pauvres, ils ajoutent en 1816, aux 200 francs d'indemnité de logement, une somme de 25 francs *pour l'enseignement gratuit des enfants pauvres.*

Une fois, l'instituteur ayant été jugé insuffisant, il fut bientôt congédié.

« Le conseil considérant

« 1° qu'il est très utile et même nécessaire d'a-
« voir dans la commune un instituteur instruit
« dans toutes les parties qui constituent l'enseigne-
« ment primaire et capable de faire de bons élèves ;

« 2° que l'instituteur actuel n'a pas toutes les
« connaissances requises pour faire des sujets
« instruits.... (1)

« Décide son renvoi. »

En 1820, le conseil s'occupe activement de procurer un logement et une salle d'école à l'instituteur, afin d'avoir *un homme sérieux et stable.*

« Les dits membres considérant que la difficulté qu'éprouvent les instituteurs de trouver un logement commode et une salle convenable, sera toujours un obstacle insurmontable à l'instruction publique,

(1) Extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

Digitized by Google

le premier des bienfaits dont doivent s'occuper des administrateurs amis de l'ordre et de la religion, conditions inséparables d'une bonne éducation, considérant que la commune ne peut posséder un instituteur propre et instruit, qu'autant qu'elle pourra lui assurer une existence fixe et un peu aisée, et indépendante des changements de domicile qui s'opèrent annuellement dans les communes ..... ils estiment donc qu'il serait très utile que la commune fît l'acquisition d'une maison. » (1)

Ce vœu ne se réalisa pas tout de suite : la nécessité d'acheter un presbytère et les faibles ressources de la commune retardèrent quelques années la réalisation de ce progrès. Ce fut seulement en 1836 que la commune acheta le local actuel. Le 10 mai 1836, le conseil municipal approuve le compromis passé entre M. Olry, maire de la commune et M. Husson, vendeur d'une maison devant servir d'école, pour le prix de 4,800 francs.

Aujourd'hui, il y a trois écoles : une de garçons, une de filles et une école maternelle.

Parmi les instituteurs modernes qui sont demeurés le plus longtemps, il faut citer M. Husson Etienne, natif de Bayon, qui commença ses fonctions en 1823, et ne les quitta qu'en 1856, pour pour prendre sa retraite. Type accompli du vieux maître d'école, il était religieux, affable, complaisant, modeste et désintéressé ; ses concitoyens, qui la plupart avaient été ses élèves, lui témoignèrent leur reconnaissance en le nommant maire d'Haussonville. Il eut une heureuse vieillesse; entouré des soins affectueux de sa nièce, il mourut en mai 1883.

---

(1) Extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

Digitized by Google

Son successeur presque immédiat fut M. Pérette, natif de Flainval, qui, après de bonnes études au collège de Lunéville, devint instituteur à Haussonville. Il y éleva une nombreuse famille : ses forces l'abandonnèrent avant l'âge ; il fut obligé de prendre sa retraite. Arrivé à Haussonville en 1858, il le quitte en 1883, pour vivre à Vallois, où il meurt en septembre 1885.

Parmi les religieuses qui ont dirigé l'école des filles, nous donnons une mention particulière à la bonne Sœur Suzanne, née Marchal, qui mourut à Haussonville en 1876, après avoir exercé dans la localité pendant dix-neuf ans, avec un zèle et un dévouement admirables.

L'asile a été fondé par Monsieur et Mademoiselle Tétard. Par son testament, il légua à la commune un capital dont la rente devait servir à rétribuer une directrice d'asile.

La commune reconnaissante de ce signalé bienfait a placé, à la salle d'asile, un marbre où on lit : « Cette salle d'asile et sa dotation à perpétuité sont dues à la munificence de M. Tétard, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Haussonville, le 22 mars 1854. »

Art. II. PROFESSIONS PARTICULIÈRES.

MÉTIERS CONCERNANT LE BATIMENT.

Au moment du traité de Ryswyck (1697), le village était pour ainsi dire anéanti ; on trouve encore aujourd'hui toutes les démolitions des maisons dans les jardins attenant au village ; en creusant un peu, on trouve des pierres, des tuiles,

Digitized by Google

etc., débris des anciennes maisons renversées. Le premier soin des habitants fut de reconstruire leurs maisons. Il y avait, au village même, des tailleurs de pierres, des maçons, des charpentiers, des menuisiers, un vitrier ; toutes ces professions sont encore représentées de nos jours.

Il est probable que les hommes qui exerçaient ces professions n'étaient pas tous des artistes, car le village est fort mal construit, sans goût, sans harmonie, les maisons sont jetées les unes sur les autres ; on croirait qu'on a choisi précisément l'endroit le plus défectueux pour y construire la plus grande partie du village : il est situé presque tout entier dans un bas-fond, et; au lieu d'élever le rez-de-chaussée on a pris la précaution de le mettre au-dessous du sol.

Cette négligence dans la construction des maisons se retrouve dans tous les villages à château ; les seigneurs prenaient la plus belle position pour établir leurs demeures et dépendances ; le menu peuple se logeait comme il pouvait.

Le paysan, habitué à vivre au grand air, n'habitant sa maison que quelques mois de l'hiver, n'y rentrant, en été, que pour prendre ses repas et dormir, n'a pas le goût du confortable et ressent moins que les personnes sédentaires les inconvénients d'un logement malsain : aussi comprend-il difficilement les réclamations de l'Académie ou de l'Évêché, quand ces administrations exigent des logements plus sains pour les instituteurs ou les curés. Ces deux catégories de personnes, passant presque toute la journée à la maison, ont besoin d'un appartement plus sain et plus confortable.

Toutes les maisons sont en pierres, et les toi-

Digitized by Google

tures couvertes en tuiles. On juge généralement de l'aisance d'un pays par le confortable des habitations, et celles-ci sont toujours construites avec les ressources locales. Tandis que dans la Champagne les maisons sont généralement en bois et en terre, parce que les pierres font défaut, en Lorraine, elles sont toutes en pierres, parce que la pierre abonde.

On distingue à Haussonville deux sortes de maisons : celles du cultivateur et celles du vigneron. Les premières sont spacieuses, élevées, pour renfermer les gerbes de blé et d'avoine, pour loger le bétail et sa nourriture. Le vigneron n'a besoin que d'une chambre, une cuisine, une cave, et une petite écurie pour loger la chèvre ou la vache et deux porcs.

La cuisine était la pièce principale du cultivateur. Au milieu, un immense *dressoir* qui servait de table aux maîtres et aux domestiques; le long des murs la *met* ou pétrin, où la femme pétrissait le pain ; la huche qui le renfermait ; la cheminée spacieuse, au large manteau, où sont suspendus les jambons et les saucisses. C'est autour du foyer pétillant que se rangeait toute la famille après le repas ; c'était littéralement le foyer domestique.

La chambre des parents s'appelait le poële ; les deux meubles principaux étaient le lit et l'armoire, qui ne ressemblaient en rien aux meubles d'acajou ou de noyer modernes. Le lit, généralement très élevé, avait quatre colonnes, drapées dans des rideaux de couleur. L'armoire de chêne ciré était enjolivée de ferrements en cuivre jaune bien reluisant ; ajoutez à cela des chaises de bois et un

Digitized by Google

fourneau de fonte ou de fer et vous aurez l'ameublement complet.

Le lit et l'armoire étaient généralement apportés par la mariée. Nous avons retrouvé dans les archives de la commune plusieurs listes détaillant les dots apportées à leurs maris par des femmes de la localité. Celles que nous citons datent du commencement du siècle ; nous avons conservé l'orthographe.

« *Etat de la dot que ma femme a eu en mariage :*

Une vache, Deux habillé de soie (1).

Une chèvre, deux brebis, leurs agneaux et un entenoi.

Une armoire, une couchette, un pétrin, un pot, un miroir, trois chaises.

Trois reseaux de bled, deux sacs d'avoine ou un resal et demy.

Pour deux rideaux quinze francs. »

Voici un autre état plus cossu.

« *Etat de la dot que ma femme a eu en mariage :*

Article 1. Une vache de la taille d'un mètre trente centimètre.

2. Trois habillé de soie.

3. Une chèvre.

4. Deux brebis, leurs agneaux et un entenoi.

5. Une couchette à bateau, une table de nuit.

6. Un fourneau en fonte N° seize à deux marmittes.

7. Trois reseaux de bled et deux reseaux et demy d'avoine.

8. Le prix d'une armoire de cent francs - 100 f.

9. Ydem pour des rideaux quinze francs - 15 fr.

---

(1) C'est-à-dire deux porcs.

Digitized by Google

10. Un resal de bled de semence vingt huit francs - 28 f.

11. D'argent six francs nonante centimes.

12. Un matelat $^2/_3$ de crin et $^1/_3$ de laine, un plumon en coutil neuf, un traversin et deux oreilliers de coutil neuf, une paillasse, une couverte de toile barrée, un duvet en carreau, une douzaine de draps, trois toie de lit, douze toie d'oreilliers, six de traversin, trois douzaines de tabliers de cuisine, une douzaine de nappes, une douzaine de serviettes communes, deux de toile de lin et deux de nappage, quatorze mouchoirs de poche, cinq douzaines de chemises neuves. »

MÉTIERS CONCERNANT LA FABRICATION DES INSTRUMENTS ARATOIRES.

Le laboureur trouvait à Haussonville sous la main les métiers nécessaires pour construire et réparer les machines agricoles. Il y avait plusieurs charrons, un maître-charron, plusieurs maréchaux, un bourrelier ; ces métiers existent encore : il y a de plus un habile mécanicien.

MÉTIERS CONCERNANT LE VÊTEMENT.

Les vêtements n'arrivaient pas tout faits au village. La matière première, c'est-à-dire le lin et le chanvre, se récoltait dans les champs, et la confection avait lieu sur place : il y avait à Haussonville : chanvriers, fileurs de laine, tissier tisserand, tail-

Digitized by Google

leurs d'habits, cordonniers, maître-cordonnier, bonnetiers.

Chaque ménage semait du chanvre pour la confection des habits et du linge : le coton ne fit son apparition en France que sous Louis XVI, et c'est seulement au commencement de ce siècle qu'il devint d'un usage général.

Les femmes préparaient le chanvre, le chanvier le cardait et, pendant les longues soirées d'hiver, les bonnes grand'mères se réunissaient à la veillée autour d'une lampe fumeuse, pour filer le chanvre. C'est dans ces veillées que les contes de fées défrayaient la conversation et épouvantaient les enfants.

Le tisserand faisait la toile et le tailleur confectionnait ces habits primitifs et fort simples que, dans notre enfance, nous avons encore vus portés par les vieillards. L'industrie textile a remplacé tout cela ; l'usage de semer le chanvre, de le confectionner dans la famille, est presque universellement inconnu ; aucune jeune paysanne ne sait plus filer la quenouille ; au lieu de cinq douzaines de chemises, elle n'apporte plus en mariage que peu de linge qu'elle a acheté à crédit.

Les chanvriers étaient des hommes venant du Jura ou de l'Auvergne ; ils faisaient leur apparition vers l'automne, parcouraient les villages pour s'assurer du travail et donnaient comme arrhes à la femme de ménage une grosse épingle ou un étui. Il nous souvient avoir vu ce type de travailleur au langage auvergnat, mangeant bien, buvant bien ; ils ne reviennent plus, faute d'ouvrage. Pendant quelques années, une famille Jeannot, du diocèse de Saint-Claude, s'était établie à Haus-

Digitized by Google

sonville ; cette famille eut la douleur de perdre un jeune homme de vingt-quatre ans, et elle repartit.

LE LABOUREUR.

Le laboureur est cet homme qui cultive la terre avec la charrue : on emploi aujourd'hui un autre mot : on l'appelle cultivateur. Cette profession a toujours donné de la considération à celui qui l'exerce : le laboureur est l'aristocrate du village ; c'est encore de nos jours la profession la mieux considérée. Autrefois le laboureur mettait son luxe et sa fortune à avoir beaucoup d'enfants ; il les associait de bonne heure à ses travaux, et en faisait des laboureurs. Si les cultivateurs de nos jours les imitaient, ils feraient plus tôt fortune ; l'argent qu'ils donnent à des mercenaires resterait à la maison ; les enfants auraient plus d'intérêt à bien soigner le bétail et les terres.

Parmi les cultivateurs qui se sont le plus distingués à Haussonville, nous devons citer en premier lieu les amodiateurs de M. le comte. L'amodiateur était le fermier du seigneur ; il percevait en même temps les redevances annuelles que les habitants devaient au seigneur : il y avait des amodiateurs dans presque tous les villages. Ce nom a disparu, sans doute parce qu'il rappelait trop l'ancien régime.

En 1685, nous trouvons comme amodiateur de M. le baron d'Haussonville, Claude Poirier, qui a pour femme Renée Epvre. Il marie une de ses filles à Dagobert Mourot, d'Essegney, annexe de Charmes : celui-ci succède à son beau-père en 1701.

Digitized by Google

Claude Poirier marie deux autres filles à deux officiers : l'une à Nicolas Collon, brigadier des Gardes du corps du Roi de Pologne ; l'autre, à un sieur Vaultrin, de Velle, officier dans le régiment royal Montureux. Dagobert Mourot décéda à Haussonville en 1729.

François, son fils aîné, lui succède ; il épouse Anne Agathe, fille de l'amodiateur du prince de Craon, à Haroué. Il mourut en 1777, après avoir quitté la ferme et s'être fait bâtir à Haussonville une maison très confortable. L'un de ses fils devint plus tard conseiller à la Cour de Nancy. Un autre fut tué dans les guerres de l'Empire. Nicolas Husson, soldat au même régiment, le vit tomber à ses côtés, dans un champ de blé de la Belgique.

Les derniers rejetons de cette famille sont représentés par M. Olry de Roville, et Mme Débuisson de Villacourt, née Olry.

En 1771, Sébastien Husson, natif de Saffais, amodiateur à Ferrières, succède à la famille Mourot. Il avait pour épouse Anne Villermain. Il mourut en 1775, et fut inhumé à Domptail.

Son petit-fils, Nicolas Husson, lui succède plus tard dans l'exploitation de la ferme.

Charles-Alexandre, son fils, était un véritable amateur de chevaux ; il établit à Haussonville un manège, et obtint beaucoup de succès dans les courses.

Son fils Alexandre, plus modeste, mais aussi intelligent, s'adonna surtout à la culture des champs. La tenue de sa ferme était citée comme modèle, et souvent des jeunes gens de bonne famille venaient se perfectionner à son école. Des

Digitized by Google

récompenses méritées lui furent décernées à chaque concours.

Debout avant tout le monde, son premier soin était de dire ses prières à genoux. Cet homme intelligent et travailleur comprenait que le laboureur n'est qu'un instrument; c'est Dieu qui dispense les biens de la terre.

Comme famille de cultivateur, nous devons aussi mentionner la famille Piermay, l'une des plus anciennes d'Haussonville, véritable famille patriarcale, qui a contribué, dans une très large mesure, à repeupler le village. Chose digne de remarque, tous les membres de cette famille, qui figurent aux actes, savent signer.

Il y eut pendant longtemps des mesures restrictives pour la culture de certains produits, comme cela a encore lieu pour le tabac. La culture de la betterave n'était pas libre. En 1812, le 6 mars, le maire de Domptail convoque son conseil, pour répartir la quantité de betteraves que chacun pouvait planter. D'après les indications du sous-préfet de Lunéville, Domptail ne pouvait planter que un hectare de betteraves. La répartition est faite entre onze propriétaires : cinq peuvent planter quinze ares, quatre peuvent en planter cinq, un autre trois ares, et un autre deux ares.

LE MEUNIER.

Le laboureur récolte le blé ; le meunier le moud. Chaque baronnie avait son moulin ; on utilisait les cours d'eau ; souvent un petit ruisseau donnait naissance à un étang, et le moulin était situé au-

Digitized by Google

dessous de la digue. La plupart de ces petits moulins ont disparu, soit parce que l'outillage n'était pas assez perfectionné, soit parce que l'eau a fait défaut.

Le moulin banal d'Haussonville était situé à mi-chemin entre Haussonville et Domptail, placé au-dessous de l'étang, il était alimenté très largement par les eaux qui descendent de Saffais, du Vignot et du Leumont. Vis-à-vis Domptail, ce ruisseau est classé ;. il s'appelle le Mexal ou ruisseau de Mexey (Méchet) : quelquefois, après un orage ou après des pluies persistantes, il devient un petit torrent et empêche la communication entre Domptail, Saint-Mard et Lorey.

Toute la population avait le droit et l'obligation de moudre, moyennant redevance : la paroisse comprenait les villages de Domptail, Haussonville, Romain et Mechet. Le *mulnier* devait avoir la liste de tous les ménages : nous avons retrouvé celle de 1777 : nous la citerons à la fin du livre. Le moulin n'existe plus comme moulin ; on pourrait cependant utiliser la chute d'eau pour une industrie particulière.

Le dernier meunier descendait de Pierre Lapp et d'Elisabeth Marcot, qui vinrent s'établir au moulin d'Haussonville en 1764.

LE VIGNERON.

L'état le plus pratiqué avec celui de laboureur, est celui de vigneron. On entend généralement par vigneron celui qui façonne la vigne pour son compte, ou pour le compte des autres. Malgré

Digitized by Google

les déceptions trop fréquentes qu'éprouve le vigneron, il a toujours au fond de l'âme l'espérance d'une bonne récolte l'année suivante. Le souvenir des années abondantes, le désir ardent de récolter un généreux nectar, lui font oublier son chagrin de voir ses récoltes compromises. Il faut dire que la vigne, comme tout ce qui est exquis, est d'une délicatesse extrême ; la moindre gelée détruit en une nuit les espérances les mieux fondées.

Tout le monde aime le bon vin et ce n'est pas défendu, pourvu qu'on en use suivant les règles de la sobriété : les habitants d'Haussonville sont bien partagés.

C'est sans contredit l'un des meilleurs crus, sinon le meilleur, du canton de Bayon. Cette affirmation pourrait paraître optimiste et intéressée sous la plume d'un habitant d'Haussonville ; nous savons bien que chacun a une tendance à se louer ; nous savons aussi que plusieurs villages du canton ont la prétention d'être le mieux favorisés ; nous ne voulons point entrer dans une discussion de ce genre ; elle dépasse notre compétence : laissons la parole aux gourmets.

Au comice agricole de Bayon, en 1880, tous les meilleurs crus étaient représentés. Le premier prix a été décerné à M. Bouillon, de Blainville, pour son vin, récolté dans ses vignes d'Haussonville ; le second prix a été adjugé à M. Aubry, de Saint-Boingt.

Le crû le plus renommé est désigné sous le nom : *la Fabert*. Ce nom est avantageusement connu de tous ceux qui ont goûté ses produits.

L'énumération serait incomplète, si nous ne nommions pas ces deux métiers, exercés autrefois à

Digitized by Google

Haussonville, qui étaient et qui sont encore rémunérateurs : le cosson et le coquetier. Il se présentait à domicile, la hotte traditionnelle au dos, accompagné d'un chien qui lui tenait compagnie sur les longues routes.

ORTHOPÉDIE.

Avant de clore l'énumération des diverses professions exercées autrefois et de nos jours, nous devons une mention toute spéciale à un homme de bien qui, par son intelligence, son travail et son humanité, a rendu Haussonville célèbre jusque dans les départements limitrophes : cet homme s'appelle Xavier Tétard.

François-Xavier Tétard naquit à Haussonville, le 9 avril 1808. Il exerça d'abord la profession de sellier. Cet état le mit souvent en rapport avec les propriétaires de chevaux. Un jour, ayant vu un bandage pour les hernies humaines, il conçut l'idée d'en faire un semblable pour les chevaux. Il eut bientôt l'occasion d'appliquer son idée. Il fabriqua un appareil pour un poulain abandonné par son maître ; après cinq semaines, le bandage fut ôté, la hernie avait été guérie.

Des animaux il passa aux hommes : son esprit d'observation lui fit découvrir une foule de difformités auxquelles est sujette la nature humaine. Il fonda, à Haussonville, un établissement d'orthopédie, où il soignait lui-même des sujets abandonnés par les médecins.

Pieds bots, déviation de la taille, gibbosités, jambes tordues, hernies, toutes ces infirmités avaient

Digitized by Google

un traitement particulier; d'habiles ouvriers serruriers fabriquaient les appareils sur mesure, et, après un temps plus ou moins long, de pauvres infirmes avaient recouvré l'usage des membres.

De tous les points du département, des départements limitrophes, de Paris arrivaient des pensionnaires attirés par la réputation de la maison.

Les mérites de M. Tétard, les services qu'il rendait à l'humanité, aussi bien qu'aux animaux, ont été proclamés par les médecins et les vétérinaires, par les corps élus et le gouvernement. En 1837, le conseil général de la Meurthe lui décerna un encouragement; il obtint une récompense du ministre de l'agriculture; la Société d'agriculture de Nancy lui décerna un prix pour son bandage herniaire appliqué aux chevaux; celle de Paris lui adressa une médaille d'argent.

Plusieurs revues agricoles, l'*Utilité*, le *Bon Cultivateur* parlèrent de lui avec éloge.

Enfin, le 10 décembre 1850, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Une mort prématurée l'enleva à la reconnaissance de ceux qu'il avait guéris : il mourut le 22 mars 1854, à l'âge de quarante-cinq ans.

Il joignait à son talent un grand désintéressement : de pauvres malheureux ont été soignés gratuitement. Il légua à l'église d'Haussonville une somme de 300 francs pour des réparations et une rente de 80 francs pour services religieux. Il légua aussi à la commune une rente de 500 francs pour l'entretien d'une directrice d'asile.

Nous terminerons cette étude par quelques mots sur les divertissements et les récréations de nos ancêtres, récréations honnêtes, divertissements

Digitized by Google

joyeux, au milieu desquels on trouvait souvent le pasteur.

De tout temps et chez tous les peuples, la danse et le rondeau ont fait partie des fêtes. Exécutés en public, sous les yeux des parents, souvent même en présence du curé, ils n'avaient rien de commun avec ces bals modernes, où le vice s'étale dans toute sa laideur.

Certaines fêtes et certaines époques de l'année ramenaient des divertissements particuliers, dont les jeunes gens de nos jours n'ont même plus la notion. Le patron du village était fêté avec entrain. Après les offices de l'Église, où tout le monde avait assisté, les jeux commençaient. Saint Vincent et saint Fiacre étaient très en honneur chez les vignerons et les jardiniers ; et, malgré l'indifférence religieuse de nos jours, ces saints donnent encore lieu à des processions et à des divertissements bruyants.

On a conservé au moins le nom des réjouissances qui se faisaient le premier dimanche de mai. Les jeunes filles appelées *trimazas*, et auxquelles on avait donné des *mais*, se réunissaient après les vêpres et chantaient des rondeaux.

Le dimanche de la Saint-Jean-Baptiste, on allumait des feux de joie, appelés *bures*, sur la hauteur voisine du village et, pendant que le feu pétillait, la jeunesse tournait à l'entour.

A la messe de minuit, le berger allait à l'offrande, portant un agneau enrubané.

La plupart des coutumes locales ont disparu, et l'on peut affirmer que le paysan ne s'amuse plus. Attablé au café, le dimanche, depuis une heure de l'après-midi jusqu'à dix heures du soir, les

Digitized by Google

cartes à la main, la pipe ou le cigare à la bouche, il dépense, il dépense encore. Il respire une atmosphère empestée, au milieu des cris et des jurements : tantôt perdant, tantôt gagnant, tour à tour inquiet et haletant, il puise dans ces cabarets tumultueux des habitudes d'ivrognerie et de colère, et pendant ce temps la femme gémit, elle attend des heures entières, elle tremble; l'expérience du passé ne la rassure guère pour le lendemain.

Les divertissements ont leur utilité, à la condition que toute la famille y prenne part et que la joie franche en fasse les principaux frais.

L'Eglise a bien compris tout ce qu'il y a d'avantageux dans les divertissements lorsqu'elle a institué les fêtes, les processions, les pèlerinages ; par là, elle donne un essor à l'imagination, un aliment à l'esprit, et une satisfaction légitime à ce besoin instinctif de l'homme qui le pousse à chanter quand il est heureux.

De nos jours, la libre-pensée ayant rejeté les réjouissances religieuses, les a remplacées par des fêtes laïques : les comices, les concours, les inaugurations de statues, etc., etc. Outre que ces fêtes laïques revêtent presque toujours un caractère politique, elles exigent en même temps de grands voyages; ce ne sont plus des fêtes locales ; ce ne sont plus les divertissements du paysan, qui, en général, n'aime pas à se déplacer et veut trouver sous la main les récréations et les jeux.

Digitized by Google

CHAPITRE V

LA FAMILLE D'HAUSSONVILLE

Notre but n'est pas de faire la généalogie des barons d'Haussonville : une nomenclature de ce genre ne peut être d'aucune utilité pour le public. Les vieilles familles conservent précieusement dans leurs archives les noms de leurs ancêtres, et elles font bien. Il y a quelquefois intérêt à les y laisser dormir, car tous ne sont pas des modèles de vertus.

Nous nous empressons d'ajouter que cette observation ne s'applique nullement à la famille d'Haussonville, dont les membres ont toujours été les champions de l'honneur : les distinctions honorifiques et les grades militaires élevés dont les ont honorés les ducs de Lorraine sont la preuve évidente de leur caractère chevaleresque.

A quelle époque peut-on assigner l'origine de leur titre ? Nous ne croyons pas être dans l'erreur en disant que la terre d'Haussonville fut érigée en baronnie au milieu du XII^e^ siècle.

Le premier baron d'Haussonville dont il est fait mention dans l'histoire est Simon, fils de Drogon de Nancy, sire de Lenoncourt. Il avait épousé Ide, fille d'Odouin de Froville. Celle-ci ayant désiré se faire enterrer dans le monastère de Beaupré, donna audit monastère son alleu de Franconville : la donation est de 1175.

Les d'Haussonville étaient comptés parmi les petits chevaux de Lorraine.

Les plus anciennes familles de Lorraine se dis-

Digitized by Google

tinguaient en Grands et Petits Chevaux. Ces mots ont été, sans doute, empruntés au symbolisme. On dit : le Char de l'État. Pour traîner un char, il faut des chevaux. On a donné, au figuré, ce nom aux familles qui occupaient les rangs les plus élevés dans la hiérarchie sociale et dirigeaient les affaires publiques.

« La différence entre les seigneurs de l'ancienne chevalerie, dit M. le comte d'Haussonville, était d'ailleurs parfaitement factice : les membres de ladite chevalerie étaient parfaitement égaux entre eux, et la distinction entre les Grands et les Petits Chevaux et le reste de la noblesse, une pure affaire de convention, de mode et de fantaisie, qui n'affectait en rien le fond des choses et à laquelle ces familles elles-mêmes n'attachaient aucune importance. »

Les quatre Grands Chevaux de Lorraine étaient : les Duchatelet, les Ligniville, les Haraucourt, les Lenoncourt. Trois de ces familles sont éteintes, il ne reste plus que les Ligniville.

Parmi les huit ou douze Petits Chevaux, il faut citer : les d'Haussonville, de Ludre, de Parroye, de Savigny, de Beauvau, de Bassompierre, etc.

Ce fut probablement Simon, fils de Drogon (ou Dreux) de Nancy, sire de Lenoncourt, qui prit le premier le titre de baron d'Haussonville.

Les barons bâtirent à Haussonville un château-fort avec fossés et créneaux : toute la partie défensive a été rasée, les fossés ont été comblés et le château rabaissé, vers 1636, par ordre de Louis XIII, pendant l'occupation française (1). On voit encore

(1) M. Digot.

Digitized by Google

aujourd'hui quelques meurtrières, un couloir dans l'épaisseur des murs, un reste de la prison et de vastes salles lambrisées.

Lorsque le feu eut détruit, en 1878, une aile du château et qu'il fallut opérer des fouilles pour rebâtir, on trouva d'anciennes caves, des escaliers et des offices.

Aujourd'hui le château sert de maison d'habitation au fermier.

La bravoure était héréditaire dans cette famille : en lisant l'histoire de Lorraine, on voit apparaître très souvent le nom des d'Haussonville. Tous ont occupé dans la hiérarchie militaire les postes les plus élevés et se sont toujours montrés dignes de la confiance des ducs. C'est sans doute pour reconnaître leur bravoure que les Ducs donnèrent le nom d'Haussonville à un des bastions de la ville de Nancy : il était situé au Nord-Ouest, entre le bastion de Vaudémont et celui des Michottes (1).

Un membre de la famille prit part à ce mouvement généreux qui porta les chrétiens d'Occident à se croiser pour aller au secours des Saints Lieux. Hugues d'Haussonville prit part à la sixième Croisade : il est nommé dans une charte datée de Saint-Jean d'Acre, l'an 1240 (2).

A la fin de 1266 ou au commencement de 1267, Ferry III, duc de Lorraine, envoie le sire d'Haussonville à Thiébaut, duc de Bar, pour réclamer Henri II, comte de Luxembourg, qui, vaincu sous les murs du château de Preny, était détenu prisonnier au château de Mousson.

---

(1) M. Digot, Tom IV, p. 371.

(2) Extrait du journal *La Terre Sainte*, n° 217.

Digitized by Google

Jean d'Haussonville, le fondateur de la collégiale et de l'hôpital, assista à la bataille de Bulgnéville, vers 1427. Jean avait pris parti, comme tous les vrais Lorrains, pour René I d'Anjou contre Antoine de Vaudémont. Le représentant de la France, l'évêque de Metz et les officiers les plus expérimentés conseillaient vivement de temporiser ; mais les jeunes, avec plus d'ardeur que de discernement, voulaient se battre immédiatement. Jean d'Haussonville était du nombre. Il dit hardiment : « Qui a paour se retire ! »

René, pour son malheur, suivit le conseil des jeunes ; il donne le signal de l'attaque. A côté des prodiges de valeur accomplis par les plus braves, il est regrettable de constater que plusieurs se retirèrent bientôt de la mêlée ; entre autres, il faut citer le damoiseau de Commercy, Robert de Sarrebrück et Jean d'Haussonville. Ce qui prouve que ce ne sont pas toujours les plus beaux parleurs qui sont les meilleurs faiseurs.

Plus tard, dans la lutte entre René II et Charles le Téméraire, nous avons le regret de voir Balthazar et Jean d'Haussonville prendre parti pour le Téméraire : il faut ajouter que la plupart des familles nobles avaient fait de même.

Cette défection ne dura pas longtemps, car nous voyons bientôt le baron d'Haussonville à la tête des partisans de René faire le siège de Lunéville contre les Bourguignons. Cette noble conduite le fit rentrer en grâce auprès du Duc, qui s'attacha personnellement Balthazar d'Haussonville, après lui avoir rendu les biens qu'il lui avait confisqués.

On cite une belle parole de René II à Balthazar. Un jour le baron d'Haussonville lisait à René la

Digitized by Google

vie de Titus. Arrivé à ce passage de Suétone, où l'empereur romain, se mettant à table et se souvenant qu'il n'avait accordé aucune faveur ce jour-là, s'écrie : « J'ai perdu ma journée » ; René interrompt la lecture et s'écrie à son tour : « A Dieu grâces, Haussonville, n'en ai aucune perdu. »

Jean et Balthazar d'Haussonville avaient assisté personnellement à la bataille de Nancy (1477), avec René II ; leur valeur contribua à cette victoire mémorable des Lorrains sur les Bourguignons, dans laquelle le Téméraire trouva la défaite et la mort.

Au XVI^e^ siècle, pendant les guerres de religion, les d'Haussonville font noblement leur devoir en marchant à côté des plus vaillants pour défendre la Lorraine et la France contre l'invasion du protestantisme.

La Lorraine a été le rempart de la France contre les protestants, et l'on peut affirmer hautement que si la France n'est pas devenue protestante, elle le doit aux Lorrains, qui l'ont défendue par les armes et par la politique ; elle le doit aux Guise d'abord, de vrais Lorrains ceux-là, elle le doit à Charles III, duc de Lorraine, et à la plupart de ses barons.

African d'Haussonville joue constamment un rôle glorieux dans la lutte contre les Protestants ; nous le voyons à différentes reprises, tantôt prenant Bitche (1571) à Philippe V, comte de Haguenau, qui avait introduit le luthéranisme dans le comté, tantôt à Sarrebourg, à Saint-Dié ou au siège de Sedan.

Les barons d'Haussonville n'habitaient pas toujours leur château d'Haussonville ; les charges

Digitized by Google

honorifiques dont ils étaient investis les obligèrent à bâtir, à Nancy, un hôtel qui subsiste encore, et qui est demeuré la propriété de M. le comte d'Haussonville. Il porte le numéro 4 de la rue Trouillet.

Parmi les membres de la famille qui se sont le plus signalés à la reconnaissance des habitants d'Haussonville, nous devons une mention spéciale à Jehan et à sa femme Ermenson Dautel qui, en 1435, fondèrent un hôpital et firent bâtir l'église qui existe encore aujourd'hui. Les malheurs des temps ont voulu que cet hôpital fut détruit : c'est toujours un malheur et une perte irréparable que la disparition de ces établissements charitables où le pauvre et l'infirme sont recueillis et soignés avec dévouement.

Jean III, le dernier d'Haussonville, n'ayant point d'enfant mâle, avait adopté, le 2 juillet 1605, son petit-neveu, Nicolas de Nettancourt, fils de Jean de Nettancourt, et lui avait donné son blason et le nom de sa terre ; c'est la branche des Nettancourt-Haussonville.

Mais cette branche s'éteignit bientôt, et le titre de la baronnie d'Haussonville passa à une autre famille, à celle de Saffre, comme nous allons le dire.

Nicolas de Nettancourt, adopté par Jean d'Haussonville, était comte de Vaubécourt, baron d'Orne et de Choisel, lieutenant-général des armées du Roi et au gouvernement des Villes et Évêchés de Metz et de Verdun, gouverneur de Châlons.

Il avait épousé en premières noces, le 4 décembre 1623, Charlotte de Vergeur, décédée le 15 novembre 1653. Le 16 août 1654, il épouse en secondes

Digitized by Google

noces Claire Guillaume, fille de Pierre, Vidame de Châlons, et de Claire l'Espagnol.

Il mourut le 11 mars 1678.

Il avait eu de son premier mariage Jean de Nettancourt-Haussonville, qui fut tué à la bataille de Lens.

Du second mariage il eut : Louis-Claude de Nettancourt de Haussonville, comte de Vaubécourt ; il avait épousé Catherine Amelot, dont il n'eut point d'enfants. Il fut tué le 17 mai 1705, près de Vigevau, dans le Milanais (1).

Ainsi disparut la branche des Nettancourt-Haussonville.

La baronnie et le titre revinrent aux descendants de Claude ou Claudine d'Haussonville, fille de Jean III, dont il est parlé plus haut.

En consultant Dom Pelletier à la bibliothèque de la ville de Nancy, nous avons trouvé une note marginale, écrite à la main, où on lit textuellement : « Jean d'Haussonville, gouverneur de Verdun, mourut en 1607, le dernier de son nom et de ses armes, sans enfants de Christine de Chastellet ; ils sont inhumés en une chapelle somptueuse par eux fondée en l'église des Carmes de Gerbéviller. »

Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons que cette note est tout à fait erronée.

Il est vrai qu'à l'époque de sa mort, Jean III n'avait plus d'enfants ; mais il survivait à sa fille, Claude d'Haussonville, décédée le dernier de May 1595, veuve du sire de Marcossey, comme l'atteste une pierre tombale conservée à Haussonville.

De plus, la femme de Jean III n'était pas Chris-

(1) Lachenaye Desbois. Biblioth. de la Ville.

Digitized by Google

tine de Chastellet, mais Catherine de Heu, comme cela ressort des huit quartiers de noblesse qui figurent sur une pierre tombale, encore existante à Haussonville. Cette pierre tombale donne précisément les ascendants de Claude d'Haussonville, fille de Jean III. Nous en parlons plus loin lorsque nous donnons l'énumération des inscriptions trouvées dans l'église d'Haussonville.

La branche mâle des d'Haussonville s'éteignit par la mort de Jean III, en 1607.

Elle se continua quelques années dans la branche adoptive des Nettancourt-Haussonville, pour se perpétuer, par les femmes, jusqu'à nos jours, dans la famille des Saffre-Cléron.

De son mariage avec le sire de Marcossey, Claude d'Haussonville, fille de Jean III, eut une fille, qui épousa Claude d'Averhoult. Gabrielle d'Averhoult, leur fille, épousa Claude de Cléron ou Clairon, baron de Saffre.

Les Cléron ajoutèrent à leur nom patronymique le titre de comtes d'Haussonville.

La devise de cette famille qui ne tient son titre que par les femmes, est :

Sonne haut, Clairon,
Pour l'honneur de ta maison.

Au moment de l'annexion de la Lorraine à la France, en 1766, Joseph Louis Bernard de Cléron, comte d'Haussonville, fut pourvu d'une charge à la cour du roi de France, et reçut le titre de lieutenant des armées du roi. Il épousa la fille du comte de Gueurchy, qui lui apporta en mariage le château de Gurcy, en Seine-et-Marne. A partir de cette époque, les d'Haussonville quittèrent défi-

Digitized by Google

nitivement la Lorraine pour habiter Gurcy et surtout Paris.

Paris, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, a exercé sur la noblesse de province une fascination à laquelle elle n'a pas su résister, et qui lui a été funeste. Une partie de cette noblesse, n'ayant pas suffisamment pour vivre au milieu des plaisirs de la Cour et de la capitale, pressurait ses fermiers : d'autre part, les paysans privés de la présence du seigneur, n'en recevant plus aucune libéralité, s'indignaient de suer sang et eau pour enrichir la ville : l'argent était drainé à Paris et le paysan était condamné à ne pouvoir sortir de sa pauvreté.

Ce fut une des causes de cette explosion formidable et universelle qui éclata en 1793. Si le noble, avec sa famille, avait continué d'habiter son château, dépensant sur place les revenus de son patrimoine, faisant d'abondantes aumônes, comme c'est le devoir du riche, le paysan aurait vu dans son seigneur non pas un tyran, mais un père de famille. Il est certain que les populations rurales estiment et vénèrent encore aujourd'hui les châtelains qui n'ont point quitté leurs châteaux et ont conservé les traditions de générosité qui distinguent la vraie noblesse.

Jean-Louis-Bernard de Cléron eut pour fils Charles de Cléron, comte d'Haussonville, qui fut créé pair de France en 1815 et mourut en 1846.

Son fils, Joseph-Othenin-Bernard de Cléron, épousa en 1836 la princesse Louise de Broglie ; il mourut en 1884, membre de l'Académie française, sénateur inamovible et président de l'Association des Alsaciens-Lorrains.

Digitized by Google

C'est comme président de cette Association qu'il a donné le nom d'*Haussonville* à un village d'Algérie, peuplé uniquement de colons qui n'ont pas voulu rester en Alsace après l'annexion de 1871.

Son fils, actuellement le dernier rejeton mâle de cette famille, membre de l'Académie française, a épousé Pauline-Eugénie-Eulalie d'Harcourt, qui lui a donné quatre filles.

Aleth-Mathilde-Paul-Albertine, née le 23 octobre 1867 ; Elisabeth-Thérèse-Louise-Adèle, née le 26 novembre 1869 ; Mathilde-Marie-Stéphanie-Bernardine, née le 26 décembre 1874 ; Madeleine-Georgina-Germaine, née le 1er juin 1878.

Digitized by Google

II

HISTOIRE DU CHAPITRE D'HAUSSONVILLE

CHAPITRE I

FONDATION DE L'HOPITAL ET DU CHAPITRE

Le 13 avril 1435, par acte authentique, Jehan, baron d'Haussonville, et dame Irmenson Dautel, son épouse, fondèrent un hôpital et une Collégiale à Haussonville.

Leur but, en fondant l'hôpital, était de venir en aide aux mendiants, aux pèlerins qui parcouraient les villages et mouraient quelquefois sans sacrements.

Haussonville est situé près de la route qui va d'Epinal à Nancy et à Saint-Nicolas, Or, à cette époque, le pèlerinage de Saint-Nicolas était très fréquenté; les moyens de transport ne ressemblaient en rien à ceux d'aujourd'hui. Au lieu de se rendre aux pèlerinages par trains de plaisir, on cheminait péniblement le chapelet d'une main, le bâton de l'autre et le sac au dos.

Haussonville était la dernière étape avant d'atteindre Saint-Nicolas-du-Port, l'un des chemins vicinaux de la localité s'appelle encore *la voie de Port.*

Digitized by Google

Il y eut immédiatement sept lits, avec rentes fondées pour leur entretien, et les fondateurs s'engagent à faire mieux.

A cette époque il n'y avait point d'église à Haussonville. Messire Demange, Curé d'alors, signait : Curé de Dom Étienne et Hassonville. Dom Étienne est le patron de Domptail.

Pour procurer aux malades de l'hôpital le service religieux, les fondateurs établissent une Collégiale de cinq chanoines séculiers, avec un Prévôt à leur tête (1); en même temps, pour fournir un local religieux aux chanoines, aux malades de l'hôpital, et aussi pour avoir une chapelle personnelle, le Seigneur Jehan et Irmenson Dautel, son épouse, élevèrent une église sous le vocable de *Monsieur Saint Claude*. Cette église fut agrandie plus tard, et depuis 1802, époque de la restauration du culte, elle sert d'église paroissiale.

A côté de l'église il y eut un *cimetier* pour enterrer les personnes décédées à l'hôpital; les habitants d'Haussonville étaient inhumés dans le cimetière paroissial situé autour de l'église de Domptail.

L'hôpital subsista environ deux cents ans : on ne connaît pas la date précise de sa disparition, mais il est certain qu'il fut détruit pendant les guerres si cruelles et si funestes de Richelieu

(1) Avant la Révolution il y avait dans le diocèse de Toul dix chapitres : Le chapitre de la Cathédrale de Toul, ceux de Saint-Gengoult, de la Primatiale de Nancy, de Saint-Dié, de Bar-le-Duc, de Ligny en Barrois, de Commercy, de Vaucouleurs, de Reynel et de Haussonville. Lorsque le diocèse de Toul fut démembré en 1778 pour former les évêchés de Toul, Nancy, Saint-Dié, les collégiales de ces deux dernières villes devinrent chapitres cathédraux.

Digitized by Google

contre la Lorraine. Pendant quatre-vingts ans il n'y eut plus qu'un seul chanoine au lieu de cinq (1) !

Le chapitre fut déchargé de l'hôpital détruit, par décret de Mgr. de Bissy, évêque de Toul, en date du 28 novembre 1696, jusqu'à ce *qu'il fut rétabli par qui de droit.*

Or, dans l'acte de fondation, il est dit que, si l'hôpital ou les habitations des chanoines venaient à être détruits, *pour cas d'infortune ou accidents, les Seigneurs et Dames d'Haussonville* étaient tenus de les relever à leurs *propres frais, missions et dépends, dedans demi an après*, sur la réquisition du prévôt ou des chanoines.

Les chanoines ont-ils réclamé? Les Seigneurs ont-ils refusé? C'est ce qu'on ne peut savoir. Il est plus probable, étant connue la générosité des Seigneurs, étant connues les difficultés de l'époque, que le chapitre ne dit rien; et les choses demeurèrent dans l'état. L'hôpital ne fut pas rebâti, et les chanoines, déchargés de ce soin, n'eurent plus qu'à réciter l'office canonial pour leurs bienfaiteurs et à administrer les *cures* unies au Chapitre.

Il ne reste aucune trace des bâtiments de l'ancien hôpital: mais on a donné aux chenevières situées à l'ouest de l'église le nom de *l'hôpital.*

L'esprit chrétien qui régnait dans toutes les classes de la société, dit M. Digot, multipliait les maisons-Dieu, les léproseries et les maladreries, destinées à soulager les infirmités et les misères humaines.

---

(1) M. Desbœuf.

Digitized by Google

C'est probablement à une époque antérieure que fut bâtie la maladrerie d'Haussonville : elle était située à mi-côte, à quelque distance du chemin qui va de Haussonville à Domptail, au-delà du moulin. Cet établissement a disparu, mais le canton en a gardé le nom. C'est dans ces maisons hospitalières que l'on soignait certaines maladies contagieuses.

Les léproseries n'étaient pas des hôpitaux proprement dits, c'étaient plutôt des refuges où l'on exilait les malheureux atteints de la lèpre. Cette maladie qui ne disparut complètement de la Lorraine que vers le commencement du XVII^e siècle, faisait au moyen-âge d'assez nombreuses victimes.

Voici, d'après M. Digot, quelques particularités intéressantes que l'on observait pour la séquestration des lépreux (1). Quand un lépreux avait été déclaré tel sur l'avis des médecins, le juge ecclésiastique ordonnait de le conduire dans la maladrerie la plus voisine. Le jour fixé pour la cérémonie, le lépreux, couvert d'un voile noir, se rendait au son de la cloche devant la porte de l'église paroissiale. Le curé, revêtu de l'aube et de l'étole, aspergeait le lépreux d'eau bénite et l'introduisait dans une sorte d'enclos, au milieu de l'église ; là se trouvait une table sur laquelle on avait placé une longue robe, des gants, un baril, une cliquette et une pannetière ; le lépreux entendait la messe et communiait ; puis le Curé, portant le surplis et une étole violette, bénissait les objets disposés sur la table, et disait au malade : « Prenez et revêtez en signe d'humilia-

(1) M. Digot, 2^e édit., t. III, p. 163.

Digitized by Google

tion, cet habit, sans lequel je vous défends désormais de quitter votre maison, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Prenez ce baril pour y mettre ce que l'on vous donnera pour boire, et je vous défends expressément de vous désaltérer dans les rivières, ruisseaux, fontaines et puits communs; de vous y laver et d'y laver vos draps, vos chemises et tout ce qui aurait touché votre corps. Prenez cette cliquette pour vous souvenir qu'il vous est interdit de parler à qui que ce soit, si ce n'est aux personnes attaquées du même mal que vous. Si vous ne pouvez vous en dispenser et que vous ayez besoin de quelque chose, vous le demanderez au son de cette cliquette, en vous tenant loin des gens et au-dessous du vent. Prenez ces gants, ils vous rappelleront que vous ne pouvez rien toucher les mains nues, si ce n'est des choses qui vous appartiennent et ne doivent passer entre les mains de personne. Prenez cette pannetière pour y placer ce qui vous sera donné par les gens de bien, et n'oubliez pas de prier Dieu pour vos bienfaiteurs. » Le Curé remettait une aumône au lépreux, engageait tous les assistants à faire quelque offrande à ce malheureux, et le menait, avec la croix et l'eau bénite, dans la borde qu'il devait occuper. Le clergé et le peuple suivaient, en chantant les litanies et quelques psaumes. Arrivé à la borde, le curé disait : « Hæc requies mea in sæculum sæculi; hic habitabo, quoniam elegi eam. » Il introduisait le lépreux et fermait la porte. Sur le seuil, il plantait une croix de bois, puis adressait un discours aux assistants, leur recommandait de prier pour celui qu'il venait de séparer du monde, leur

Digitized by Google

défendait de l'injurier ou de le maltraiter, et conjurait les parents et amis du lépreux de lui tenir compagnie pendant trente heures, afin d'adoucir les premiers instants de la séquestration.

Voici l'acte de fondation de l'hôpital et du chapitre, tel qu'il a été copié par M. Desbœuf, ancien prévôt et ancien curé (1).

Copie de la fondation du Chapitre Dhaussonville et de l'hôpital, du 13 avril 1435 (2).

« Au nom de à l'honneur et révérence de la bénoite Trinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, sachent tous que noble homme messire Jehan, seigneur de Hassonville, de Chatillon et de Turquestain, chevalier séneschal de Lorraine et dame Irmenson Dautel, sa femme licentiée et autorisée du dit messire Jehan, son mary quant aux choses cy après escrites, laquelle licence la dite dame a prit et retenue en foi de leur plain gré et franche volonté sans force et contrainte quelconque, ont reconnus et confessés, et par ces prntes (3) reconnaissent et confessent, qu'eux considérans et regardans la dite ville de Hassonville être située en lieu et sur chemin près passant, et que en icelle en tout tems, plusieurs pauvres et misérables personnes, et oppressées de plusieurs

(1) M. Desbœuf avait sous les yeux les textes originaux, il en prit copie en 1738. Le chapitre de Saint-Georges de Nancy devait garder dans son coffre-fort les papiers du chapitre d'Haussonville à condition de les rendre aux chanoines lorsque ceux-ci voulaient les consulter.

(2) M. Desbœuf étant Prévôt, consulta sans doute les archives de son chapitre; il prit copie des originaux et les rendit au Chapitre de Saint-Georges. Voilà comment la Fabrique d'Haussonville ne possède plus que la copie faite par M. Desbœuf.

(3) Lisez : *et par ces présentes*. Cette abréviation se retrouvera plusieurs fois.

Digitized by Google

langueurs et maladies, pellerins viateurs, quétants leur pain y confluent, et ne trouvent lieu pour auberger et pernocter, et par deffaut de ce qu'il n'y a pas d'hôpital, ni réception, gisantes par la ville, sur les fumiers et aux champs, dont souvente fois ... *[ici un mot illisible]* vont de vie au trépassement misérablement, sans avoir les sacrements de l'Église, et sans ce que à eux soit subvenue, come faire ce doit, attendu que un chacun selon sa faculté, doit et est tenu de subvenir à tels misérables personnes, et à accomplir les œuvres de miséricorde, et en cette vie mortelle faire tels œuvres, par quoi ils puissent venir à la vie éternelle.

Pour ce est-il que les dits messire Jehan et Dame Irmenson émües en dévoon, par bon propos et avis, meure et longue délibéraon sur ce chef, p^r^ le remède et salut de leurs âmes, et les âmes de leurs père et mère, et de tous ceux auxquels ils sont tenus, par le consentement exprès de discrette personne messire Demange, curé de l'église paroissiale de Dom Étienne et Hassonville, ont ordonné, établis, fait faire et construire à leurs frais, missions et dépends, et sur le leur, c'est à sçavoir assé près du chateau du dit lieu de Hassonville, à la rüe, et sur le chemin qui tend, et par lui va à Rosières aux Salines, certains édifices et officinnes convenables, et bien composés, mènement autel, cloches, clocher, un hôpital et hôtel-Dieu, une chapelle et un cimetier, à ériger, constituer et authoriser perpétuellement par Révérend Père en Dieu Mons. Levecque de Toul, sous le nom et titre spéciallement du glorieux S^t^ Claude, afin de recevoir, recepter et

Digitized by Google

auberger au dit hopital et hotel-Dieu, toutes pauvres et misérables personnes, viateurs pellerins et toutes aues (1) oppressées de maladies et les subvenir en leurs nécessités, et au surplus pour exercer les œuvres de miséricorde, selon la faculté d'y celui hotel-Dieu. Par ceux des dits malades et aues du dit hotel qui s'y trépasseront, et aues qu'eux ils éliront leur sépulture, ensevelir et inhumer au dit cimetier.

Pour aussi célébrer en la dite chapelle chacun jour messe, en quel lieu les dits messire Jehan Seigr et Dame Irmenson, Dame de Hassonville ont ordonné et ordonnent cinq chapelains prêtres, pour célébrer au dit lieu, chacuns jours, les heures canoniales, desquels l'un sera recteur, et gouverneur du dit hopital et hotel-Dieu, et diceux chapelains.

Les dits Seigneurs et Dame de Hassonville, et le survivant d'eux, et après leur trépassement, leurs hoirs masles procrées et descendants d'iceux, et si point n'en avaient, les hoirs masles descendus d'icelui messire Jehan, et de feu demoiselle Catherine Dechastel sa première femme, ou si tous les dits hoirs cessaient, par les seigneurs du dit Hassonville qui seraient pour le tems auront la collation toute et quante fois quels seront vacantes; et par telle condion que le Recteur se fera par élection des autres chapelains. Laquele élection se confirmerat par le Révérend Père en Dieu, Monsr Levecque de Toul toutes et quantes fois le cas échérat, lequel recteur aura le gouver-

(1) Abréviation: lisez: *autres*. On retrouvera plusieurs fois cette manière d'écrire.

Digitized by Google

nement du dit hopital et hotel-Dieu et iceluy gouvernerat par le conseil de ses frères chapelains et sera tenu de rendre comte chacun an à ses dits frères chapelains, et loyale raison des recettes et mises en gouvernement du dit hopital et hotel-Dieu, ainsi délivrera à chacun de ses dits frères chapelains et chanoines telle portion come il compèterat des biens et revenus du dit hopital, et vivra chacun seul, par luy à son bon plésir, s'il leur plait, et aurat le recteur le double de tout ce que l'un des dits chapelains pourra et aurat des rentes du dit hopital. Et veulent que les dits recteur, et gouverneur, chapelains, famille et habitants du dit hopital soient et seront de tout sous et en la plaine seigneurie et souveraineté du dessus dit Révérend Père seul. Et pour le tout jouissance et usant plenement de toutes les libertés, et franchises que tel hopital et hotel-Dieu et tels gens doivent et ont accoutumés de iouir et user sans contredire, et sans que le dessus dit seigneur de Hassonville, ou ses dits hoirs et successeurs y ayent que voir, ny que connaitre, ou que réclamer, pour diminuer iceluy, ou les homes et biens d'iceluy, non plus qu'au vivant des dits Recteur et chapelains, qu'après leur mort, puisse prendre ni occuper les biens d'iceux Recteur et chapelains, ou aucune chose réclamer en iceux, mais qu'eux, Recteur et chapelains, pourront disposer et ordonner de leurs biens selon leur volonté, et en quel lieu qu'il leur plairat, et seront tenus les dits Recteur et chapelains de faire résidence personnelle et continuelle au dit lieu de Hassonville, et accomplir le divin service come dit est.

Et pour la fondaon et dotation d'iceluy hopital

Digitized by Google

et de la dite chapelle, Recteur et chapelains des susdits iceux Seigneur et Dame de Hassonville, lesquels ont garnis et pourvus le dit hopital et hotel-Dieu de sept lits rentés et aues meubles compétant, et entendent encore mieux faire.

Ont donnés, concédés et assignés et octroyés, donnent, concèdent, assignent et octroyent à touiour pour eux, leurs hoirs, successeurs et ayans cause, les biens, possessions, censes et revenus qui sensuivent appartenant à eux.

1. C'est à sçavoir la situation du dit hopital desia (1) édifié, comme dit est, avec le meix derrière, les usuaires appartenants et dépendants d'iceluy, deux réseaux de froment de rente annuelle et perpétuelle à la mesure de Rozierres qu'ils ont et leur sont dûs chacun an, sur leur four de Hassonville.

2. Item. La moitié qu'ils ont au gagnage de Damelevière, tant en terres arables, preys, meix, maisons et toutes autres choses qui a leur ditte moitié appartient, chargés de leurs charges.

3. Item. La tierce partie qu'ils ont, et à eux appartient, en la pêcherie et rivière de Mürte (2) devant Damelevière.

4. Item. Quinze florins dix gros monnoye coursable, pour chacun florin qu'ils ont chacun an sur la rivière de Mozelle qu'on dit la Folie près de Thonnois.

5. Item. Veulent quoncédent et octroyent les dits Seig^{r} et Dame conioins et fondateurs, que les dits Recteurs et chapelains, et ceux qui seront

(1) Lisez : *déjà*.
(2) Meurthe.

Digitized by Google

au dit hopital et hotel-Dieu, prennent et ayent a touiour leur affouages ès bois du dit Seigneur ou des Seigneurs du dit Hassonville, à sçavoir ès bois qu'ils feront entamer, et esquels ils feront couper, et aller pour leur défruit et usage de leur chateau de Hassonville, lesquels gouverneur et chapelains pourront licitement et franchement aller, envoyer et faire couper, prendre et mener, au dit hopital, bois et büches grosses et menues tant qu'ils suffisent pour leur usage et defruit d'iceluy hopital et des dits Recteur et chapelains, et tant pour iceux gouverneur, chapelains et leur famille, come pour les dits pauvres à touiour sans octrisons (?) (c'étaient des anciens droits qu'on payoient au Seigneur pour des acquets (1) et sans méfaire et sans que le dit Seigneur de Hassonville présent et avenirs y puissent ou doivent contredire ny mettre aucun empêchement.

6. Outre plus ont voulu concéder et octroyer, et concédent et octroyent les dits fondeurs pour eux, leurs hoirs, successeurs, et ayant cause, que les dits gouverneur et chapelains du dit hopital, tant présents qu'à l'avenir, puissent acquêter et appliqver à eux et au dit hopital et à touiour, tout droit et possession, et aussi retenir toute donation et biens faits de tous héritages, biens et possessions assises en la ville du dit Hassonville, et sur les bans et finages d'icelle jusqu'au nombre de six vingt jours de terres arables et les prais qui assièront à un gagnage sans mélanger, et les posséder, et d'iceux iouir et user paisiblement come de leurs propres et franches choses, nonobs-

(1) Note de M. Desbœuf, intercalée dans le texte.

Digitized by Google

tant que les dits héritages et possession ou aucun diceux fussent de notre main, ou de serve condition.

Desquelles rentes, droits, seigneurie, possessions et aues choses dessus dites données et assignées come dit est, iceux fondeurs, pour eux, leurs hoirs et ayant cause se sont dévêtus et devetent et en ont envêtus et envêtent le dit hopital pour envetir en nom d'iceluy, et mettre en possession corporelle réelle et actuelle, le dit gouverneur recteur et chapelains tant pour eux et leurs successeurs, come les dits pauvres, membres de Dieu à touiour.

Voulons aussi dé maintenant les dits fondateurs, donateurs, et octroyons, pour eux, leurs hoirs, successeurs, et ayant cause, que le dit recteur et gouverneur et chapelains, aussitôt come élus seront, qu'ils puissent et leur soit loisible de leur propre authorité prendre et appréhender la ditte possession corporelle, réelle et actuelle des biens meubles, héritages, rentes et possession des susdits, pour en iouir, user et exploiter, pour et au nom diceux et hopital et chapelle, gouverneur et chapelains, pour membres de Dieu, ainsi que dit est, sans que iceux fondateurs, leurs hoirs, successeurs et ayans cause y puissent contredire, empêcher ou aue chose réclamer.

Voulons en outre et de surabondant les dits fondateurs que s'il avenait, que Dieu ne veuille, que par cas d'infortune ou d'accidents, les dits hopital et chapelle, et les dits édifices diceux (c'est-à-dire du prévôt et des chanoines) en tout et partie fussent ruinés, et cheus (1) en ruine les

(1) C'est-à-dire : *tombés*. Dérive du mot choir.

Digitized by Google

Seigneurs et Dame de Hassonville fussent tenus toute et quante fois que le cas échérait, de les restruire et réédifier à leurs propres frais, missions et dépends dédans demi an après, auxquels ils seront requis par le gouverneur et chapelains diceluy hopital, et pour le tems seront du moins à commencer les dittes restitutions et réédifications, et les continuer sans intermission, iusque plein accomplissement, et que iceux seigneurs et dame sur ce fussent contraints par le bras spirituel come par le séculier, et par toutes voies dües et raisonnables.

Et ont voulus encore et veulent et ordonnent les dits Seigneur et dame Irmenson, dame de Hassonville, que de ses présentes, et de toutes et singulières aues lettres de rentes et possession du dit hopital, les dits recteur et chapelains qui seront, doivent et puissent avoir et ayent transumpt (ce mot gaulois et ancien selon le dictionnaire de Calepain veut dire avoir droit de prendre d'un autre) (1) avec le décret du juge, et que les lettres principales et originaux diceux soient mis en garde et en dépos en certain lieu qui sera élut par iceluy seigneur de Hassonville ses hoirs et successeurs en la dite seigneurie et par iceluy gouverneur et chapelains en arche fermante ; et de laquelle iceluy gouverneur aye une clef et les dits fondeurs ou leurs hoirs et successeurs, come dit est, ayent leur clef, en tel manière que toute et quante fois que les dits gouverneur et chapelains auront besoing et à faire des dittes lettres ou d'aucunes d'icelles, pour faire foi et probation,

(1) Cette parenthèse est du copiste.

Digitized by Google

tant en iugement come dehors, ou autrement, les dits fondeurs ou les dits hoirs ne pourront refuser louverture de la ditte arche, ainsi soit lesseront et seront tenus de lesser iceluy gouverneur et chapelains prendre les dittes lettres nécessaires, en prenant de lui la foy et serment de les rapporter et remettre dedans, certains iours en icelle arche (1).

Voulans encore les dits fondateurs que les susdittes rentes, seigneuries, possessions, héritages par eux donnés, concédés et assignés au dit hopital, gouverneur et chapelain, à la dite substentation d'iceux et des pauvres membres de N. S. J. C. sortissent la nature, qualité et condition des biens et rentes ecclésiastiques et de gens d'Église, sans ce mêmement que les dits gouverneur et chapelains du dit hopital ou leur famille ne soient tenus faire ou prêter jamais service ou aide temporel aux dits Seigneurs et Dame de Hassonville ny à leurs hoirs, successeurs ou ayans cause, ne et à autre quelconque.

Toutes lesquels choses susdites et chacun dicelle les dits Jehan Seigneur et Dame Irmenson dame du dit Hassonville fondateurs, ont promis et promettent loyalement sur leur honneur, et par la foy de leur corps, pour ce corporellement donné en lieu de serment, avoir, tenir, garder, et observer de point en point, fermes et stables, sans aller ou faire aller au contraire, ainsi porteront bonne et loyale garantie dicelles, aux dits hopital,

(1) Plus tard, quand le chapitre d'Haussonville eut permuté Dombasle contre Domptail avec le chapitre de Saint-Georges de Nancy, les titres du chapitre d'Haussonville furent confiés au chapitre de Saint-Georges.

Digitized by Google

gouverneur recteur et chapelains, en obligeans hoirs, successeurs et ayans cause, ensemble leurs terre, seigneurie, rentes et revenus, tant de fieues, come de franc-aleud, et tous leurs biens, et les biens de leurs hommes et femmes, meubles et immeubles, aussi de leurs hoirs, successeurs et ayans cause, en quel lieu qu'ils soient, lesquels les dits gouverneur et chapelains pourront prendre, faire prendre, saisir, arrêter, vendre, distraire, et aliéner par qui il lui plairat, sans garder ordre de droits et uses et coutume de paix, jusqu'à pleine guarentie (terme gaulois ancien qui signifie pleine exécution de la vérité de ce que l'on promet (1) et accomplissement de toutes et singulières choses dessus dittes.

Et ont renoncés, et renoncent les dits fondeurs par leur dite foy aux exeptions de mal, de malice, de fraude, de bara, de lésion, de circonvention, de déception, à l'ignorance de fait et de droit à la condition sans cause, ou par injuste cause, et la ditte dame à tous devoirs, et au bénéfice dut, sans valeur, et à la nouvelle constitution introduite, et introduite en faveur des femes au bénéfice de restitution en entier, et généralement à toutes ames et singulières exceptions, allégation, raison, et à toutes dispensations et privilèges impétrés, à impétrer, qu'aux hopital et gouverneur pourraient nuire ou graver, et aux dits fondeurs et les hoirs, successeurs ou ayans cause profiter spécialement au droit que dit générale renonciation neante valoir si le spécialle ne précède; et eux, leurs hoirs, successeurs et ayans cause, avec

(1) Note du copiste.

Digitized by Google

leurs biens et ceux diceux leurs homes et femes hoirs, successeurs, meubles et immeubles quelconques, quand à ce, soumettans à la juridiction, force et contrainte de très-haut et puissant prince Monseigneur le Duc et de Madame la Duchesse, de leur cour de Nancy, de toutes aues cours spirituelles et temporelles, pour tenir, garder, observer, accomplir, guarantir (c'est-à-dire exécuter la vérité de la promesse (1) toutes les choses susdites fermement et inviolablement auxquels Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse ils ont pour ce suppliés et supplient par ces présentes lettres que toutes les choses leur plaisent, leur louer, leur agréer, ratifier, approuver et confirmer, amortissans pour eux, leurs hoirs, successeurs et ayans cause, pour touiour au dit hopital hotel-Dieu, gouverneur et chapelains, les héritages, rentes, revenus, possessions, et aues choses susdites, y donnés et assignés par iceux fondeurs, et que leurs seront donnés et aussi ils aquèteront, comment que ce soit, et acquises seront és tems avenir.

Et pareillement ont suppliés et supplient audessus dit Révérend Père en Dieu, Monsieur Levecque de Toul qu'en louant, approuvant, et confirmans tout ce dit contenu, en tant que lui touche, Luy plaise ériger, constituer et authoriser le dit hopital, chapelle, et toutes et singulières aues choses susdites.

En témoignage de vérité, et à la requette du dit messire Jehan et Dame Irmenson sa feme, fondeurs dessus dits, sont ces présentes lettres

(1) Explication du copiste.

Digitized by Google

scellées du scel du tabellion de Monseigr le Duc, de la Cour de Nancy, sauf son droit et lautruy.

Que furent faite l'an de Grâce Notre Seigneur mil quatre cent et trente cinq, le treizième jour du mois d'Avril, présents noble et honête personne Simonin de Nancy, lieutenant du Bailly, Hainzelin, ... Manget, Le Coureur, tous demeurant au dit Nancy, et Ly Grand Jehan (Clerc du dit messire Jehan de Hassonville) témoings aux choses dessus dites, à ce appelés spécialement, et requis signé.

F. C. DE MAGIENNE.
(Avec paraphe.)

Copie faite par le sr f. m. Desbœuf, prêtre, chanoine et prévôt de l'Église Collégiale de Haussonville, au dit lieu, ce 3 Juin 1738.

† DESBŒUF.

Nous avons voulu donner in-extenso le texte de l'acte de fondation: il fait ressortir le caractère de haute piété dont étaient animés les fondateurs.

CHAPITRE II.

APPROBATION CIVILE ET CANONIQUE.

Cette fondation avait besoin, à cette époque comme aujourd'hui, d'une double approbation, pour lui donner une garantie sérieuse de stabilité.

L'autorité civile consacre le fait, et donne à la libéralité la garantie et la sanction des lois: l'autorité religieuse est de rigueur pour les fonda-

Digitized by Google

tions religieuses : l'évêque est le juge compétent, d'abord pour donner la juridiction, et ensuite pour examiner s'il n'y a pas de dispositions contraires au droit canon, et si les revenus sont suffisants pour acquitter les charges.

Aussi le Seigneur d'Haussonville sollicite l'approbation de l'autorité civile représentée par le Duc de Lorraine, et l'approbation de l'autorité religieuse, représentée par l'Évêque de Toul.

Le duc de Lorraine était alors René d'Anjou qui avait épousé Isabelle de Lorraine.

Isabelle était la fille aînée de Charles II, duc de Lorraine, qui mourut le 25 Janvier 1431. Ce prince avait, avant sa mort, réglé la succession de Lorraine. Il avait eu de Marguerite de Bavière deux fils qui moururent prématurément : il ne lui restait plus que deux filles, dont l'aînée s'appelait Isabelle. Comme la loi salique n'existait pas en Lorraine, au moins à cette époque, Isabelle, héritière de son père, pouvait, en se mariant, apporter le duché de Lorraine à son mari. Charles II maria sa fille Isabelle à René d'Anjou, fils du roi de Naples : à la mort de son beau-père, il prit le titre de duc de Lorraine.

René, en vertu d'une donation, avait obtenu le duché de Bar et, par un arrangement politique, il fut réuni à la Lorraine : les barons d'Haussonville, de Salm, de Lénoncourt et de Lignéville, étaient garants de ce traité. René, en prenant possession de la Lorraine, y réunit en effet le duché de Bar.

Notre but n'est pas de raconter les déboires de René Ier, qui, à son arrivée à Nancy, se vit contester son titre par Anthoine de Vaudémont, neveu de Charles II. René, vaincu par le comte de Vau-

Digitized by Google

démont qui s'était allié au duc de Bourgogne, habita peu la Lorraine. Tantôt prisonnier à Dijon, tantôt guerroyant en Italie pour faire reconnaître ses droits sur Naples, sur la Sicile et sur la Provence, il revint à Nancy en 1442. Isabelle étant morte à Angers le 26 février 1453, René, qui ne tenait son duché que du fait de sa femme, fut obligé de céder sa couronne à son fils Jean II, et il se retira à Angers où il mourut.

Ces quelques explications suffisent pour faire comprendre les titres et qualificatifs de René Ier dans l'acte par lequel la fondation du chapitre d'Haussonville est approuvée.

« *Ratification et amortissement des biens donnés et légués, cy dessus spécifiés dans la fondaon, par la Duchesse Isabelle, femme de René Duc de Lorraine.*

« René, fils du roy de Jérusalem, de Sicille, duc Daniou (1), de Calabre, de Bar et de Lorraine, Marchis, marquis du Pout, comte de Provence, de Fourcalquier, du Maine et de Piémont, et nous Isabelle, Duchesse, marchisse, marquise et comtesse des dits duchés, marquisats, comtés et seigneuries dessus nommés, Leale feme et Épouse de notre dit très redouté Seigneur dessus nommé, et par lui quand à ce licentiée et authorisée, laquelle licence avons et agréablement reçue en nous.

Sçavoir faisons à tous prnts et avenir nous avoir été exposé par notre amé féal conseillier Messire Jehan Seigr de Hassonville, maréchal de Lorraine et que Dame Irmenson Dautel sa femme eux

(1) Lisez : *d'Anjou.*

Digitized by Google

meüs en dévoon, voulans et désirans pourvoir au salut de leurs âmes, et de leurs progéniteurs ont naguière de leurs biens, et possessions que Dieu leur a prêté en ce mortel monde, fondés une chapelle et chaplenie, en l'honneur de la Sᵉ Trinité et de la glorieuse Vierge Marie, un nouvel hopital fondé en la ville de Hassonville, en l'honeur de Monseigneur Sᵗ Claude, en laquelle chapelle, ont les dits conioingts ordonnés être chacun iour perpétuellement célébré une messe basse, et pour ce faire, on départis, donnés, cédés, délessés, et transportés à la dite chapelle, et à celuy qui en sera chapelain, certaines terres, rentes, revenus, cens, possessions, héritages, avec ce ont ordonnés et veulent les dits fondeurs, que celuy ou ceux qui aura ou auront l'administraon et gouvernement du dit hopital, puisse ou puissent à ceux de ville de Hassonville terres arables, pour le gagnage et labour d'une charüe, pour et au profit du dit hopital, ainsi come toutes ces choses sont plus plènement contenues, spécifiées, et déclarées en certaines lettres sur ce fait, et passées par les dits fondeurs, soub le sel de notre tabélionage de Nancy, en et parmi lesquels les prntes sont ennexés et infixées.

Si nous ont les dessus nommés messire Jehan et Dame Irmenson suppliés, que les dits transports et choses contenues ès-dites lettres veuillions gréer, confirmer, approuver, et amortir, sçavoir faisons que nous considérans la bonne et sainte intention, et volontés conioinctes (1), ont et avoir fais, et ordonné ce que dessus est dit, et afin que

(1) Lisez : *conjoin's*. On mettait *i* pour *j*.

Digitized by Google

nous, et nos successeurs soient participans ès services, oraisons et prières qui se feront en la ditte chapelle, inclinans à la supplicaon et petition des dits exposans, et eux sur ce grande et mure déliberaon, de conseil, de notre certaine science, grâce spécialle, authorité, et pleine puissance: avons pour nous, nos hoirs, successeurs, et ayans cause, Duc de Lorraine, auiourd'hui toutes les ordonnances, lois, droits, transport, et toutes les choses contenües, spécifiées et déclarées, ès dittes lettres de tabélion faites et passées par les dits messire Jehan et Dame Irmenson sa feme en tant come à nous touche et peut toucher et que les choses ainsi données et transportées par les dits fondeurs en aucune dicelles pourraient mouvoir de nos fiefs, et être tenus de nous en fief, les avons ratifiés, approuvés, confirmés et admortis, louons, gréons, ratifions, approuvons, confirmons et admortissons par les prntes la ditte chapelle et hopital, pour touiour, même héréditablement, sauf le droit dautruy, voulans que dicy en avant lez dits chapelains de la ditte chapelle, gouverneur et administrateur du dit hopital tiennent et possédent touiour même héréditablement et perpétuellement toutes les rentes, revenus, terres, paires et aues héritages et possessions ainsi données et délaissées par les dits fondeurs de la ditte chapelle et hopital, plénement et paisiblement come choses amorties à l'Église, sans que en ces choses, appartenances dicelles leur soient faits ne donnés, ou mis tors, ne en tems avenir empêchement ou détour quelconque à manière que ce soit, en témoignage de ce nous avons fait mettre nos sceaux à ces prntes. — Donné le 19 iour de

Digitized by Google

May de lan de grace de N. S. 1435. Scellé d'un encien sceau à queue pendante, en cire rouge, armoirie d'un èscus, en forme de lozange, mit partie aux armes Daniou et de Lorraine, avec une inscription en lettre antique des noms du dit Seigr roy et de la ditte dame Duchesse. Et sur le replis des dittes lettres est escrit par Monseigneur le Duc, et Madame la Duchesse par messire ferry Deprye, messire Conrad .....prignier (1), Robert de Harcourt, et Henri Harc, et Me Zelande de Bouillon. Signé : Ferry avec paraphe. »

Après avoir obtenu l'approbation de l'autorité civile compétente, les fondateurs s'empressèrent de solliciter l'approbation canonique de Monseigneur l'évêque de Toul. L'approbation épiscopale est du 5 Juin 1436 : elle est datée de Liverdun, où les Évêques de Toul résidaient assez souvent.

« Henricus De Villa, Dei et Sae Sedis apostolicæ grâa Tullensis episcopus, universis et singulis præsentes litteras inspecturis salutem in dno. Exhibitis nobis per nobilem et spectabilem militem, Dominum Johannem de Hassonvilla dominum loci, et seneschallum lotharingiæ, litteris, quibus litteræ nostræ, infiguntur visoque illarum tenore et perlecto. — Nos et laudabile propositum et pium affectum et devotionem ipsius senescali, et Dominæ Irmensonis eius uxoris nec non contenta in iisdem litteris laudantes, et approbantes, ac divini cultûs augmentum, et opem misericordiæ in loco hujusmodi litteræ ut etiam in eis plenius con-

(1) Le commencement du mot est illisible.

Digitized by Google

tinetur ad hoc constructo, ædificato, et disposito, prosequenda et exercenda unum hospitale perpetuum seu domum Dei, cum capellania et capellanis authoritate nostra ordinaria, ad, et sub modificationibus et aliis clausulis, in ipsis litteris, ut etiam in eis plenius continetur, ereximus, constituimus, ordinamus, authorizamus, erigimusque, constituimus præsentium tenore, ac omnia et singula, in iisdem litteris quibus præsentes infiguntur, confirmamus nostro et quolibet alieno Jure semper salvo, in cuius rei testimonium sigillum nostrum præsentibus litteris duximus apponendum.

Datum Liberduni anno Dni 1436, Die 5ª iunii. »

Les susdites copies ont été faites par moy soussigné, et finies le 7 Juin 1738.

F. M. Desbœuf prêtre, chanoine et prévot de Léglise collégiale Dhaussonville. »

Nous donnons ici la traduction :

« Henri de Ville, par la grâce de Dieu et celle du St. Siège apostolique, évêque de Toul, à tous et à chacun de ceux qui verront les présentes lettres, salut dans le Seigneur. Il nous a été présenté des lettres de la part de noble et distingué chevalier, Seigneur, Jehan de Hassonville, seigneur du lieu, et sénéschal de Lorraine : nous en avons vu la teneur et les avons lues. Nous louons et approuvons l'estimable projet, le religieux sentiment et la piété du sénéschal et de Dame Irmenson son épouse, ainsi que tout ce qui est contenu dans ces mêmes lettres. Pour rehausser le culte de Dieu, et attirer les secours de la miséricorde divine, comme cela est expliqué longuement dans

Digitized by Google

la supplique, on a construit, édifié et meublé une église. Usant de notre autorité ordinaire, nous avons érigé, nous établissons, nous réglons, nous autorisons, nous érigeons à perpétuité par les présentes, avec les dispositions et autres clauses contenues dans la supplique, un hôpital ou hôtel Dieu, avec une chapelle et des chapelains : nous approuvons également en général et en particulier tout ce qui est contenu dans les lettres à nous adressées. En témoignage de quoi nous avons ordonné d'apposer notre sceau sur ces présentes.

Donné à Liverdun, l'an de N. S. 1436, le 5 Juin.

Il est probable que le Saint-Siège se réservait aussi l'approbation des Chapitres ; nous avons sous les yeux la copie d'une bulle du Concile de Bâle approuvant l'érection de l'hôpital et du chapitre d'Haussonville. Nous citons la traduction française qui en a été faite par M. Desbœuf.

Bulle du Concile de Basle en françois.

Le S[t] et genal (1) concile de Basle assemblé canoniquement au nom du S[t] Esprit représentant l'Eglise universelle au bien aymé fils de léglise, l'official de Toul salut et benédiction du tres haut.

Parmi les grands et différents soings dont le nombre est inexprimable que nous prenons pour amener à une fin heureuse les affaires qui concernent le bien de leglise ursuelle (2), et lavan-

(1) Lisez : général.
(2) universelle.

Digitized by Google

cement de la foi orthodoxe nous nous chargeons bien volontier du soin d'approuver, et de confirmer sur la demande qui nous en est faite, les établissements ou fondations par lesquels le service de Dieu est augmenté, afin que par ces sortes de confirmations, les fondations fussent plus fermes, stables et solides. C'est pourquoy sur ce qui nous a été présenté de la part de bien aymé fils de leglise, noble home Jean dhassonville, ecuyer seigneur temporel du dit Hassonville, sénéchal de Lorraine et d'Irmenson, sa femme, du diocèse de Toul, qui par un zèle ardent de dévotion, souhaitant faire l'heureux échange des biens terrestres avec les biens du ciel, et acquérir pour des possessions passagères les biens durables de l'éternité, ils avaient en l'honneur de leglise et de la gloire de Dieu tout-puissant, p^r^ la propagaon du culte divin ; et enfin p^r^ le refuge, reception, nourriture et entretien des pauvres de J. C., fondés un hopital de pauvres, ou hotel-D. au susdit lieu dhaussonville avec une chapelle, et un cimetière, et batis au dit lieu, a leur frays, et deplus une maison, et aues édifices nécessaires à cet effet. Et de plus avoient dottés suffisamment au dit Haussonville un prévot et 4 chappelains, composans 5 bénéfices écclésiastiques de pretres seculiers p^r^ chanter les louanges, et servir à perpetuité le D. des vertus, au dit lieu d'haussonville, l'un desquels prêtres appelé Prévot, deverait etre, et serait chargé du soing des ames des aues 4 chappelains, des malades, des pauvres du dit hopital, lesquels 4 chappelains seroient appelés chanoines, l'élection duquel prévot quand il y aurait vacance seroit faite par les dits 4 chanoines, et dont l'ins-

Digitized by Google

titution en la ditte prevoté luy serait donnée sur icelle élection par lordinaire du lieu.

Sétans de plus les remontrans proposés par de D. d'augmenter daues biens la dotation du dit hopital et chappelle. Et que cepend. ils auroient pour cette fois nommés et auroient intention de nommer pr prevot du dit hopital M. Dominique Biard de Liverdun curé, ou vicaire perpetuel de leglise parroissialle de St Etienne et d'Haussonville prêtre recommandable par l'honnêteté de ses mœurs, et sa vie regulière.

Ayans aussi fais, et établis daues choses convenables a cet égard du consentement de levecque, ainsi qu'il paroit par les lettres authentiques qui ont été dressées scellées du dit scel du dit Evêque, et de celuy des dits seigrs et dame dhaussonville.

A ces causes les dits nobles époux nous auroient trés humblem. suppliés de confirmer, et approuver de lauthorité de Leglise urselle les dites erection, construction, donaon, fondation, nomination, commission, et aues choses contenues és dittes lettres. Aussi bien que l'election faite par les dits époux d'un dentre les dits chapelains perpétuels pr Prevot du dit hopital, ou de celui qu'ils voudroient choisir pr tel, non pas à la forme de notre decret touchant les elections à faire, ou les solennités, et ceremonies à observer a ce suiet, mais seulement selon leur conscience, et simplement, et qua cet effect lelection par eux ainsi faite soit censée ferme, utile et valide et en fin qu'il nous plut authoriser le dit curé elu, ainsi Prevot, a retenir sa ditte prevoté, et luy donner a cet égard les dispenses nécessaires et de

Digitized by Google

notre grace, et authorité statuer sur ce tout benignement.

Cest pourquoy nous qui nous faisons gloire principalement de navoir daue dessain que d'entretenir et augmenter le culte divin, nayans aucune connaissance des choses contenues en la ditte supplique, et inclinans cepand. a icelle ; Mandons et ordonnons par ce pnt rescript à votre discrétion de nous informer de Tous, et un chacun des faits cy dessus leurs circonstences, et dependances de notre authorité ; et que si par linformaon que vous en feré, vous trouvé que la dotte assignée pr un Prevot, et 4 chapelains attenus a perpetuité a l'office divin a reciter nuit et jour soit suffisante et affectée sur des revenus certains, ou si les dits époux fondateurs veulent assigner encor daues revenus et bien pr la ditte fondaon en sufficence, après que la ditte affectaon et assignal seront faits pr lentretien du dit Prevot, et 4 chapelains de quoy nous chargeons votre conscience. Vous approuvie et confirmie en vertu de notre authorité la dite érection, construction, fondaon, dotation, assignaon, nominaon et election susdittes, et enfin tout le contenu ès dittes lettres, et en attendant que vous dispensie le dit Dominique élut, ou qui doit être choisi pr prevot du dit hopital, et luy accorder les lettres de dispense nécessaire pr pouvoir posseder en meme tems, et retenir librement de notre authorité la cure ou vicariat perpétuel du dit Haussonville. Et en outre que vous fassie, ordonnie a legard de tout ce qui est contenu cy dessus ce que vous connoiteré et trouveré être expedient soit pour le dit hopital, soit pour la ditte paroisse, soub laquel il est scitué et établit,

Digitized by Google

sauf et réservé en tout le droit d'un chacun, en pourvoyant, et prenant garde au surplus que tant la ditte paroisse que le dit hopital ne soient pas privés des services qui y sont attachés et que le soing du salut des ames ny soit aucunement négligé, et qu'on s'acquitte dhument des charges de lun et laue des dits benefices ainsi que de coutume.

A ce nonobstant toutes constitutions et ordonnences apostoliques, ou aues quels elles soient contraires aux présentes.

Donné a Basle le 16 des Kalen. d'aoûst lan 1439 pendant la vacance du S[t] Siège apostolique. »

La date de cette bulle, et la mention qu'elle contient « le S[t] Siège étant vacant » pourraient faire croire que cette bulle est apocryphe. A cette époque en effet le Saint-Siège n'était pas vacant. Le Pape Eugène IV, élu en 1431, ne meurt qu'en 1447. Quelques explications suffiront pour éclaircir ce mystère.

Le concile de Bâle, œcuménique dans ses commencements, finit par devenir un simple conciliabule. En 1431 Eugène IV le déclare dissous, mais l'année suivante il retire sa bulle et entre en pourparlers avec le concile par l'intermédiaire de ses légats. Mais ce concile, composé pour la majeure partie d'ecclésiastiques de second ordre, continua à émettre quelques propositions hétérodoxes : le Pape Eugène IV se vit obligé de prononcer sa dissolution, et convoqua un nouveau concile qui s'ouvrit à Ferrare en 1438.

Le concile de Bâle n'en continua pas moins à affirmer son existence et son œcuménicité.

Digitized by Google

L'ouverture du concile de Ferrare exaspéra les ecclésiastiques schismatiques de Bâle ; ils allèrent jusqu'à déclarer « nulle et non avenue » la bulle du Pape. Ils poussèrent plus loin leur audace : ils prétendirent déposer Eugène IV, le 26 Juin 1439, et, le 30 octobre suivant, ils proclamèrent Pape Amédée de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Ce Pape, bien entendu, n'était point pape du tout.

Or la bulle d'érection du chapitre d'Haussonville porte précisément la date du 17 Juillet 1439 et contint la mention « pendant la vacance du S^t^ Siège. »

Pour les ecclésiastiques de Bâle, le siège était vacant, puisque Eugène IV était censé déchu le 26 Juin 1439 et que Amédée de Savoie ne fut élu par eux que le 30 Octobre.

Comment se fait-il que l'Evêque de Toul ait sollicité l'approbation du Chapitre d'Haussonville, du conciliabule de Bâle ? Il est probable, disons il est certain, que l'Evêque de Toul aura sollicité l'approbation quelques années auparavant : il n'y a rien d'étonnant que l'approbation se soit fait attendre, car les historiens remarquent que le concile de Bâle se chargeait de beaucoup trop d'affaires qui ne le concernaient pas. (1)

En fait, lorsque le concile de Bâle envoyait sa bulle, l'approbation canonique était déjà venue de la part d'Eugène IV, qui, dans une bulle datée à Bologne du 27 Septembre 1436, unissait au chapitre les cures de Dombasle et de Saffais.

(1) Rorhbacher. 2^e^ édit. vol. 21, p. 503.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

REVENUS DU CHAPITRE.

Pour assurer l'existence de l'hôpital et du chapitre, les fondateurs constituent immédiatemen des revenus, consistant principalement en immeubles, ou en droits de *pasturage* et de *pescherie*.

Afin d'augmenter les revenus du chapitre en particulier, les fondateurs lui firent unir différentes cures dont une partie des revenus entraient dans la mense capitulaire.

Plus tard lorsque les guerres et les déprédations eurent en quelque sorte dépouillé le chapitre de ses premières fondations, de nouveaux bienfaiteurs firent de nouveaux dons, ces revenus s'appelèrent : *la petite recepte*. Les chanoines eux-mêmes constituèrent des rentes par testament, soit à titre purement *gratuit*, soit à charge *d'obits* ou services religieux, comme nous le voyons par leurs épitaphes. Pour plus de clarté dans l'exposition, nous diviserons les revenus du chapitre en trois catégories :

1° Biens primitifs donnés par les fondateurs ;
2° Biens et revenus provenant des cures unies ;
3° Biens donnés postérieurement.

I. *Biens primitifs donnés par les fondateurs.*

Ces biens sont spécifiés tout au long dans l'acte d'amortissement par la Duchesse Isabelle.

M. le Prévot Desbœuf a donné le résumé de ces revenus :

Digitized by Google

« BIENS DONNÉS POUR L'ÉRECTION DU CHAPITRE. »

« Les biens donnés ponr la fondaon du Chapitre avec l'union des trois cures susdittes, contenus dans la ditte fondaon et ès lettres patentes d'amortissement accordées par le Duc René, roi de Sicile etc. sont les suivants :

1. De mettre un fermier dans le gagnage seigneurial (dont l'on tire 18 paires de resaux) situé à Damelevière, lequel fermier sera tout franc, sans payer trait ne taille, ne autre debit quelconque, excepté le trait de l'église, de pouvoir tenir bergerie et troupel à part, tant grosses bêtes que menues (droit dont le chapitre ne jouit pas à présent), de jouir du tier de la rivière et pescherie de Damelevière, dont l'on tire aujourd'hui 25 frs barrois. En outre tous les bois que les fondateurs avaient au dit lieu : il y en avait trois petits, aujourd'hui il n'y en a plus qu'un, que lon dispute au chapitre. (1)

2. De jouir de la moitié des preys, et bruils et de la moitié des fours de Domgevin, partable pour l'autre moitié, avec le Seigr de Blâmont. Lon en tire 184 frs barrois. Donnés spécialement pour entretenir une lampe ardente jour et nuit devant le très saint sacrement.

3. De jouir de l'exception de toute banalité au dit Haussonville, par une franchise générale d'y pouvoir tenir une bergerie et tenir troupel, sans débat des dits fondateurs, ne de leurs hoirs, ne des bonnes gens de la ditte ville de Haussonville.

4. De prendre sur les revenus du four banal du dit Haussonville annuellement la quantité de 12

(1) Ceci est écrit en 1738.

Digitized by Google

résaux de bled froment. L'on en tire seulement 3 f. aujourd'hui de la part de Monsieur le Marquis de Lenoncourt, come Seig^r collateur pour un quart du dit Haussonville.

5. Item avec les choses susdites ont-ils encore donnés à la ditte Eglise le gagnage qu'on dit La Folie sur Mozelle, come il se contient, avec tous les amplaistres, (terme ancien qui signifie selon Calepin, masures des maisons) qui appartiennent au dit gagnage, ensemble tous usuaires qui appartiennent aux dits amplaistres, ou manandies, avec aussi tous les preys, champs arrables et non arrables que au dit gagnage appartiennent, ensemble tous les meix, chenevières et aues héritages au dit gagnage. Avec ce compris les herbages de la dite folie (ce droit de herbage consiste outre la dime, à tirer une gerbe tous les ans sur tous les particuliers qui sèment du grain dans le dit ban, ensemble les amandes, les confiscaons.)

Item ils veuillent et octroyent que les dis Prévot et chanoines, ou ceux qui sont par eux tenus au dit gagnage, puissent tenir troupel, les grosses et menues, tel bon leur semblera et avoir leur pâturage ès bans voisins de la ditte folie, tout ainsi come eux mêmes lavoient, pouvoient et devoient avoir pour le présent.

Item veuillent, concèdent et octroyent quinze florins 10 gros, monnoye coursable par chacun florins, quils ont chacun an sur la rivière de Mozelle qu'on dit la folie prest de Thonnois. Ce ban dit la folie dont lon vient de parler cy-dessus est un territoire assé considérable, et haute justice, joignan le ban dHaussonville. La maison seigneuriale et celle des fermiers, bergé etc... qui

Digitized by Google

estoient situées sur cette montagne appelée la côte de la folie, sont aujourd'hui entièrement ruinées. La charrue passe sur leur ruine.

Le Chapitre dHausson. à qui ce bien estoit donné pour lui servir en partie de fond, le vendit pour la somme de 1935 frs Barrois : il y a aujourd'hui perte de 1015 frs de principal, puisque lon entire à prnt que la rente de 920 frs. Seavoir si les chanoines pouvoient vendre une partie de leur fond, et si une Dame d'Hausson. collatrice des canonicats pouvoit lacheter, cela parroit fortement deffendu par les lettres damortissement.

6. Les fondateurs avaient donnés 2 petits bois sur le ban dHaussonville aux Prévots et chanoines pour leurs affouages, mais ces terrains auiourdhui en terres labourables, dont le Prévot et les chanoines ont chacun leur part quils lessent en gagnage qui va prest de 8 part à chacun, en outre 3 jours et quelques ommées de vignes qui sont partagées entre tous les chanoines. »

Tels sont les biens fonds donnés immédiatement au chapitre pour l'entretien de l'hopital, des malades, de l'Eglise et pour la subsistance de cinq chanoines. On conçoit que ces revenus n'étaient pas très considérables en comparaison des charges imposées. Aussi pour les augmenter les fondateurs firent des démarches auprès du Pape pour unir plusieurs cures au chapitre.

II. *Biens provenant des cures unies au Chapitre.*

On n'a plus aujourd'hui l'idée de la manière dont les bénéfices ecclésiastiques étaient conférés autrefois.

Digitized by Google

Depuis la restauration du culte, la nomination de tous les ecclésiastiques se fait directement par l'Evêque. Avant 1793 il n'en était pas ainsi. La plupart des églises et des chapelles avaient été bâties par les Seigneurs, ou par les particuliers ou par les corporations religieuses : en reconnaissance de ce bienfait, les évêques avaient concédé à ces fondateurs et à leurs héritiers ou représentants, le droit de désigner un ecclésiastique de leur choix. Celui qui présentait l'ecclésiastique s'appelait *collateur* ou *patron*. L'Evêque agréait le sujet proposé, lui donnait la juridiction et l'ecclésiastique prenait possession de son bénéfice. De là, un grand nombre de charges ecclésiastiques étaient conférées par des laïques : les couvents, les abbayes, les chapitres avaient aussi à leur nomination un certain nombre de cures : c'était ce qu'on appelait le *patronage*.

Les cures avaient des revenus personnels, consistant en immeubles ou en propriétés bâties ou en rentes. Ces biens-fonds venaient la plupart du temps de donations ou de fondations. Les curés jouissaient aussi d'un droit dont le nom seul sert encore d'épouvantail et dont certain parti politique se sert encore au moment des élections pour terroriser les paysans trop crédules. Le curé tirait la dîme. Ce droit était essentiellement juste dans son origine et dans sa destination.

Les chrétiens, à l'imitation de ce qui se passait chez les juifs, avaient, dès les premiers moments, donné spontanément en nature ce qui était nécessaire à la subsistance des ministres de la religion. Saint Paul disait déjà que le prêtre doit vivre de l'autel. Le prêtre dont la mission est de

Digitized by Google

prier pour ses paroissiens, de visiter les malades, pour les consoler et les encourager, de prêcher, d'administrer les sacrements, de s'instruire chaque jour pour conserver la science et la répandre ; le prêtre, disons-nous, est empêché de se livrer à certains travaux extérieurs : il est pour ainsi dire dans l'impossibilité de gagner sa vie. Les fidèles l'ont compris de tout temps, et, mus par un sentiment de religion et de justice, ils se sont fait un devoir de donner à leur pasteur les fruits de la terre. Il y a encore dans certaines localités des âmes honnêtes et délicates qui se font un honneur et un plaisir d'apporter à leur curé.

Ce qui était spontané est devenu une habitude pour un grand nombre ; mais comme il arrive toujours, plusieurs s'exemptent volontiers du tribut de la reconnaissance : ils veulent bien profiter des avantages que procure la présence du curé, mais ils se dispensent volontiers des charges : il fallut donc établir une règle, un droit : ce qui était un devoir pour tous, est devenu un droit : le curé perçut la dîme.

Il faut ajouter que ce mot ne veut pas dire que le curé percevait toujours le dixième : ce droit était très variable : il était si minime parfois que le curé ne pouvait pas vivre : (1) la dîme était payée par tout le monde, même par le Seigneur (2).

Telle est l'origine de la dîme. Mais il ne faut pas oublier que les revenus de la cure n'étaient pas uniquement réservés au curé : ils servaient

(1) Un grand nombre de curés renonçaient à percevoir les fruits de la cure, et sollicitaient des patrons ou des collateurs la portion congrue. Sous Louis XVI la portion congrue était de 600 livres.

(2) L'abbé Mathieu. L'ancien régime.

Digitized by Google

non seulement à la nourriture du titulaire, mais à l'entretien et aux réparations de l'église, du presbytère, et à la fourniture de tout ce qui sert au culte divin : c'est une règle du droit canon.

Les couvents, les chapitres, profitant d'une époque où le recrutement du clergé séculier n'était pas facile, se firent attribuer certaines cures : ils tiraient les revenus et en donnaient une partie au vicaire : si le vicaire n'était pas satisfait, il demandait la portion congrue ; en ce cas, le chapitre tirait tous les fruits du bénéfice, donnait cinq à six cents livres au vicaire, et était tenu à toutes les réparations de l'église et du presbytère.

« Les biens donnés par les fondateurs nestans suffisans pour l'entretien des chanoines, ils ont fait unir en cour de Rome trois cures avec le droit de patronage, dont le tier des revenus de deux, après le service payé à des vicaires amovibles, entrait dans la mense capitulaire pour fournir le fonds du Chapitre. Les cures étaient : celle de Domballe ; celle de Saffais et Vignulle, qui ne font qu'une paroisse, et celle de Matincour. »

I. *Bulles d'union.*

DOMBASLE — DOMPTAIL — SAFFAIS

Les cures de Dombasle et de Saffais ont été unies au chapitre d'Haussonville à la requête de Messire Jehan d'Haussonville, par une bulle du pape Eugène IV, en date du 27 Septembre 1436.

« Les bulles de fulmination des dittes deux cures sont en parchemin et scellées, l'une en datte du 21 Mars 1434, par Jean Ferry Madamery, doien de saint Jeangoult, official de Toul,

Digitized by Google

juge commi par le pape Eugène IV ; l'autre du 23 Juin 1451 par Jean, abbé de Saint-Sauveur en Voge, par commission et bulle du Pape Nicolas V.

« Mgr Louis de Haraucourt, évêque de Toul, par lettre en parchemin scellée en date du 7 Octobre 1447, approuva et confirma Lunion des cures de Saffais et de Domballe faite au chapitre, en lui donnant pouvoir de présenter aux dittes cures un chanoine du corps, vacaon occurente. » (M. Desbœuf)

La cure de Saffais est toujours restée unie au chapitre d'Haussonville.

La cure de Dombasle a été échangée contre Domptail qui appartenait au chapitre de saint George de Nancy, « par acte autentique en parchemin, scellé du 12 Septembre, 1463. Signé M. Humbeleti de mandato capituli.

« Les Seigneurs d'Haussonville, en partie Gaspard de Raville, et Jacque de Savigny ont consentis à cette permutation par lettre en parchemin du 2 Avril, 1467. »

Matincourt — Saint-Mard ou Saint-Médard

« La cure de Matincourt était aussi unie au chapitre d'Haussonville par une bulle d'union du Pape Innocent VIII, en date du 13 Mars 1486. La fulmination dicelle faite le 7 Juin 1487 par Jean de Lombale, protonotaire du saint Siège, archidiacre de Toul, par acte autentique, reçu par Jean Bleton, notaire apostolique et impérial des cours ecclésiastiques de Toul. Au dit Matincourt le chapitre jouissait de la justice spirituelle et temporelle. Cette cure avait toujours été desservie au nom du Chapitre par des vicaires prêtres sécu-

Digitized by Google

liers, qu'il y mettait, quil payait, et il tirait à sa manse, après ce payement fait, le revenu de cette cure. Le prévot ou un chanoine y allait officier à certains jours notaux. » Cette cure a été échangée plus tard contre Saint-Mard, malgré les chanoines d'Haussonville, comme on le verra plus loin.

II. *Nomination et institution des vicaires.*

Le Chapitre choisissait lui-même les ecclésiastiques qui devaient desservir les cures unies : ces vicaires qui prenaient le titre de curés de la paroisse, étaient amovibles, c'est-à-dire qu'ils pouvaient être remplacés par d'autres, s'il plaisait au Chapitre. Dès le début, les chanoines nommèrent des ecclésiastiques pris en dehors du Chapitre ; mais, dit M. Desbœuf, « le Chapitre a esté obligé, après les guerres, pour deux raisons, de faire desservir ces dittes cures par des chanoines qu'il y nommait ; la première estoit la pénurité des prêtres dans ces siècles reculés. La seconde était la médiocrité des revenus de la manse capitulaire, qui aujourd'hui est augmentée par les nouvelles fondations de nos prédecesseurs.

Ces chanoines, en recevans ces cures, se sont touiour conformés aux bulles d'union pour leur pension congrue, du tier de ce que le Chapitre tirait dans ces cures, en grosses dixmes, et même ceux qui desservaient les cures de Saflais et de Matincourt ne tiraient que le tier non plus dans tous les héritages dependans des dites cures... les deux autres tiers, entrans et devans entrer à la manse, pour subvenir à l'entretien du prévot, et des autres chanoines, et aux dépens dont le chapitre est chargé... jusqu'à ce que par bonté et

Digitized by Google

libéralité et bonne amitié, nos prédécesseurs, nestans que deux ou trois, leur ont accordés le tout, tantôt sous la rétribution de 12 paires, tantôt de 9 et 5... mais il est entendu que si le nombre des chanoines venait à être augmenté, il faudrait qu'ils rendissent davantage, nestant pas iuste qu'un curé chanoine tire tous les revenus de la cure, et sa prébende comme chanoine, sans faire l'office de chanoine, et sans résidence, et les autres être chargés seuls des dépenses auxquelles le chapitre est attenu. »

Lorsqu'un ecclésiastique était agréé par le chapitre, il devrait se présenter à Mgr l'Evèque de Toul pour obtenir la juridiction. Ensuite, avant d'aller prendre possession de sa cure, il devait faire devant le chapitre réuni à l'Eglise, le serment que l'on trouvera plus loin dans les Us et Coutumes du Chapitre.

« Après la prise de possession, le vicaire doit un repas ou banquet solennel aux Prévot et chanoines, il peut faire toujours résidence personnelle en la ditte collégiale, (s'il est chanoine du chapitre) tant que bon luy semblera, mettant toute fois un chapelain suffisant pour desservir la ditte cure d'annexe, et ne pouvait le dit vicaire changer, résigner, ni permuter la dite cure sans l'exprès consentement et vouloir des dits Prévot et Chanoines. »

Le chapitre d'Haussonville s'est toujours honoré d'avoir nommé vicaire de Mattincourt le Bienheureux Pierre Fourier, appelé communément le Bon Père. Ce choix leur fait honneur, en effet, et prouve que Messieurs les chanoines d'Haussonville avaient à cœur de donner à leurs paroissiens

Digitized by Google

d'excellents et saints pasteurs. Nous aurons l'occasion de constater que ces chanoines menèrent toujours une conduite très édifiante.

Il est probable que Pierson Fourier, (1) ce saint réformateur des chanoines réguliers, eut des rapports assez fréquents avec les religieux de son ordre, qui habitaient Belchamps, abbaye située à cinq kilomètres d'Haussonville. Il résida sans doute quelque temps dans cette abbaye et eut de bonnes relations de voisinage avec Messieurs d'Haussonville. C'est dans ces rapports que les chanoines du chapitre apprécièrent la vertu et le zèle de l'homme de Dieu, et le nommèrent à la cure de Mattaincourt, pour régénérer cette paroisse.

On a conservé à Haussonville le souvenir de ses visites, et du jour où il fit son serment en présence du chapitre. Une famille chrétienne de la localité a conservé bien précieusement une croix donnée par Pierre Fourier (2).

Le Bienheureux Pierre Fourier est le dernier vicaire de Mattaincourt nommé par le chapitre d'Haussonville.

« Le bon père de Mattaincourt (3), pour lors religieux de Chaumouzey, prêta serment au pied du M^e^ Autel de l'Eglise collégiale : il est écrit et signé de sa main, et conçu en ces termes en bas du formulaire : ce 28 de May 1597, ie Pierson

(1) Pierson, synonyme de Pierre. M. Desbœuf, transcrivant les originaux, donne la signature de Fourier : Pierson-Fourier, avec paraphe.

(2) Cette croix se trouve actuellement chez M. l'abbé Christophe, curé de Chaligny, natif de Haussonville.

(3) Tiré de la chronique de M. le chanoine Desbœuf. 1738.

Digitized by Google

Fourier, religieux de Chaumouzey, par la licence de mon Révérend Père Abbé, ay accepté de MM. les vénérables Prévot et chanoines d'Haussonville, la vicairerie de Matincourt vacante par mort de feu M. Demange Bridart, dernier possesseur dicelle, sous les conditions cy dessus portées (elles sont couchées dans les Statuts du Chapitre.) Lesquels jay promis observer et me contenter de ce que le dit Bridart et autres prédécesseurs vicaires ont tenu au dit lieu de Matincourt, touchant les fruits et revenus du bénéfice, en foy de quoy j'ay signé les prntes, les an et jour que dessus. Signé P. Fourier, avec paraphe. »

Comme Pierre Fourier était religieux et dépendait d'un monastère, le chapitre d'Haussonville prit des garanties pour que les supérieurs du nouveau vicaire ne pussent émettre aucune prétention sur le temporel de la cure. Sans doute qu'à cette époque les religieux cherchaient déjà à empiéter sur le clergé paroissial. Nous allons voir comment ces précautions furent inutiles ; les religieux, après la mort du Saint, usèrent de diplomatie pour détacher Mattaincourt du chapitre d'Haussonville et l'unir à l'un de leurs couvents. De tout temps les religieux ont été d'habiles diplomates ; c'est ce qui explique, je ne dirai pas l'antipathie, mais l'absence de sympathie qui, dans certaines circonstances, se laisse voir entre les couvents d'hommes et le clergé paroissial de la ville.

Dans la circonstance présente nous laisserons parler M. Desbœuf, plus intéressé que nous à regretter la perte de Mattaincourt :

« Et par act passé à Toul par devant F. Silvestre

Digitized by Google

le pénultième May 1597, le dit vénérable P. Fourier déclare être présenté à la cure de Mattaincourt par les V. V. Prévot et Chapitre d'Haussonville : ie sais que de mémoire d'homme, la ditte cure n'ai jamais été desservie par d'aue gens d'église que séculier, et présenté par les dits vénérables, et afin que telle provision ne puisse préjudicier au droit des dits V. V. ont de présenter à la ditte cure, déclare de sa propre et franche volonté, que combien qu'il soit religieux, et pourvu à la ditte cure, que le dit bénéfice n'est et ne se doit desservir par prêtres religieux réguliers, tel qu'il a déclaré être, ains par un séculier, a dit en outre que la ditte collation et provision n'est dépendante de la ditte abbaye de Chaumouzey, et est et demeurera toujour au dit chapitre, et a reconnu qu'il se veut contenter des fruits et rentes que ses prédécesseurs vicaires au dit Matincourt ont eus et perçus. »

Ce grand homme, réformateur des chanoines réguliers, étant décédé à Gray (1) le jour de la

(1) Charles IV, duc de Lorraine, était alors en hostilité avec Richelieu. La France avait envahi la Lorraine, et faisait sentir durement le joug du vainqueur. Charles IV n'espérant point avoir d'enfants, Richelieu se flattait de pouvoir enfin annexer la Lorraine sans trop de difficultés : il comptait sans Fourier. Celui-ci, afin de susciter des successeurs à Charles IV, donna le conseil de se marier à Nicolas François de Lorraine, frère de Charles IV. Nicolas François avait alors le titre d'Evêque de Toul et de plus était cardinal. Mais comme il n'était que tonsuré, c'est-à-dire qu'il n'était pas dans les ordres sacrés, il pouvait contracter mariage ; c'est ce qu'il fit. Il épousa sa cousine Claude de Lorraine, et Charles abdiqua en sa faveur. Richelieu, trompé dans ses espérances, voulut faire retomber son courroux sur Pierre Fourier : celui-ci fut obligé de fuir sa paroisse, il se retira en Bourgogne qui était encore sous le sceptre de l'Espagne. C'est ainsi que le B. P. Fourier mourut en exil à Gray. Nous avons vu dans l'église de Gray la chapelle du bon Père : une des fontaines publiques de la ville est surmontée de la statue du Bienheureux.

Digitized by Google

Conception de la très sainte Vierge, et inhumé au dit Matincourt, selon son désir et celui de la Providence, ses enfants pour ne pas perdre ce trésor, songèrent d'abord à se rendre maîtres de cette cure (que ce digne home avait desservie pendant 33 ans à la décharge du chapitre). Pour y parvenir, ils employèrent l'autorité du Sérénissime Prince Ni. François, Cardinal, Evêque de Toul, abbé commandataire de Belchamp, qui pour faire plésir à ses religieux, pria et sollicita le chapitre d'Haussonville à permuter cette cure de Matincourt, contre celle de Saint-Médard ou Saint-Mard devant Bayon, qui était de la nomination de Belchamp, ordre des memes chanoines réguliers. Cette prière estoit pour le chapitre un commandement, auquel il fallait en quelque façon acquiescer, puisque le prince était frère de Charles IV souverain. L'on y donna les mains. Cette permutation se fit le 13 de may 1630 par devant Jean Thiebaut, notaire apostolique, à charge que les religieux de Belchamp y feroient ioindre le consentement et l'aveu de Sa Sainteté et en feroient expédier à leurs frais des copies authentiques au Chapitre d'Haussonville.

Ces religieux ne s'adressèrent point en cour de Rome pour avoir ce consentement requit, parce qu'ils craignaient que le Chapitre qu'on avait ordonné d'entendre, ne réclame contre ce qu'il avait fait malgré luy ; mais se contentèrent de demander celui du Seigneur cardinal qu'ils neurent pas de peine à obtenir, puisque c'était luy qui avait engagé le Chapitre à cette permutation en leur faveur et à leur réquisition. Ce consentement du Seigr cardinal est du 2 Janvier 1632, signé de sa

Digitized by Google

main, sous le grand sceau en cire rouge à Nancy, et contre-signé de son secrétaire Husson.

Lon na pas demandé le consentement des Seigrs représentans les fondateurs qui avaient fait de grands frais pour l'union de cette cure, et qui lavoient obtenus des Seigrs de Darnieulle en eschange d'aues biens, et l'on en voit aucun act ; lequel consentement était néanmoins nécessaire, et si dans le temps le chapitre avait pris les mesures nécessaires et convenables, il aurait l'honneur d'être dépositaire du corps du Bienheureux P. Fourier, et la permutation n'auroit pas subsisté. »

Ce récit, fait cent ans après l'événement, est charmant de simplicité et de naïveté ; et la complaisance avec laquelle ce bon Prévot raconte tous les incidents de cette permutation, indique bien le regret qu'éprouvait le chapitre. L'échange était nul de droit, puisque d'une part le chapitre cédait à une crainte révérentielle, et d'autre part ni le Souverain Pontife, ni les collateurs n'avaient été consultés. L'approbation de Rome était nécessaire ; le Pape ayant uni la cure de Mattaincourt au Chapitre, le Pape seul, d'après le droit, pouvait la disjoindre.

Le Chapitre avait des raisons sérieuses de regretter le fait accompli. Outre les revenus de cette cure, les pèlerinages qui se faisaient au tombeau du Bienheureux étaient une source de bénéfices considérables. Si le chapitre les avait eus, il aurait sans doute fait à la collégiale des réparations nécessaires. Saint-Mard était loin de compenser cette perte ; c'était, d'après les relevés du temps, l'une des plus pauvres cures du diocèse de Toul : elle rapportait à peine 700 livres de

Digitized by Google

rentes. — On trouvera plus loin les droits et revenus des vicaires de chacune des cures unies.

III. *Fondations nouvelles. — La petite Recepte.*

Vers la fin du XVI^e^ siècle, la Lorraine fut le théâtre de guerres atroces : les établissements religieux ne furent point à l'abri du pillage, et le chapitre d'Haussonville, réduit pendant 80 ans à un seul prêtre, perdit la plupart des immeubles que les fondateurs lui avait donnés.

« Le chapitre fut dispersé, ses biens perdus, et se vit enfin réduire à un seul prêtre qui estoit alors M. le Prévot Boulion qui à peine pouvait vivre ; iusqua ce qu'enfin les calamités cessantes, lon a tâché de récupérer en partie les biens perdus, par les bons, iustes, et pressans désirs de Messire haut et puissant Seigneur feu M. le Baron de Saffre, et feu Messire Jehan Ignace de Moisy, de Cléron, son fils, comte d'Haussonville, grand Maître de Lartillerie de Lorainne etc... collateur des prébandes pour 3 quarts, et Messire haut et Puissant Seigneur aussi dheureuse mémoire feu très honoré Monsieur le Marquis de Lenoncourt, de Blainville, le père, etc. pour l'autre quart ; a la diligence, sollicitaon et soings de feu M. Gérard, chanoine et curé dHaussonville, ce zélé bienfaiteur... et de rétablir le nombre des chanoines mais qui ne résident pas encor tous (1) et de faire régler les charges spuelles (2) par Mgr de Bissy. Evêque comte de Toul etc. le 28 Novembre 1696 et de remettre les choses au meilleur ordre que lon a pu, en suivant les sages règlements du dit feu Messire Demange Fabri, prévot. L'on peut

(1) M. Desbœuf écrit ceci en 1738.

(2) Lisez : spirituelles.

Digitized by Google

joindre à ceux-la ceux que le prévot actuel a obtenu tant pour le service divin que pour la discipline le 31 Décembre 1739 qui estoient nécessaires d'établir pour juste cause et raisons par l'entremise de M. l'abbé De Vence, prévot de saint Georges de Nancy, les collateurs et les chanoines ouïs. »

Lorsque l'ordre fut un peu rétabli en Lorraine, de généreux bienfaiteurs firent de nouvelles donations auxquelles on a donné le nom de *fondation*.

On entend généralement par fondation une donation à titre onéreux. Une personne donne un immeuble, ou un capital, ou une rente, à condition que la fabrique fera acquitter un certain nombre de messes. La fabrique donataire fait acquitter les services demandés, donne les honoraires au prêtre qui les acquitte et garde pour elle un honoraire dont le minimum est fixé par le tarif du diocèse.

Les revenus nouveaux s'appelèrent la petite Recette.

Voici d'après M. Desbœuf les noms des nouveaux bienfaiteurs :

« Les plus illustres bienfaiteurs de cette Eglise qui ont donné de leurs biens depuis la fondaon, pour l'entretien du Prévot et des 4 chanoines etc. à charge d'obit (1) sont :

1. Madame de Heu, Dame d'Hausson. qui a donné par un contract du 5 avril 1569 en parchemin, signé Drapier, 4000 fr. barrois. L'on en dira les charges dans un autre ouvrage, et celles des fondaons suivantes.

(1) C'est-à-dire à charge de services religieux.

Digitized by Google

2. Messire Jean Martin, Prévot, et Jean Faxalle qui ont donné chacun un gagnage à Velle-sur-Mozelle. Ces gagnages valent aujourd'hui 12 paires de réseaux.

3. M. Georges Antoine, chanoine dicy, et curé de Saffais, qui, par son testament du 9 Mars 1528, a donné un gagnage par lui acquété au lieu dit Saffais : a encore donné la grosse cloche de notre village, un calice d'argent, et l'horloge qui est dans notre tour.

4. Mme Béatrice de Germiny a beaucoup contribué à l'achat du gagnage de Benney.

5. Messire Nic. Poirson, prévot, a donné 300 francs employés à la chapt du même gagnage de Benney, il est à 16 paires.

6. M. Nic Babel, chanoine et vicaire perpétuel de Domptail qui a fondé une chapelle, en laquelle il a voulu être inhumé, dans Léglise de Domptail, qui s'appelle lautel saint Nicolas. Cette chapelle a été unie au chapitre par Mgr de Bissy, le 14 Mars 1698. Les gagnages qui en font le fond sont situés à Bremoncourt et à Roville, devant Bayon. Lun de Brennoncourt de 9 paires entre dans la manse capitulaire, et celuy de Roville, de 4 paires, est donné au vicaire perpétuel de Domptail pour la desserte.

Une autre petite chapelle située encore à Domptail sous linvocaon de saint Remy, et de sainte Catherine unie au chapitre. Son revenu est de 3 paires.

7. Messire Claude François Bertrand, prévot, a donné le 16 Mai 1726 par son testament un gagnage de 7 paires, dont la moitié a été rachetée par ses héritiers, et largent constitué au profit du

Digitized by Google

chapitre : il a encore donné quelques rentes d'argent.

8. Messire Nicolas Gérard, chanoine et vicaire perpétuel de Domptail, eschevin du doyenné de Port a donné, par son testament du 29 Juillet 1719, un gagnage dit des Simonaires, acqueté par lui sur le ban d'Haussonville et voisins de 29 paires, avec la somme de 172 frs. barrois de rentes annuelles... en outre a fait réédifier à ses propres frais, la nef de Léglise collégiale qui avait été incendiée du temps des guerres (qui était à la charge de M. M. les collateurs) l'a relevée de ses ruines, come on la voit auiourd., la ornée de deux autels en dedans, scavoir celui de saint George, et celui de sainte Anne, de chaire à prêcher, de confessionnaux, de balustrade, de tambour aux portes, etc.

Le même M. Gérard dont il vient d'être parlé, rempli de zèle pour la maison de Dieu, et le salut du peuple, a encore légué par le même testament aux vicaires perpétuels ses successeurs au dit Domptail et Haussonville, à perpétuité, lesquels sont tirés du chapitre, sçavoir un gagnage appelé le gagnage de Graffigny, de 15 paires, quelques chapons, en outre deux jours de vigne situés au vignoble du même lieu, 30 fr. d'argent de rentes annuelles, et plusieurs censes de vignes considérables.

Il y a encore incrustées dans les murs de l'église d'Haussonville plusieurs épitaphes, rappelant diverses fondations.

Les revenus constituant la petite recette, et d'autres qui s'ajoutèrent postérieurement, subsistèrent jusqu'à la Révolution française. On sait que

Digitized by Google

l'assemblée constituante confisqua tous les biens du clergé, les déclara biens nationaux et les vendit à vil prix.

Notre but n'est point d'apprécier ici le caractère injuste de cette spoliation. Tous les biens de l'Eglise avaient une origine parfaitement rationnelle : la plupart de ces biens avaient été donnés par des personnes pieuses pour l'entretien des ecclésiastiques et des édifices religieux ; une autre partie avait été donnée avec des charges ; et enfin d'autres avaient été acquis par les ecclésiastiques eux-mêmes, et étaient leur propriété personnelle.

Ces biens servaient à l'entretien des personnes, à l'entretien des presbytères et des édifices religieux et à l'acquit des fondations. Avant la révolution il n'y avait pas de budget des cultes : ni l'état, ni les communes ne concouraient à l'entretien du clergé. A partir de 1790 il y eut un budget des cultes. Les républicains de l'époque avaient encore conservé quelque notion de justice : ils pensaient avec raison que si l'État enlevait au clergé son ancien mode d'existence, il fallait y pourvoir d'une autre manière.

La constituante décréta solennellement qu'elle paierait le clergé paroissial ; et elle accorda une pension aux religieux et aux religieuses expulsés de leurs couvents.

Le budget des cultes n'est donc pas une chose de pure convenance : c'est un acte de justice : c'est une dette contractée par la nation et stipulée dans le concordat ; et quand de farouches sectaires modernes veulent supprimer ce budget sans donner aucune compensation au clergé, ce

Digitized by Google

sont tout simplement des spoliateurs. Et les électeurs soi-disants catholiques, qui vont à la Messe, qui veulent un curé au milieu d'eux, et qui en même temps votent pour ces députés spoliateurs, ces soi-disants catholiques, en dehors de la faute morale qu'ils commettent, font preuve de la plus grande sottise, puisque d'une part ils veulent un curé, et d'autre part ils veulent le chasser en lui refusant les moyens de vivre. Or, vouloir une chose et en même temps vouloir le contraire, cela s'appelle une sottise, à moins que ce ne soit une folie.

CHAPITRE IV

LES CHANOINES

I. *Élection des Chanoines.*

Les prêtres composant le chapitre étaient des prêtres séculiers ; lorsqu'ils étaient agrégés au chapitre, ils prenaient le titre de chanoines.

Ils étaient au nombre de cinq, ne faisaient aucun vœu de religion ; mais ils avaient un supérieur qui prenait le titre de prévôt.

La dénomination de chanoine, l'autorité du prévôt, le nombre cinq, sont spécifiés dans la bulle d'érection du Chapitre.

Lorsque les chanoines furent obligés de desservir les cures unies au chapitre, il y eut un vicaire de chœur amovible.

Digitized by Google

La nomination des chanoines est déterminée dans l'acte de fondation ; elle devait être faite par les fondateurs et leurs descendants : « Les dits Seigneur et Dame Dhaussonville, et les survivants diceux, et après leur trépassement, leurs héritiers mâles leurs descendants, et à leur défaut, les mâles héritiers descendants diceluy Messire Jehan de feue demoiselle Catherine de Chastel, sa première femme, ou si tous les dits héritiers manquaient, le Seigneur du dit lieu Hassonville qui y demeurerait, auront la collation toutes et quantes fois elles seront vacantes. »

La collation des prébendes, c'est-à-dire la nomination des Chanoines, a passé aux héritiers des fondateurs.

Lorsque la famille des d'*Haussonville* fut éteinte, et que les femmes eurent apporté la baronnie à la famille des Cléron et de Saffre, le baron de Saffre prit le titre de comte d'Haussonville, et continua à nommer les chanoines pour les trois quarts, et le marquis de Lenoncourt et de Blainville pour l'autre quart.

Quand une vacance se produisait dans le chapitre, ou par mort ou par démission, le collateur devait le plus tôt possible, au plus tard dans les six mois, sous peine de perdre son droit, présenter au Prévôt et aux chanoines, verbalement ou par écrit « un homme de l'Eglise, prêtre ou prêt à l'être, homme de savoir et bonnes mœurs, connaissant la musique commune, et ainsi présenté, il est interrogé par les dits Prévot et chanoines de sa suffisance, et n'être trouvé suffisant, le peuvent refuser, et demander un autre au collateur. »

Digitized by Google

Le Chapitre n'aurait point accepté un homme médiocre. En compulsant les actes de la paroisse, nous avons vu que plusieurs avaient des grades en théologie, d'autres étaient notaires apostoliques, d'autres sont signalés comme hommes d'esprit, hommes pieux et zélés.

Il n'est pas rare d'entendre les populations s'exprimer assez mal sur le compte des religieux des anciens couvents, et sur le compte des communautés religieuses. Il est possible que plusieurs religieux aient prêté à la critique ; il est certain aussi que plusieurs populations de l'ancien régime ont voulu payer par la critique les bienfaits qu'ils recevaient des couvents ; quoi qu'il en soit, il y a eu parfois des scandales ou réels ou imaginaires ; mais on n'a jamais rien dit de Messieurs les chanoines d'Haussonville.

M. Desbœuf, parlant des Prévôts, s'exprime ainsi : « Il y a beaucoup de ces Messieurs qui sont recommandables et dignes de la mémoire des hommes, les uns par leur capacité, les autres par la sainteté de leur vie, et leurs libéralités à l'église et aux pauvres. Lon passe icy la noble extraxion dont plusieurs sont sortis parce que la gloire des prêtres ne se doit pas tirer de leur naissance, mais du sacré caractère dont ils sont revêtus, de la sainteté de leur vie, et de la bonne odeur de leurs vertus. »

M. Roussel fut prévôt pendant 20 ans, devint vers 1689, directeur des dames de la Visitation, à Nancy, où il est mort en odeur de sainteté.

Digitized by Google

II. *Fonctions des chanoines.*

Les fonctions des chanoines étaient les mêmes que celles des chanoines des autres chapitres. D'après l'intention des fondateurs, ils devaient réciter ou chanter les heures canoniales, dire tous les jours la messe du Chapitre : outre ces deux fonctions ils devaient encore assister à certains offices funèbres fondés par les chanoines décédés ou par d'autres bienfaiteurs. De plus ils administraient les cures unies au chapitre, en particulier Domptail et Haussonville, Saffais et Vigneulles, et plus tard St-Mard.

Il est probable que les chanoines d'Haussonville n'étaient pas obligés de se relever la nuit pour chanter l'office, comme cela se fait dans les ordres religieux : ils étaient trop peu nombreux pour chanter strictement tout l'office. Quoique, d'après la fondation, il dût y avoir cinq chanoines, ils n'étaient généralement que trois présents à la collégiale ; il n'y avait du reste que trois logements : deux autres chanoines étaient vicaires perpétuels du Chapitre, c'est-à-dire curés, l'un de Domptail-Haussonville, l'autre de Saffais-Vigueules, et habitaient les presbytères de ces deux paroisses.

Les chanoines se réunissaient à l'église deux fois le jour ; une première fois pour la Messe capitulaire, à huit ou neuf heures, suivant la saison, et une seconde fois à deux heures de l'après-midi, pour chanter Vêpres et Complies.

L'étude sur les us et coutumes du Chapitre nous renseignera mieux sur leurs différentes fonctions : le lecteur en trouvera la copie in-extenso un peu plus loin.

Digitized by Google

III. *Du Prévôt.*

Les chanoines avaient à leur tête un Prévôt. Il était élu par les chanoines et pris dans le corps du Chapitre. Son élection devait être confirmée par Mgr l'évêque de Toul, ou par son vicaire général. Aussitôt après son entrée en fonction, il devait se démettre du bénéfice dont il jouissait auparavant. S'il était vicaire perpétuel du Chapitre pour administrer une cure unie, il cessait ses fonctions de curé, car il y a une règle de droit canon qui ne veut pas que le même ecclésiastique ait deux bénéfices rétribués. Il y eut une exception à cette règle : le premier prévôt, M. Briard, conserva en même temps que sa dignité de Prévôt, la charge de curé de Domptail et Haussonville : cette exception est exprimée dans la bulle d'érection.

Les formalités à observer pour la prise de possession du Prévôt se trouvent quelques pages plus loin, dans les us et coutumes.

« Après avoir donné la bénédiction du saint sacrement, le Prévot est conduit à son stal : on chante le Te Deum, on sonne les cloches, et le chapitre se retire à la sacristie. Le Prévôt embrasse tous les chanoines ; l'on se retire modestement, et l'on prend le repas chez le Prévôt moderne en signe de réjouissance et d'union parfaite in Christo. »

« Le prévôt avait charge d'âmes des autres chanoines ses frères, et l'administration des sacrements és pauvres qui surviennent à l'hôpital : ensemble est Maître et Recteur du dit hôpital pour y faire les choses nécessaires par l'advis et conseil de ses dits frères chanoines ; pareillement

Digitized by Google

est receveur des rentes et censes tant en argent qu'en grains appartenant à la dite Église et hôpital, venans et provenans de la première fondation et des unions des cures annexées ; et du reçu des dittes rentes le dit prévôt est tenu de distribuer et rendre à chacun chanoine sa part et portion, et en rendre bon et loyal compte par chacun an aux dits chanoines, tant en recettes que mises, desquelles rentes le dit prévôt prend autant que deux chanoines. »

Dignité et Droits des Prévôts tirés de la fondation, status Usages, des Actes Capitulaires, et de leurs Charges (1).

La dignité du Prévôt est élective, et vacation occurente, les seuls chanoines élisent entre eux à la pluralité des voix, ainsi qu'il est porté dans la fondation : il fait confirmer son élection par Mgr l'Évêque de Toul, conserve sa qualité de chanoine, mais se démet de ses autres bénéfices ou vicairerie dépendant de la même église, s'il en a, prend possession, et prête son serment, il tire double prébende dans les revenus de ce qui est donné par les fondateurs, appelés fondation ancienne ; il a la charge des âmes des autres chanoines, de l'église et du petit hôpital joignant Léglise Collégiale, quand il subsiste, a droit de punir les chanoines coupables par suspenses et autres peines canoniques coiointement avec son Chapitre ainsi qu'il est porté par le serment que fait chaque chanoine à sa réception, [*nec non pœnitentias, punitiones, suspensiones, per Dominos*

(1) M. Desbœuf.

Digitized by Google

Prepositum et Canonicas, pro delicto, aut excessu. mihi iniunctas, et datas fideliter humiliter ac reverenter observabo.]

La messe est distinguée par le son de 2 cloches. Il est receveur de la dite fondaon ancienne, préside et a la première voix au chapitre qu'il assemble quand le cas le requiert au delà des grands chapitres qui se tiennent aux 4 temps de l'année ; doit assister au synode général à Toul, comme estant du clergé, a rang après les Abbés de Belchamps, Domêpvre, de Lunéville, de Saint-Léon de Toul, et Dautrey, après les Prévots de Deneuvre et Blâmont, mais devant les doiens de Liverdun et de Brixey, et tous les doyens ruraux du diocèse. A droit dofficier les 15 fêtes principales de l'année dans Léglise Collégiale. Les religieux ne peuvent prêcher ny confesser ny donner scapulaire etc. sans la permission du Prévot dans la ditte Église Collégiale etc.

Noms et nombre des Prévôts depuis 1435 jusqu'à la Révolution.

M. le chanoine Desbœuf a conservé par écrit les noms de tous les prévôts du Chapitre, depuis sa fondation en 1435, jusqu'en 1742, époque où il était prévôt lui-même.

Nous transcrivons textuellement :

« Le 1^er^ M. Dominique Biard, natif de Liverdun, Curé de Domptail, Haus, auquel il fut accordé par le concile de Balle qu'il conserverait sa qualité de Curé, et celle de Prévot par grâce spécialle, mais non à ses successeurs. (La fondation du chapitre avec ses privilèges y énoncés

Digitized by Google

ont esté confirmés par le même Concil, et ensuite par les papes Eugène 4e Nicolas 8e son successeur et Innocent 8e). Ce 1er Prévot mourut l'an 1450, le dernier du mois..... est inhumé dessous la marche du me autel, il l'a esté 14 ans.

Le 2e M. Jean Collin de Corsieux, qui décéda le 24 8bre 1481, il l'estait desia en 1451. et lá esté 30 ans au moins, c'est luy qui procura l'union des cures de Saffais, et Domballe, est inhumé a cotté gauge de l'autel St Ni. en léglise collégiale.

Le 3e M. Didier Thiebaut de Baion, il estait prévot sur la fin de l'an 1481. C'est luy qui procura en 1486 l'union de la cure de Mattincourt, et qui présenta les bulles à Jean de Lomballe commissaire député de sa Sainteté pr en faire la fulminaon le 27 Juin 1487.

Le 4e M. Didier ferrier de Baion qui décéda le 22 9bre 1519. Il estait prévot en 1487. et la esté 32 ans au moins, il est inhumé au chœur proche le stal du Prévot.

Le 5e M. Jean Martin de Dompgevin, qui a donné un gagnage quil avait à Velle sur Mozelle, et se nomme le 5e prévot.

Le 6e M. Claude Pitence de Rembervillé mourut le 10 7bre 1545. il a fondé un obit, est inhumé à lentrée de la nef en sortant du chœur devant le grand crucifix, son effigie est gravé sur sa tombe, en domino, come un camaille, et en omus.

Le 7e M. Estienne Braon de Nommeny qui a donné 40f. barrois pr son obit mis en constituon, mort le 5 Jeanr 1558. Il est inhumé dans le chœur.

Le 8e Demange Fabri dhaussonville qui faisait les sages statuts dont il est parlé plus haut, en 1564. home de sainteté, et de mérites, et estait

Digitized by Google

prevot quelqu. années auparavant, décéda le 14 may 1575. inhumé dans le chœur à droite.

Le 9e M. Olry, qui a signé son serment le 22 Juin 1575. natif de Gerbevillé, mouru le 7 8bre 1577. inhumé dans la chappelle St Nic. (1) du cotté de lepitre en la collegialle.

Le 10e M. Jacques Perchette qui na pas signé le sien, mais estait prevot sur la fin de l'an 1577.

Le 11e M. Jean Pierreson qui a signé le sien le 24 8bre 1592.

Le 12e M. Nic. Poirson qui a signé le sien le 14 aoust 1593. Son testament est du 26 mars, mouru le même jr, et na esté prevot que 5 ans. C'est de luy que le bienheureux Pierre Fourier dit de Matincourt reçu le vicariat du même lieu. ce prevot est inhumé dans la chappelle St Nicolas du côté de lepitre.

Le 13e Monsr Doctrinal qui a signé le sien sans datte du iour a esté Prevot 16 ans.

Le 14e M. Anthoine Bertrand a signé le sien le 25 avril 1614. et na esté prevot que deux ans, il estait auparavant chanoine de la cathédrale de Toul, mort le 15 Xbre 1616. inhumé dans la nef.

Le 15e M. Gemel a signé le sien sans datte, il ne peut avoir esté prevot quun an, ou environ car le 16e

Le 16e M. Gerard a signé le sien le 7 7bre 1617. et la esté 13 ans.

Le 17e M. Franc. Housse a signé le sien le 6 Jeanvr 1630. et la esté 5 ans, décédé le 19 Xbre 1634. inhumé proche lautel St Nicolas.

Le 18e M. Germain Boulion qui a signé le sien

(1) St Nicolas.

Digitized by Google

le 10 fevr 1635. et la esté 34 ans, il est inhumé au chœur devant le stal.

Le 19e M. François Roussel qui a signé le sien le 13 8bre 1659. et la esté 20 ans, il quitta sa dignité, et se rendit directeur des dames de la Visitation de Nancy, y est mort en odeur de sainteté, et est enterré dans le chœur de léglise parroissialle de St Sébastien, au côté droit du grand autel en lancienne église, le chœur estoit où est lentrée auiourd. décéda le 19 Xbre l'an.....

Le 20e M. François Bertrand a signé le sien le 28 7bre 1689. (Mgr de Bissy estoit prnt à son élection). Il estoit natif de Rozierres aux Salines, mort le 17 may 1726. inhumé devant le grand crucifix de la collégialle.

Le 21e M. Jean Louis Lhuilier, curé de Lorrey, a signé le sien en 21 7bre 1726. il estait nommé quelques mois auparavant, mort le 10 9bre 1737. inhumé sous le marche pied de lautel Ste Anne.

Il y a beaucoup de ces Messieurs qui sont recommandables, et dignes de la mémoire des homes, les uns par leur capacité, les autres par la sainteté de leur vie, et leurs libéralités a léglise, et aux pauvres. Lon passe icy la noble extraction, dou plusieurs sont sortis parceque la gloire des prêtres. ne se doit pas tirer de leur naissance, mais du sacré caractère dont ils sont revêtus, de la sainteté de leur vie, et de la bonne odeur de leurs vertus.

Le 22e Prevot François Michel Desbœuf natif de St Nicolas du port, chanoine dhaussonville, vicaire perpétuel de Domptail Haus.... elu prevot le 23 9bre 1737 a presté son serment, et signé le même jour, confirmé par Mgr leveque le 17 Xere

Digitized by Google

1737, prit possession avec les formalités requises, le 22 suivant meme mois et an. Cest luy qui par cet abrégé fait connaitre letat de son chap. a ses successeurs, afin detre plutot au fait de la connaissance qu'ils en doivent avoir Décédé le..... du mois..... lan..... inhumé..... qui a donné par son testament du 28 7bre a leglise collegiable..... »

François Michel Desbœuf était originaire de St Nicolas-du-Port, comme il le dit lui-même. Il devint chanoine d'Haussonville et curé de la paroisse en 1726, il succédait á M. Gérard, son oncle. A la mort de Jean Louis Lhuillier, il fut élu prévôt, le 17 décembre 1737 : il fut donc curé de la paroisse pendant environ 11 ans.

C'était un homme d'une haute capacité et d'une grande modestie. C'est lui qui rédigea à nouveau les anciens statuts du Chapitre : il fit des recherches sur l'origine de la Collégiale, copia des originaux, composa une petite notice sur le Chapitre. La lecture de ses manuscrits nous a donné l'idée de faire ce qu'il avait fait ; nous avons un peu élargi le cadre ; mais les documents que nous a laissés ce vénérable prédécesseur nous ont été d'un précieux secours pour reconstituer l'histoire authenthique du Chapitre.

Il était notaire apostolique.

Ce qui ressort de ses écrits et des actes religieux qu'il a rédigés comme Curé, c'est une conviction profonde qu'il était un saint prêtre. Il signe ses actes : « Desbœuf, pastor indignus de Dno Stephano et Haussonv. » c'est-à-dire ; Desbœuf, curé bien indigne de St Etienne (Domptail) et d'Haussonville.

Il avait plusieurs frères : Charles, avocat à la

Digitized by Google

Cour, était gouverneur des Salines de Rosières. Pierre, était contrôleur et l'un des directeurs des Levées de Lorraine.

Un de ses nevenx, Etienne Desbœuf, devint plus tard, curé de Barbonville.

François Michel Desbœuf meurt le 17 juillet 1753, âgé de 61 ans, après avoir été prévôt pendant 16 ans.

« L'an mil sept cent cinquante trois le 17 juillet, entre neuf et dix heures du soir est décédé à Haussonville dépendance de Domptail, Monsieur François Michel Desbœuf, prêtre chanoine d'Haussonville prévot du chapitre du même lieu âgé de soixante et un an environ après avoir reçu dans la maladie en parfaite connaissance les sacrements de pénitence d'Eucharistie et celuy de l'Extrême-Onction son corps a esté inhumé le dix-neuf des susdits mois et an dans l'Eglise Collegiale du dit Haussonville a onze heures et demy du matin après les services faits le corps présent en présence de sa famille et de plusieurs Ecclésiastiques tant séculiers que réguliers qui ont assisté aux dits services avec nous Chanoine et Curé soussigné.

Gigney, curé d'Haussonville.

Le 23e Prévot (1) est M. Henri Christophe Simon ; il meurt le 16 octobre 1782, à l'âge de 81 ans : il est inhumé à l'entrée de la nef devant l'autel de Ste Anne.

Le 24e et dernier Prévot est M. Nicolas Lanti ; il était originaire de Toul et licencié ès-lois : il ne

(1) Nous avons continué la liste des Prévôts d'après les actes religieux de la paroisse.

Digitized by Google

voulut point prêter serment à la Constitution civile du clergé. C'est lui qui eut la douleur de voir disparaître le chapitre au moment de la Révolution. Pendant la terreur il était caché à Haussonville ; il y baptisa plusieurs enfants, puis il s'en alla. Il est probable qu'il se rendit à Toul, sa ville natale, où il avait encore des parents : ce sont eux qui furent ses héritiers et qui vendirent à M. Olry la maison prévôtale, que M. Lanty avait acheté lui-même au district de Lunéville ;

Ainsi de 1435 à 1791, c'est-à-dire l'espace de 356 ans. il y eut 24 prévôts.

Voici, d'après Chatrian, les noms des derniers chanoines du Chapitre d'Haussonville:

MM. 1. Nicolas Lanty, prévôt.
2. Nicolas Bailly, curé de Domptail et Haussonville.
3. .... Stouvenel, curé de Saffais. (1)
4. Jean-Baptiste Claude Gauthier.
5. .... Petitjean de Bayon.

IV. *Us et coutumes du Chapitre d'Haussonville.*

S'ensuivent les ùs, Coutumes, (2) status et constitutions anciennes, gardées et observées touiouir en prnte Eglise, Monsieur S[t] Claude de Haussonville diocèse de Toul par les Prevots et chanoines dicelle Eglise, depuis la fondaon, et erection dicelle jusque a prnt Lesquels us et contumes, Status, et constitutions etc.

Nous Prevot et Chapitre de la ditte Eglise congrégés a son de cloches capitulairement en la

(1) il prêta serment.

(2) Nous transcrivons textuellement ces statuts, tels que M. le prévôt Desbœuf nous les a laissés, après les avoir réédités.

Digitized by Google

ditte Eglise faisans et tenans notre dit chapitre pr le profit et affaires de la ditte Eglise le 5e jour du mois d'avril, — *L'an 1564.* De rechef ratifions, emologuons, approuvons, et corroborons, par tout, et en tout, pr le temps pnt, et advenir, promettons et jurons, pr nous, et nos successeurs a ladvenir en la ditte Eglise, Prevot et chanoines, de tenir garder, et observer les dits us et coutumes, status, et constitutions, par tout, et en tout, pr fermes et stables inviolablement sans jamais aller; ne faire aller au contraire, par quelconque voye, forme, ny moyen que ce soit ne puisse être de droit par droit, ny contredroit, le tout sans aucune fraude, Malengin ny deception. et pr vraie attestaon, et témoignage, Nous dessus dits Prevot, et chap ascavoir Demange Fabri Prevot, Olry chanoine et curé de Maxeuville, Brice, Braconier vicaire de Matincourt, Jacque Perchette vicaire de Domptail, Hierome Thiriet vicaire de Saffais, avons signés de nos seings manuels, les prtes, et cachetés, et mis en placart duscel, et cachet de notre ditte Eglise, tous par une seule délibéraon, et vouloir, les ans et jours dessus dits.

Pour la Provision des Prébandes.

Les provisions des prebandes, ou chanoines de leglise collegialle Mr St-Claude du dit Haus appartiennent a Honorés Seigs et Dames du dit Haus ; qui sont collateurs en la ditte Eglise et empourvoyent par jour alternatif comme sensuit.

Quant Vacaon survient par mort ou autrement daucuns des chanoines, ou Prévot le seigr collateur a qui vient le tour alternatif de presenter le plu-

Digitized by Google

tôt quil peut. ou pour le plus tard selon le droit dans six mois, presente en chap. de la ditte Eglise aux dits Prevot, et chanoines verbablement ou par lettre un hoe (lisez homme) de leglise prêtre, ou prest a lêtre, home de savoir et bonnes mœurs connaissans la musique commune ; et ainsi présenté, il est interrogé par les dits Prévot, et chanoines de sa sufficence, et ainsi le trouvé capable est reçu, et néstre trouvé suffisant le peuvent refuser, et demander un aue au collateur.

Celuy qui est presenté, et reçu en chap. est vetus dun surplis, et etant a genou devant le Prevot, et chanoines fait le serment solennel tenant les mains sur le St canon, et Evangile de D. come cy devant il est dit.

Le serment ainsi fait le dit présenté est assis en chap. en la dernière place et voix derniere, et de la conduit, et mené par l'un des chanoines faire la reverence devant le grand autel le baisant au milieu, et es deux bouts en signe de possession, puis de la assi au stal dessoub, et ainsi le Prevot et chanoines chacun étant en leurs stales habillés des habits consernant au tems, et en signe de louange, a Dieu chantent a haute note le cantique asscavoir *Te Deum*, lequel fini incontinent doit le dit reçu, donner et distribuer par luy même ou son comis argent manuel au Prevot un franc, et a chacun six gros, au vicaire 3 gros, et au marlier (1) 3 gros, et a lhospitalier autant.

Item dans 40 j^{s} après la reception doit payer et delivrer manuellemt contant aux dits Prevot, et chanoines 30 francs monnaye de Lorraine p^{r}

(1) au marguillier.

Digitized by Google

la fabrique ditte la chappe et pareillem. dans le dit tems le past, ou banquet solennel quil doit faire aux dessus dits Prevot, chanoines, et serviteur pr leglise pr une fois, et en lan revolu de la reception pr la fin de sa reception doit encor rendre, et delivrer manuellem. 20 frs. pr. mettre en censes pr dicelle Maintenir la fabrique, ou les assigner sil a le moyen, et en defaut de tous les susdits articles sur peine de suspension des fruits de la prebande jusqua lentier accomplissement.

L'Office et Dignité du Prévôt.

Quand la prevoté vient a vaquer lelection du Prevot appartient aux chanoines entre eux, qui elisent un dentre eux, lequel ainsi elut est presenté a Mongr Leveque de Toul, ou a son vicaire pour confirmer la ditte election, Entendre aussi que celuy qui serat elut, se desisterat daues benefices, ou vicaries si aucun en tient de la ditte Eglise nonobstant quelque dispense quil pourrait avoir, car un ne peut et ne doit tenir deux benefices venants, et procedant de la ditte Eglise, par union ny autrement. Après la ditte confirmaon faite est recu par les dits chanoines, et mis en possession en son stal ordinaire, et ayt la 1ere voix en chap. et doit faire son serment en la forme et manière come cy apres serat declaré et ainsi etant mis en possession lon chante Te Deum, et donc doit donner promptement a un chacun chanoine 6 gros, et dans 40 jrs après un past ou banquet solennel comme cy dessus est dit.

Digitized by Google

Formalités à observer pour la prise de possession du Prévôt.

Citot que le Prevot elu a la confirmaon, il fait assembler son chapitre, montre aux chanoines la ditte confirmaon, sassemblent a leglise si cest une fete, ou dimanche avant la g^de^ messe, ou avant vepres, ou si cest un jour ferial avant la messe du chapitre et etant tous assemblés a la sacristie en habits de chœur, le plus encien des chanoines prend une étolle sur son bras, une bourse avec un corporal, la clef du tabernacle ; étant tous... (1) aux pieds du tres S^t^ Sacrement. Lencien chanoine donne letolle au nouveau Prevot qui la met a son col, tandis que le même chanoine, ou un autre etant le corporal, et ouvre le tabernacle lequel etant ouvert tous se prosternent, le Prevot au milieu, qui se leve touche le S^t^ Ciboire, tire le divin Christ, le pose sur lautel, ladore ; et se relevant donne la benediction a voix basse en disant benedictio. Ensuite renferme le tres S^t^ Sacrement lesse la bourse sur lautel ; les aues chanoines le conduisent dans le premier stal, et le saluent, ensuite tous a leur place. Lon chante Te Deum et pendant le Te Deum, lon sonne les cloches. Le Te Deum finit le prevot chante loraison daction de grace qui commence Actiones nostras quæsumus. Le tout fini lon reporte a la sacristie la bourse, et la clef du tabernacle qui a resté sur lautel. Ensuite embrasse tous les chanoines, et leur dit quelq. mots dedificaon. Après lon se retire modestement, et lon prend le repas

(1) Mot illisible qui signifie : agenouillés

Digitized by Google

ché le Prevst moderne en signe de reiouissance et dunion parfaite in Xto.

Lequel prevot ait la charge des ames des aues chanoines ses freres, et de l'eglise et ladministraon des sacremens es pauvres qui surviennent a l'hopital, ensemble est Mr et recteur du dit hopital pour y faire les choses necessaires par ladvis, et conseil de ses dits freres chanoines, pareillement est receveur des rentes, et censes, tant en argent quen grains appartenans a la ditte Eglise et hopital venans et procedans de la pre foudaon, et des unions des cures annexées, et unies a la ditte Eglise, et du reçu des dittes rentes le dit prevot est tenu de distribuer, et rendre a chacun chanoine sa part, et portion, et en rendre bon, et loyal compte par chacun an aux dits chanoines, tant en receptes que mises, desquelles rentes le dit prevot prend autant que 2 chanoines.

Comme depuis les dernières guerres et calamités publiques, le chap. nayans esté desservi lespace de plus 80 ans tantot par le seul prevot tantot par un ou deux chanoines avec luy qui etaient encor obligés de deservir les cures unies, certains reglemens, et points de discipline ne sobservans plus pr parvenir a un meilleur ordre le Sr Fr. Mi. Desbœuf prevot 22e proposa a son chap. et mes ses confreres un memoire le 26 8bre 1739, ou estoient couchés ces reglements, et points de discipline a observer, avec les preuves pour parvenir a leur exécuon, Le chap. par compromit le même jour choisit unanimement Monsieur labbé de Vence prevot de leglise collegiable de St George de Nancy pr en juger, et decider avec promesse de se conformer a ce qui serait statué et reglé par

Digitized by Google

lui ; lon a cru quil estait necessaire de mettre icy ces reglements acceptés et signés du chap. unaniment, come devant être observés à perpétuité.

Ceiourd, 28 Xbre 1739. Nous Henry de Vence prevot de St Georges, en vertus dun compromis de mesrs les prevot, et chanoines dhaussonville en datte du 26 8bre dernier, nous estanstransporté au dit Haûsson. pr regler la meillieure maniere le service divin dans leglise collegialle du dit lieu et mettre fin a quelq. difficulté, tant sur le dit service que sur quelque point de discipline, apres avoir conferé avec Mesrs tant en particulier, quen gnal, le tout a esté reglé de la maniere qui suit.

1. Mr le prevot de la collegiable de Haûs celebrerat loffice divin en sa qualité, depuis les prs vepres jusquaux secondes inclusivement les jrs de lepiphanie, de la purificaon, des ramaux, du jeudi st, de Pâques, de lascention, de la pentecôte, de St Claude patron, de la fete D., de la dedicace, de lassomption, de la toussains, de la commemoraon des morts, de la Coeption, et de Noel auxquels jrs Mr le prevot serat reputé semainier.

2. Mr le prevot veut bien se charger, hors le cas dinfirmité, ou daues empechements legitimes, de dire la messe de Mesrs les chanoines curés dans le tems de dimanches, et fetes de leurs semaines, a condion quils en donneront la retribuon, ou acquiteront autant daues à leur choix.

3. Pr lheure de la messe du chapitre haute ou basse, et meme les jrs feriaux, on suiverat le reglement de Mgr. de Bissi par décret du 29. 9bre 1696.

4. Mesrs les Prevot et chanoines se trouveront aux offices des morts, dun nocturne, ou de trois

Digitized by Google

et y assisteront a lheure annoncée par le semainier qui aurat soing den avertir le samedy precedent apres complies, et lon sonnera la veille un coup en mort.

5. Il serat permis a toute sorte de religieux approuvés, et appelés par Mr le Curé de confesser, precher dans la ditte Eglise collegiale, apres que Mr le Curé en aura demandé lagrement a Mr le prevot une fois pour tout.

6. Pour ce qui regarde les confreries come de donner le rozaire, ou scapulaire, mesrs les chanoines curés tiendront ces assemblées le plus quils pourront dans leurs eglises paroissialles, et sil arrivait quelles se fissent dans la collegialle, ce ne serat quavec lagrement de Mr le prevot.

7. Tous ceux des chanoines qui assisteront aux offices solennels qui se celebrent par les prs vespres matines et 2. des vespres inclusivem. auront la distribuon de 2 fr. par tête, et ceux qui sabsenteront en seront privés, a moins dempechem. legitimes, dont ils seront obligés davertir le semainier ou ponctuateur, et la distribuon qui devrat leur eschoir serat appliqué a la fabrique.

8. Ceux qui ne seront pas obligés d'aller officier dans les parroisses deservies par Mesrs les chanoines le jr du Jeudy St recevront dans leglise collegialle la communion des mains de Mr le prevot, et lon ne dira quùne messe ce iour la dans la ditte Eglise.

9. Le jr de lascension lon dira None solemnellem. entre midy et une heure.

10. Lon suiverat pr laspersion de leau bénite le rituel.

11. Pour ce qui regarde les enteremens qui se

Digitized by Google

feront dans leglise collegialle, et cimetier adiacent le semainier recevrat le corps, et fera les obseques. &.

Fait et arreté les jour et an que dessus, et tous les mesrs ont signés avec nous les presentes, auxquelles demeurent ioint le compromit avant dit. signés F. Desbœuf prevot, Poirel, sig. Giguey curé dhaûs. Claude chanoine dhaûs. curé de Saffais et Vignulle, Chor, — plus bas. H. de Vence.

Copie du Compromi.

Nous les soussignés, prevot et chanoines du chap. assemblés capitulairem. avons choisi Mongr de Vence Prevot de linsigne Eglise collegialle de St Goerge pr arbitre des articles qui luy seront proposés par des mémoires respectifs promettans de nous en tenir a sa decision, et de nous conformer pr touiour a ce qu'il aura statué en foy de quoy nous avons signé le pnt act. Ce 26 8bre 1739. signés Desbœuf prevot, Poirel, sig. Giguey curé dhaûs. Claude chanoine dhaûs. curé de Saffais, et Vignulle.

Autres Reglemens du Chap. fait par Mr de Hu et de la part de Mgr. 13 May 1740.

1. Que Mrs les Curés de Domptail et St Mard assisteront à lavenir en leur qualité de chanoines és veilles et jours de dimanches et fetes aux vepres du Chap. a moins que leurs fonctions pastorales ne les appellent dans leur paroisse.

2. Ils déclarent qua lavenir ils assisteront coe-

Digitized by Google

de coutume aux vepres complies és veilles de demie fete ou dobligaón d'entendre la messe.

3. Ils declarent quils ne pretendent pas troubler Mr le prevôt dans le droit quil a de dire le premier Confiteor es jours semy double ny lancien en son absence.

4. Ils declarent qu'ils se soumettent aux ordres de Mgr. qui sont dexecuter a la lettre et precisemt le reglemt de Mgr. de Bissy evecque de Toul en datte de *1696* pour satisfaire entieremt a leurs obligaons, et remplir lintention des fondateurs.

5. Ils se trouveront aux obits et fondaon precedé dun ou plusieurs nocturnes qui sont au nombre de quinze, depuis la Toussaint jusqu'a Paques a dix heures, et depuis Paques a la Toussaint a huit heures : le jour des dits obits sera annoncé le samedy précédent par le semainier.

6. Les dits obits anniversaires et autres grandes messes fondés seront acquitées par des chanoines autant que faire se poura.

7. Ils déclarent qu'a lavenir pour le maintien du bon ordre et de la discipline ils etablissent le semainier ponctuateur qui aura une feuille qui marquera les absents qui payront par tete labsence de chacun office un frans Barrois applicable à la fabrique a moins dempechement legitime et apres en avoir averti le semainier.

8. Ils declarent que le semainier se chargera d'empecher le peuple d'occuper les stals et qu'on prendra les moyens convenables pour l'éloigner du chœur.

9. Ils declarent quils occuperont le stal selon l'ordre de leur reception.

10. Au sujet des habits de chœur, Mr Gigney et

Digitized by Google

Chor ont déclaré nètre pas actuellement dans la disposition de porter les dits habits. Fait arreté et signé, capitulairement les an et jour dautre part.

Estat du nouveau chanoine après sa nomination.

Le chanoine reçu come dit est incontinant quil commencerat au service de leglise, et entrera en tour de messe qui sera le dernier (selon lusage depuis que le nouveau chanoine est reçu et réside, il ne doit entrer en semaine quàpres que le prevot et les aues chanoines ont fais leurs semaines) et dès lors et dès le tour recevera, et prendra sa part des censes, rentes et revenus de la ditte eglise collegialle, et dependences dicelle, en gros, et menus, selon le tems, et rata de sa reception, ou service, qui sera le dernier en recepte. Item ne sera loisible ausi, ny permis a celuy qui serat grand pretre sabsenter du service divin sa semaine durante ny a celuy qui entrera en semaine dès le mercredy, iusquau mercredy, que laue suivant entrerat encor que tous m^rs^ ses confreres soient tous a la ville, ne pourat absenter sans substituer quelqu'un a sa place soub peine de 2 f. damande, p^r^ chacune fois qu'il faudrat aux heures estant semainier.

Item celuy qui ne serat pnt aux chapitres generaux qui se font aux quatres tems de lannée ascavoir le samed, il sera piqué p^r^ chacune fois 3 g. sil ny a cause legitime de maladie, de meme p^r^ toutes distribuons manuelles qui se donne a leglise. *absentibus nihil* (1).

(1) Ce qu'on traduit : Rien pour les absents.

Digitized by Google

Item si entre le trepas du dernier, et la reception ou service du sucesseur nouveau venu, y ait interval de tems passans jours, parquoy faudroit aux aues abbreger leur tour des messes, et estre plus chargé du service lequel tems s'appellent vacant. ainsi demeureroient toutes les dessus dittes rentes partout aux aues quatres a rata du tems dinterval dessus dit. Lesquelles rentes se partiront entre les quatres par egalle portion, tant es gros que menues, de quelle recepte qui soit procedés et venus.

Pour Lhôpital.

Quand le prevot, ou aucun des chanoines decede de ce monde, les hrs (1) du deffunct sont tenus de delivrer au dit hopital, et maison Dieu un lict revestu dun traver raisonable, et recevable, avec une sarge, ou coultre, et 2. linceux, et pr le prevot 4. linceux.

Item encor doivent les dits hrs 5 frs pr la robe aux dits de chapitre a chacun un f., et pr ce sont tenus les dits de chapitre luy dire, et celebrer un service solemnel a 3 hautes messes, et vigiles des morts dedans 40 jrs apres son trepas.

Item encore demeure au chap lhabit que le chanoine porte a leglise du tems de son trepas, la chappe, ou laumus avec un surplis le meillieur.

Item les hrs du deffunct peuvent tenir apres le trepas de leur parent la maison meix et jeardin dudit et enlever les fruits 40 jrs apres le trepas sans contredit du successeur, entendu quils narrachent rien des choses qui ne sont au terme.

(1) Abbréviation : lisez : hoirs ou héritiers.

Digitized by Google

Lesquels hrs emportent tout, et par tout les biens meubles delaissés par leur parent, en laissant tant seulem. en la maison un chaly, ou couche, un audier, et un cremey pr le successeur, lequel apres les 40 jrs passés entrera en la maison, meix, et jeardin sans aucunne redevance ne coutange.

Item apres la maison y ait certainnes vignes, preys, jeardins, et chenevieres, et terres arrables appartenants particulierement a chanoine tenant la ditte maison, qui en fait ce quil luy plait les lesse loüe ou les fait de soy meme, dit le petit gagnage. Le prevot en a un pareillem. qui porte double en tous héritages, quil tient, et fait faire come il lui plait, et portant que quand la prevoté vient a vacquer, le chanoine eslut en sa place faut quil aille demeurer en la maison du prevot, et ainsi entre a tous heritages appartenans à la prevoté delaissans la maison, la, ou il demeuroit devant quil fut prevot, et tous les heritages appartenans a icelle sont au nouveau chanoine qui le succede come dit est.

Pour les Levées que doivent.

Faire les hrs du delfunct prevot, ou chanoine, est ascavoir que de toute ancienneté et de tout tems pr la deserte des gros come sont les graines dixmes et gagnages quapartiennent a la ditte Eglise lannée commence au jr de St Remy, chef d'octobre, et finit, lesquelles sont au dit jour desservies, combien que la levée et recepte sen fasse a la St Martin dhiver apres come termes de lever les graines, et ainsi celuy prevot, ou chanoine qui aurat servi en la ditte Eglise dès lun des Sts Re-

Digitized by Google

my a lautre, luy ou ses hrs emporteront entièrem. sa part de toutes les graines partout. Item autant de tems qu'aucun aurat servi en la ditte eglise depuis la ditte S^t^ Remy iusqua sa mort, ou bien délaissement de sa prebande, prenderont les hrs es dittes graines a rata (1) de son service en lannée suivante, meme quand il ny auroit servi quun mois prenderoit en la ditte année un douzieme et pareillement autant quil delaisseroit le service avant la ditte S^t^ Remy, autant defalqueroit et dechoiroit des dittes graines, le tout touiour a rata, et selon le tems apres, ou devant la ditte S^t^ Remy et a pareille le chap. p^r^ le tems du vaquant entre le trepas et service du successeur.

Pour les Vignes et Preys.

Si le trepas du prevot, ou chanoine est devant la fete de S^t^ Jeanbaptiste, le successeur prevot, ou chanoine emporterat les vignes, et preys en satisfaisans payans aux hrs du deffunct les mises et coutanges soutenus par le deffunct aux œuvres des vignes, au dit de gens a ce connaissans, ou sil plait au dit successeur chanoine les laisser p^r^ lannée aux dits hrs en prenant le tier vin.

Et si le prevot ou chanoine decedoit apres la nativité S^t^ Jeanbap. dès le lendemain les hoirs emporteroient entierement p^r^ lannée les foings des preys, et la vendange des vignes sans aucun empechement ne faire contredit par le successeur, sans lever les paissaux des vignes ni aues choses sinon les raisins.

(1) Mots latins qui veulent dire: a proportion.

Digitized by Google

Déclaration de la petite Recepte.

Depuis la 1re fondaon plusrs ont fondés en la ditte Eglise messes obits, anniversaires, et aues offices par lesquels sont rentes, et censes plusieurs appartenances, et assignées a la ditte eglise tant graines quargent et se dit la petite recepte, qui se partage par egalle portion qui commence a la la St Remy, et se reçoit par chacun an alternativement tant par le prevot que chanoines, lun apres laue chacun selon degré de reception, lequel receveur dicelle est tenu de rend.e a un chacun la portion, et lever et recevoir des moistriers les graines dicelle recette, les nourir aussi, et leur betail, en delivrant les dittes graines.

Gagnage de la petite Recepte.

Premier au lieu de Velle il y a deux gagnages qui sont reduit a un le premier donné par un feu pretre nommé Jean Faxatte pr la fondaon de 2 messes le dimanche, et vendredy, inhumé a la ditte Eglise devant ou fut l'autel notre Dame, le dit gagnage vallait alors 15 paires. Laue gagnage donné par Mesire Jean Martin 5e prevot pr la fondaon dune messe le lundy vallait alors six paires.

Item a Saffais le gagnage de messire George plus amplement contenu en son epitafe.

Item a Benney un gagnage acqueté par le chap. de plusieurs fondaons de messes, et obbits.

Les herbages du ban de la folie laissés par le chap. a feu honorée Dame, Madame la seneschale Catherine de Hù, pour lesquels sont assignés en

Digitized by Google

cense 200 fr. commencans au terme de Noel qui se payeront selon le rata du tems come dessus est dit, esquelles le prevot ait le double.

Pareillement les rentes données a la ditte Eglise, pr la fondaon dun Vicaire, le vicaire payé, le reste se partage par egalle portion a un chacun autant l'un que laue.

Les admodiations des cures de Saffais, et Matincourt qui se lessent a diverses termes ascavoir St Jeanbap. et Noel, commenceront les dits ordinairement a lanonciation ne Dame 25. mars, et se partirat (1) largent des dittes admodiations selon chacun terme a rata du tems des services faits par les hoirs du deffunct, ou successeur chanoine.

Pour les Vicariats des Cures unies à la ditte Eglise.

Les provisions des vicaires vacaon occurente, quolibet modo, appartiennent aux dits prevost, et chapitre et font election daucuns des dits chanoines pr estre vicaire en lune des dittes cures annexées a la ditte Eglise, celuy eslut vicaire presenté a Mgr de Toul pr instituer, doit apres la possession prise un repas ou banquet solennel aux aues prevost, et chanoines, qui peut faire toujours residence personnelle en la ditte collegialle. tant que bon luy semblera, et mettant toutefois un chapelain suffisant, pr desservir la dite cure dannexe et ne pouroit le dit vicaire, changer, resigner, ny permuter la ditte cure sans lexpres consentement et vouloir des dits prevost, et chap. ainsi a esté passé et accordé du passé.

(1) partagera.

Digitized by Google

Les Fondateurs ont fait unir, et annexer a la ditte collegialle trois cures Domballe, Saffais et Matincourt. Domballe qui appartenait au chap. de S^t George de Nancy par union venue de Moyenmoutier eschangé p^r Domballe avec le dit chap. de Nancy, passé le change par le S^t Siège apostolique par lequel eschange convention esté entre les dits chapitres, que ceux du dit S^t George sont tenus, et par les lettres scellées de leur scel, garder en leur thresor de leur Eglise un coffre ou escrin appartenant au dit chap. dhaussonville la, ou sont leurs lettres fondaon et chartres, et leur permettre lallée, et ouverture du dit coffre toutes et quantefois il leur plaira et en marge est escrit.

La Cure de Domballe unie au chap. dHaus a esté permuté contre la cure de Domptail qui appartenoit par union jadis au chap. de S^t George de Nancy qui tient les les lettres de permutaon, et est obligé a la garde coffre ou sont les lettres et titres du chap. dhaussonville.

Les Droits appartenans au Vicaire de Domptail (1)

Le vicaire de Domptail qui est perpetuel, et institué, p^r la portion congrue de la ditte cure emporte lautel en toute offrande, oblaon, mortuaires, delivrences, epouseilles, obits anniversaires, et toutes choses appartenantes a droit de curé, reservés les offrandes, oblaons, sepultures, et aues choses que eschoient et adviennent en la ditte

(1) La paroisse de Domptail comprenait : Domptail, où était l'Eglise paroissiale, et le cimetière commun, Haussonville, Romain, Mexet, et dependances.

Digitized by Google

Eglise collegiale de Haussonville auxquels, ny a laquelle ne dit vicaire na rien ne ny peut demander ny reclamer aucunne chose mais bien si par le veuille, ou permission du prevot et chap. il fait ou exerce en la ditte Eglise quelque office ou administraon des Sts Sacremens aux paroissiens come baptiser confesser relever gisantes, et espouser, et aues offices, il peut prendre et lever le droit de ses offices, sans que le chap. y puisse rien rappeler, ny demander.

Item pareillement ait toutes offrandes de la chapelle de St George, qui est au chatau (2) de Hauss. et pr la vigille et jour de fête du dit St George, les dits prevot, et chanoines doivent aller en la ditte chapelle chanter les vespres, et le jour la messe haute que le dit vicaire ou semainier dit, et par ce le dit vicaire doit aux dits prevost, et chap. le diné pr le jour de St George, ou dedans 8 jrs apres, sils nont ensemble conclusion de plus longtemps.

De Domptail.

Item le dit vicaire de Domptail ait la maison de la cure cituée auprès de leglise paroissialle avec toutes dependances dicelle, meix, jeardins chenevierres, vignes, preys, terres arrables, et le gagnage entierement qui ne doit point de dixmes qui vaut environ...

Item plusieurs chappons et gelines assignés sur certaines maisons et heritages.

(2) Cette chapelle n'était pas dans le château ; elle est adjacente à la collégiale et servait uniquement à la famille des Seigneurs. C'est dans cette chapelle que les membres de la famille sont inhumés.

Digitized by Google

Item certains censes de vin assignés sur certainnes pieces de vignes.

Item les menues dixmes vins, et aues choses de sept maisons au lieu de Domptail come elles sont bien congnues.

Pour ce est tenu de fournir au dit lieu d'un porc malle, et mouton.

Item doit le dit vicaire debiter, et payer, par chacun an, au terme de Paque communiant a la table abbatiale de S^{t} Mansuis aupres de Toul 2. f. p^{r} le patronage de la ditte cure.

Et au jour de S^{t} Mansuis au tressorier de la ditte abbaye par chacun an 2 sols Toullois.

Item si par tems de peste au lieu de Haussonville le chap. vouloit leur chœur transferer, et faire leur office en leglise du dit Domptail, le vicaire ne les pouroit refuser ne contredire, ny pareillement le lieu, et habitaon, en la maison de la cure, mais seroit tenu a leur faire place selon la commodité du lieu. (1)

Les Droits du Vicaire de Saffais.

Pour la portion congrüe qui est selon lunion et vouloir du chap. par accord luy est lessé, reservé la grande vigne qui demenre au chap. en laquelle il prend autant quun chanoine, mais il ayt a luy seul une aue vigne contenant un quart et 12 toises, le tier de tout fruict et emolument appartenant a la ditte cure, et provenant tant de leglise de Saffais que Vignulle, et toutes terres arables, et non arrables, preys, champs et jardins,

(1) Les chanoines craignaient sans doute la peste. Il convient de dire qu'ils n'étaient en rien chargés du ministère paroissial.

Digitized by Google

et vignes, pareillement es gros dixmes des grains, et des vins qui sont du partage, es quels le tier appartient a la cure, auquel le vicaire pr sa portion prend un tier, et le chapitre les deux autres. Les aues menus dixmes appartiennent entierement a la cure, esquels le dit vicaire ait le tier, et pr ce est tenu fournir les malles au dit Saffais, et Vignulle, come porc, et mouton.

Item doit le dit vicaire debiter et payer par chacu terme de Pâques communiant a la table abbatialle de St Mansuis aupres de Toul 2 f. qui sont pr le patronage de la ditte cure. Sonts dûs encor le jr St Mansuis au tresorier de la ditte abbaye deux sols Toullois quil doit pareillement payer.

Item si par temps de peste au lieu de Hausson. le chap. vouloit transferer leur chœur, et faire loffice en leglise du dit Saffais, le vicaire ne pouroit les refuser, ne contredire, ne pareillement le lieu, et habitaon en la maison de la cure, mais seroit tenu a leur faire place selon la commodité du lieu.

Les droits du Vicaire de Matincourt.

« Le vicaire de Matincourt ait et emporte pr sa portion congrue de la ditte cure le tier de tous les fruicts, et emolumens provenans et procedans de la ditte cure, et ses dependances come Humont, lequel ayt la justice temporelle en main, auquel les habitans sadressent pr adjournement requerit, et plaintif, qu'il tient devant la maison de la cure son siege de Justice, avec son echevin, et Doyen, et a luy lon paye les amandes basses, et moyennes,

Digitized by Google

et ainsi au dit lieu est Seigr et temporel, et spriel.

Le dit vicaire ait la maison presbiteralle, et le meix apres, avec le droit du moulin, ascavoir de moudre franc, et certainne grainne quil ayt ordinairement sur le dit moulin par chacun an, par ce est tenu payer et debiter la sauve garde par chacun an que la ditte maison doit payer au receveur de Mircourt.

Es aues heritages come jeardins, meix, preys, terres arrables, et non arrables par tous dixmes gros et menus, oblations, offrandes, mortuaires delivrences, espousailles, obits, anniversaires, et tout aue droit venant a leglise et dehors, le dit vicaire ait le tier, et chap. dhaussonville a cause dunion les deux aues tiers francs de toutes charges que le dit vicaire doit supporter, en tout et par tout.

Serment du Prévôt.

Serment que le prevot doit faire quand il est eslu, ou apres qu'il est confirmé par levecque, premier que le mettre en possession, doit comparoir chap. et par devant le premier chanoine et les aues, stant, et mettant la main droite sur le saint canon, et evangile qui luy est presenté par le premier chanoine dire a haute voix, et lire lexemplaire suivant portant, et proferant les noms propres et surnoms.

Je Messire Olry Olry natif de Gerbevillers chanoine, eslu prevot en leglise collegialle St Claude par les presentes connois et confesse avoir de grace gratuite, et bon vouloir de Mesr mes freres les venerables chanoines de cette Eglise collegialle.

Digitized by Google

Mr St Claude de Haussonville diocese de Toul iuridiquement, et selon droit canon esté élu en la dignité, et office de prevot de cette Eglise, laquelle election jaccepte et reçois canoniquement en toute charge et honneur appartenant au dit office iurans et promettans par les Sts canons, et Evangile de Dieu, et la damnaon, et péril de mon ame, et es charges dicelle tant spuelles que temporelles, de toute ma puissance et pouvoir tant quen icelle demeureray au profit de la ditte Eglise.

Ensemble lhopital, et les rentes diceux que ie regiray avec le conseil de mes dits freres. Les choses perdues ruinées recupereray, et restaureray. La maison de la ditte prevoté entretienderay de couvertures, et aues choses necessaires a la maintenir en son etat habitable. Et quand au dit office, et dignité, ainsi venus et procedés des dits venerables ; jamais en nul jour ny temps ne men desisteray ny de metteray en aucune aue main, qua la propre main des dits venerables presens, ou successeurs, par renonciation, ou aue forme quelqueconque ny par dispense, absolution de serment ny autrement, renonceans a toute indulte dabsolution a ce contraire du St Siege apostolique, ou aue cour impetrée ou a impetrer *quovis modo vel forma*, sans lexpres consentement et advis de mes susdits V. V. ou leurs successeurs en la ditte Eglise, et pour plus grande attestation que ie tienderay le pnt serment, et promesse ferme à touiour, mais sans aller au contraire par maniere que ce soit, jay signé les presentes de mon seing manuel icy mit le 20. Juin 1575. signé O. Olry, avec paraphe, et sensuit.

Je soussigné ay fais et passé le serment cy

Digitized by Google

dessus le 24. 8bre 1592. signé J. Pierson avec paraphe.

Je soussigné ay fais et passé le serment cy dessus le 14 aoust 1593. signé J. Poirson avec paraphe.

Le 25 avril 1614. Le soussigné 14e Prevot ay signé ce que dessus. signé Anthoine Bertrand, avec paraphe.

Idem serment presté par messire Ni. Gerard le 7 7bre 1617. signé Ni. Gerard avec paraphe.

Idem serment presté par Mes J. Gemel, et Ni. Doctrinal sans datte signés Gemel, et Ni. Doctrinal avec paraphe.

Item serment presté par Mes. Le Housse le 6 Jeanr 1631. signé le Housse avec paraphe.

Idem par Mes. Germain Boulion le 10 fev. 1635. signé Germain Boulion.

Item par Mes. Francois Roussel, le 13. 8bre 1669. Signé Fr. Roussel.

Item serment presté par mes. C. Bertrand 28. 7bre 1689. Signé C. Bertrand mort le 17 may 1726. inhumé devant le crucifix.

Item par mes J. L. Lhuillier 21. 7bre 1726. signé Lhuillier. mort le 10. 9bre 1737. inhumé soub le marchepied Se Anne.

Idem par Franc. Michel Desbœuf natif de St Nicolas-de-Port., chanoine de cette Eglise, et vicaire de Domptail agé de 45 ans a esté elut prevot le 23. 9bre 1737 et a presté son serment le meme jour, confirmé par Mgr levecque le 17 Xbre 1737. mit en possession le 22 suivant. Dans son serment ne s'est voulu charger des charges de lhopital, dautant quil ny en avoit pas de subsistant, et que le chap. navoit pas connaissance par ancien titres

Digitized by Google

des biens pr son entretient suffisant. Signé F. M. Desbœuf.

Le serment que les Vicaires doivent faire en chapitre.

Apres leur election daucune cure, des unies a la ditte Eglise collegialle du dit Haussonville, et quand on leur met en main la presentation pr sen aller instituer, ou bien après qu'il est institué, et avant que de prendre possession, estant à genoux par devant le Prévot et choinoines tenant la main dextre sur le St Canon, et Evangile dit à haute voix voix, intelligible, on lit l'exemplaire suivant, portant les noms propres et surnoms.

Je N... pretre de l'éveché de... natif de... par les présentes connois et confesse avoir de la grace gratuite, et bon vouloir de messieurs mes frères (si fuerit de collegio alias). Messieurs les venerables prevost, et chanoines de cette eglise collegiable Monsieur St Claude de Haussonville diocese de Toul, iuridiquement, et selon le droit canon, lelection canonique de la vicairerie de la cure de... diocèse de Toul, par union faite par le St Siège apostolique a la dite eglise collegiable de la ditte cure, et par laquelle union, ils ont, et a eux appartient la provision et election du vicaire a tous tems vacation occurente, parquoy le dessus dit accepte, et reçoit canoniquement la ditte election ainsi faite de moy, en toute charge et honneur. Jurans et promettans par les Sts canons, et Evangile de Dieu, et la damnation et peril de mon ame, que quand a la charge du service dicelle Vicairerie en toutes choses spirituelles et temporelles de toute ma puissance, et pouvoir, tant en

Digitized by Google

icelle demeureray, ie la desserviray, regiray, et gouverneray, feray desservir a la descharge des charges, et conscience de nos dits venerables prevost et chapitre, presens et advenir, et de tous les droits, censes, rentes, et appartenances de la dite cure, come vicaire les garderay, et entretiendrez et les perdües, ou enruinées recupereray, et restaureray. La maison presbiteralle entretiendray de couverture, et autres choses necessaires a la maintenir en son estat habitable, et quand a la ditte vicairerie, ainsi venue et reçüe des dits venerables, presens, ou successeurs par resignation cession, mutation, ou renonciation, ou autre forme quelconque, ny par suspense et absolution de serment, n'y autrement, renonceans a toutes indultes, et absolution a ce contraire par le S[t] Siege apostolique, ou autres cours impetrées ou a impetrer *quovis modo vel forma* sans lexpres consentement et advis de mes dessus dits venerables, ou leurs successeurs en la ditte Eglise, tant du tems que demeureray chanoine en la ditte Eglise, que absens et demis dicelle: car ie tiens, et tienderay touiour, pour bon, et valable le present serment, sans jamais aller au contraire par manière que ce soit, et en signe de verité, ie dessus dit de mon pure et plain vouloir ay signé les presentes de mon seing manuel icy mit le jour de mon élection, ou possession qui fut le... 2 juillet 1588.

Signé M. M. Dumont et D. Olry avec paraphe.

Ce 2 Mars 1594. Je promets observer ce que dessus en foy de quoy j'ay signé come vicaire perpétuel de Saffais, signé J. Vuillemin avec paraphe.

Ce 28 may 1597, ie Pierreson fourier religieu de

Digitized by Google

Chaumouzey par le consentement de mon reverand Pere abbé ay accepté de Mesrs les venerables Prevost, et chanoines de Haussonville la vicairerie de Matincourt vacant par mort de messire Demange Bridart dernier possesseur dicelle sous les conventions cy dessus portées, lesquelles j'ay promis observer, et meme d'executer de ce que le dessus dit Bridart, et aues freres predecesseurs vicaires ont tenus au dit lieu de Malincourt touchant les fruicts et revenus du dit benefice en foy de quoy jay signé les presentes les an, et jour que dit est signé. P. Fourier avec paraphe.

Lonzieme jour de fevrier 1612, jay promis observer le serment que dessus, et descharge des charges qui sont dües a labbay de St Mansui de Toul signé Estienne Marcant avec paraphe. Il estait vicaire de Domptail.

Ce iourd. 3 aoust 1664, le Sr Germain Bouillon en qualité de Prevot des Srs chanoines du chapitre. Mr St Claude dhaussonville a donné la presentaon a nous soussigné Francois Comte chanoine du dit Haus. de la cure de Saffais pr estre vacante par le decez de feu Sr Anthoine Jamin, vivant chanoine Dhaus. et cure dicelle, a condition que le dit Sr Comte, a promit et promet de suivre ponctuellement de point en point toutes et chacune les clauses portées en la dernierre article cy devant sans aucunement innover en façon que ce soit, ainsi quil a promit de rechef par le serment quil a porté touchant la possession de la cure du dit Saffais. Signer F. comte chanoine dhaus.

Ceiourd. 17 Xbre 1672, ie soussigné ay preté le serment cy dessus pr la cure de Saffais, et promis my conformer et executer tout ce qui y est porté

Digitized by Google

en foy de quoi jay signé C. Bertrand avec paraphe.

Ceiourd. 16 jeanr 1688, jai preté le serment, et souscrips pr la cure de Domptail a la requette de messieurs; signé N. Gérard chanoine, curé du dit Domptail.

Ceiourd 22 Xbre 1685, jay preté le meme serment signé H. Drouot pr la cure de Saffais.

Sous le serment escrit dans loriginal des status y ayans eu du papier blanc les mesrs cy dessus y ont mis leurs noms sensuit la confirmaon suivante.

Et afin que ce soit chose ferme et stable come dit est pr nous et successeurs Prevot et chapitre, avons mis la main au Pect, et iurés sur le serment que nous devons a Dieu et a la ditte eglise d'observer et garder tous, et chacuns articles cy dessus, sans jamais aller au contraire, ne contrevenir en manierre que ce soit, ou puisse estre fait passé, et accordé en ne chap. les ans et jours cy devant escris, et des receptions des chacuns souscripts signés O. Olry, ci d. Fabri Braconnier. J. Perchet. J. Thiriot, voilà ceux qui composaient alors le chap Signés Urbain. D. Maderdir. V. Vautrin. M. M. Dumont. J. Poirson. D. Olry.J. Pierson. Nicolas Doctrinal. Anthoine Bertrand. Fra. le Housse, C. Bertrand. A. Dautel. J. Gemel, Franc. Bouillon. N. Gerard. Fra. Ferry. Germain Boulion, R.

Varnerus authoritate publicâ notarius apostolicus.

Tous avec paraphe.

C. F. Biclet pour tous les seigneurs.

Joannes Royer non inter canonicos numerandus. Franc. Joly avec paraphe. A. Jamin prosmeu. Damianus Thiery ab illustrissimo Domino marchione de Blainville 17. maii 1657 promotus.

Digitized by Google

Presenté le 14. 8bre signé Desiderius Grosjean avec paraphe par Mr de Saffre et Mr le Comte de Brionne.

Signé Franc. Comte pourveu par Mr le Baron de Saffre.

Le 6 févr 1662. Signé Anthoine Gros Mangin, pourveu par Mr le Baron de Saffre.

Le 30 may 1662. Signé Hiacinthe de Varro pourveu par Mr le Baron de Saffre et Madame la Marquise de Blainville.

Le 3. avril 1666. Signé Franc. Roussel pourveu par Mr de Saffre.

Le 15 févr 1668. Signé Claude Bertrand avec paraphe pourveu par Madame la Marquise de Blainville à son tour.

L'an 1668. Signé N. Gerard pourveu par Mr le Baron de Saffre. obiit 1a die aprilis 1726. sepultus ante altare Si Nicol. benefactor hujus ecclesiæ.

Le 20 mars 1674. signé P. Humbert pourveu par Mr le Comte Dhaus est mort curé de Franconville.

Le 10 Fevr 1678. signé J. L. de Lozanne pourvu par Mr le Marquis de Blainville, mort curé à Damelevierre.

Le 16 Juin 1687. Signé Humbert Drouot présenté par Mr le Comte Dhaus, et recu le 15 xbre 1689 par le chapitre.

Signé Jean-Joseph Liegeau et pourveu par Mr le C. Dhaus. le 6 may 1694. Signé Humbert Drouot côme procureur de Me Francois Poirel pourveu par Mr le C. Dhaus. le 10 avril 1698.

Signé Poirel.

Signé Franc. Poirel pourveu de la cure de St Mard le 4 Jeanvr 1710. Signé Sigisbert Gigney

Digitized by Google

pourveu par Mr le Marquis de Blainville le 10 avril 1722. Il fut refusè de sa pre presentaon parceque en conséquence il prit des instituons il fut recu en vertu dune 2e presentaon. D. B.

Signé Franc. Michel Desbœuf pourveu par Mr le C. Dhaus. le 16 Avril 1722.

Le dit Franc. Michel Desbœuf pourveu de la cure de Domptail et Haus. suivant l'acte passé par devant M. Leclere notaire a Nancy le 8 avril 1726. ayant le dit M. Leclerc remit l'original entre les mains du dit F. Desbœuf pour sen faire pourvoir a Mgr. levecque de Toul, ainsi que de raison signé Franc. M. Désbœuf.

Le dit Sigisbert Gigney pourveu par le chap assemblé capitulairem. de la cure de Saffais et Vignulle par act passé par devant Mr Leclerc notaire a Nancy le 8 avril 1726. promet rendre 5 paires au dit chap. annuellem. lequel dit Mr Leclerc â remis loriginal entre les mains du dit Sr Gigney pr sen faire pourvoir ainsi que de raison. S. Gigney.

Signé Jean-Louis Lhuillier pourveu par Mr le C. dhaus. le 21 may 1726 est mort prevot le 10. 9bre 1737.

Signé Pierre-Joseph Fissier pourvu par Mr le C. dhaus. par nomination du 20. 7bre 1726. et mit en possession le 19. 8bre 1730. mort clerc a Nancy paroisse St-Evre.

Je soussigné Ni de Ligniville clerc au diocèse de Toul, ayant esté pourveu dun canonicat en léglise collegialle dhausson. par la nomination de Mr le Marquis de Blainville en datte du 3. du pnt mois du 9bre 1736, et ayans esté mit en possession par Mesrs les Prevôt. et chanoines du dit Haus. le 7. du meme mois, ay en conséquence

Digitized by Google

de ma prise de possession signé les pns. status et reglemens ce 9 9bre 1736. Signé de Ligniville. Remit quelq. temps. apres son canonicat aux collateurs, pr estre chanoine a la Primatialle de Nancy, et na pas residé.

Le dit Sr Giguey pourveu de la cure de Domptail, Haus. le 23. 9bre 1737. signé Giguey.

Le Sr Claude Fumiot. pretre, curé Dourche doyen rural de Vaucouleur pourveu par Mr le C. dhaus. le 2. 9bre 1737et mit en possession le 23 meme mois, et an signé C. Fumiot Curé Dourche na pas residé remit son canonicat au collateur.

Le Sr N. Claude pretre curé de Foug. natif de Blainville, nommé par Mr le C. Dhaus. en conséquence de la demision a luy faite par le Sr de Ligniville. Le Sr Claude, nommé le 9. Xbre 1737. et recu chanoine le 10. des memes mois et an signé Claude pretre curé de Fong.

Le Sr N. Claude pourveu de la cure de Saffais, et Vignulle par les prevot, chanoines, et chap. dhaus. et a promit come son predecesseur de delivrer aux dits chanoines 5. paires annuellem. en conséquence de ce que les dits Prevot, et chanoines luy accordent le tier des grosses dixmes et la totalité des menus de Saffais, et Vignulle. Sa nominaon du chap. est du 5 may 1738. et a preté son serment conformement aux statuts. Signé Claude pretre, chan. dhaus. Curé de Saffais, Vignulle, et dependences.

Le Sr Jean-Francois Chor pretre natif de Nancy de la paroisse St Evre, nommé par Mr le C. dhaus. en consequence de la demision a luy faite par le Sr Fumiot curé Dourche dun canonicat dont il

Digitized by Google

estait pourveu le dit sieur Chor nommé le 19 Xbre 1739. recu chanoine, et a presté son serment le 28 Xbre 1739. Signé Jean-Francois Chor.

Le dit sieur Fumiot fut recu chanoine le 23 9bre 1737, et nest point venu rester a Haussonville.

Le Sr Chor pourvù de la cure de St Mard le 5 Janvier 1749 par le chap.

Le Sieur Jacque Sigisbert Richard, natif de Blainville-sur-leau, pretre, et curé de Menil au bois diocese de Verdun, a été presenté par Monsieur le Marquis de Lenoncourt le 3. may 1749. et a été recu chanoine le meme jour ayant recu sa nominaon du dit sieur collateur le 25. avril 1749 en consequence par erreur prit des instituons qui sont inutiles, le prevot et chanoine par sa reception..... (1) le nouveau come d'ancienneté et refusé come donnant atteinte aux droits du chap. et a fallu une nouvelle présentaon qui est du 3 may come il est dit cy dessus, et en vertu de laquelle, il a été recu et mit en possession.

Desbœuf prevot du chap. not. apôst.

V. *Résidence des Chanoines.*

Les chanoines d'Haussonville n'ont jamais habité en communauté : ils avaient le droit de vivre « chacun seul en son bon plesir ».

« Les chanoines, dit M. l'Abbé Mathieu, se rapprochaient des moines contemplatifs par la célébration de l'office et le chant de la psalmodie. Mais ils n'étaient point liés par des vœux : ils ha-

(1) Mot illisible.

Digitized by Google

bitaient à part, et, en dehors de l'assistance au chœur et de quelques obligations spéciales, ils n'étaient soumis qu'aux devoirs ordinaires des ecclésiastiques. Cette distinction n'avait pas toujours été aussi nettement marquée. Les chanoines avaient commencé par ressembler à des religieux et par mener la vie commune dans les cloîtres et les bâtiments qui environnaient leurs églises. Mais tel est, sur les ecclesiastiques comme sur les autres hommes, l'attrait du foyer et le charme de la vie privée, que peu à peu des maisons séparées s'élevèrent en dehors des cloîtres, et que des prébendes particulières furent assignées à chaque chanoine. Toute trace de la vie commune avait disparu à Toul dès le XIIIe siècle » (1).

Les chanoines d'Haussonville habitèrent dès le principe les logements occupés par les derniers chanoines. Ces maisons, au nombre de trois, n'avaient pas une apparence très confortable : situées au levant de l'église, elles se trouvent l'une à côté de l'autre : celle du prévot touchait presque l'église ; elles existent encore aujourd'hui ; celle du prévot, restaurée et agrandie a une belle façade au midi. Il n'y eut probablement jamais que trois maisons, quoiqu'il y eut cinq chanoines. Le chanoine desservant Saffais et Vigneules habitait le presbytère de Saffais ; vendu pendant la révolution, il sert aujourd'hui d'habitation particulière. Le chanoine, curé de Domptail et Haussonville, habitait primitivement le presbytère de Domptail jusque vers 1630, époque où il fut dé-

(1) L'ancien régime.

Digitized by Google

truit ; il habita ensuite le presbytère qui fut reconstruit à Haussonville.

Si ces maisons n'avaient pas une apparence confortable, elles avaient au midi un magnifique potager, planté d'arbres fruitiers et contenant un vivier pour garder le poisson. Les trois maisons étaient contiguës, les jardins se touchaient sans séparation ; une haie vive, qui se voit encore aujourd'hui, entourait le tout. Nous avons sous les yeux sept ou huit plans de ces potagers. M. Olry les fit dresser vers 1811 pour servir de pièces de conviction dans un procès qu'il soutint à cette époque contre la Commune.

A la Révolution, les biens du chapitre, ainsi que les maisons des chanoines, furent confisqués par la loi du 2 novembre 1789, déclarés biens nationaux et vendus au district de Lunéville.

La maison prévôtale fut vendue au district le 10 Mai 1791. M. Lanty, qui était alors prévôt, acheta la maison que la loi lui confisquait. Ses héritiers la revendirent douze ans après à M. Olry (28 vendémiaire an XI) (1).

La maison adjacente, qui portait le nom de prébende Gauthier, fut vendue le même jour, 11 mai 1791, et achetée aussi par M. Lanty. On a toujours pensé que le prévot, M. Lanty, avait acheté ces deux maisons dans le but de reconstituer le chapitre après la tourmente révolutionnaire: les événements ont déçu ses espérances, et il est mort sans pouvoir réaliser son généreux projet.

Il revendit cette maison le 10 pluviôse an III à

(1) Le titre est entre les mains de Mlle Tétard, actuellement propriétaire de la maison.

Digitized by Google

Jh F. Fricot, qui lui-même la revendit le 9 frimaire an XII à M. Olry, déjà propriétaire de la maison prévôtale.

Enfin la troisième maison, qui était la prébende Petitjean, fut vendue au district de Lunéville, le 11 mai 1791 à Anne Chrétien, veuve Christophe, qui la revendit à M. Olry le 13 mars 1809.

Comme on le voit, M. Olry se rendit successivement acquéreur des trois maisons et des jardins adjacents : son but était de posséder tous les jardins pour les réunir en une seule contenance : en effet, il ne conserva comme habitation que la maison prévôtale, mais garda les trois jardins.

M. Tétard acheta plus tard la maison prévôtale, avec tous les jardins : il restaura et embellit cette vaste propriété.

Ainsi disparut le chapitre d'Haussonville après 356 ans d'existence. Les maisons, les vignes, les champs, tous les immeubles qu'il possédait, les rentes dont il jouissait, furent confisqués, comme tous les autres biens ecclésiastiques, sans compensation aucune, au grand détriment des pauvres ; toutes les fondations faites auparavant disparurent du même coup.

Quant à l'église d'Haussonville, qui était la propriété du chapitre, nous ignorons si, comme tant d'autres, elle fut mise en vente au district ; si elle fut mise en adjudication, il ne se trouva personne pour oser l'acheter. Elle resta inoccupée jusqu'au moment de la promulgation du Concordat. (Loi du 18 germinal, an x.)

Le premier Consul fit suivre le Concordat d'articles organiques. L'article 75 est ainsi conçu : Les édifices anciennement destinés au culte catho-

Digitized by Google

lique, actuellement dans les mains de la Nation, à raison d'un édifice par cure et par succursale, seront mis à la disposition des Évêques par arrêté du Préfet du Département.

Les Églises ainsi rendues au culte, devinrent, d'après la jurisprudence de l'État, la propriété des communes, avec affectation spéciale au service divin, et il n'est pas loisible aux municipalités de les affecter à d'autres usages.

Une des conséquences de ce transfert de la propriété, c'est l'obligation pour les communes, de pourvoir à l'entretien des églises d'abord, parcequ'elles sont propriétés communales, et ensuite, parceque les fabriques, dépouillées de leurs revenus, peuvent à peine suffire à l'entretien du Culte.

Digitized by Google

III

LA PAROISSE D'HAUSSONVILLE

CHAPITRE I

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE DOMPTAIL-EN-L'AIR

De temps immémorial, c'est-à-dire depuis la formation des paroisses, Domptail a été l'Église mère et le centre religieux de plusieurs villages. La paroisse en 1435 comprenait: Domptail où se trouvait l'église, Haussonville, Romain, Méxet ou Mechet: ces trois villages n'avaient point d'église; les habitants étaient obligés d'aller aux offices et de se faire enterrer à Domptail en l'Air.

Primitivement, Domptail était une cure unie à l'abbaye de Moyenmoutier : par suite d'un échange, elle fut unie au chapitre de Saint-Georges de Nancy : celui-ci l'échangea le 12 septembre 1468 contre Dombasle, qui dépendait du chapitre d'Haussonville. Depuis lors, Domptail fut toujours desservi par un chanoine d'Haussonville.

L'église primitive de Domptail fut presque détruite vers l'an 1620 ; c'est sous Charles IV, Duc de Lorraine, vers 1640, que le chapitre d'Haussonville

Digitized by Google

fit rebâtir une nouvelle église paroissiale (1). Cette église tomba en ruines vers 1810 : il ne reste plus aujourd'hui qu'un pan de mur, avec deux fenêtres en plein cintre. A en juger par l'emplacement, elle n'avait pas de grandes dimensions ; aussi, pour procurer un plus grand nombre de places à leurs paroissiens, les curés et de pieux paroissiens ont ajouté successivement plusieurs chapelles latérales : ces chapelles avaient des revenus personnels, qui servaient à les entretenir et à faire acquitter des messes pour les fondateurs.

Nous avons retrouvé dans un *Pouillé ecclésiastique et civil* imprimé en 1711, les détails suivants sur les chapelles (2) : « La chappelle Sainte-Cathe-« rine : collateur, le Curé. La chapelle de l'annon-« ciation de N.-Dame, dont le patronage appartient « à Quirin Saffrant, habitant d'Hossonville, à cause « d'Anne Perrin, sa femme, fille unique de Henri « Perrin. Les revenus sont huit paires et demie de « grains, provenant d'un gagnage à Brémoncourt, « et 3 paires d'un autre gagnage situé à Roville. « Charges : deux messes par semaine. Elle fut fondée « le 23 novembre 1541 par Nicolas Babel, curé « du lieu. »

« La chapelle de Saint-Sébastien et de Saint-

(1) Dans une délibération du conseil municipal de Domptail, du 14 août 1817, à propos d'une discussion avec le conseil municipal d'Haussonville, nous lisons : « Que M. le Préfet veuille bien se reporter au temps primitif de la construction de cette église écroulée, qu'il est de la plus haute antiquité au règne de Charles IV, Duc de Lorraine, sous lequel tout le village de Mexey fut entièrement détruit, et il verra si la commune d'Haussonville a droit de demander 7/8e du sol de l'Église..... »

(2) Pouillé Ecclésiastique et Civil du Diocèse de Toul, par F. Benoit de Toul, capucin. — Imprimé à Toul en 1711.

Digitized by Google

« Nicolas, fondée par Didier Jâquet en 1551. Colla-
« teur Nicolas Godart de Charmois : revenus : deux
« paires de resaux. On dit six messes par an. »

Le patron de l'église était saint Etienne, diacre, premier martyr, en latin : Stephanus, et autrefois en français : Stéphane.

Comme dans beaucoup de lieux, c'est le patron qui a donné le nom au village : Autrefois au lieu de dire Saint-Etienne, Saint-Remy, on disait Dom Etienne, Dom Remy, d'où Domremy. Cette particule est encore placée aujourd'hui devant les noms des religieux de certains ordres ; c'est ainsi qu'on dit : Dom Guéranger. Le mot Dom est le diminutif du mot latin : Domne, qui veut dire : Seigneur, maître, Monsieur. Par abréviation on a dit : Dom Stéphane, par corruption : Dom Staine (1), on finit par dire Dom Taille, Domptaille, et enfin depuis quelques années seulement Domptail. On a ajouté *en l'Air*, parce que le village est situé sur un petit monticule en face de Neuviller sur Moselle.

Sans parler d'Haussonville, dont les habitants, jusqu'en 1802, étaient obligés d'aller à la messe et de se faire enterrer à Domptail, la paroisse comprenait encore deux autres villages : Romain et Mexey, et deux autres dépendances ou censes : le Leumont et les Folies (2).

Romain, hameau qui compte aujourd'hui 60 habitants a été annexé en 1802 à la paroisse de Méhoncourt ; on voit encore, entre Domptail et Romain, un ancien chemin par lequel les habitants

(1) M. Lepage.

(2) Dans tous les actes religieux, le curé signe toujours : Curé de Domptaille, Haussonville, Romain, Mexey et dépendances.

Digitized by Google

venaient à l'église et amenaient leurs morts : on l'appelle *le chemin des Morts*.

Mexey ou Méchet a complètement disparu depuis environ 170 ans : c'était un modeste village situé dans une petite vallée, entre Haussonville et Saint-Mard. On constate encore un décès en 1714; à partir de 1715, il n'en est plus fait mention aux actes. M. Bailly, curé de la paroisse, établit en 1775 l'état des âmes : il ne donne aucun chiffre pour Méchet ; au contraire, il ajoute : Mexey n'étant plus habité depuis environ soixante ans.

Il y a un demi siècle, une famille de maçons a construit sur l'emplacement de l'ancien village une maison qui est encore habitée aujourd'hui. En creusant les fondations, on a retrouvé un puits rempli de débris de maisons : il a suffi d'extraire les décombres pour rendre le puits à sa destination primitive.

Le ban de ce village a été ajouté au territoire de Haussonville.

Le Leumont (1) était une ferme assez considérable, distante de Domptail d'environ deux kilomètres, entre Domptail et Romain. Cette ferme existe encore aujourd'hui. *Leumont* vient de deux mots latins : lupi mons, montagne du loup parce que cette cense, située sur un point culminant, fait face à une autre ferme, située aussi sur une éminence, à l'ouest de Lunéville, et qui s'appelle : *Léomont*, léonismons, montagne du Lion.

Les Folies, autre dépendance de Domptail, sont complètement disparues depuis bien longtemps.

---

(1) On trouve quelquefois Levémont.

Digitized by Google

M. Desbœuf, faisant en 1738, l'énumération des biens-fonds donnés primitivement au Chapitre, s'exprime ainsi : « Veuillent et concedent (les fondateurs) et octroyent 15 florins 10 gros, monaoye coursable qu'ils ont chacun an sur la riviere de Mozelle, qu'on dit la Folie prest de Thonnois.

Ce ban dit la Folie dont l'on vient de parler cy dessus, est un territoire assé considerable, et haute justice, joignant le ban Dhaussonville, la maison Seigneurialle, et celles des fermiers, bergé etc. qui estaient situées sur cette montagne appelée la côte de la Folie, sont aujourd. entierem. ruinées, la charrue passe sur leur ruine. »

Il y avait donc plusieurs maisons, et même une maison Seigneuriale. A quelle époque ces habitations ont-elles disparu ? Il est possible que ce soit avant 1600. Les traditions locales ont conservé le souvenir de ces habitations : l'imagination populaire a brodé un récit tragique sur la mort de la dernière fermière. On raconte, en effet, que cette femme, malgré une distance de deux kilomètres, venait souvent veiller à Haussonville pendant les longues soirées d'hiver, accompagnée par deux chiens de ferme. Une nuit, en s'en retournant, elle aurait été dévorée par ses chiens. Ce n'est guère vraisemblable pour quiconque connaît la fidélité de ces animaux. S'il y a quelques fondements à cette histoire, il est à supposer que cette femme aura été attaquée par un loup.

Telles étaient les annexes ou dépendances de la paroisse de Dom Etienne ; ni Romain, ni Méxcy n'ont jamais eu d'église.

A la Révolution de 93, on vendit sur la place publique de Domptail tout le mobilier de l'église :

Digitized by Google

ornements, armoires, statues etc. ; les anciens se rappellent avoir entendu leurs pères raconter *l'encan du bon Dieu*. Une petite statue de l'Immaculée Conception est conservée dans une famille d'Hausonville. Nous avons retrouvé, sur les combles d'une maison de Domptail, l'ancienne statue de Saint-Nicolas : elle est en bois doré, bien sculptée, et mesure environ quatre-vingt-dix centimètres : nous avons aussi vu un gradin de l'ancien autel avec une partie du retable, le tout en bois sculpté et doré.

On trouve encore, déposé à la Mairie et provenant de l'ancienne église, un surplis et deux étoles dont se sert M. le curé d'Haussonville pour administrer les moribonds, ou pour faire les enterrements.

M. Humbert, ancien curé d'Haussonville, a laissé une note ainsi conçue : « Monsieur Renaud Nas, maire de la commune de Domptail, a livré à la fabrique d'Haussonville et Domptail, du consentement des habitants et particulièrement du conseil municipal de cette dernière commune :

1e Six chandeliers en cuivre, hauts de quarante-neuf centimètres, non compris l'aiguille, mais jusqu'au niveau de la bobèche.

2e Deux petits chandeliers aussi en cuivre et non argentés pas plus que les grands, hauts, mesurés comme ceux-ci, de trente-trois centimètres.

3e Un Christ, même matière, haut en tout de cinquante centimètres près.

4e Un petit encensoir, même matière avec une navette en fer blanc.

Entendu que ces objets qui ont appartenu à l'ancienne Eglise de Domptail qui était aussi pa-

Digitized by Google

roissiale pour Haussonville, seront employés dans l'église actuelle, sans pouvoir être alienés... que si les habitants de Domptail construisent une chapelle ou oratoire dans cette commune, ils auraient droit de réclamer ces objets.

Les membres du conseil de fabrique (d'Haussonville) observent avant de signer ce récépissé que si les habitants de Domptail bâtissaient une chapelle longtemps après cette époque, et que si les objets ci-dessus n'existaient plus alors, la fabrique ne seraient pas tenue de les payer.

Haussonville, le 31 Juillet 1836. »

Ont signé : Humbert, curé.
Lap. J. B. Maire.
Christophe-Pierson, Petit-fils.

Au rétablissement du culte, en 1802. Domptail, qui ne s'était pas relevé de ses ruines, perdit son titre d'Eglise paroissiale. Haussonville fut érigée en succursale, et depuis ce moment, les habitants de Domptail sont obligés, pour assister aux offices, de faire le chemin que les gens d'Haussonville avaient parcouru pendant sept ou huit cents ans.

Au commencement du siècle, l'église de Domptail menaçait ruine ; on ne pouvait plus y faire les offices. En 1813, la municipalité fut invitée par M. le Sous-Préfet de Lunéville, à trouver des fonds pour rebâtir un oratoire : M. Nepveu, architecte à Bayon, avait fait un devis estimatif, s'élevant pour la restauration de l'église, à la somme de 835 fr. 64 centimes et pour la tour à la somme de 720 fr. 47 c.

Digitized by Google

Les faibles ressources de la commune (1) et la pauvreté des habitants ne permirent pas d'entreprendre la restauration de l'oratoire : on se contenta de refaire la tour, afin d'y placer une cloche d'alarme en cas d'incendie.

La tour fut réparée, mais l'église dont la toiture était déjà effondrée, ne fut pas restaurée ; elle finit par crouler complètement quelques années plus tard. Chacun prit à son gré les pierres de taille pour en faire des fenêtres, des portes et autres choses.

Ainsi disparurent les derniers vestiges de l'antique église de la paroisse de Domptail.

Domptail est aujourd'hui un petit nid, perché sur une hauteur : il est plus beau de loin que de près : ce hameau qui ne compte plus que 90 habitants, devait être autrefois un village assez considérable : bouleversé comme tous les villages voisins, il ne se releva pas de ses ruines.

(1) Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal de Domptail : « Séance extraordinaire.

Du quinze Septembre dix-huit-cent treize, présents MM... les membres du Conseil municipal de Domptaille en l'Air, convoquant extraordinairement par le maire pour l'exécution de Larrété de M. le Préfet du département du 31 juillet dernier, sur une lettre qui lui a été écrite le 17 juin aussi dernier, par M. le Sous-préfet et relatives aux *réparations* qui sont à faire à Tour de Léglise de ce lieu ainsi que construction dun oratoire, daprès les devis et Etat estimatif qui ont été dressé per le Sieur Nepveu de Bayon.

Le conseil assemblé pour faire connaitre positivement son intention, aprés avoir pris connaissance du rapport du Sieur Nepveu, et de charger le Maire de provoquer une souscription volontaire des habitants.

Lecture de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet dont la fin se termine par l'extrait ci-dessus. Le conseil prenant en considération 1° que les ouvrages à faire pour réparer la tour se porteraient à la somme de sept-cent vingt francs quarante-sept centimes. 2° Celle de la consruction d'un oratoire, déduction faite de la valeur des matériaux qui

Digitized by Google

CHAPITRE II

L'ÉGLISE DE HAUSSONVILLE

L'église d'Haussonville est composée de deux parties bien distinctes qui la rendent tant soit peu irrégulière : les personnes qui n'en connaissent point l'origine la trouvent très défectueuse au point de vue de la disposition. Elle se compose en effet de l'ancienne collégiale, et d'une nef ajoutée plus tard. Cette nef n'ayant point été construite dans le même style que l'église du chapitre, il y a un défaut d'unité qui frappe immédiatement les regards.

L'église du chapitre a été construite en 1435 par Jehan comte d'Haussonville, et Dame Irmenson Dautel, son épouse, afin de procurer un local religieux aux chanoines et à l'hôpital : jusque-là il n'y avait pas eu d'église à Haussonville. En même temps, le Comte, pour ne plus faire sans doute le chemin de Domptail, fit construire dans la collégiale même, une chapelle latérale sous le vocable de Saint Georges : cette chapelle sert aujourd'hui de nef aux hommes.

---

pourraient servir au remplois, à huit cent trente cinq francs soixante quatre centimes, 3° que si l'on se bornait à rétablir seulement la Tour, il resterait des matériaux provenant de la démolition de l'église environ deux cents francs, et qu'en vendant ces débris la commune n'aurait plus à fournir pour solder la dépense de réparation de la Tour que cinq cent vingt francs quarante sept centimes.

En observant sur ces objets qu'il est douteux que l'on puisse obtenir de lavente les deux cents francs... il faut compter au moins six cents francs, pour la dite dépense sans l'oratoire. Considérant que les habitants sont en très petit nombre dans cette commune, et peu fortunés, que les ayant invité à souscrire chacun suivant leur moyen... et que cette souscription est nulle et sans produit, le conseil considérant encore que le village de Domptaille Enlair porte son nom, étant fort élevé, et que dans le cas d'un incendie la commune sans cloche ne pourrait obtenir de prompts secours des communes environnantes

Digitized by Google

Cette église de style gothique n'était point paroissiale ; elle ne devait servir qu'au chapitre, à l'hôpital et au château : les habitants d'Haussonville devaient comme auparavant, aller aux offices à Domptail.

Nous avons dit que le patron de la chapelle Seigneuriale était saint Georges : les Comtes d'Haussonville, qui étaient tous des guerriers valeureux, avaient choisi pour patron le type de la vaillance et du courage militaire, le glorieux saint Georges.

Le patron de la collégiale était saint Claude. Depuis la restauration du culte, saint Georges est devenu patron de l'église toute entière, et saint Claude fut tout-à-fait oublié.

Les Comtes d'Haussonville ayant choisi saint Georges comme patron, le village fêta naturellement le patron des Seigneurs : de temps immémorial, la fête du village a lieu le 1er Dimanche de Mai, c'est-à-dire le Dimanche après la Saint-Georges.

Il est regrettable qu'à la restauration du Culte on ait oublié saint Claude. Personnellement nous

---

qui sont éloigné de plus de dix huit cents mètres de ce lieu, qu'étant sans eau courante, n'ayant que des puits très profonds dans Lendroits, et une petite fontaine, d'ailleur peu de monde dans son intérieure serait dans le cas de mettre tout le vilage dans le plus éminents dangers ; pourquoi le conseil municipal estime qu'il y a lieu de réclamer des autorités qu'il soit retenu sur la vente des patis la somme nécessaire au rétablissement de la tour de l'église, ou si mieux avant la vente en séparer une portion équivalente à la somme pour être vendu au profit de la commune et l'argent en provenant être emploiié a cet objet et à la reconstruction d'un petit oratoire.

En conséquence Monsieur le Préfet par l'intermédiaire de Monsieur le Sous-Préfet sont l'un et l'autre invité d'avoir la bonté de faire agraier leur demande vue l'urgence et en obtenant cette justice, Les membres du Conseil soussigné ne cesseront d'être avec la plus grande sincérité reconnaissante et respecte. »

Digitized by Google

avons été heureux de trouver saint Georges comme patron : nos premières années de sacerdoce se sont passées à Nancy, sous l'église de ce glorieux saint, et nous en avons conservé le plus affectueux souvenir.

Toutefois nous nous proposons de faire déclarer saint Claude titulaire de l'église tout en conservant saint Georges pour patron : il y a des églises, dont le titulaire n'est pas le patron. Ainsi on rendra à saint Claude ce qui lui est dû : le maître autel actuel, qui était le maître-autel de la Collégiale, est dédié à saint Claude.

Outre la chapelle des Seigneurs placée à gauche du maître-autel, il y avait, à droite, une petite chapelle dédiée à saint Nicolas : elle forme comme un petit transept. Dans cette chapelle se trouvait un autel aujourd'hui disparu. Pour faire revivre ces souvenirs, nous nous proposons de faire placer les statues de saint Georges, de saint Claude et de saint Nicolas dans leurs chapelles respectives.

Après 1435, à une époque qu'on ne saurait déterminer avec précision, comme le chemin entre Haussonville et Domptail était en très mauvais état, les Comtes, sur la demande des habitants, et avec l'agrément du Prévôt et du Curé de Domptail-Haussonville, bâtirent une nef, afin que les vieillards, les infirmes, et quelques autres paroissiens pussent assister le Dimanche à une *Messe matutinale :* cette nef devint une annexe de Domptail et fut en quelque sorte paroissiale : toutefois aucun prêtre étranger, soit religieux, soit séculier ne pouvait prêcher, confesser, sans le consentement du Prévôt du Chapitre. Quoique devant servir à la paroisse, cette

Digitized by Google

nef faisait partie de l'église collégiale et demeurait sous la juridiction du Prévôt.

Il faut dire que le Chapitre, comme toutes les corporations religieuses en général, tenait fort à ce qu'il appelait ses droits, ses privilèges ; et malheur à quiconque, fût-il évêque, aurait la maladresse d'empiéter sur ces privilèges.

Lorsque, par exception, un habitant d'Haussonville devait être inhumé dans le cimetière de la Collégiale, le curé faisait la levée du corps ; mais le semainier du Chapitre prenait le corps à l'entrée de l'église, et le casuel intérieur était pour le chapitre.

En 1784, Monseigneur de Fontanges, Évêque de Nancy, vint donner la confirmation à Haussonville, aux enfants du lieu et des paroisses voisines. Il est probable que le Prévôt songea a faire des difficultés : peut-être avait-il la prétention d'empêcher l'Évêque d'administrer le sacrement de Confirmation dans l'église du Chapitre, sous prétexte qu'elle n'était pas paroissiale. Monseigneur fit comprendre sans doute à ce trop zélé Prévôt, qu'étant évêque du diocèse, il avait juridiction ordinaire sur l'église du Chapitre d'Haussonville, et pouvait y administrer les sacrements. Toutefois le Prévôt n'assista pas à la procession qui conduisait Monseigneur du presbytère à l'église.

Nous copions textuellement le procès-verbal de cette cérémonie ; il est redigé par le Curé de Domptail-Haussonville, chanoine du Chapitre, qui ne partageait pas les idées de son Prévôt : « L'an mil sept cents quatre vingt quatre le seize Septembre, Monseigneur François de Fontanges, évêque de Nancy, primat de Lorraine, s'étant rendu

Digitized by Google

à neuf heures du matin chez le sieur Bailly, curé d'Haussonville, qui, assisté de ses paroissiens, et, après avoir observé le cérémonial marqué dans le rituel, a conduit *seul* de sa maison à l'église collégiale sa Grandeur, et reconduit de mème, sans que le Chapitre ait pu s'y opposer, et a de suite administré dans la dite église le sacrement de Confirmation à plusieurs paroisses, notamment aux enfants de cette paroisse, dont voicy les noms; le présent acte dressé pour servir aux Curés nos successeurs dans le cas de quelques prétentions de la part du Chapitre, est signé des Maire et Gens de justice du dit lieu (1) ».

Ont signé: Bailly curé d'Haussonville
J. Janot greffier
François Tétard - N. François.

La nef, ajoutée postérieurement à la construction de la Collégiale, fut incendiée en 1635 (2). Elle ne fut rebâtie que plus de trois quarts de siècle après, c'est-à-dire en 1720. On conçoit que de 1635 à 1690, c'est-à-dire pendant la guerre de Trente ans et pendant l'occupation française, on ne pouvait songer à bâtir des églises : chacun avait peine à vivre ou était occupé à relever sa chaumière après des désastres sans nom. Ce fut seulement vers 1718 que M. Gérard, alors curé de Domptail-Haussonville, fit rebâtir à ses frais une nouvelle nef, sur l'emplacement de l'ancienne. C'est M. Desbœuf, neveu et successeur de M. Gérard, qui consigne le fait : « Il a en outre fait réédifier à ses propres frais la nef de L'église Collégialle qui avait été incendiée du tems des guerres (qui était à la

(1) Extraits des Actes Religieux de la paroisse. Année 1784.
(2) M. Lepage. Statistique de la Meurthe. Article : Haussonville.

Digitized by Google

charge de Messieurs nos Collateurs) la relevé de ses ruines, come on la voit auiourd. la orné de deux autels en dedans, seavoir celui de Saint Georges en dedans et celui de Sainte Anne, de chaire à prêcher (1) de confessionaux, de balustrade, de tambour aux portes,..... »

C'est cette église propriété du chapitre, bâtie par les comtes, entretenue par eux et par le chapitre, agrandie, embellie par les soins et avec l'argent des curés de Domptail-Haussonville, qui a été déclarée propriété nationale et mise en vente au district de Lunéville en 1791. Comme il n'y eut point d'acquéreur, le Décret de Thermidor en a transféré la propriété à la commune : cette église sert aujourd'hui d'église paroissiale à Haussonville et à Domptail.

Pendant la révolution, après 1793, le président du District, un nommé Briquel, dont le nom figure sur toutes les affiches annonçant la vente des biens nationaux, vint prêcher à l'église pour convertir les habitants à la foi républicaine. Il paraît qu'il n'eut pas beaucoup de succès.

Au commencement de ce siècle, l'église était, dans un état voisin de la misère : fermée au culte pendant plusieurs années, sans aucunes réparations, les fenêtres et les toitures demandaient de sérieuses réparations. La commune, administrée alors par des hommes intelligents et religieux (2),

(1) La chaire était placée contre un mur, au milieu de la nef occupée actuellement par les femmes.

(2) Nous membres du conseil municipal de la commune de Haussonville assemblés pour délibérer sur les besoins de l'église ; considérant qu'il manque absolument de linge et d'habits qui n'ont pas été renouvelés depuis plus de trente ans, et qu'il faut ou cesser les offices, ou acheter les choses nécessaires... Délibér. du 8 mai 1818.

Digitized by Google

s'imposa des sacrifices pour la restauration de l'église ; en 1818, elle achète des ornements et du linge pour la célébration des offices divins.

Le décret de 1809 avait bien établi les fabriques : mais les ressources étaient à créer (1). D'autre part, les communes étaient obérées de dettes contractées pendant la révolution et pendant les ruineuses guerres de la fin de l'Empire.

En 1820, la commune fit recouvrir à neuf le clocher. Sur un avis présenté par M. Nepveu, géomètre à Bayon, M. Pariset, entrepreneur, recrépit les murs du clocher, refit la toiture de l'église, le lambris de la nef et le beffroi des cloches.

A partir de 1824, il y eut enfin un presbytère et un curé résident : c'était M. Humbert. Il s'occupa activement, et avec un zèle intelligent de réparer les injures du temps : la fabrique réorganisée fonctionna régulièrement, et tous les ans on put faire quelques réparations : les fenêtres n'avaient plus de vitraux ; ce fut la première réparation de M. Humbert.

Après 1840, M. Lacasse, son successeur, fit enlever toutes pierres tombales qui se trouvaient dans les allées pour les faire remplacer par le pavé qui se voit encore aujourd'hui. Il fit de plus construire une tribune, devenue nécessaire depuis longtemps, afin de donner des places à tous les paroissiens.

---

(1) Nous avons retrouvé un budget de la fabrique pour 1822. Les ressources prévues s'élevaient à 72 fr. (60 fr. pour places de bancs, et 12 fr. de droits de fabrique dans les inhumations). Les dépenses indispensables étaient évalués à 382 fr. 25, d'où un déficit de 210 fr. 25 que la commune devait solder.

Digitized by Google

M. Humbert, successeur de M. Lacasse, n'eut plus qu'à embellir l'église : des personnes généreuses l'aidèrent de leur bourse.

Ces trois Messieurs sont les véritables fondateurs de la paroisse moderne d'Haussonville et les restaurateurs dévoués de l'église : c'est un devoir sacré de conserver la mémoire de ces généreux et zélés bienfaiteurs. En 1889, sur l'initiative de M. l'abbé Paquatte curé de la paroisse, le lambris de la nef a été remplacé par un plafond cintré, qui donne l'illusion d'une voûte.

L'ancienne horloge avait été donnée avant 1528 par un chanoine d'Haussonville, M. Georges Anthoine qui fut plus tard curé de Saffais et Vigneules (1) ; c'est le même qui donna aussi la grosse cloche du Chapitre. L'horloge subsista jusqu'en 1880. Cette année-là, la commune fit l'acquisition d'une horloge moderne ; elle a été fournie par MM. Gugumus de Nancy.

Nous terminerons ce chapitre par l'historique des cloches de la paroisse. Avant la Révolution, les paroisses n'avaient généralement qu'une seule cloche, soit parce que les populations n'avaient pas autant le goût de l'harmonie, soit pour d'autres motifs.

Domptail, église mère, ne posséda probablement jamais qu'une cloche ; du moins il n'y en avait qu'une en 1802. Elle avait été fondue à Nancy et pesait 2160 livres anciennes ; elle avait été bénite le 20 Novembre 1768, et s'appelait Anne Charlotte : elle remplaçait une autre cloche bénite le 23 Oc-

(1) Nous avons entendu plusieurs fois répéter dans le village que l'ancienne horloge avait été apportée à Haussonville pendant la révolution et provenait de l'abbaye de Belchamp : C'est une erreur qu'il faut corriger.

Digitized by Google

tobre 1746, et qui avait eu pour parain Charles Bernard de Cléron, comte d'Haussonville, et pour marraine Louise Antoinette de Lenoncourt, née Lambertye (1).

En 1818, Haussonville ne possédait plus q'une seule cloche pesant 1880 livres anciennes : nous ignorons l'époque où la seconde a été supprimée : il est certain que le Chapitre avait deux cloches, puisqu'il est dit que la Messe du Prévôt est annoncée par deux cloches : nous pensons être dans le vrai en disant que la seconde cloche a été prise au commencement du siècle pour faire des canons.

En 1817, la cloche de Domptail éprouva un accident ; on profita de l'occasion pour refondre les deux cloches de Haussonville et de Domptail, et en faire quatre, dont trois pour Haussonville et une pour Domptail.

Le conseil municipal de Haussonville prétendit avoir droit aux sept huitièmes des deux cloches (2). Le conseil se fondant sans doute sur ce que la cloche de Domptail avait été acquise autrefois par les cotisations des habitants de la paroisse, réclamait une part de propriété proportionnelle au chiffre des habitants. Cette prétention avait un semblant de justice, mais elle n'était pas conforme

(1) Extrait des Actes Religieux de la paroisse de Domptail : Années 1746 et 1768.

(2) Séance du 13 Mai 1817, trois heures de relevée. Nous membres composant le conseil municipal de la commune de Haussonville soussignés. Considérant que la commune de Haussonville possédant 7/8e des deux cloches de Haussonville et Domptail, et devant par conséquent en rendre une du poids de 1/8e à cette dernière, il est nécessaire de les fondre pour parvenir à ce but que la commune ne pourrait atteindre autrement en ce moment, qu'en outre le sonnage de plusieurs cloches est plus compatible avec la solennité des Cérémonies de l'Église, avons délibéré ce qui suit..... Extrait du Reg. des délibérat. 1817.

Digitized by Google

à la législation. En 1802, tout ce qui restait invendu des édifices religieux devint la propriété des communes : la cloche de Domptail appartenait donc tout entière à Domptail. Les habitants de Romain qui, avant la nouvelle délimitation des paroisses, dépendaient de Domptail, avaient autant de droits de réclamer une part proportionelle.

Quoiqu'il en soit, les habitants de Domptail ne firent pas d'opposition sérieuse : les deux cloches furent fondues à Haussonville même, près du Château : des deux on en fit quatre : trois pour Haussonville et une petite pour Domptail. Les deux communes n'ayant point de ressources pour payer le fondeur, celui-ci devait, avant la fonte, prélever un poids de bronze déterminé pour son paiement.

La cloche de Domptail, fondue en 1818, existe encore. Le conseil municipal de Domptail, qui s'était soumis de bonne grâce aux exigences de celui d'Haussonville, n'était pas tout à fait rassuré sur l'avenir de sa cloche : ses appréhensions se trahissent dans l'inscription qu'il y fit mettre. On lit en effet sur le bronze : « L'an 1818, la cloche de Domptail a été bénite par Monsieur le Curé de Ferrières administrateur d'Haussonville. J'ai eu pour parrain Dieudonné Perrin propriétaire à Domptail et pour marraine Madame Anne Catherine Joséphine Boulanger épouse du sieur Nicolas Renaud.

J'appartiens à la commune de Domptail. »

Est-ce assez naïf ? Le conseil, ne pouvant mettre le sceau de la mairie sur le bronze, y fait graver la formule : J'appartiens à la commune de Domptail ! Gens de Haussonville vous êtes avertis : vous avez eu les sept huitièmes de la première cloche,

Digitized by Google

vous n'avez plus rien à prétendre : la cloche de Domptail est bien la propriété de la commune : c'est écrit.

Les cloches de Haussonville subsistèrent jusqu'en 1874. Le jour de la Toussaint, la moyenne éprouva un accident, et l'on se décida à faire une nouvelle sonnerie. Les nouvelles cloches, sorties des ateliers de MM. Martin et Beurnel de Nancy, furent bénites par M. Humbert, curé de la paroisse, le 18 avril 1875.

Sur chacune des cloches se trouve un crucifix en relief, ainsi que l'inscription : *J'ai été bénite par Mr Nicolas Joseph Humbert curé d'Haussonville ; j'ai été fondue en 1875 par Messieurs Martin et Beurnel, fondeurs à Nancy.*

Sur la petite, consacrée à saint Joseph, on lit :

Mon parrain : Mr François Joseph Perrin, maire de Domptail.

Ma marraine : Melle Joséphine Humbert.

Sur la moyenne, dédiée au Cœur immaculée de Marie :

Mon parrain : Mr Lucien Husson.

Ma marraine : Marie Janot, dame Collet Vital.

Sur la grosse, consacrée au Sacré-Cœur de Jésus :

Mon parrain : Mr Célestin Pierson, maire d'Haussonville.

Ma marraine : Melle Hortense Tétard.

La petite pèse 298 kilog., la moyenne 420, la grosse 594.

Inscriptions murales.

On trouve dans la chapelle Saint-Nicolas quatre

Digitized by Google

inscriptions, dont deux sur marbre et deux sur pierre : nous les reproduisons littéralement :

CYGIST VENERABE
ET DISCRETTE PERS
ONE MESSIRE FRANCOIS LE
HOUSSE IADIS PVOST
ET CHANOINE DE LEG
LISE COLLEGIATTE DH
AVSSONVILLE QUI M
OVRVT LE XIX DECEM
BRE 1634. QVI A LEG
UÉ CENT FRANCS EN L
A DITE EGLISE A CHARG
E DAVOIR VN OBIT PAR
AN. PRIÉ DIEV POUR
SON AME

Messire Nicolas Poirson Daize-
loy (1) chanoine et prévôt XIIe de
Céans a fondé un service solennel.
Par chacun an, pour le salut de son
ame qu'il rendit à Dieu le XXVIe
Mars 1598, et se doit officier cet
obyt a tel ior par choristes diacre
et soubdiacre avec trois Messes
Et les Vigiles précédentes a
leffet de quoy a done trois cents
francs por convertir et appliquer
aux rentes de ceste Eglise. A
Voulu aussi être employez
Cent cinquante francs por une

(1) Aizeloy est l'ancien nom d'Azelot.

Digitized by Google

Cénotaphe

renfermant 4 inscriptions

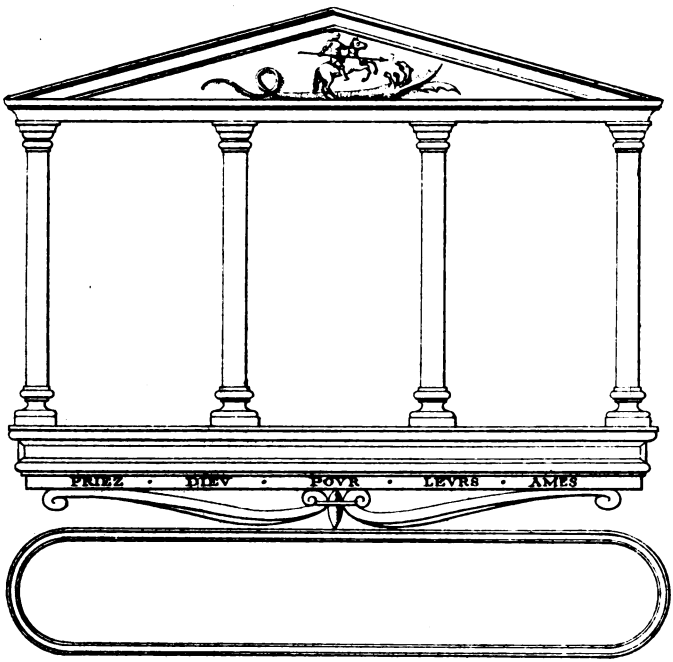

dont 3 du XVIIe siècle

et 1 du XVIIIe

Digitized by Google

Digitized by Google

fois aux réparations de lhopital
et maison prevostale, priez por
luy qui gyst devant ceste
autel.

La 3e épitaphe est écrite en lettres minuscules gothiques : nous la reproduisons en lettres ordinaires avec les abréviations qui sont dans le texte.

Cy devat gist messire iehan colin de courcesseux
iij prevost de ceste eglise qui ait fondey troys mes
se chune sepmaigne a cest autel lune le dymeche (1) de
la domée (2) l'autre le mardi de requie et l'autre le mercre
de saict nicolas por lesquelles troys messes il ait do
ney et assigney alad' eglise chun an xxi fras de rete
annuelle et perpétuelle. lequel trepassa lan de grace nre
signe mil cccc iiijxx et vij (3) le xx iiij iour du moys
d'octobre. Pries Dieu pour luy.

CY DEVAT GIST VE (4) ET
DISte PERne Mre OLRY OLRY
PBRE PREVOST DECEAS
ET CVRE DE MACHelle (5)
LEZ NANCY QVI A AS

---

(1) Vieux mot lorrain qui veut dire Dimanche.

(2) Domée est l'abréviation d'un mot que nous n'avons pu découvrir. Après avoir parcouru les noms donnés autrefois à chaque Dimanche nous n'en avons trouvé aucun qui approche de domée.

(3) Lisez : 1487.

(4) VE commencement du mot vénérable. De même après, on lit trois mots abrégés : DISte, PERne, Mre, lisez : Discrette, Personne, Messire. A la 7e ligne on trouve en abrégé CHVN pour chacun.

(5) MARCHelle est l'abréviation de Marchéville. C'est l'ancien nom de Maxéville en latin - Marchevilla. On disait aussi : Marchainville et Maxainville.

Digitized by Google

SIGNE DEVX FRANS
DE RENTE CHVN AN
POVR SON OBIIT ET
DECEDA LE 7E OCTO
BRE 1577. PRIEZ
DIEV POVR LVY:·

Dans l'un des murs de la nef reconstruite en 1720, à gauche, se trouve un cénotaphe renfermant quatre inscriptions. Ce cénotaphe, assez remarquable par sa forme, se compose de deux parties. Sa partie supérieure remonte, d'après les dates, à une époque postérieure à 1613, mais antérieure à la destruction de la première nef ; la partie inférieure comprend tout simplement une pierre arrondie aux deux extrémités, longue de deux mètres, sur une hauteur de 43 centimètres.

Lors de la reconstruction de la nef actuelle, en 1720, on a replacé dans le mur le cénotaphe de l'ancienne nef : la corniche supérieure et quelques lignes saillantes ont été ébréchées lors de l'incendie dont nous avons parlé ; la troisième inscription est illisible en deux endroits, par suite de quelques éclats de pierre qui ont été remplacés par du mortier.

Dans le triangle supérieur se trouve un petit Saint-Georges à cheval, terrassant un dragon.

Après 1726, on a ajouté au-dessous une pierre longue, renfermant l'épitaphe de M. Claude Bertrand 20e prévôt, probablement parent des Bertrand dont il est question dans les inscriptions supérieures.

Les trois inscriptions de l'ancien cénotaphe sont en lettres minuscules, tandis que l'inscription infé-

Digitized by Google

rieure, qui date d'un siècle après, est en lettres majuscules.

Voici les 4 inscriptions.

1. A LHONNEUR DE DIEU
ET POVR ETERNISER LA MEMOIRE DE
Fut Venerable Et Discrète Persone
Mre Didier Bertrand Vivant Chanoy
ne De la Cathédrale de Toul Ou son Corps.
Gist. Il a Done Por So Obit Cent Frans
A Lesglise de Ceans. Il Rendict Son
Ame A Dieu Le 8 April 1590.
Comme Aussy De Fut Honorable
Iaque Bertrand Vivant Cappitaine Et
Officier Por Son A.A Sargueminde Ou So
Corps Repose. Il A Done Por Son Obit
Cent Francs A Léglise De Ceans Et Au
tant A Domptaille La Rente Se Deliure
Par Le Chapitre Dicy Au Vicaire
Du dict Doptaille.
Il Trepassa le zoe Apuril 1611.

---

2. Et De Fut Honorable Home Georg.
Mandidier Bertrand Son Frère Viuant
Recepueur et Officier des Seigr
De Ce Lieu Qui Trepassa le zze
Novembre 1613. Ont Doné Luy Et
Nicole Poira Sa Femme Deux Cent
Cinquante Frans A Lesglise De Ceans
Pour Avoir Deux Obit Chun An Lun
Au Dict ior z z Novembre Laue Au Lan
demain Du ior St Sebastion Avec Les
Vigiles Precedetes E Vne Messe Sole

Digitized by Google

nelle Au Dict ior St Sebastien A Charge q
18 Gros Saulmonerot Aux Pauures A
Chune Fois q Lesdts Obiits Se Diront
Plus ont Doné 50 Frans A Convertir En
Rete Por La Fondation de la Messe qui Se Dict
Solenele Au ior Ste Anne Annuelement.

---

3. Aussy De Fut Venehle Et Diste Persoe
Mre Antoine Bertrand 14e Prevost De
Ceans qui Rendit So Ame A Dieu
Le 19e Decembre 1615 Et A Doné Cent
Cinqte Frans A Ceste Esglise A Charge
Dune Messe Solenelle qui Se Dict
Le ior S. Ant.....
Por Les.....
Precedentes Distribuat..... ....
Cinq Gros Aux Pauures Et Autant
Au Margueillier Por Sonner La Dicte
Messe Solennelement. Et De Fut Nicolas
Bertrand Vivant Tabellio Demt Audt
Hausson^le Leql. A Done 50 Fras Ceas Por So
Obit qui Se Dict Le Vendredy Avat Pasques
Fleurie Et Se Distribuet 17 Gros Aux Pau
ures Chun Audict ior Deceda Le
x1 Decembre 1577.....A
Domptaille.

Ces trois épitaphes se trouvent l'une à côté de l'autre dans chacun des compartiments du cénotaphe.

Au dessous se trouvent ces mots :

PRIEZ DIEV POVR LEVRS AMES.

Digitized by Google

Un siècle après on plaça au-dessous une longue pierre avec l'épitaphe ci-jointe :

HONBle . CLAVDE . FRANÇOIS . BERTRAND . 20e . PREVOT . A FONDE . AU CHAP . SEPT . PAIRES . DES . GRAINS . POUR . DOUZE . MES . BAS . TOUS . LE . 9e . DE CHAQVE . MOY . ET VNE . Gde MES . AVEC . UN NOCTVRNE . ET LIBERA . LE . IOVR . DE . SON DECEZ . LE 18e MAY 1726 . AGÉ . DE . 83 AN . LES . DIT . SEPT . PAIRES . SONT . RACHETABLE . DON . LA MOITIÉ . ET . RACHETÉ . PAR . VN . DES HERITIERS . A FONDE . 4 . MES . BAS . VNE . PAR CHAQVE . 4 . TEMP . ANNVEL . A . DONNÉ . A . IEAN . RICHARD . VNE . MAISON . ET GAGNAGE . CHARGE . AVO . SY . DE LIVRER . HUIT . ESCVS AV . CHAP . PAR AN . POVR . DISTRIBUER . AVX . PAVVRES . DV . LIEV . A . FONDE . DE . PLUS . 7 . Gde . MES . SCAVOIR . VNE . POVR . IOSEPH . BERTRAND . SON . FRERE . DECEDE . LE . 28 . IVLLET . VNE . POVR . IACQVE . BERTRAND . SON . Gd PERE . LE . 21 . IANVr . VNE . POVR . GEORGES . BERTRAND . SON . PERE . LE . 9 . IVN . LES . 4 . AVTRES . MES . POVR LE . REPOS . DES AMES . CLAVDE . MORIVILLE . LEVRS . BEAVPERE . ET DE SES PARENTS . POVR . LES . DITS . 7 . Gdes MES . IL . A LEGVE . AV . DIT . CHAP . VNE . RENTE . DE . 50 . FRANCS . FAISANT . VN . CAPITAL . DE . 1000 F . SVR . LE . GAGNAGE . DE . DOMPTAIL . CENT FRANS AV CHAP . POVR . 2 . MES . BAS . POVR . IACQVE . ET . GEORGE . LES . BERTRAND . PERE . ET GRAND . PERE . CY . DESSVS . IOVR . DE . LEVR . DECEZ . ONZE . CENTS . FRANS . FAISANT . 55 . FRANS . DE . RENTE . ANNVEL . POVR VNE . MESSE . BASSE . PAR . CHVN . MOIS . DE . LAN . ET . TROIS . HAVTES . AVEC . LIBERA . LE . 17 . MAY . QVI . SE . DIRONT . A . PERPETVITE . POVR . LES CLAVDE . FRANÇOIS . BERTRAND . PREVOT .
CETTE . EPITAPHE . GRAVÉE . AVX . FRAIS . DV . SIEVR . SAMSON . SOVLIEVTENANT . DES . GARDES . DV . CORPS . DV . ROI . DE . POLOGNE .

Il existe encore une pierre tombale de l'ancienne collégiale.

Elle mesure deux mètres de longueur, un mètre de largeur et vingt-deux centimètres d'épaisseur.

Sur cette pierre se trouve dessinée avec des lignes, la personne qui était inhumée dessous. C'est la tombe de Claude de Hassonville, veuve de Gaspard de Marcossey, décédée en mai 1595.

Digitized by Google

Autour de ce personnage, on voit les écussons des huit quartiers de Claude d'Haussonville :

à gauche : 1 Hasson - 2 Autel - 3 Anglure - 4 Castelle ;

à droite : 5 Heu - 6 Les Chevillots - 7 Bradebourg - 8 Chenery.

Voici, d'après ces quartiers, la généalogie de cette dame :

1 Hasson	2 Autel	3 Anglure	4 Castelle	5 Heu	6 Les Chevillots	7 Bradebourg	8 Chenery
Jean I d'Haussonville	Irmenson d'Autel	Simon Saladin d'Anglure	Isabeau du Châtelet	Jean de Heu	Jeannette Les Chevillots	Godefroy de Brandenbourg	Catherine de Chenery
Balthazar d'Haussonville		Anne d'Anglure		Nicolas de Heu		Marguerite de Brandenbourg	
Jean III d'Haussonville				Catherine de Heu			

Claude d'Haussonville, femme du Sire de Marcossy, la dernière d'Haussonville.

Nous transcrivons textuellement l'inscription que nous avons relevée sur la pierre :

CY GYST HONOREE DAME CLAVDE DE HASSON
VEVVE DHO^re^ S^r^ GASPARD DE MARCOSSEY LAQVELLE
DECEDA LE DERNIER DE MAI 1595. PRIEZ DIEU POUR ELLE.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME

LES CIMETIÈRES DE LA PAROISSE

Les cimetières ont toujours été regardés par l'Église comme un lieu sacré : elle a en effet une bénédiction réservée pour les cimetières. C'est là que reposent, en attendant la résurrection générale, les corps des saints. Aussi a-t-on placé les cimetières autour de l'Église paroissiale : les fidèles de la terre, en traversant le cimetière pour entrer dans l'église, songeaient au ciel : au sortir de l'office ils déposaient une prière en même temps qu'une larme sur la tombe de leurs parents et de leurs amis. Il n'y a que la religion pour adoucir les rigueurs de la séparation : l'espérance de revoir ceux que nous pleurons, la prière que nous adressons à Dieu pour eux, la vue du signe de la Rédemption, tout cela nous met au cœur une sorte de consolation, que nous ne trouvons pas dans les discours de nos meilleurs amis.

La civilisation moderne voudrait briser avec ces traditions pieuses ; sous prétexte de salubrité, on relègue bien loin des habitations des vivants la cité des morts ; et, sous prétexte de liberté, on ne veut plus que le champ du repos soit abrité par la croix.

Le cimetière de Haussonville était situé, avant 1802, autour de l'église paroissiale de Domptail : il servait à inhumer les habitants de toute la paroisse, c'est-à-dire de Domptail, de Haussonville, de Méchet, et de Romain, comme l'attestent les

Digitized by Google

actes d'inhumation. Ce cimetière était assez vaste et entouré de murs : aujourd'hui il est dans un état misérable ; il sert de passage public, et depuis longtemps la municipalité de Domptail n'a rien fait pour préserver ce lieu bénit des profanations des passants et des animaux.

En 1435 lorsque les barons eurent fondé un hôpital, ils réservèrent autour de la collégiale un petit cimetière, mais il ne devait servir qu'aux personnes qui décédaient à l'hôpital, et au personnel du château. Les barons et baronnes étaient inhumés dans leur propre chapelle ou dans la collégiale même. Les chanoines étaient inhumés dans l'église du chapitre, les uns au chœur, les autres dans l'avant-chœur, d'autres en avant des autels latéraux.

Nous avons lu dans les actes que quelques autres personnes avaient aussi été enterrées dans l'église. En 1802, lorsque Haussonville fut érigé en succursale, l'église du chapitre devint paroissiale, et le cimetière adjacent devint aussi paroissial : celui de Domptail fut abandonné, et les morts de cette localité furent amenés et enterrés à Haussonville.

Mais l'exiguité de ce cimetière ne permit pas d'y enterrer longtemps. En 1813, le conseil municipal d'Haussonville songea à acquérir un nouveau terrain. Il émit des prétentions qui ne furent pas du goût du conseil de Domptail. Se fondant sur ce que Domptail avait été le chef-lieu paroissial, les édiles d'Haussonville prétendirent avoir droit aux sept huitièmes de la propriété de l'ancien cimetière, du sol de l'église écroulée, et du sol de l'ancien presbytère : ils voulurent

Digitized by Google

obliger Domptail à vendre ces trois propriétés pour en verser les sept huitièmes dans la caisse municipale de Haussonville (1).

Il paraît bien que ces prétentions ne furent point accueillies favorablement par Messieurs de Domptail. M. le Préfet, ayant communiqué la délibération du conseil municipal de Haussonville au conseil municipal de Domptail, celui-ci répondit :

« 1° que si la commune dhaussonville a besoin d'agrandir son cimetière, celle de Domptaille ne peut s'y opposer, seulement l'engager à ce que ce soit à moindre frais possible, en se servant de l'un de ses paquis disponible ou par échanges de biens de même nature pour que cela devienne moins dispendieux.

2° qu'il paroitra toujours incroiable aux gences sencés que la commune D'haussonville ait la prétention D'être propriétaire des 7/8e du sol qui comprend les fondations de Léglise, du cimetière qui l'environne et du terrain sur lequel était bati le presbitère. Cette commune ne dit pas à Monsieur le Préfet que Domptail qui n'est actuellement qu'annexe D'haussonville, avant la révolution a été le chef-lieu de cette endroit, de Mexet, de Romain, que c'est sur le terrain et au centre Duvillage de Domptaille que Léglise de ces communes a été construit et le simetierre clos que Monsieur Le préfet veuille bien se reporter au tems primitif de la constructions de cette Eglices écroulee, quils est de la plus haute antiquité au règne de Charles IV Duc de Lorraine sous lequel le village de Mexet fut entièrement détruit il vera

(1) Délibér. du cons. municipal de Haussonville. — Année 1813.

Digitized by Google

si la commune D'haussonville a droit de demander 7/8e sur la vente du sol du Simetierre et de léglise et du presbitaire qui appartiens nuement à Domptaille.

La commune D'haussonvilfe a ut partages dans divers matériaux de L'église écroulée cette a tor. Les anciens usages et coutumes sont que qui a le font a la superficie sauf titre contraire, et la commune D'haussonville nen a aucun que sa reunion qui ne lui donne aucunement droit a semparer d'un terrain qui appartiens à Domptaille. Si le presbitaire n'a pas été vendu Domptaille est rentré dans ses droits et la loi qui en avait consacré la vente a respecté les Simetierre, cadavre, et les cendres quils les renferme.

C'est d'après ces motifs que le conseil Municipal de la commune de Domptaille plein de confiance dans la décision a intervenir par l'autorité Supèrieure espère que la vente du cimetière de Domptaille ni du sol de son église enfin de celui du cidevant presbitaire qui n'est pas de droit n'aura pas lieu (1) ».

Le conseil municipal de Haussonville ayant été débouté de ses prétentions, ajourna la solution. Ce fut seulement en 1835 que la commune fit l'acquisition d'un nouveau cimetière. A partir de cette époque les habitants de Domptail furent obligés d'enterrer leurs morts dans leur ancien cimetière à Domptail même.

Chose à noter, et qui prouve combien les municipalités sont peu prévoyantes, et comment elles craignent toujours de bien faire : ce nouveau ci-

(1) Extrait du Registre des délibér. du cons. mun. du 14 Août 1818.

Digitized by Google

metière devint insuffisant. Pour l'agrandir, une personne acheta en 1857 une propriété contiguë au cimetière (1), revendit des parcelles à quiconque en désirait : le mur de clôture fut fait à frais communs ; de cette sorte le nouveau terrain est enclavé dans le cimetière : les familles qui ont acheté des parcelles sont propriétaires de leurs fosses, et en paient la contribution foncière.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES PRESBYTÈRES DE LA PAROISSE

Le premier presbytère de la paroisse se trouvait naturellement à Domptail, puisque Domptail était le chef-lieu paroissial. Ce presbytère avait dû être bâti ou acheté par l'abbaye de Moyenmoutier : Domptail a été cédé par cette abbaye au chapitre de St-Georges de Nancy. Nous avons raconté comment, en 1468, le chapitre de Haussonville échangea Dombasle pour Domptail. Après cet échange, la paroisse fut toujours administrée par un chanoine d'Haussonville, qui prenait le nom de curé de Dom Etienne, Haussonville et dépendances.

Il n'est pas sûr que tous les curés chanoines aient résidé à Domptail, car d'après les statuts du

(1) Par acte authentique du 3 Août 1857, par devant M. Carnet, notaire à Bayon, Mlle Esther Christophe a acheté sur M. Maire, propriétaire à Haussonville « une portion de jardin autour du cimetière, à prendre dans une plus forte pièce... ayant deux mètres cinquante de largeur sur quarante-deux mètres cinquante de longeur. »

Digitized by Google

chapitre, ils avaient le droit de faire résidence personnelle à Haussonville, en mettant un vicaire amovible dans la paroisse même.

Le presbytère de Domptail fut détruit en même temps que le village, entre 1600 et 1635. Le presbytère détruit, le curé habita un des logements du chapitre, à Haussonville ; la chose était facile, car à cette époque le nombre des chanoines n'était pas complet.

Lorsque la paix fut revenue avec nos ducs, le chapitre se compléta, et le chanoine curé de Domptail songea à reconstruire un presbytère ; mais prévoyant sans doute que Domptail ne se relèverait jamais, au lieu de bâtir le presbytère à Domptail, il le fit construire à Haussonville : M. Gérard, curé en 1720, le même qui a refait la nef actuelle de l'église, acheta un terrain de quatre-vingts ares environ à l'ouest du village, y bâtit à ses frais un presbytère et entoura le tout de murs. Cette maison, très confortable et très vaste, a été construite d'après les nécessités du temps : il fallait à cette époque des engrangements capables de loger les gerbes de blé et d'avoine, et les autres redevances en nature que le curé percevait. En 1791, cette maison fut déclarée propriété nationale et vendue au district de Lunéville. A la restauration du culte, en 1802, il n'y avait donc plus de presbytère. La mauvaise situation de la caisse municipale ne permit pas à la commune d'acheter immédiatement une maison : aussi les curés nommés à Haussonville de 1802 à 1824, ne firent que passer : obligés d'aller en location, ils ne voulaient point de cette situation précaire et s'en allaient. M. Petitjean, qui demeura le plus longtemps, de

Digitized by Google

1807 à 1814, habitait Bayon et venait desservir Haussonville.

Pendant plusieurs années il n'y eut point de curé, et les habitants étaient obligés d'aller à la messe dans les villages voisins.

La population souffrait de cette situation ; aussi, dès 1811, on propose de construire un presbytère dans le jardin du château.

Le projet n'aboutit pas. En 1818, il est de nouveau question d'acheter une maison. « Le Conseil considérant qu'il est de la plus grande utilité pour les mœurs et la religion qu'il y ait un pasteur résident dans la commune, et que le manque de presbytère est le seul obstacle opposé par l'Evéché pour en nommer un, qu'il y a une maison qui conviendrait à cet usage..... (1) ».

Le 10 Mars 1821, le Conseil proposa un échange entre M. le Comte d'Haussonville, propriétaire d'une maison, et la Commune propriétaire de paquis communaux. L'échange fut ratifié en 1823. Monsieur le Comte donne une maison, dite le Colombier du Château, contre :

1° *Un pré dit de la Ville*, estimé 1807 francs 20 centimes.

2° Un paquis dit *de Dame Marguerite*, estimé 266 francs 30 centimes.

C'est cette maison restaurée, agrandie, qui sert de presbytère depuis 1824 (2).

---

(1) Extrait des délibér. du Cons. municipal 11 Mai 1818.

(2) Nous n'avons pu retrouver à la Mairie les titres de propriété ou d'échange concernant le presbytère et la maison d'école. On a coutume de crier bien haut contre l'ingérence administrative dans les affaires communales. Nous désirons vivement voir se continuer longtemps cette tutelle protectrice des intérêts communaux; il est à désirer qu'elle devienne encore plus minutieuse, et qu'elle ne se contente *plus* de

Digitized by Google

Si la révolution n'avait pas été aussi injuste vis-à-vis du clergé, les communes n'auraient pas eu besoin d'acheter de nouveaux presbytères. La vente des biens ecclésiastiques n'a pas enrichi les caisses de l'Etat. Un grand nombre de personnes n'osaient acheter en conscience des biens qu'ils considéraient comme volés, et dont ils craignaient de voir revendiquer la propriété. D'autre part, comme on vendait simultanément une grande quantité d'immeubles, ceux-ci devaient être nécessairement à vil prix : il n'y eut en général que les plus audacieux qui osèrent acheter : une liasse d'assignats, et la chose était faite ! L'Etat n'y a rien gagné, et les communes y ont perdu. Elles ont d'abord perdu les presbytères, qui partout ont été vendus, et qu'il a fallu racheter avec les deniers communaux. De plus, elles sont obligées à toutes les réparations puisque les fabriques sont tellement pauvres qu'elles ne peuvent y contribuer que dans des limites très étroites. Les charges sont les mêmes pour les églises. Voici, d'après M. Mathieu, que nous citons, comment les choses se passaient autrefois.

« En général, l'usage du diocèse de Toul, pour les Églises paroissiales, mettait la construction ou reconstruction, la réparation, l'entretien, le pavé du chœur à la charge des curés, lorsqu'ils avaient pour fixe le tiers des dîmes ; les murailles et toitures de la nef, à la charge des autres décimateurs ecclésiastiques, et subsidiairement seulement,

---

procès-verbaux factices ou mensongers qu'on lui adresse. Un inspecteur des archives communales aurait sa grande utilité pour rappeler à leurs devoirs des maires ou des secrétaires de mairie par trop négligents.

Digitized by Google

des possesseurs de dîmes inféodées ; la tour, le clocher, les cloches, les vitres et le pavé de la nef, à la charge des paroissiens. Cet usage nous explique les constructions disparates et l'aspect parfois bizarre que présentent les vieilles églises de village. Il était rare et difficile que les décinateurs, le curé et les paroissiens se missent d'accord pour une reconstruction totale : chacun ne rebâtissait qu'à son corps défendant et le plus tard possible, et l'on remarque souvent que le chœur, la nef et la tour appartiennent à trois époques et à trois styles.

Les Fabriques étaient chargées, en droit, de la fourniture des vases sacrés, des chasubles et autres ornements, des livres, du luminaire, du pain et du vin destinés au sacrifice. La plupart ne pouvant suffire à cette dépense, tantôt une portion de dîme était attribuée au marguillier pour cet objet, tantôt les habitants s'imposaient une contribution qu'on appelait les *sous de paroisse*, et qui pesait sur tous les paroissiens, quels que fussent d'ailleurs leurs privilèges » (1).

Autrefois les constructions et réparations des églises et des presbytères étaient à la charge de plusieurs, aujourd'hui elles incombent toutes aux communes, lorsque la Fabrique ne peut rien.

Avant la révolution, il y avait des biens ou revenus affectés à l'entretien des édifices religieux ; ces biens ont été aliénés, non pas au profit des communes, mais au profit des particuliers et de l'Etat : aussi les municipalités n'ont rien gagné au change.

(1) M. l'abbé Mathieu. — L'ancien Régime.

Digitized by Google

Ce n'est pas que le clergé ait beaucoup à regretter l'ancien régime : sans doute son traitement était bien supérieur à celui qu'il touche aujourd'hui, mais hâtons-nous de dire que cette considération le laisse assez indifférent. Lorsqu'on vit sous un gouvernement honnête, qui fait honneur à ses engagements, qui paie sans récriminer le modeste traitement qu'il doit au clergé, celui-ci se contente de sa modeste pension et il préfère recevoir son traitement des mains du receveur particulier, que des mains de ses paroissiens, sous forme de dîmes ou de redevances en nature. Il vit pauvre, et il trouve encore moyen de donner à tous les pauvres.

CHAPITRE CINQUIÈME

LES CURÉS D'HAUSSONVILLE DEPUIS 1668 JUSQUE 1880.

Avant de donner le nom des curés d'Haussonville, nous voulons dire un mot de la mission du curé.

Il n'est pas de nom qui excite aujourd'hui plus de haine ou plus de sympathie. Le curé partage avec son divin Maître cette prérogative de ne pouvoir s'implanter au milieu des peuples sans exciter la sympathie ou la répulsion. Le prêtre ne prêche pas seulement à l'église ; sa simple apparition dans les rues est une prédication vivante : sa présence suffit pour inspirer le respect : il personnifie en lui l'honnêteté, l'austérité de la vie ;

Digitized by Google

Porte de l'ancien Presbytère de
Haussonville.

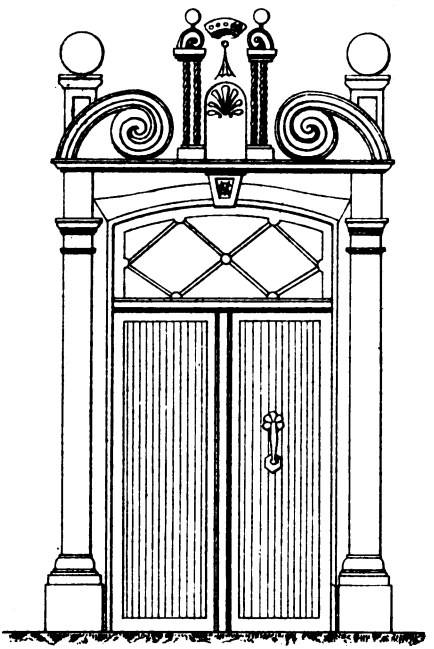

Digitized by Google

Digitized by Google

il porte dans son extérieur ce je ne sais quoi de supérieur qu'il tient de son caractère sacré et de la mission divine qu'il remplit au milieu des hommes. Voilà pourquoi il est détesté par tous ceux qui n'aiment pas la vertu : voilà pourquoi aussi il est aimé et respecté par quiconque a un esprit loyal et la volonté de bien faire. Représentant de J.-C. au milieu des hommes, son unique souci doit être de lui ressembler en tout : le zèle de sa perfection personnelle et le zèle du salut des âmes voilà les deux vertus qu'il doit pratiquer au plus haut degré. Pour sanctifier les autres, il faut être saint soi-même : on ne parle bien d'une vertu que lorsqu'on la pratique.

Le monde, beaucoup de personnes chrétiennes même, ignore la vie du prêtre, du curé ; il n'est pas rare de rencontrer des paroissiens bien disposés qui n'envisagent la vie d'un curé qu'à un seul point de vue, et volontiers ils disent : les curés sont heureux ! Eh bien oui, les curés sont heureux, du moins la plupart ; mais ce n'est pas pour les raisons que vous croyez. Le bonheur est tout à fait relatif en ce monde : j'ai vu des hommes pauvres et qui s'estimaient heureux ; j'ai vu des riches bien malheureux. Le bonheur consiste avant tout dans la satisfaction des désirs légitimes. Moins nous aurons de désirs, plus nous serons heureux. Le prêtre, habitué dans les séminaires à une discipline sévère, à un travail sérieux, à une vie austère et frugale, habitué à imposer silence aux convoitises mauvaises, éprouve moins de désirs et se contente de peu : voilà pourquoi il est plus heureux que beaucoup d'autres.

Il trouve surtout une grande source de jouis-

Digitized by Google

sances vraies, dans l'accomplissement fidèle de son règlement de vie, et dans la pratique de ses exercices de piété. Nous n'étonnerons personne en disant que la journée du prêtre est réglée de manière à ne rien laisser à l'arbitraire. Le matin il consacre les prémices de la journée à une méditation sérieuse, suivie de résolutions pratiques, qui doivent influer sur toute sa conduite pendant la journée. Aussitôt après il monte au saint autel, où il offre la victime sainte qui doit effacer ses péchés personnels et ceux du peuple. Rentré au presbytère, il se livre à d'autres exercices spirituels qui lui sont imposés par l'Église, ou par son règlement de vie : la récitation quotidienne du bréviaire, la visite au S. Sacrement, une lecture de piété, la récitation du chapelet, et plusieurs autres exercices de piété qui remplissent la journée.

La sanctification et l'instruction de ses paroissiens lui imposent des devoirs multiples, dont il ne peut se dispenser. La prédication du Dimanche exige une préparation de plusieurs jours : l'administration des sacrements, la visite des malades, l'instruction de l'enfance par les différents catéchismes, prennent chaque jour une partie de son temps : ajoutez à cela l'obligation rigoureuse d'étudier et de relire tous les jours, pendant plusieurs heures, les sciences naturelles et ecclésiastiques qu'il a apprises, mais qu'il ne doit point oublier, et vous aurez une faible idée des occupations journalières d'un curé.

Un travail manuel, la peinture, la sculpture, la photographie, la menuiserie, le jardinage, en procurant à l'esprit un agréable délassement, donnent au corps un exercice utile.

Digitized by Google

Cet ensemble de devoirs journaliers, pratiqués avec esprit de foi, avec bonne volonté, procurent à l'esprit des connaissances utiles et nécessaires, au cœur un contentement délicieux, à la volonté une gymnastique incessante, au corps une activité suffisante pour conserver la santé. Voilà le secret du bonheur du curé.

Ce n'est pas qu'il n'ait quelquefois des déboires et des afflictions. Obligé d'être en rapport avec tous ses paroissiens, et surtout avec les enfants, il ne peut pas toujours dire des choses agréables, parce qu'il a souvent des défauts à reprendre. Chacun de ses paroissiens a des exigences, quelquefois des prétentions injustes : un curé qui dirait toujours : Oui, pourrait peut-être espérer vivre longtemps en paix ; mais sa conscience ne serait peut-être pas toujours en règle. Il est des circonstance où il faut reprendre, et comme personne ne veut avoir tort, avec la plus grande bonne volonté du monde, le curé se heurte à une mauvaise volonté, à des préjugés : de là un refroidissement de la part de tel ou tel paroissien, quelquefois des récriminations et de la haine. Si le curé se fait le serviteur de tous par son dévouement de chaque jour, les paroissiens ne doivent pas oublier que leur curé est leur supérieur hiérarchique et par son titre et par son caractère sacré.

Le presbytère n'abrite donc pas toujours une félicité sans nuage : le pasteur a quelquefois à subir des persécutions sourdes, des tracasseries mesquines, des soupçons injustes ; mais surtout il ne peut voir d'un cœur gai et content l'indifférence et quelquefois l'impiété de plusieurs de ses paroissiens.

Digitized by Google

Ces quelques lignes suffisent pour donner au public laïque une idée sommaire des occupations d'un curé.

Nous ne voulons point parler du rôle que le clergé paroissial exerce dans la société au point de vue de la morale. Il est certain que les exemples de vertus qu'il donne aux peuples, et la doctrine qu'il enseigne, sont de nature à faire respecter et à faire pratiquer les vertus sociales. Chassez les curés, et vous serez bientôt obligés de faire venir les gendarmes. On en a parfois la preuve.

Liste authentique des Curés d'Haussonville de 1672 à 1880.

Il est impossible, aujourd'hui, de reconstituer la liste des curés d'Haussonville avant 1668. Les archives de presque toutes les communes ne remontent pas au-delà de 1650. Il ne faudrait pas en conclure qu'avant cette date il n'existait pas d'actes religieux ; ils ont presque tous été détruits pendant la guerre de Trente ans.

La manie de détruire les actes constatant la propriété n'est pas encore passée : tout le monde connaît les autodafés qui eurent lieu sur la place publique de presque tous les villages, au moment de la révolution. L'histoire de la commune de Paris, en 1871, nous dit aussi que les communards de l'Hôtel de ville incendièrent les archives renfermant les actes de l'état civil de Paris.

Les habitants d'Haussonville ont eu plus d'esprit que beaucoup d'autres Français : les actes religieux

Digitized by Google

antérieurs à la révolution, et qui constituent l'état civil, ont été conservés.

Le premier registre remonte à 1650 ; mais les actes sont rédigés d'une manière très brève et ne portent point de signature. Nous n'avons les signatures qu'à partir de 1676.

1672 à 1726. M. Nicolas Gérard, chanoine d'Haussonville, est nommé curé de Domptail-Haussonville vers 1672. Dès le début, il habitait sans doute une des maisons du chapitre, car le presbytère de Domptail était en ruines. C'est lui qui fit construire à ses frais, vers 1720, le presbytère de Haussonville ; ce presbytère fut vendu comme bien national en 1791. C'est lui aussi qui fit reconstruire la nef actuelle de l'église : il est bien regrettable qu'elle n'ait pas été bâtie dans le même style que la collégiale.

M. Gérard est un des grands bienfaiteurs de la paroisse. Il était promoteur du doyenné de Saint-Nicolas-du-Port. Il mourut le 1er avril 1726, après avoir été curé de la paroisse pendant plus de 50 ans. Il est inhumé dans la collégiale devant l'autel Saint-Nicolas.

Voici l'acte d'inhumation :

« L'an mil sept cent vingt-six le premier d'Avril est décédé à Hossonville entre les six et sept heures du matin messire Nicolas Gérard, prêtre, curé du dit Hossonville, Domptail Romain et Mexey, chanoine de léglise collégiale du dit lieu. Echevin du Doyenné de Port âgé de quatre vingt moins deux ans, après avoir été confessé, reçu l'auguste et très saint viatique avec beaucoup d'édification, et le sacrem d'Extrême-Onction : son corps a été inhumé dans Léglise Collégiale selon son intention

Digitized by Google

devant Lautel de S[t] Nicolas soub la tombe qui y est. Le lendemain sur les onze heures du matin après les services solennels qu'on a fait le corps pnt. Son enterrement a été fait par Mes[re] Claude Bertrand prévot du dit chapitre en présence de M[r] Franc. Poirel, chanoine de la dite Eglise, Curé de S[t] Mard, du S[r] franc. M. Desbœuf aussi chanoine, Curé de Saffet et Vigueulle son neveu (suit un autre nom illisible), Poirel, prêtre, Curé de Venezay et d'Essey et de M. Jean. Bap. Vivenot (?), prêtre, Curé de Barbonville qni ont signez. »

Voici les noms des vicaires de M. Gérard. En 1716. M. Desbœuf, son neveu.

1721. M. Louis Drouïn.

1724. M. J. Eurié, qui meurt à Haussonville le 2 Janv. 1725.

1725. M. Marc Antoine de Mennebeaux. C'est lui qui était vicaire à la mort de M. Gérard, et qui administra la paroisse pendant la vacance.

1726 à 1737. M. François Michel Desbœuf, d'abord vicaire d'Haussonville, puis curé de Longchamp (1) devint chanoine du Chapitre, il fut nommé curé d'Haussonville à la mort de M. Gérard. Il était natif de Saint-Nicolas-du-Port (2).

---

(1) Il y avait plusieurs Longchamp : 1. Longchamp-sous-Chatenoy (Lorraine), village à 2 lieues 1/2 de Neufchâteau, 4 de Mirecourt, Cure du diocèse de Toul, — 2. Longchamp-sur-Oise (Barrois), village à 4 lieues de Bar et de Saint-Mihiel, 6 de Verdun, Curé du diocèse de Toul, — 3. Lonchamp-sur-Moselle (Lorraine), village sur une branche de la Moselle, 3 lieues au-dessus de Remiremont, — 4. Lonchamp-les-Epinal (Lorraine), village à une lieue 1/2 d'Epinal, 3 de Bruyères, 4 de Rembervilla. — Extrait de la « Description de la Lorraine et du Barrois » par M. Durival l'aîné. Tome III, Nancy 1779.

(2) Chatrian dit qu'il est natif de Velle ; mais M. Desbœuf, dans son autobiographie, dit qu'il est originaire de Saint-Nicolas. Nous devons le croire.

Digitized by Google

Il demeura curé d'Haussonville jusqu'au 23 Novembre 1737, date à laquelle il fut élu prévôt du chapitre. Il mourut le 17 Juillet 1735 à l'âge de 61 ans (1).

Il eut pour vicaires :

En 1727. M. Etienne Léopold Lapaix.

1731. M. Estienne Desbœuf, neveu de M. Desbœuf : il devint Curé de Barbonville.

1734. M. Bailly.

1736 à 1738. M. Vinot, qui ne sait pas très bien écrire.

1737 à 1767. M. Sigisbert Gigney (ou Giguey) fut nommé par le chapitre curé d'Haussonville, le jour même où M. Desbœuf était élu prévôt, le 23 Novembre 1737 : mais il ne prit possession que quelques mois plus tard.

Il avait été présenté comme chanoine, le 10 Avril 1722, par M. le Marquis de Blainville ; mais sa présentation n'ayant pas été faite régulièrement « à cause des institutions qu'il prit sans l'aveu du chapitre », il fut d'abord refusé ; il fallut une nouvelle présentation régulière.

Le chapitre le nomma curé de Saffais et Vigneules, le 8 Avril 1726, puis enfin curé d'Haussonville le 23 novembre 1737.

Il était *bachelier formé* en théologie ; curé l'espace de 30 ans, il meurt le 16 Décembre 1767, il fut, sur sa demande, enterré, non pas à la collégiale, mais au cimetière paroissial de Domptail, « proche la porte du côté du septentrion. »

« L'an mil sept cent soixante sept, le seize Décembre est décédé à Haussonville à cinq heures

(1) Voir ce que nous en avons dit comme prévôt du chapitre.

Digitized by Google

et demie du matin Monsieur Sigisbert Gigney prêtre chanoine d'Haussonville Curé de Domptail et dépendance, âge de soixante sept ans, après avoir reçu en bonne connaissance les sacrements de pénitence, de Saint Viatique et d'Extrême-Onction et avoir gouverné cette paroisse pendant trente ans et auparavant celle de Saffais douze ans ; son corps a été inhumé le lendemain dans le cimetière de Domptail proche la porte du côté du Septentrion, en présence de Mr Simon, prévot du chapitre d'Haussonville, de Mr Antoine Gauthier curé de Tonnoy, de Mr Antoine Mauljean avocat à la Cour, et de Mr François Mourot admodiateur du dit lieu qui ont signé avec nous. »

Il eut pour vicaires :

1738. M. Philippe Ruellet.

1744. François Gauthier.

1747. M. ..... Maillard.

1749. M. Charles Erat.

1750. M. Charles Bono.

1753. M. Nicolas Bailly qui lui succéda.

1769 à 1802. M. Nicolas Bailly, natif de Saint-Maurice (Vosges), devient curé d'Haussonville : il avait été ordonné prêtre en 1752.

A la mort de M. Gignet, il était vicaire : ayant été désigné par le chapitre pour être curé, il fut d'abord nommé chanoine, puis prit possession de sa cure entre le 15 et le 26 Août 1769.

C'est le dernier curé d'Haussonville jusqu'à la révolution ; le dernier acte qu'il signe est daté du 27 Juin 1791.

N'ayant pas voulu prêter serment à la constitution civile du clergé, il fut dépossédé de sa cure par le gouvernement révolutionnaire : il échappa à

Digitized by Google

la guillotine en se réfugiant à Alderbach, en Bavière (1). Sous le Directoire, il rentra en France, mais se retira dans son pays natal à Saint-Maurice, où il mourut.

Nous avons retrouvé dans une famille, une image, souvenir de 1re Communion, signée par M. Bailly.

Cette image coloriée représente Notre-Seigneur sur la croix, ayant à ses pieds sainte Marie-Magdeleine.

Cette image mesure 0,12 centimètres de hauteur et 0,09 de largeur.

Au verso se trouve l'inscription suivante, écrite et signée de la main de M. Bailly : « Barbe François née le 3 Novembre 1770 a reçu le 10e Avril 1786 la première Communion des mains de son Pasteur soussigné qui lui a donné cette image en témoignage. »

Bailly Nicolas, curé d'Haussonville. Pendant toute la révolution, M. Lanty, dernier prévôt, resta caché à Haussonville : il n'y a pas d'apparence qu'il ait été inquiété ; il administra les sacrements jusqu'en 1801. Nous avons lu un cahier manuscrit, sorte d'agenda, où une personne de l'époque consignait tous les faits relatifs à sa famille, notamment les naissances et les décès.

En 1801 nous avons pu constater encore la présence de M. Lanty : « Le 17 Juillet de l'an 1801 à deux heure après midy Est né Dieudonné Enbroise (2) Et fut baptisé le lendemain par Mr Lenti prévôt il a ut pour parin Dieudonné Perrin, et pour Marene Caterine Christophe ma belle-sœur. »

(1) Chatrian.

(2) La personne qui écrit est la mère de l'enfant; aussi elle ne cite pas le nom propre de famille.

Digitized by Google

Ainsi pendant la révolution il y eut toujours un prêtre catholique à Haussonville. M. Lanty, ancien prévôt, eut le courage d'affronter les périls de l'époque. Il ne faudrait pas conclure que M. Bailly, le dernier curé, ait manqué de zèle, en abandonnant sa paroisse. Il fut contraint, en 1791, de céder sa cure à M. Urbain, prêtre assermenté.

Ce M. Urbain était un ex-bénédictin de l'abbaye de Senones. Il accepta, après avoir prêté serment à la Constitution civile du clergé, la cure d'Haussonville des mains du pouvoir civil. En 1793, les Jacobins ne traitèrent pas mieux le clergé assermenté qu'ils n'avaient traité le clergé catholique en 1791 : aussi M. Urbain fut-il obligé de se cacher: il quitta Haussonville. On a donné à ces curés assermentés, le nom de curés *intrus*.

Voici le nom des vicaires de M. Bailly :

1771. M. Dominique Villard, qui devint curé de Saint-Mard, puis en 1802 curé d'Haussonville.

1778. M. Jean Charles Devoges, qui devint vicaire à Notre-Dame.

1785. M. J. F. Chevrier, plus tard vicaire à Chavigny.

1788. M. Lenin.

1791. M. Benoît Pierson, d'abord vicaire de M. Bailly, puis continue ses fonctions sous M. Urbain.

De 1791 à 1793, un Monsieur Hydulphe Renaud, prêtre, signe encore plusieurs actes : c'était probablement un prêtre natif d'Haussonville, qui s'était retiré dans sa famille.

Lorsque Napoléon Bonaparte eut rendu exécutoire le concordat passé entre lui et le pape Pie VII, les évêques procédèrent à une nouvelle déli-

Digitized by Google

mitation des paroisses, et Haussonville fut érigé en succursale. Romain, qui faisait partie de la même cure, fut rattaché à Mehoncourt.

Pendant l'espace de 22 ans, c'est-à-dire de 1802 à 1824, les curés ne firent que passer à Haussonville : la chose s'explique facilement quand on sait qu'il n'y avait plus de presbytère. La maison de cure avait été aliénée en 1791, et ce fut seulement en 1824 que la commune put acquérir un nouveau presbytère.

1802-1803 M. Dominique Villard, ancien curé de S.-Mard, ne fait que passer.

1803-1807. M. Paul-Louis de Maillet, prêtre de la Meuse, né le 11 Janvier 1742, nommé à Haussonville le 1er prairial au XI, quitte Haussonville pour aller à Pulney, le 15 septembre 1806, à Puxe (Laleuf) le 1er septembre 1808, à Mont-sur-Meurthe le 1er septembre 1809, à Sommervillers le 1er Novembre 1810 ; enfin se retire au diocèse de Versailles, le 13 septembre 1811 (1).

1807-1814. M. François Petitjean, né le 17 avril 1757, est nommé curé d'Haussonville le 1er Janvier 1807 ; il habitait Bayon et venait desservir Haussonville. Il mourut le 22 décembre 1814.

Pendant deux ans la cure fut vacante, et administrée par M. Pernin curé de Ferrières.

1816-1817. M. Jean-Baptiste Dieudonné Munier-Pugin naquit à Gerbéviller le 10 avril 1792. Il fut ordonné prêtre en 1816 et nommé curé à Haussonville le 9 juin 1816. Il n'y demeura qu'un an. Après avoir desservi plusieurs paroisses, il mourut curé de Gogney le 29 septembre 1881.

(1) Ces détails ont été fournis par M. Fruminet, alors secrétaire général de l'Evêché de Nancy.

Digitized by Google

Après lui, la cure vacante fut administrée par M. le curé de Ferrières, ensuite par M. Brallet, curé de Lorey.

Il paraît bien que les habitants d'Haussonville n'étaient pas desservis régulièrement, car plusieurs personnes encore existantes se souviennent d'avoir été obligées d'aller à la messe dans les villages voisins.

1821. M. Joseph Percy, né à Landange le 2 octobre 1795, devient curé d'Haussonville le 21 juin 1821 ; il demeure seulement six mois, il devient successivement curé de Flin, de Fribourg, de Vathiménil, où il meurt en 1875.

1822. M. Hanus ne fait que passer.

De 1822 à 1824, M. Petitjean, curé de Bayon, a l'administration de la paroisse.

Les habitants d'Haussonville, fatigués de ces changements successifs, désireux d'avoir au milieu d'eux un prêtre résident, se décident enfin a acheter un presbytère.

1824-1840. M. Joseph Humbert, né à Lemainville, le 19 décembre 1799, ordonné prêtre le 12 février 1824, est nommé aussitôt curé d'Haussonville.

C'est lui le vrai fondateur de la paroisse moderne d'Haussonville. Il trouva l'église dans un état lamentable : il fallut restaurer, et pour cela, créer des ressources. M. Humbert se mit résolument à l'œuvre, avec cette ardeur que donne la jeunesse sacerdotale.

Après quelques années, l'église fut restaurée, et la sacristie pourvue des choses indispensables.

En dehors des devoirs du ministère, il s'occupait encore de questions ayant trait au bien-être

Digitized by Google

des populations. Il s'éleva plusieurs fois (1), dans des écrits qu'il a publiés, contre le défrichement des forêts. Cet homme à l'intelligence vive et éclairée prévoyait ce qui n'a pas tardé de se réaliser. La manie de défricher les forêts s'était emparée d'un grand nombre de propriétaires : on voulait s'enrichir vite et créer des fermes partout. Aujourd'hui ces propriétaires imprévoyants, ou leurs héritiers, ne peuvent plus louer leurs fermes, et regrettent, mais tardivement, d'avoir cédé à l'entraînement. Que de terres improductives rapporteraient de beaux louis sonnants si elles étaient demeurées à l'état de forêts !

En 1840, M. Humbert fut appelé à diriger une paroisse plus importante. Il fut choisi par l'administration pour être curé doyen de Thiaucourt: c'est là qu'il passa le reste de sa vie. En 1854, il fut nommé chanoine honoraire, et mourut en Juin 1868 (2).

La semaine religieuse du 7 Juin 1868 consacre à sa mémoire un éloge très flatteur que nous ne pouvons reproduire en entier : « A la conduite privée la plus régulière et la plus édifiante, il a constamment joint l'exercice des vertus pastorales qui ont rendu son ministère aussi efficace qu'il pouvait l'être, comme il l'avait été à Haussonville, sa première paroisse. Doué d'une bonté de cœur admirable, d'une sensibilité exquise, de manières,

(1) M. Humbert a publié 2 brochures. La 1re intitulée : Sur le désastreux système du défrichement des forêts en France, par Joseph Humbert, curé d'Haussonville 1837, chez Thomas et Cie. Nancy. — La 2e intitulée : Quelques considérations sur les excès du déboisement. 1847, Imprimerie de Vagner.

(2) M. Lepage, dans les communes de la Meurthe, cite M. Humbert parmi les hommes illustres d'Haussonville.

Digitized by Google

et d'une amenité remarquables, qui cependant ne s'écartaient jamais de la gravité sacerdotale, M. Humbert était non seulement un des prêtres les plus intelligents, les plus pieux, mais un des hommes les plus aimables et les plus aimés du diocèse ».

Après son départ de Haussonville, la paroisse fut administrée par M. François Humbert, son frère, curé de Mehoncourt, connu plus communément sous le nom de : frère François.

1841 à 1866. Au mois de Novembre 1841, M. François Lacasse est nommé curé de Haussonville : il était natif de Millery. Pendant 24, il administra la paroisse avec zèle et avec vigueur : une de ses occupations favorites était de donner des leçons à ses élèves : il en eut toujours, soit d'Haussonville, soit d'ailleurs : on avait conservé de son vicariat à Einville le meilleur souvenir : aussi les bonnes familles lui confiaient volontiers l'éducation de leurs enfants. Quelques-uns sont demeurés dans le monde, où ils font bonne figure, un grand nombre sont devenus prêtres, et exercent le saint ministère dans ce diocèse et dans d'autres.

Il employait ses loisirs à des ouvrages de menuiserie : il était fort habile en cet art : le maître-autel de l'église a été fait par lui.

Malgré son dévouement, malgré l'austérité de sa vie et de ses relations, il éprouva en 1864, quelques ennuis ; il se retira en février 1866 à la Trappe de Tymadeuc, Morbihan, où il mourut en Février 1887.

1866-1880, M. Joseph-Nicolas Humbert lui succéda. Il administra la paroisse pendant 15 ans.

Digitized by Google

En 1880, il sentit ses forces diminuer ; et, par modestie, plutôt que par crainte du labeur, il demanda à Monseigneur l'Evêque l'autorisation de quitter le ministère. Il vécut environ un an à l'hospice de St-Nicolas-du-Port, puis se retira à Vézelize dans sa famille, où il mourut le 22 février 1882 à l'âge de 69 ans.

Si nous comptons le nombre des curés qui ont administré la paroisse depuis 1672 jusqu'en 1880, en faisant abstraction de la période de transition de 1802 à 1824, nous trouvons seulement sept curés pour une période de deux siècles : quatre avant la Révolution, et trois de 1824 à 1880.

Nous avons entendu les habitants d'Haussonville tirer de ce fait une conclusion qui n'est pas absolument convaincante : « Nos curés, disent-ils, restent lontemps chez nous, c'est une preuve qu'Haussonville est une excellente paroisse ». Le compliment pourra paraître suspect, parce qu'il vient de gens intéressés à le faire. Peut-être serait-il plus vrai de dire : Si les curés d'Haussonville sont demeurés longtemps au milieu de leurs paroissiens, c'est qu'ils avaient toutes les qualités du *Bon Pasteur*.

Le 11 Août 1880, M. l'abbé Paquatte, prit possession de la paroisse d'Haussonville. Il la quitta bien à regret, le 7 Janvier 1891, lorsqu'il fut nommé, par Monseigneur, Directeur de la Maison-Mère des Religieuses de la Doctrine chrétienne à Nancy.

A M. Paquatte, succéda M. l'abbé Raimbaux actuellement curé d'Haussonville.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICES

I

Noms des habitants d'Haussonville en 1777.

En terminant cet opuscule, nous donnons la liste nominative des habitants d'Haussonville en 1777. Après un siècle, c'est à peine s'il reste quelques noms : les familles disparaissent d'une localité et sont remplacées par de nouveaux venus.

La liste de 1777 est extraite textuellement du livre manuscrit du meunier qui gérait le moulin banal : on sait que tous les habitants d'une même paroisse étaient obligés de faire moudre : blé, orge, seigle, avoine, au moulin du seigneur, et là le décimateur percevait la part du seigneur.

Cette liste ne comprend pas les noms des enfants, mais seulement ceux des chefs de famille.

Les noms précédés d'un astérique désignent les noms patronymiques qui ont encore des représentants masculins dans la localité.

« Liste généralle de tous les habitants des trois communes D'haussonville, Domptail et Romain qui formait la banalité du moulin D'haussonville. En l'année dix-sept-cent-soixante et dix-sept. »

1777

Laboureurs.

Anne Villemin. *Nicolas Geury, fils.
Franç. Dagobert Mourot. Jean Mailfer.

Digitized by Google

Jean Joublin.
François Jeanseing.
Antoine Venant.
*Nicolas Richard.
*Joseph Crémel.
*Joseph Christophe.
Joseph Richard.
Jean Laurent Petit-Jean.
*Nicolas Piermay.
Jean Joseph Petit-Jean.

Bourgeois et autres habitants.

Jean Joseph Chrestien.
Ignace Perin.
Nicolas Geury père.
*Pierre Lap.
Claude Marchal.
Dominique Marchal.
Claude Michel père et fils.
*François Têtard.
Georges Brice.
Nic. François François.
Charles Janot.
*P.&Jos. Aubert père et fils.
Joseph Petit-Fils.
Nicolas Boulanger père.
Nicolas Boulanger fils.
*Sigisbert Renaut.
François Collin.
Maurice Pieron.
Joseph Arnout et sa mère.
Jean-Charles Janot.
*Joseph Houart.
Joseph Marchal.
Jean François.
François Laurent.
Dominique François.
Nicolas François.
Laurent D'hotel.
Jean-Joseph Bolis.
Nicolas Hablainville.
Claude Le Clerc.
Jean-Baptiste Hergotte.
Charles de France.
François Drouot.
Nicolas Drouin.
Claude Mangin.
Joseph Simonet.
Louis Grimon.
Pierre-François Grimon.
Jean-Joseph Piermay.
Joseph Lelièvre père.
Joseph Lelièvre fils.
Jean Genay.
Léonard le Clerc.
Jean-Claude Genay.
François Scachot.
Antoine Bastien.
Pierre Monnory.
Jean Antoine.
François Haxaire.
François Bolis.
Hubert Bolis.
Léopold Bolis.
Nicolas Lombard.
Jean Guillemin.

Digitized by Google

Léopold Thomas.
*Geury Dorion.
*Joseph Gaulard.
Joseph Blaise.
Joseph Silvestre.
Nicolas Pieron.
Léopold Évrard.
Remy Le Lièvre.
François Démoulin.
*Claude Mercier.
Joseph Breton.
Jean-Baptiste Breton.
Jean Mathieu.
Léopold George.
Joseph Ory.
Claude Ferry.
Georges Mangin.
George Didelot.
Hubert Thiery.
*Nicolas Tacail.
Charles Droit.
Joseph Yordonne.

Les Veuves.

*La veuve Nicolas Fricot.
La veuve François André.
La veuve Collon.
La veuve Claude George.
La veuve Henriot.
La veuve Joseph Arnout.
La veuve Jean Bolis.
La veuve Vaudeville.
La veuve Claude Collin.
La veuve Galliot.
La Vve Joseph François.
La Vve Jean-Fr. François.
La veuve Rousselle.
La veuve Reculaire.
La Vve François Antoine.
La veuve Étienne Lucard.
La veuve Le Clerc.
La veuve Goury.
Marie Perrin, fille.

Chanoines.

M. le Prévôt.
M. le Curé.
M. Chor.
M. de Wattronville.

DOMPTAIL.

Maurice Perrin.
La veuve Thomas.
Jean-Joseph Thomas.
Nicolas Renaut.
*George Houard.
Nicolas Houard.
François Fricot.
Jean-Joseph Janot.
Claude Janot.
Nicolas Maire.

Digitized by Google

Nicolas Hector.
Jean Husson.
Joseph Quirimus.
La veuve Jaquot.
La veuve Jollin.

ROMAIN.

Charles Pernin.
Jean-Joseph Pernin.
Jean-Nicolas Carjemel.
Nicolas Renaut.
Nicolas Poulette.
Nicolas Augustin.
Nicolas La Levée.
Nicolas Gérard.
Nicolas Quirimus.
Claude Mercier.
Louis Blaise.
Jean Godard.
Jean La Levée.
François Mathieu.
George Clément.
La veuve Pernin.
La veuve Claude Bigelle.

II

Remarques de l'année 1778 (1).

Il n'a pas pour ainsi dire tombé de pluye pendant les mois de juillet, Aoust et Septembre, elle n'a pas pour ainsi dire discontinué pendant les trois mois suivants en sorte qu'il y à eût le 27e octobre une innondation sur la Mozelle et sur la Meurthe telle qu'on n'en à vu de mémoire d'homme, l'eau semblait plustôt sortir de terre que tomber

(1) Extrait du registre paroissial de Domptail-Haussonville.

Digitized by Google

sur elle, quantité de ponts solidement construits en pierre de taille et en bois ont été enlevés, plusieurs moulins et maisons renversés sans qu'il en soit resté de vestiges, un dégat horrible à Épinal pendant la nuit. le trente et un décembre il faisait une touffeur comme en été malgré la pluye, des Eclairs et du tonnerre pendant toute la nuit, et la foudre qui est tombée en plusieurs villes et villages sans beaucoup de dommage à écrasé et mis en feu l'Église des Dames de Remiremont ; ce qui à occasionné sans doute un changement subit dans la température de l'air. Comme il sera dit au cahier suivant.

Remarques de l'année 1779.

Depuis le deux janvier inclusivement jusqu'au trois février il n'y est tombé ni pluie ni neige sans que le froid cependant ait été rigoureux, ce changement dans l'atmosphère a été attribué aux orages de l'avant veille. Le 30 Juillet on n'osoit sortir avant et après midy tant il faisoit chaud, l'air commenca à se couvrir insensiblement. Vers une heure sans ressentir de vent, le tonnere grondoit sans discontinuer un instant, les nuages alloient en tous sens jusqu'à ce que vers les quatre heures, les orages commencèrent dans toute la province et généralement dans toute l'Europe, la grele qui tomboit sans pluye à Haussonville étoit large comme des écus de trois livres mais platte et octogone où hexagone. Comme elle tomboit perpendiculairement et qu'elle ne dura qu'un instant elle ne fit pas tout le mal que l'on avoit d'abord

Digitized by Google

craint. Après l'orage il s'éleva entre Bayon et Roville une trompe ou colonne de fumée dont le sommet était à la moyenne region et la pointe à la terre se terminant ainsi en queue. Sa noirceur, ses mouvemens, ses plis et replis ses élancemens jettèrent la frayeur et l'allarme dans le cœur des plus intrepides, le peuple fondant en larmes et croiant voir un bouleversement dans le globe courroit au pied des autels, le physicien mieux instruit et moins craintif regardoit le météore avec étonnement, de la prairie elle s'avança avec bruit vers Bayon traversa la Mozelle au-dessus de la ville, en arrêta les eaux ou les pompa visiblement, arracha tous les arbres sur son passage mêmes les noyers, les enlevoit en l'air pour les transporter plus loin déracina tous les grains sur son passage de quarante pieds de largeur, Enleva les poules, oyes et pigeons que l'on distinguait dans la colonne, traversa une partie du village de Froville, emporta les chariots, les toitures, les chevrons et les poutres jusque dans la prairie vers Clayeure, et ne finit enfin qu'après avoir mis la desolation sur tout son passage, ayant été vuë de plus de trois lieues à la ronde. Le même jour il y en eût une pareille en France qui renversa une Église de Benedictins avec une partie de leur maison tandis que les pères étoient à l'office dans une chapelle séparée de la grande église.

Remarques de l'année 1780.

L'an mil sept cent quatre vingt il y à eut depuis le vingt huit may jusqu'au 6 juin des chaleurs si

Digitized by Google

excessives qu'il n'étoit pas possible de sortir des maisons et le tout sans nuages et sans orages. La sécheresse à succedé à la chaleur et à continué presque sans pluie tout le mois de juin et une partie de juillet en sorte qu'il y à eût peu de bled et presque point d'avoine. Les vignes seules ont profité de ce temps et ont donné dans toute la province avec une abondance sans exemple ; l'année precedente ayant déjà été très abondante en vin, il est arrivé qu'a la vendange et jours suivant 1780 on donnoit le vin à 4ᶠ la mesure et même à 2ᶠ 10ˢ. dans certains villages ; mais le raisin n'ayant été nourri que de sécheresse pendant le mois d'aoust et septembre, le vin n'a pas eût toute la qualité qu'on avoit lieu d'en attendre. Les pluyes sont survenuës au commencement d'octobre temps où l'on vendangeoit et c'est ce qui à encore deterioré cette récolte. Cependant au moment que j'écris sçavoir le 1ᵉʳ mars 1781 on augure très bien du vin d'Hausssonvile surtout et il se vend jusqu'à 8ᶠ de quatre qu'il se vendoit.

Remarques sur l'année 1781.

Il n'est tombé pendant tout le mois de mars de la présente année ni pluie, ni neige, ni gresil l'air à toujours été serein et toutes les nuits il geloit, mais sans que le froid ait empeché aucun ouvrage de campagne. Le mois d'avril à été très doux, sans neige ni gresil non plus qu'en may ; il a fait sur la fin de ce mois des chaleurs excessives en sorte que l'on voyait en may une grande quantité de raisins En fleurs ce qui ayant été soutenu

Digitized by Google

par des chaleurs ordinaires on aurait pù faire du vin passable à la fin du mois d'aoust. Cependant comme les vignes étoient extrêmement chargées et que faute de pluye le raisin ne meurissoit pas aussi vite qu'il auroit fait on a vendangé icy que le trois octobre, et depuis longtemps on a vu une si grande abondance de vin. Il ne se vendait que trois livres la mesure. J'écris le quatre janvier 1782. nous avons encore eù que trois où quatre jours de petite gelée, le temps se maintient dans une température assez chaude pour la saison et l'on à encore point vu de neige, en sorte que les noisetiers sont en fleurs comme ils le sont au commencement de mars dans le années ordinaires.

Année 1782.

L'année 1782 n'a rien de remarquable, si ce n'est qu'elle à été extrêmement tardive on n'a chavoutré les vignes qu'au commencement de juin, les raisins n'ont été en fleurs qu'au premier juillet et encore en voyoit on peù. Ce dernier mois ainsi qu'aoust et jusqu'au quinze septembre ont été constamment sans presque aucune pluye et d'une chaleur excessive ; la pluie n'est tombée que le dix d'aoust jusqu'au quatorze en sorte que les bleds qui étoient faucillés en plus grande partie dans toute la province ont été piqués et germés. L'avoine à seché sur pied ne vaut rien et se vend treize livres, le foin et la paille sont d'une cherté comme on nà pas vu. Le vin dont on desesperoit en juin seroit bon néanmoins si les gelées n'en n'avoient pas arreté la maturité dès le vingt cinq

Digitized by Google

septembre et ont redoublé au moment de la vendange qui s'est faite le vingt octobre à cause des gelées. Cette année trop froide et trop pluvieuse au printemps et au moment de la fleur nà donné pour ainsi dire aucun fruit même à noiaux, tous ont été verreux et sont tombés avant leur maturité. Cette disette jointe aux grandes chaleurs et au froid qui leur a succedé subitement à occasionné en automne des fievres épidemiques, des maladies très longues et la mort d'un grand nombre de personnes dans toute la province.

Chronique de l'année 1783.

Cette année est remarquable par un tremblement de terre arrivé dans la Calabre qui a causé les plus grands ravages en renversant plusieurs petites villes, telle que Messine et un grand nombre de villages, ce qui a occasionné des pertes irreparables dans cette province. Mais ce qui nous interresse surtout et qui a occupé les physiciens de toute l'Europe sans qu'ils en ayent donné la cause aumoins d'une voix unanime, c'est un brouillard où espece de fumée repandue sur le globe aumoins en Europe pendant l'espace d'environ deux mois sans interruption. Ce brouillard n'étoit nullement de la nature des autres, il duroit jour et nuit, il ne portoit avec lui aucune humidité sensible, les astmathiques n'en étoient nullement incommodé ; il deroboit à nos yeux les nuages et l'on entendoit souvent gronder le tonnere sans pouvoir decouvrir la nuée même au moment qu'elle étoit perpendiculaire. Cependant il n'interceptoit

Digitized by Google

pas absolument la lumiere du soleil, il perçoit à travers mais foiblement et sa lumiere affoiblie repandoit sur tous les objets sur tout dans la matinée et sur le soir des couleurs rougeatres qui jetaient l'allarme dans le cœur de tous ceux qui n'étoient pas physiciens.

Nous éprouvions néanmoins des chaleurs excessives et dès la fin de may où il à commencé, les orages ont été tres fréquens dans toute la france sur la fin de ce metéore et surtout dans cette province où quantité de personnes ont été écrasées de la foudre, les maladies ont suivi et surtout des fievres malignes qui ont attaqué le quart des habitans de la province, un grand nombre ont succombé à la violence du mal, et malgré l'efficacité des remedes beaucoup en sont encore languissantes ce 30 X^bre^ même année. La recolte à été mediocre en fait de grains, la vendange a été très bonne par tout et le vin est regardé comme le meilleur que nous ayons eû depuis longtemps, dans les montagnes, dans les pays bas, et dans le nord où le brouillard étoit plus épais, apeine pouvoit on se connaître certains jours même à dix pas.

Enfin il ne portoit aucune mauvaise odeur sensible à l'odorat, et les plantes ne semblent pas en avoir souffert, la seule grande secheresse qui à regné environ deux mois à causé du dommage aux biens de la terre.

Chronique de 1784.

Le 28 décembre dernier la pluie qui tomboit sans interruption depuis trois jours, cessa tout à

Digitized by Google

coup à dix heures du soir ; un vent du nord s'étant élevé dissipa tous les nuages, à dix heures et demy, la terre étoit gelée ainsi que les ruisseaux. le lendemain pour midy on pouvoit passer sur les rivieres où les eaux n'auroient coulé que faiblement. Tous les arbres et les forêts plioient sous le poids d'un verglas tel que personne n'en avoit vu. La neige vint ensuite et tomba si longtemps et en si grande abondance que le dix de fevrier il y en avoit dix huit pouces sur la surface de la terre. Les corbeaux et les perdrix entroient jusque dans les maisons pour y chercher de quoy vivre. Le 26 de mars la neige qui avoit fondu le premier de ce mois, retomba tout de nouveau pendant 24 heures consécutives accompagnée de tonnere, les gelées recommencèrent, endommagèrent plus de la moitié des vignes, et la terre ne fut absolument decouverte que le 18 avril, enfin depuis le 28 X^bre^ jusqu'au sept de may, il n'y a eu que 15 jours où il n'a pas gelé.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. L'ABBÉ CURICQUE

PAR

M. L'ABBÉ PAULUS, MEMBRE TITULAIRE

Sous l'inspiration d'une pensée pleine de délicatesse, votre Académie a décidé autrefois de consacrer, tous les ans, à ses membres défunts, quelques pages de ses mémoires ; quelques pages destinées tout d'abord à leur adresser au-delà de la tombe, un pieux et fraternel hommage, mais aussi à rappeler à ses membres futurs le souvenir de leurs devanciers. C'est donc en conformité avec vos traditions, et sur votre appel réitéré, que je me permets aujourd'hui de vous présenter sous forme d'une courte notice quelques détails sur la vie et les œuvres de votre regretté confrère, M. l'abbé Curicque, curé de Haute-Kontz.

Je dois l'avouer : personnellement j'ai peu connu, et je le regrette vivement, celui dont j'essaye la biographie. Il eût été même plus prudent de ma part dans de telles circonstances de ne point l'entreprendre, si le concours aussi bienveillant qu'éclairé de parents (1) et d'amis du défunt

(1) Je me permettrai de leur exprimer ici ma reconnaissance, et en particulier à notre honorable secrétaire M. Box, à M. le chanoine Ancel, à M. l'abbé Dorvaux, professeur au grand séminaire.

Digitized by Google

ne m'avait été auparavant gracieusement offert. Il ne m'a pas manqué d'ailleurs, et c'est presque en leur nom que je viens vous offrir ces quelques pages.

Vers les limites septentrionales de notre département, là où la Moselle, après avoir serpenté paisiblement au milieu de plaines assez étendues, poursuit tout à coup sa course à travers une vallée fort étroite, dominée par des côtes rapides aux flancs couverts de vignobles, s'étend dans un paysage vraiment enchanteur, la petite ville de Sierck. Bâtie sur le bord même de la rivière, à qui elle laisse à peine un étroit passage, elle semble comme au vieux temps du passé, se reposer tranquille à l'ombre des ruines de son vieux château-fort.

C'est en ce lieu et au sein d'une honorable famille fixée dans le pays depuis plus d'un siècle, que naquit Jean-Jules-Marie Curicque. Le jour de sa naissance, 12 avril 1827, coïncidait cette année-là avec la fête du Jeudi-Saint. Cette coïncidence, s'il faut en croire certaines de nos croyances populaires, derniers restes de superstitions assez répandues autrefois, était un signe manifeste du destin. Y eut-il autour du berceau de l'enfant nouveau-né une voix crédule pour en faire la remarque ? Pour faire entendre aux assistants que le jeune rejeton de la famille était dès lors appelé à se consacrer plus tard à Dieu ? C'est peu probable. Et pourtant en ce cas le pseudo-prophète eut vu se réaliser son présage.

Mais ce qui alors eut été plus difficile de prévoir, c'était la mort de la mère de famille. M. Curicque était bien jeune encore, quand il eut la douleur de perdre celle qui lui avait donné la

Digitized by Google

vie. Mais la Providence veillait sur lui, et lui avait réservé, dans la personne d'une de ses tantes, une affection et des soins tout maternels.

L'enfance, même celle des grands hommes, est généralement peu fertile en événements intéressants. Celle de M. Curicque ne fait pas exception à cette règle générale. Son esprit sérieux, studieux même dès ses plus tendres années, n'eut pas à aller bien loin pour trouver l'aliment et le développement dont il avait besoin. Sans sortir de sa ville natale, sans se séparer du foyer paternel, il pouvait achever ses études. L'ancien couvent des Récollets, bâti en 1627, tout auprès du vieux château-fort des ducs de Lorraine, avait été, vers le premier quart du siècle, transformé en collège ecclésiastique. Cette direction sacerdotale devait réaliser les vœux secrets de M. Curicque, car, tout enfant encore, il se faisait remarquer par une piété profonde, et donnait dès lors des marques non équivoques de la carrière qu'il devait embrasser plus tard. Tout ce qui touchait aux cérémonies du culte l'intéressait vivement. Son plus grand bonheur était d'y prendre part. Et non content de servir à l'autel comme les autres enfants de son âge, il sut par d'ingénieuses audaces, rassembler, grâce aussi à la complicité de la bonne tante Hoffman, une petite chapelle d'enfant. Ses jeux, qu'il partageait volontiers avec des amis choisis, dont les sentiments battaient à l'unisson des siens, semblaient toujours revêtir un certain cachet religieux, et l'on raconte mille petites ruses innocentes, par lesquelles il s'efforçait de retenir et d'entraîner sa petite société dans l'orbite de ses sentiments.

Digitized by Google

Il préludait ainsi à ce qu'il devait être plus tard, un prêtre recommandable par sa piété, son zèle et ses vertus.

Malgré une santé très délicate, il s'appliqua avec ardeur à l'étude, et son application jointe à une nature bien douée, lui assura dans tous les cours les premières places.

Nous ne le suivrons pas pendant les années de son grand séminaire, où il entra en 1846. Disons seulement que le jeune lévite sut, par la modestie de son caractère aussi bien que par sa piété et ses talents, prendre sur ses condisciples un véritable ascendant. On le citait volontiers comme modèle, et beaucoup recouraient à lui dans leurs difficultés.

Le 14 juin 1851 fut un des plus beaux jours de sa vie : il recevait des mains de Mgr Dupont des Loges la consécration sacerdotale. Le vœu de son enfance et de sa jeunesse était rempli.

Sa nomination dans le ministère paroissial se fit assez longtemps attendre. On voulut sans doute laisser au jeune prêtre le temps de se remettre un peu des fatigues du séminaire, et le poste qui lui fut confié devait, lui aussi je le crois, répondre à son état de santé.

Ce fut le 8 décembre 1851 seulement qu'il se rendit à Kunzig (canton de Metzerwies), qui portait alors le titre de chapelle vicariale. Là, comme à Buding où il fut nommé cinq ans après, le 14 octobre 1856, le jeune pasteur des âmes s'acquitta des devoirs de son ministère avec un zèle et une charité qui lui gagnèrent tous les cœurs. Dans ses deux paroisses, après plus de trente ans de distance, on se souvient encore du charme et de

Digitized by Google

l'ardeur de sa parole convaincue, de l'intérêt qu'il témoignait à tous, de sa piété profonde, de ses excellents conseils et surtout de sa grande modestie.

Mais si le ministère pastoral a parfois des moments pénibles et absorbants, il a aussi ses instants de loisirs. Nous sommes persuadés que l'abbé Curicque sut les mettre à profit, et que dès lors il commença ses études sur son pays natal, pays et études qu'il n'a d'ailleurs jamais abandonnés. Aussi le voyons-nous s'empresser d'offrir à la Société d'archéologie de la Moselle, fondée en 1858, et son nom et le premier de ses travaux : *La vie de la Bienheureuse Marguerite de Bavière, duchesse de Lorraine.*

C'était le 13 janvier 1859, qu'il lisait en séance ce qu'il appelait dans sa modestie un essai historique : « Par enthousiasme autant que par reconnaissance, disait-il, je devais à l'admirable figure de l'ange tutélaire de la Lorraine, et en particulier de Sierck, ma ville natale, de vous la montrer dans toute la splendeur de ses héroïques vertus ». Cet admirable caractère l'avait charmé, et ce premier essai resta l'œuvre de prédilection de sa carrière d'écrivain. Il remania cette vie à plusieurs reprises, d'abord lorsqu'il la fit insérer dans la *Vie des Saints* du R. P. Giry, rééditée par Mgr Guérin ; enfin lorsque le manuscrit dont il avait si souvent déploré la perte, fut, après de longues et actives recherches, heureusement retrouvé. C'était une *Vie* de la Bienheureuse, écrite par son propre confesseur, le prieur de Marienfloss.

Mais l'écrivain devait bientôt abandonner la plume pour quelque temps du moins. Le 3 juillet

Digitized by Google

1858, Mgr Dupont des Loges venait d'ériger le village de Flastroff en chapelle vicariale. Il fallait bien trouver un titulaire. Le choix du prélat se porta sur M. l'abbé Curicque. Ce fut un choix heureux.

En arrivant à son nouveau poste, votre confrère n'y trouvait qu'une chapelle en bien mauvais état. « Elle semblait, dit-il lui-même dans une note qu'il présentait plus tard, le 10 janvier 1867, à la Société d'archéologie, elle semblait n'être qu'une construction de passage, pas de traces de style ni aux portes ni aux fenêtres ; les murs en étaient très mal conditionnés, et quoique l'édifice d'après le millésime de la porte d'entrée, ne parut remonter qu'au milieu du dernier siècle, une brèche s'ouvrit d'elle-même au printemps de 1861. Il y avait péril dans la demeure ; les dernières hésitations pour la reconstruction d'une église devaient disparaître ». Inutile de dire ici ce que fut cette église. Grâce aux efforts de notre honorable confrère M. Jacquemin, aux démarches et à la générosité de M. l'abbé Curicque, Flastroff possède aujourd'hui un monument que la plume, — j'allais dire le pinceau — d'un membre de votre Académie, M. de Lazarque a désormais rendu célèbre.

M. Curicque, dans sa notice citée plus haut, a fait connaître quelques-uns des bienfaiteurs de son église ; il a loué avec reconnaissance leur générosité. Il n'a oublié que le principal donateur. Cela était assez dans ses habitudes, lorsqu'il était obligé de parler de lui-même. « Pour parvenir à bâtir son église, nous écrit M. le chanoine Ancel, il dut vaincre de nombreuses difficultés. La plus grande était le manque de ressources. Il com-

Digitized by Google

mença par engager généreusement son patrimoine tout entier; il se mit dans son ménage à la portion congrue (ce fut d'ailleurs le régime de sa vie tout entière). Il fit sur son maigre traitement de fortes économies (un traitement de vicaire résident, 600 fr. par an). Il demanda ensuite un secours à la commune, qui se fit longtemps supplier avant de l'accorder. Enfin il se mit à quêter en faveur de son cher projet. La Providence lui vint en aide, parfois au-delà de ses espérances. Et comme dans sa foi généreuse, il ne trouvait rien d'assez beau, d'assez précieux pour le service de Dieu, il dota son église d'un mobilier digne d'une cathédrale. Quelques amis lui firent en vain des observations sur ce qu'ils appelaient une pieuse prodigalité. L'abbé Curicque était tenace dans ses idées; il résista, et il eut raison, car il triompha sur toute la ligne des difficultés nombreuses qui s'étaient élevées à l'occasion de ses projets. Le 2 juillet 1865, Mgr l'évêque de Metz, alors en tournée de confirmation, s'arrêtait à la porte de l'humble presbytère de Flastroff. M. Curicque s'avance timidement vers la voiture. L'évêque descend, l'embrasse et le félicite de son œuvre devant la paroisse assemblée. Des larmes d'émotion, de joie, coulaient des yeux de notre regretté confrère ; dans un instant il venait de recevoir la récompense de plusieurs années de peines et de tribulations ».

Son œuvre était achevée à Flastroff. Il ne devait plus y rester bien longtemps. Le 21 novembre 1866, M. Curicque était nommé curé de Haute-Kontz, cure qu'il devait administrer avec succès pendant plus de vingt-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort.

Digitized by Google

Mais avant de suivre le nouveau titulaire dans la paroisse, à la tête de laquelle ses supérieurs venaient de le placer, nous ne saurions passer sous silence quelques travaux archéologiques, délicieux délassements du chercheur parmi les tracas et les soucis du constructeur d'église.

Nous possédons en effet de lui, dans les *Bulletins de la Société d'archéologie de la Moselle*, plusieurs lettres ou notices qui datent de cette période : une lettre du 10 mai 1860, sur des antiquités romaines trouvées à Flastroff ; une autre du 14 février 1861, sur l'archéologie préhistorique. Le 21 août 1862, il présentait une notice sur quelques vestiges de l'ancienne liturgie dans le diocèse de Metz ; enfin une relation sur quelques antiquités découvertes à Kirchnaumen et au château de Mensberg, cette dernière est du 12 juillet 1866.

Nommé à Kontz, M. Curicque revenait pour ainsi dire dans le pays même où s'étaient écoulées son enfance et sa jeunesse. Le panorama qui, de sa paroisse nouvelle, se déroulait devant ses yeux, lui était familier. Il revoyait chaque jour la Moselle, sur les rives de laquelle il avait joué tout enfant, Basse-Kontz au pied du Stromberg, le Stromberg d'où, la veille de la Saint-Jean, la roue enflammée se précipitait vers la Moselle, dernier reste de fêtes populaires antérieures à l'ère chrétienne. Au-delà de la rivière, son regard se portait avec bonheur sur sa chère ville natale, sur la maison paternelle, sur l'église, sur le collège, et cette vue réveillait en lui d'anciens et de délicieux souvenirs. Plus loin encore, Rustroff et son pensionnat, ancien couvent, Marienfloss et son prieuré. Mais avant tout au premier plan, presqu'à ses pieds,

Digitized by Google

s'étendait Rettel, Rettel l'ancienne abbaye bénédictine de saint Sixte, déjà connue à l'époque carlovingienne, habitée plus tard par les disciples de saint Bruno, qui l'occupèrent jusqu'à la Révolution. Rettel devait attirer, captiver son attention. Ce fut sans doute dans cette contemplation fréquente, secondée par les échos du passé, qu'il « conçut, comme nous l'écrivait notre honorable secrétaire M. Box, l'idée de relever cette maison et d'y faire revivre la vie monastique qu'il aimait et qui était la sienne depuis longtemps. Épris de la règle de saint Dominique, il s'était fait recevoir tertiaire dominicain, et pratiquait cette règle avec rigueur dans son modeste presbytère. Tout luxe en était banni, et le plus bel ornement était une bibliothèque dont les publications, concernant saint Dominique, formaient la majeure partie. C'est ainsi qu'il conçut l'idée colossale de rétablir l'ancienne chartreuse de Rettel. Cette conception, d'une hardiesse extrême, montre bien l'énergie de l'abbé Curicque. Rebâtir un cloître ! Ne possédant rien ! Et rien ne le décourage. Il multiplie ses voyages pour élucider et faire connaître son plan ; il tend la main partout, il parcourt même l'Italie dans ce but ; il devient auteur, et tire parti de la vente de ses ouvrages pour acquérir quelques restes des anciennes constructions conventuelles. Il parvint à les rendre habitables et à y abriter une petite colonie de filles pieuses dont le patrimoine vint ajouter quelques pierres à l'édifice. Leur nombre atteignit peu à peu le chiffre de vingt, chiffre réglementaire des associations. Après les avoir enrôlées sous la bannière des Tertiaires de saint Dominique, M. Curicque pensait leur assigner le rôle charitable de

Digitized by Google

maîtresses d'orphelinat. Mais s'étant depuis mis en relation avec le R. P. Krempf, des Dominicains de Luxembourg, l'œuvre a marché en quelque sorte d'elle-même vers sa destination actuelle, même en dehors de l'action directe du pieux et zélé fondateur. Son rêve avait été de tout temps de ne jamais se séparer de la maison qu'il avait fondée. Hélas ! après avoir par son unique action et ses lointaines démarches, procuré à l'association des ressources considérables, après lui avoir assuré son existence, après avoir même acquis, à un prix exhorbitant, tout auprès de l'ancienne abbaye, une maison où il comptait se retirer bientôt, il eut la douleur de voir s'écrouler tout l'échafaudage de ses plans d'avenir. Quelques mois à peine avant sa mort, le R. P. Krempf apportait à cinq postulantes l'habit de l'ordre en même temps que la nomination d'un aumônier: M. Curicque était mis de côté. « Nouveau Moïse, il avait ainsi entrevu la terre promise sans pouvoir l'atteindre ». Ces paroles prononcées à l'église de Sierck par M. l'archiprêtre de Sierck, en présence d'une foule considérable, exprimait d'une manière figurée le coup qui lui avait été porté. Il ne devait pas y survivre longtemps. Il mourait le 28 janvier 1892 à l'hospice de Sierck, où il était arrivé malade quelques jours auparavant.

Pas plus qu'à Flastroff, les soins incessants que lui causèrent sa fondation de Rettel n'interrompirent sa carrière littéraire ; au contraire, ils semblent plutôt lui avoir servi de stimulant. Les événements de 1869 et 1870, si funestes au pouvoir temporel et à la France, amenèrent la publication d'un ouvrage fort différemment accueilli.

Digitized by Google

En octobre 1870 paraissait à Luxembourg un mince volume, assez mal imprimé, ayant pour titre *Voix prophétiques*. L'auteur dut bientôt revoir son travail et l'augmenter considérablement, car avant la fin de 1872 paraissait à Paris, en deux forts volumes in-12, une cinquième édition. Elle portait en tête d'assez nombreuses approbations épiscopales. Celle de l'évêque de Metz manquait. On dit même que le succès de cet ouvrage, qui répondait aux préoccupations intimes d'un grand nombre de personnes, paraissant déplaire à ses supérieurs, M. Curicque en arrêta généreusement le cours. Il en fit de même d'un autre travail qu'il avait intitulé *Voix prophétiques*, et dont nous n'avons aucune connaissance. Entre temps, il avait collaboré à une *Histoire des pèlerinages de la sainte Vierge*, où il avait inséré une notice sur Rustroff.

Naturellement désigné à vos suffrages par ses nombreux travaux, il prit place en 1884 parmi les membres titulaires de notre Académie. Quelque temps après, le 29 janvier 1885, il vous présentait comme offrande de bienvenue sa *Notice sur le culte historique de Charlemagne*, notice que vous avez jugée digne d'être insérée dans vos mémoires.

Il fut aussi un des premiers adhérents à la nouvelle Société d'archéologie et d'histoire de Lorraine, lors de sa fondation en 1888, et ce fut devant elle qu'il lut sa *Vie de la Bienheureuse Marguerite de Bavière*, remaniée d'après les documents nouveaux qu'il avait eu la bonne fortune de retrouver. Ce travail n'a pas été publié.

Mais l'œuvre la plus considérable à laquelle il

Digitized by Google

avait voué ses recherches, n'a malheureusement pas été achevée. A diverses reprises, en effet, il avait promis une histoire détaillée de Sierck et de ses environs. Déjà, en 1882, M. Curicque avait fait imprimer le début de ce travail. Une centaine de pages sortirent alors des presses. L'œuvre fut arrêtée ; depuis rien n'a paru et Sierck doit se chercher un nouvel historien.

Tels sont, Messieurs, les quelques traits que j'ai pu réunir sur votre regretté confrère. Ils sont bien imparfaits sans doute ; mais tels qu'ils se présentent eux-mêmes, ne sont-ils pas de nature à vous faire deviner ce que fut ce caractère si timide en apparence, si tenace et si énergique pourtant dans ses entreprises. Ce prêtre zélé, vertueux, modeste, dur à lui-même et si charitable envers tous, ce prêtre doublé d'un écrivain, dont le style plein de netteté et d'élégance, a été justement apprécié. Un de vos confrères, M. Abel, alors secrétaire de la Société d'archéologie de la Moselle, disait de lui en 1867 : « La Société d'archéologie est heureuse et fière de compter parmi ses membres des ecclésiastiques qui, comme M. l'abbé Curicque, savent doter leur paroisse d'une église élégante au style pur. » Ne puis-je pas dire en votre nom à ceux qui l'ont connu et aimé, que l'Académie est encore heureuse et fière de l'avoir compté parmi ses membres, et qu'elle s'est fait un devoir de conserver religieusement son souvenir ?

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

JEAN-EUGÈNE GRAFFE

PEINTRE DÉCORATEUR

PAR

M. R. JACQUEMIN

MEMBRE TITULAIRE

En me confiant le soin de retracer la vie et les travaux d'Eugène GRAFFE, vous avez sans doute pensé que l'Art que je pratique me désignait tout spécialement pour bien faire ressortir les qualités artistiques de notre regretté collègue.

En effet, l'architecture monumentale et la peinture décorative sont sœurs : elles vivent côte à côte, étroitement liées, l'aînée protégeant la plus jeune, qui, en retour, lui prête souvent son aide: leur union intime est, du reste, tout au profit de l'Art.

En dehors de mes relations amicales avec M. GRAFFE, j'ai eu fréquemment recours à son talent pour la décoration intérieure de maisons de maître, d'hôtels privés ou d'édifices religieux, et c'est ainsi que j'ai appris à connaître et à apprécier la valeur artistique de notre collègue dont je vais essayer de vous retracer la vie dans ses diverses phases.

Digitized by Google

Jean-Eugène GRAFFE est né le 2 Avril 1842, à Metz, où son père exerçait un modeste commerce de combustibles.

Il fit toutes ses classes chez les Frères de la Doctrine Chrétienne de Metz, d'abord dans leur établissement de Saint-Vincent, puis, à l'école supérieure de Saint-Martin, dont les cours de dessin graphique et d'imitation étaient, à cette époque, très renommés. Cette école tenait le premier rang parmi les institutions de ce genre et a fourni bon nombre d'artisans à la cité messine : Eugène GRAFFE, qui était très bien doué, s'y distingua tout particulièrement.

En 1859, il quitte cette école pour entrer comme dessinateur chez MM. George et Hesse, peintres-décorateurs distingués de notre ville : il travaille sous leur habile direction jusqu'en 1867, époque à laquelle ces Messieurs lui cèdent ainsi qu'à M. Pigneul, contre-maître de peinture, leur fonds de commerce et leurs ateliers.

Tous deux, sous la raison sociale Pigneul et Graffe, continuant les traditions de leurs prédécesseurs, font prospérer cette maison déjà si estimée, dont ils étendent même les relations dans les pays voisins.

En Italie, ils exécutent la décoration et la peinture de l'Hôtel Milius, l'un des principaux de la ville de Milan.

En Suisse, la décoration de nombreux hôtels leur est également confiée : tels que le Schweizerhof, à Luzerne ; l'hôtel du même nom, à Coire ; plusieurs hôtels particuliers de notables familles à Zurich, à Bâle, à Schaffouse, à Baden-Baden.

En Bavière, en Prusse, dans le Luxembourg,

Digitized by Google

la maison se distingue dans de nombreux travaux dont la nomenclature serait trop longue ici.

Mais où ces Messieurs étaient le plus connus, c'est surtout en Alsace-Lorraine et en France, où ils ont exécuté leurs plus beaux et leurs plus nombreux travaux.

A la mort de M. Pigueul, survenue en 1873, Eugène GRAFFE continue seul à diriger toutes les branches de cette importante maison, tout en s'appliquant plus spécialement à la décoration artistique des édifices religieux, dans lesquels il fit revivre la peinture admirable du moyen-âge.

La cathédrale de Metz et presque toutes les autres églises de la ville possèdent des spécimens de son talent. Dans ce genre, il a enrichi également de nombreuses églises et chapelles dans le diocèse. Pour n'en signaler que quelques-unes dans nos environs, je citerai particulièrement les églises de Longeville-lès-Metz, Plappeville, Saint-Aignan, Faulquemont, Adelange, Saint-Avold, Boulay, Terville, Gandrange, Woippy ; et parmi les chapelles, celles du Mont-Saint-Jean, près de Dudelange, de l'asile des aliénés à Sarreguemines, de la communauté de Saint-Charles à Nancy, celle de l'Hospice de Cirey et enfin celle du château de Lagrange près de Thionville. Les murs du cimetière particulier de la famille de Pange, à Pange même, aménagé en vaste chapelle funéraire couverte, ont été décorés par lui d'une façon toute remarquable et parfaitement appropriée.

C'est dans ces sortes de travaux qu'il s'est surtout distingué et que son talent ressort dans toute sa valeur : consciencieux dans son travail,

Digitized by Google

il n'aurait jamais sacrifié la question de l'Art, à ses propres intérêts.

En 1889, il crée à Nancy une succursale de sa maison de Metz, dans l'intention d'y établir plus tard son fils : il fondait sur cette nouvelle installation de grandes espérances pour l'avenir et en parlait souvent et avec plaisir.

Ces deux maisons étaient en pleine prospérité, lorsque la mort vint le frapper si inopinément, le 2 Octobre 1891, au cours d'un voyage à Trèves, avec sa femme et ses deux filles, pour visiter la Sainte-Tunique.

La nouvelle de cette mort, presque subite, causa une véritable consternation parmi les personnes avec lesquelles il était en relation d'affaires ou d'amitié. C'est que GRAFFE était une personnalité bien connue et appréciée à juste titre : homme intègre, d'un caractère affable et plein de serviabilité, travailleur infatigable, il avait l'estime et la sympathie de tous ses clients et la confiance de ses ouvriers.

La fermeté de son caractère n'excluait pas une bonté généreuse envers ceux qui le servaient : il savait se faire aimer et respecter de son nombreux personnel qui avait pour lui une vénération toute filiale. Nous en trouvons l'expression sincère dans les paroles si pleines d'émotion qu'a prononcées sur sa tombe l'un des plus anciens employés de la maison. En voici un passage :

« Nous ne pouvons oublier cette bonté avec la-
« quelle il nous accueillait habituellement, cette
« douceur avec laquelle il nous traitait, cette
« condescendance qui le portait à nous regarder,
« non comme des subordonnés, mais comme des
« amis, des frères. »

Digitized by Google

Jean-Eugène GRAFFE appartenait à l'Académie de Metz : il y avait été reçu au titre d'agrégé-artiste en 1875 et en qualité de membre titulaire en 1888.

Ses nombreuses occupations l'empêchèrent de prendre une part active aux travaux de notre compagnie ; il s'y intéressait cependant beaucoup et n'aspirait qu'à pouvoir s'y associer plus intimement : sa fin prématurée ne le lui permit pas!

Mais, s'il n'a pas occupé vos séances par ses communications, ni fourni à l'Académie des travaux qu'il aurait pu rendre intéressants, il l'a, du moins, honorée par d'autres ouvrages remarquables qui resteront exposés aux regards de tous.

Elu en 1879 au conseil municipal de notre ville, GRAFFE a laissé de son passage aux affaires publiques le meilleur souvenir.

Aussi, sa perte a-t-elle causé de si unanimes regrets à sa chère famille qui l'entourait de ses plus douces affections, à ses sincères amis, à ses collègues de l'Académie.

La vie de M. GRAFFE, quoique très courte, a été bien remplie : elle peut servir d'exemple à la jeunesse laborieuse de nos jours ; en effet, on peut dire que, fils de ses œuvres, il s'est élevé par son énergie, son travail persévérant, à la belle position qu'il occupait dans le monde artistique et dans la société messine.

Messieurs et chers collègues, ma tâche est terminée ; je ne sais si elle répond à votre attente.

Quant à moi, elle m'a procuré la légitime satisfaction de rendre un dernier hommage au talent, au mérite, au caractère d'un collègue, d'un ami.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. AUGUSTE SALMON

ANCIEN MAGISTRAT

PAR

M. CH. ABEL, MEMBRE TITULAIRE

Les vides se font de plus en plus nombreux dans les rangs des anciens membres de l'Académie de Metz. Elle vient de perdre un homme supérieur, M. Salmon, de la Meuse, quoiqu'il fut né dans la Meurthe, à Riche. Fils d'un agriculteur lorrain lettré, le jeune Salmon alla à Paris faire son droit portant dans sa poche une lettre de son père à son ancien condisciple le ministre de Serre. C'est ce qui nous a valu de posséder dans volume de 1863 une belle étude de M. Salmon sur M. de Serre qu'il avait connu dans son intimité et dont il était devenu un des secrétaires libres.

Le gouvernement de Juillet nomma le jeune Salmon substitut dans le département de la Meuse. Il ne tarda pas à se faire remarquer par son ardeur au travail et par la modération de son caractère. Il accepta les fonctions de délégué municipal près des écoles et comprit combien il y avait à faire du côté des maîtres comme du côté des élèves. Il organisa des conférences pour les insti-

Digitized by Google

tuteurs de la Meuse. Il publia dans les journaux quelques-uns de ses discours d'ouverture. On l'engagea à les réunir en un volume et l'Académie des Sciences morales et politiques couronna ce livre où étaient si bien exprimés les devoirs des maîtres d'école pour relever le niveau intellectuel et pour moraliser les enfants du peuple.

Il épousa la fille de M. Legagneur, procureur général, qui fut appelé à la Cour de Cassation après une longue carrière de labeur judiciaire. On ne voyait pas alors nommer à la Cour de Cassation de jeunes députés ni des magistrats imberbes. Salmon, à la suite de son mariage, passa ses vacances à Hattonchatel. La révolution de 1848 le trouva procureur du roi à Saint-Mihiel, poste judiciaire rendu important par cette singularité historique que le tribunal de Saint-Mihiel ayant succédé aux Assises du Barrois ; la Cour d'assises de la Meuse se tient à Saint-Mihiel et non au chef-lieu du département qui est Bar-le-Duc.

Après la révolution de février 1848, Salmon entra dans la vie politique où il se laissa incarcérer à Vincennes pendant quelques jours avec Thiers, Dufaure, Valette, professeur de droit, et Faultrier, ancien avocat général de Metz sous Louis-Philippe.

L'empire une fois proclamé, Salmon fut nommé procureur impérial près le tribunal de Charleville-Mézières et il crut devoir prendre la parole dans plusieurs procès semi-politiques soulevés au sein des usines de ce pays.

Il fut décoré de la Légion d'honneur, puis nommé deuxième avocat général près la Cour d'appel de Metz. Il vint habiter, rue Serpenoise,

Digitized by Google

dans la belle maison que venait de faire bâtir M. Gougeon, notaire, maison qui a sa place dans l'histoire messine pour les tracasseries et les protocoles qui ont plu sur cette belle façade dont on voulut faire badigeonner les sculptures et les pierres de taille.

En 1856, A. Salmon était nommé membre de l'Académie de Metz, société à laquelle il paya sa bienvenue en composant la biographie sur M. de Caumont ancien recteur de l'Académie de Nancy, membre correspondant de l'Académie de Metz. Dans cette charmante étude revit la société universitaire de Nancy, que M. Salmon avait fréquentée. Il oublia de nous dire que la fille adoptive de M. de Caumont est devenue l'épouse d'un fils du recteur de Metz, M. Mézières, le professeur d'éloquence à la Sorbonne, le député, le président de la commission de la guerre, etc.

En 1859, Salmon était élu président par l'Académie de Metz, et il choisit pour sujet de son discours d'ouverture « le rôle des Académies dans la Société. »

En 1858, A. Salmon en vrai lorrain nous communiquait une Etude inédite sur Gilbert, le poëte mort à l'Hôtel-Dieu on ne sait pas bien comment.

Ce travail fut suivi d'une notice sur le conseiller A. Malherbe, le naturaliste, sur le colonel Cournault, sur un ouvrage du général Poncelet, le mathématicien.

Les écrits où le magistrat se révèle plus nettement sont ceux que A. Salmon a consacrés aux coutumes du comté de Dabo, l'ancien Dagsbourg.

Au milieu de la débacle de 1870, la Cour d'appel de Metz ayant été engloutie, M. Salmon fut

Digitized by Google

nommé, le 22 décembre 1871, président à la Cour d'appel de Douai en même temps que M. Poulmaire, président du tribunal de Thionville, lauréat de l'Académie de Metz, devenait conseiller.

M. Salmon continua à figurer parmi les membres titulaires de notre société, aimant à corresavec plusieurs d'entre nous. En 1874, il était nommé membre de la Cour de Cassation et, en 1876, il rentra dans la vie politique. Le département de la Meuse le nommait sénateur en même temps que M. Henri Bompard, maire de Bar-le-Duc.

En 1879, H. Bompard et A. Salmon ne furent pas réélus. On les trouvait trop modérés contre les ennemis du dedans.

En 1880, A. Salmon fut admis à prendre sa retraite comme membre de la Cour de Cassation, mais il fut nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques à la suite de la publication de son livre : *Le devoir*. A Salmon fut nommé officier de la Légion d'honneur.

Il était atteint d'une surdité qui le rendait triste et silencieux comme V. Hugo. Il passait la belle saison à Hattonchatel et l'hiver à Paris près de sa riche bibliothèque du boulevard Saint-Germain, où brillait en un bon rang la collection des mémoires de l'Académie de Metz. C'est là qu'il s'éteignit à quatre-vingt-huit ans, le 22 Décembre 1891. Je n'ai jamais connu de meilleur homme que A. Salmon. Ce fut un magistrat poli avec les jeunes avocats et sachant les encourager de sa parole austère.

Digitized by Google

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR L'ACADÉMIE

à la suite des concours de l'année 1892-1893

Concours de Littérature.

POÉSIE.

A M. Eugène TAVERNIER, à Besançon (Doubs), une médaille de bronze pour *A un jeune Poète.*

A Madame MORCEL, à Vic-sur-Seille, une médaille de bronze pour une série de poésies.

Concours d'Histoire.

A M. l'abbé PAQUATTE, directeur des religieuses de la Doctrine chrétienne, à Nancy, une médaille d'argent, moyen module, pour sa *Notice sur Haussonville.*

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PENDANT L'ANNÉE

1893-1894.

L'Académie décernera, au mois de Mai 1894, des MÉDAILLES D'OR, DE VERMEIL, D'ARGENT, DE BRONZE et des MENTIONS HONORABLES aux meilleurs travaux qui lui auront été envoyés sur les sujets suivants :

I. — PHILOSOPHIE.

1° De l'utilité de la connaissance préalable des Mathématiques dans l'étude de la Philosophie.

2° Influence des jeux sur la moralité des habitants de la campagne.

II. MATHÉMATIQUES.

Résumer, en ses points importants, la *Théorie des propriétés projectives des figures* créée par le général Poncelet.

Digitized by Google

III. — Beaux-Arts.

A traiter, au choix de l'auteur, n'importe quelle question concernant les Beaux-Arts en Lorraine.

IV. — Histoire et Archéologie.

Reproduire à l'aide du dessin, de la gravure ou de la photographie, un objet ou un monument antique, appartenant à la Lorraine ou pouvant intéresser son histoire ; ces dessin, gravure ou photographie devront être accompagnés d'une description détaillée.

V. — Industries locales.

Faire l'histoire d'une des principales industries du pays, telles que celles de la *Métallurgie,* de la *Tannerie*, du *Lainage*, etc.

VI. — Météorologie.

1° Recherches sur la marche des orages dans le département de la Lorraine.

2° Exposer et apprécier les différents systèmes présentés jusqu'ici pour expliquer les refroidissements périodiques de la température, vers le milieu du mois de mai, dans nos contrées.

Digitized by Google

VII. — AGRICULTURE.

1° La principale culture de la Lorraine étant celle des blés, rechercher et exposer quels seraient, pour cette contrée, les moyens de parer aux effets désastreux des grands hivers sur les emblavures.

2° Considérations sur les succédanés employés le plus avantageusement pour remédier au manque de fourrages produit par l'effet de la sécheresse.

NOTA. — *L'Académie admettra d'ailleurs tout travail pouvant avoir un intérêt spécial pour le pays.*

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Le règlement de l'Académie interdit toute discussion sur les questions politiques et religieuses. Les concurrents sont priés instamment de tenir compte de cette prescription dans les travaux qu'ils voudront bien lui adresser.

L'Académie n'admet au concours que des œuvres inédites.

Les mémoires présentés au concours devront être adressés, avant le 20 Janvier 1894 (*cette date est de rigueur*), à

Monsieur le Secrétaire de l'Académie,

rue de l'Évêché, 25, à Metz.

Digitized by Google

Les concurrents ne devront pas se faire connaître.

Chaque œuvre portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté dans lequel l'auteur inscrira son nom et son adresse ; il attestera, en outre, que *son œuvre n'a été présentée à aucun autre concours.*

Les auteurs de mémoires, qui auraient pris part à des concours antérieurs de l'Académie de Metz, *auront soin de ne pas se servir des devises qui accompagnaient leurs travaux des années précédentes.*

Le billet cacheté joint à une œuvre ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité un prix ou une mention honorable.

Cependant les auteurs de travaux qui, pour être appréciés, ont besoin d'être suivis d'expériences, pourront se nommer, afin de mettre l'Académie à même de vérifier avec eux l'exactitude des résultats indiqués.

D'après l'article 3 du règlement de l'Académie, les membres résidants n'ont pas droit aux prix proposés : l'Académie peut leur décerner des mentions honorables.

Les membres correspondants et les associés-libres non résidants sont admis à concourir pour les prix.

Les travaux envoyés pour les concours ne sont pas rendus. Les auteurs pourront, sur leur demande, être autorisés à en faire prendre des copies au secrétariat de l'Académie.

Digitized by Google

BUREAU

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

POUR L'ANNÉE 1893-1894.

Président d'honneur:
M. LE PRÉSIDENT DE LA LORRAINE.

Président titulaire . . .	M. VION.
Président honoraire . . .	M. BÉRARD.
Vice-Président	M. HUBER.
Secrétaire	M. BOX.
Secrétaire-Archiviste . .	M. FRIREN.
Trésorier.	M. LAMETZ.

Agent: M. EUG. COLON.

Digitized by Google

Digitized by Google

II

MÉMOIRES ET COMMUNICATIONS

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ANIMAUX

DANS LES

POÈMES ÉPIQUES DE L'ANTIQUITÉ

——— 3e Art. ———

HYMNES HOMÉRIQUES — ÉPIGRAMMES — POÈTES CYCLIQUES

PAR

M. L'ABBÉ BÉRARD, MEMBRE TITULAIRE

Lu à la séance du 25 Août 1892.

En parcourant l'Iliade, l'Odyssée et la Batrachomyomachie pour nous rendre compte de la place occupée et du rôle joué *par les Animaux dans les poèmes épiques de l'Antiquité*, nous avons donc relevé 64 noms différents.

Permettez-moi de ne pas quitter le grand poète Ionien sans jeter un regard, aussi rapide que possible, sur les Hymnes, qui portent son nom, et sur ce qui nous reste des Poètes Cycliques, dont il fut la gloire.

HYMNES HOMÉRIQUES

Que ce nom *Hymnes Homériques*, (ou plus exactement *Hymnes d'Homère et des Homérides*),

Pour ce travail, voy. Schœll. Hist. de la Littérature. Grecque profane (2e édit.) Tome I, Livre II, chap. IV. — Vapereau. Dict. universel des Littératures. — Le texte Grec est celui de F. Didot, 1871.

Digitized by Google

ne vous fasse pas croire que je m'écarte entièrement de mon sujet : Les Animaux dans les poèmes épiques.

« Ces hymnes diffèrent aussi bien de ceux composés par les anciens poètes religieux que des chants lyriques auxquels on donna par la suite le même nom. Les hymnes homériques sont soit de simples Proèmes ou introductions, » servant d'ouvertures ou de préludes » à de grands morceaux épiques, soit de *véritables Epopées*, composées de trois parties distinctes, d'un prologue, d'une fable épique, et d'une épode. (1) »

Je ne m'arrêterai pas à discuter leur authenticité. Aujourd'hui on admet généralement « qu'ils doivent être rangés parmi les plus anciens monuments de la poésie grecque ; mais ils n'appartiennent point à l'auteur de l'Iliade et de l'Odyssée... Leur ton et leur langue offrent une grande diversité : il en est qui paraissent fort rapprochés du temps d'Homère ; il en est d'autres qui paraissent ne pas remonter au delà de la guerre médique. (2) » (Ve s. av. J. C.)

Nous possédons 33 de ces hymnes ou 34 si l'on partage le premier, l'hymne à Apollon, en deux parties.

La plupart sont insignifiants ou fort courts. Cinq (dans l'édition de Firmin Didot) méritent plus d'attention.

1. Hymne à Apollon.

« Cet hymne se compose évidemment de deux poèmes... Le premier qu'on peut intituler : Hymne

(1) Schœll, p. 145.
(2) Vapereau. H. Homériques, p. 1029.

Digitized by Google

à Apollon Délien (177 vers) ; le second en l'honneur d'Apollon Pythien (369 vers). Les couches de Latone dans l'Ile de Délos sont le sujet du premier ; le second rapporte les courses et les aventures d'Apollon cherchant sur toute la terre un point où puisse être établi son culte et fondé son oracle, et se fixant enfin à Delphes. L'auteur du premier s'appelle lui-même (v. 112) l'aveugle de Chios... (1) » « Le second n'est pas aussi ancien que le précédent ; mais il est antérieur à la guerre de Crissa, qui eut lieu dans la première moitié du VIe siècle avant notre ère... (2) »

Cet hymne fournira-t-il un contingent à notre liste d'animaux ? et lequel ?

C'est ce qu'il faut voir.

Je ne trouve aucune trace d'*Animaux sauvages*. En revanche, je rencontre :

1. *Le Cheval* (210, 213) ; sa course est rapide et retentissante ; (262, 265, 270) et le poulain (πῶλος) nouvellement dompté respire avec force en tirant un beau char. (231, 236).

2. Le *Mulet* (263) qui s'abreuve aux sources sacrées de Telphusa.

3, 3. Il est fait allusion au *Bœuf* (21,54) et à la *Brebis* (54, 304, 536) à la lourde toison (442).

5. La *Colombe* est toujours craintive (114).

6, 7, 8. La mer poissonneuse (417) renferme : des *Dauphins* (400-494), des *Polypes* (77) et des *Phoques noirs* (77).

9. Comme Reptile, nous avons le *Dragon femelle* (300) monstre horrible, faisant beaucoup de

(1) Schœll, p. 147.
(2) Vapereau, id.

Digitized by Google

mal aux hommes et aux troupeaux, et que le fils de Jupiter tua de ses flèches puissantes.

Aucun de ces animaux ne nous étant inconnu, nous n'avons pas à nous arrêter.

2. *Hymne à Mercure* (580 vers).

« Mercure, à peine né, quitte son berceau et va dans la Piérie voler les bœufs d'Apollon. En les conduisant dans une grotte près de Pylos, où il les immole aux Dieux, il rencontre une *tortue* dont il fait une lyre. Découvert par Apollon, il l'apaise au moyen de cet instrument. — La lyre que le poète prête à Hermès est composée de sept cordes. L'hymne n'est donc pas antérieur à la seconde moitié du VII s. c. à d. à l'époque où vécut Terpandre qui inventa la lyre à sept cordes. (1) »

Dans cette pièce je relève 12 animaux.

1, 2, 3. A travers la forêt, Apollon n'aperçoit traces ni d'homme, ni de femme, ni de *Lion,* ni d'*Ours*, ni de *Loup* au poil gris (223-569.)

4. Aussi bien que le lion au regard terrible, le *Sanglier* aux dents blanches devra faire partie du domaine de Mercure (569.)

5, 6. Le fils de Maïa aura soin également des *Chevaux* (69, 491, 568) des *Mulets*, patients au travail (568) et des *Bœufs* qui trainent les pieds.

7. Le *Bœuf* (18, 19, 102. 200, 236, 254, 262, 276, 277, 283, 308, 309, 310, 311, 317, 340, 344, 353, 370, 379, 389, 405, 412, 492, 493, 503, 556) ou mieux la *Génisse* (192) joue naturellement un très grand rôle dans ce poème. Qu'y voyons-nous

(1) Vapereau, id.

Digitized by Google

en effet ? Mercure, le roi des larrons, (14, 265, 377, 436) vient à peine de naître que, laissant de côté le noir *taureau* du troupeau d'Apollon (193, 196, 224, 493) il enlève au fils de Latone, cinquante bœufs (74, 437.) Pour dépister les recherches, malgré leurs longs mugissements (74, 105.), il fait marcher les animaux au front large et fort (94, 102, 220, 303, 355, 394, 402), aux belles cornes, (209) aux jambes arquées (116) et aux pieds trainants (217, 232, 566) à travers toute espèce de chemins et dans tous les sens.

Arrivé à Pylos la sablonneuse, il en sacrifie deux et cache les autres dans une grotte (405). Apollon se met à la recherche de ses bœufs ; sur les indications d'un vieillard, il en retrouve les traces. Enfoui dans son berceau, Mercure attend l'orage de pied ferme ; mais il a beau expliquer à Apollon qu'un enfant de son âge n'a pas pu commettre un pareil larcin, le Dieu l'écoute en riant, l'enchaîne, et malgré le singulier augure et les nouveaux mensonges du jeune Hermès, le transporte dans l'Olympe. Là, conseil des Dieux où le débat se plaide contradictoirement. Jupiter rit des mensonges de Mercure, mais il le condamne à rendre les Bœufs... et après que le larron a enfin apaisé Apollon au moyen de sa lyre, Jupiter fait entre les deux divinités un partage de puissance et d'attributions.

8. Ce qui a facilité singulièrement le larcin de Mercure c'est que les quatre *Chiens* (196, 570), qui avaient la garde du troupeau (195), n'ont pas même aboyé (145).

9. Mercure reçoit sous son empire les troupeaux et les *Brebis* (288, 570, 571) ; et c'est avec

Digitized by Google

ept cordes de boyaux de brebis qu'il rend sa lyre harmonieuse (51).

10. Après son vol, le jeune Hermès s'est tellement bien caché que l'*Aigle*, au regard perçant, n'aurait pas pu l'apercevoir.

11. L'oiseau de proie solitaire, le *Vautour* probablement, aux larges ailes, doit servir pour les présages.

12. En se mettant en route pour son escapade, Mercure trouve une *Tortue*, (χέλυς) (24) de montagne (33, 42.). Elle s'avançait à pas lents, se nourrissant de l'herbe fleurie (27). Il la salue avec joie : Tu n'es pas à dédaigner : tu me seras utile (34). De son écaille bigarrée (33) il fait une espèce de cithare (car c'est lui qui en est l'inventeur (25) ; et désormais il la porte partout avec lui (153, 242) et il s'en sert avantageusement pour désarmer la colère d'Apollon.

Pour nous aussi, la Tortue est de quelque utilité ; c'est la première fois que nous rencontrons cet animal, et nous devons retenir son nom.

3. *Hymne à Vénus* (294 vers.)

« C'est le récit des amours de la déesse avec Anchise ; elle se fait connaître de lui à son départ ; mais elle lui défend de jamais révéler le secret de la mystérieuse naissance de l'enfant qui naîtra d'eux, à moins qu'il ne veuille encourir la vengeance de Jupiter. (1) »

Au point de vue spécial de ce travail, cet hymne, qui est tout à fait dans le style et la tradition homérique et dont il est impossible de pré-

(1) Vapereau, id.

Digitized by Google

ciser la date, ne nous apporte rien de bien nouveau.

Parmi les bêtes fauves (4, 17, 68) qui se nourrissent de chair crue (123), se trouvent les *Loups* au poil gris, les *Léopards* rapides, ennemis insatiables des *Cerfs* ,les *Lions* menaçants et les *Ours* (70, 71) dont les peaux servent de tapis (160).

Le *Cheval*, rapide comme le vent (212, 218), le *Bœuf* (55, 78, 170) et la grasse *Brebis* (170) nous sont connus. Passons.

4. *Hymne à Cérès* (495 vers.)

« Il raconte les douleurs et les tribulations de Cérès après l'enlèvement de sa fille Proserpine. La déesse arrive dans la demeure de Céléus à Eleusis, sous les traits d'une vieille femme, et reste plongée dans son affliction, oubliant le manger et le boire... Enfin Jupiter lui rend sa fille. L'entrevue entre Cérès et Proserpine n'est malheureusement pas complète : un grand nombre de mots ont eté effacés par le temps (1) »

Les animaux mentionnés dans ce poème sont connus et ne présentent aucune particularité remarquable.

Ce sont : le *Cerf* (174), le *Cheval* (18, 32, 63, 81, 88, 376, 383) et le *Bœuf* (309).

5. *Hymne à Vénus* (21 vers.)

L'hymme à Vénus raconte sa naissance et les nombreux ornements de toilette dont les Heures l'embellirent ; mais je ne découvre rien qui se rapporte à notre but.

(1) Vapereau, id.

Digitized by Google

6. *Hymne à Bacchus* (59 vers.)

« Bacchus, semblable à un jeune homme, avec une noire chevelure flottante et un manteau de pourpre sur les épaules, se tient au bord de la mer. Des pirates tyrrhéniens l'enlèvent et le portent sur leur navire. La présence du Dieu est bientôt manifestée par des prodiges : le lierre s'enroule autour du mât, une vigne chargée de raisins se suspend à la voile, le vin ruisselle sur le tillac. Bacchus se transforme en *Lion* (44, 47); près de lui apparaît une *Ourse* (46); les pirates épouvantés se précipitent dans la mer et sont changés en *Dauphins* (53). (1) »

Les 27 autres hymnes, qui nous ont été conservés, sont, en général, fort courts. Une simple liste peut suffire. Je ne m'arrêterai que devant un nom nouveau.

7. à Mars. (17 vers.) — le *Cheval* (7).
8. à Diane. (9 vers.) — le *Cheval* (3).
9. à Vénus. (6 vers.)
10. à Minerve. (5 vers.)
11. à Junon. (5 vers.)
12. à Cérés (3 vers.)
13. à la mère des Dieux. (6 vers.) — le *Loup*, le *Lion*. (4)
14. à Hercule cœur de Lion (10 vers.)
15. à Esculape (5 vers.)
16. aux Dioscures (5 vers.)
17. à Mercure. (12 vers.)
18. à Pan (49 vers.) — Dans cette pièce, je relève la *Chèvre* (2, 37), la *Brebis* (11, 30, 32), l'*Oiseau* qui, au printemps, sous les frais om-

(1) Vapereau, id.

Digitized by Google

brages, lamente sa plainte dans des chants suaves (17), le *Lièvre* (43) et enfin le *Lynx* (νῶϑ) dont la peau encore sanglante sert de vêtement au Dieu (24).

Le Lynx ou loup-cervier, animal à qui l'on supposait une vue perçante, est à noter, car c'est la première fois que nous rencontrons son nom.

19. à Vulcain (9 vers.)

20. à Apollon (5 vers.) — Le *Cygne*, qui chante Phœbus. (1)

21. à Neptune (7 vers.) — Le *Cheval* (5)

22. à Jupiter (4 vers.)

23. à Vesta (5 vers.)

24. aux Muses et à Apollon (7 vers.)

25. à Bacchus (13 vers.); 26. au même (21 vers.)

27. à Diane (22 vers.) — Il y est question des bêtes sauvages (8, 10, 11), du *Cerf* (2) et de la mer poissonneuse (9).

28. à Minerve (18 vers.) — Le *Cheval* (14)

29. à Vesta et Mercure (14 vers.)

30. à la Terre, mère de tout (19 vers.) — Le *Cheval* (10.)

31. Au Soleil (19 vers.) — le *Cheval* (9, 14, 15.)

32. à la Lune (20 vers.) — le *Cheval* (9, 10.)

33. aux Dioscures (19 vers.) — Le *Cheval* (3), la *Brebis* (10).

Donc, pour les 33 Hymnes d'Homère et des Homérides (2300 vers.) deux animaux nouveaux à inscrire : La *Tortue* et le *Lynx*.

ÉPIGRAMMES

D'ordinaire, à la suite de ces Hymnes, sont imprimées 16 *Épigrammes* (109 vers.), c'est-à-dire non pas, comme on pourrait le penser, des pièces satiriques, mais bien de minuscules poé-

Digitized by Google

sies sur un sujet quelconque offrant une pensée ingénieuse ou délicate. — Pour l'acquit de notre conscience, autant y jeter un rapide coup d'œil.

Nous voyons le *Cheval* (IV. 4 — XIII. 2 — XIV 13), le *Mulet* (XV. 9), la *Chèvre* (XI, 1), la *Brebis* (XVI. 4), le *Chien* (XI. 2) ; je te reviendrai, oui, chaque année, je te reviendrai comme l'*Hirondelle* (XV. II), et les pauvres matelots ressemblant à la *Foulque* (VIII. 2).

Tous ces animaux nous sont connus d'ailleurs.

POÈMES CYCLIQUES

Terminons en disant un mot des poèmes que « les anciens comprenaient sous la dénomination de *Cycle Epique*. Ils embrassent les légendes relatives à la guerre de Troie et aux exploits des héros Argiens devant Thèbes ; ils remontent aussi jusqu'aux origines mythiques de la race grecque, jusqu'au mariage d'Uranus et de Gœa, pour finir au meurtre d'Ulysse par son fils Télégonus. (1) »

De ces poèmes, qui étaient au nombre de 16 et qui furent la source où puisèrent les poètes tragiques, lyriques et épiques des temps postérieurs, il ne nous reste que les titres et des fragments épars.

Proclus, dans sa Chrestomathie, en a donné une courte analyse.

Dans l'édition de F. Didot je rencontre cités, avec plus ou moins de commentaires : Le *Cheval* (page 583, 584, 585, 588, 595), le *Bœuf* (p. 582), le *Bélier* (p. 589), le *Chien* (p. 589), le *Cerf* (p. 582), l'*Hydre* et le *Dragon* et les *Passereaux* (p. 582, 584).

En dehors de ces animaux connus, la Titano-

(1) Vapereau p. 560.

Digitized by Google

machie, le premier des poèmes cycliques, (qu'il soit d'Eumèle de Corinthe ou d'Arctinus, peu importe) mentionne au livre second (p. 585) *nageant et se jouant dans une eau parfumée, des poissons muets* qu'il appelle (χρυσόφρυς) *Dorades*.

Dans le sixième, intitulé les Epigones ou l'Alcméonide, se trouvait racontée l'histoire de Céphalus et de Procris, son épouse. C'est là pour la première fois, qu'il est fait mention du *Renard* (ἀλώπηξ). J'avoue que j'attendais ce nom depuis longtemps et qu'en me rappelant le rôle joué par cet animal dans la Fable, et plus tard dans les Epopées et Romans du Moyen-Age, je ne m'explique pas pourquoi il est ainsi resté dans l'oubli.

Ainsi, la *Dorade* le *Renard* des poèmes cycliques, le *Lynx* et la *Tortue* des Hymnes, voilà 4 noms à ajouter aux 64 déjà mentionnés dans Homère.

Afin d'épargner toute recherche, il est utile, je crois, d'en répéter ici la nomenclature.

La voici :

Lion (I-O-H) (1), Léopard ou Panthère (I-O-H), Chacal (I), Loup (I-O-H), Sanglier (I-O-H), Cerf (I-O-H-C). Lièvre (I-O-H), Fouine (I), Ours (O-H), Belette (B), Rat ou Souris (B), Renard (C), Lynx (H), Cheval (I-O-H-E-C), Mulet (I-O-H), Ane (I), Bœuf (I-O-B-H-C), Chien (I-O-H-E-C), Chèvre (I-O-H-E), Mouton (I-O-H-E-C), Porc (I-O).

Aigle (I-O-H), Orfraie (I-O), Faucon (I-O-B), Epervier (I-O), Vautour (I-O-H), Chouette (I), Héron (I), Grue (I), Cygne (I-H), Oie (I-O), Geai (I), Colombe (I-O-H), Moineau (I), Hibou (O),

(1) I — cité dans l'Iliade, H — Hymnes.
O — » l'Odyssée, E — Epigrammes.
B — » Batrachomyomachie. C — Cycliques.

Digitized by Google

Corneille mantelée (O), Foulque ou Poule d'eau (O-E), Mouette (O), Plongeon (O), Rossignol (O-E), Hirondelle (O-E), Chauve-Souris (O), Grive (O), Coq (B).

Baleine (I-O), Dauphin (I-O-H), Anguille (I), Phoque (O-H), Squale (O), Polype (O-H), Grenouille (B), Ecrevisse (B), Dorade (C) Serpent ou Hydre, quelquefois Dragon (I-O-B-H-C), Tortue (H).

Vers de chair (I), Vers de bois (O), Lombric (I), Cigale (I), Sauterelle (I), Mouche (I), Abeille (I-O), Guêpe (I), Tique (O), Araignée (O), Taon (O), Cousin (B).

Si, par curiosité, on détaillait cette liste, on verrait qu'en réalité l'Animal le plus souvent mentionné c'est le *Cheval*. On trouve son nom dans 18 poèmes sur 52. Après lui viennent la *Brebis* dans 10 poèmes, le *Bœuf* dans 7, le *Lion* également dans 7, le *Cerf* dans 6, tandis que le *Chien*, le *Loup* et l'*Ours*, ne se rencontrent que dans 5 poèmes... Mais, c'est bien assez, et je craindrais d'abuser de votre bienveillante attention.

Ainsi donc, 52 poèmes de valeur bien inégale, 30.518 vers et mentionnant 68 animaux différents, tel serait, sauf erreur, le bilan des écrivains connus sous le nom de poètes grecs d'Asie.

Ceux de la Grèce européenne sont-ils plus riches ?

Nous le saurons peut-être un jour...

Digitized by Google

ANCIENNES
INSCRIPTIONS COMMÉMORATIVES
DE LA
NOUVELLE PORTE SERPENOISE

PAR

M. Ch. ABEL, MEMBRE TITULAIRE

Lu en séance le 30 juin 1892.

En 1861 Chabert songea à publier l'historique de la *Rue Bonne-Ruelle* et n'ayant pas rencontré comme Ch. Abel des documents sur cette voie publique il eut recours à son imagination.

« Parmi les rues de Metz, écrivait-il dans la « *Revue d'Austrasie*, qui ont des appellations de- « venues de nos jours tout-à-fait sans caractère « on peut compter au premier rang la *rue de la* « *Bonne-Ruelle.* Nous sommes déjà loin du temps « où cette communication entre les deux voies « parallèles et importantes nommées rue des Clercs « et rue Serpenoise n'était qu'un *cloaque* ou une « *ruelle* à peine accessible aux piétons. Lorsqu'elle « eut été élargie et rendue praticable aux voitures « elle fut appelée *Bonne-Ruelle.* » C'est de l'histoire

Digitized by Google

de fontaine. Ch. Abel a démontré qu'en ce lieu fonctionnait en plein moyen-âge un pensionnat de jeunes filles tenu par des laïques qu'on appelait les *bonnes dames* comme on appelait les *bons enfants* les jeunes gens qui étudiaient dans le grand bâtiment encore debout à l'angle de la *Rue Tête-d'Or* et de la *Rue des Bons-Enfants*.

L'artère très fréquentée qui reliait les rues de Voué, des Clercs, du Heaume avec la place aux Fèbvres (ouvriers en métaux) reçut le nom de *ruelle des bonnes dames* et, quand le souvenir de ces institutrices laïques messines se fut perdu, la rue publique s'appella *Bonne-Ruelle* et on a exhumé à 12 pieds sous terre des tombes gothiques de l'ancienne chapelle de ce vieux pensionnat messin.

En 1846, le rédacteur du *Courrier de la Moselle*, F. Blanc, membre de l'Académie de Metz, dans une séance du Congrès archéologique de France, demanda que l'on fit placer vers le lieu où s'élevait la maison de Harelle une inscription rappelant l'éminent service que ce brave boulanger messin avait rendu à notre vieille cité. Il se plaignait que le souvenir de ce héros obscur ne revit plus que dans les chroniques locales.

Une somme de 50 francs fut votée par le Congrès pour contribuer à graver cette inscription. Mais cette proposition en resta là.

En 1848, M. le conseiller Emmanuel Michel la reprit à son compte dans sa biographie populaire du département de la Moselle, exprimant qu'on aimerait à voir au coin de la rue de la Vieille-Boucherie et de Chaplerue une plaque de bronze où serait tracée en lettres d'or cette simple inscription :

Digitized by Google

LE 9 AVRIL 1473
LE BOULANGER HARELLE
A SAUVÉ
LA VILLE DE METZ

Au commencement de l'année 1861, E. de Bouteiller proposait à l'Académie de Metz d'obtenir du génie militaire l'autorisation de faire, sur le fronton et les pilastres de la nouvelle porte Serpenoise, ouverte depuis 1852, graver trois inscriptions commémoratives des hauts faits dont a été témoin l'ancienne porte datant du VI[e] siècle et démolie en 1563.

Cette proposition fut combattue comme trop imprégnée de chauvinisme local. Un messin de la place Croix-outre-Moselle, M. Woirhaye, ancien député républicain de 1848, craignait de froisser les Nancéens en évoquant le souvenir de Harelle. D'autres membres craignirent de réveiller les susceptibilités des savants d'Outre-Rhin en rappelant ostensiblement la retraite de l'empereur d'Allemagne, Charles-Quint, malgré une grande brèche ouverte dans les murs de Metz entre la Moselle et la porte Serpenoise. Ces académiciens timorés s'efforcèrent de constater que l'attaque n'avait pas eu lieu à la porte Serpenoise même.

Néanmoins la majorité de l'assemblée adopta le rapport de la commission épigraphique et il fut décidé que sur le pilastre de gauche, en sortant de la nouvelle porte Serpenoise, l'Académie ferait à ses frais tracer en belles capitales romaines l'inscription suivante :

Digitized by Google

9 AVRIL 1473
A LA PORTE SERPENOISE
METZ SURPRISE
PAR L'ENNEMI
SAVVÉE PAR LE BOVLANGER HARELLE

Lui faisant pendant sur le pilastre de gauche, en entrant dans Metz, furent tracées, aux frais de l'Académie de Metz, ces cinq lignes :

28 NOVEMBRE 1552
PRÈS DE LA PORTE SERPENOISE
PRINCIPALE ATTAQVE
DE CHARLES QVINT
REPOUSSÉE PAR LE DVC DE GVISE

Sur la plinthe de la porte fut tracée, en gros caractères, et en une seule ligne, l'inscription :

PORTE SERPENOISE

flanquée de ces deux dates en petites capitales dans un cartouche rectangulaire.

SVPPRIMÉE 1561	RÉTABLIE 1851

Le nom de Harelle sortit tout à coup de l'oubli. Chabert, en 1861, se demandait pourquoi on n'appellerait point la *Bonne ruelle*, devenue plus large, *rue Harelle*.

Digitized by Google

La municipalité fit ériger une fontaine publique au centre de la *place aux Fèbvres* au-dessous du balcon du fameux Hisette. Un bas-relief représentant Harelle descendant les herses de la porte Serpenoise fut ébauché par un jeune sculpteur messin pour être plaqué contre la fontaine de l'extrémité de la Bonne Ruelle. Un autre sculpteur, membre de l'Académie, Pètre, conseillé par le savant baron de Salis, eut l'idée de modeler, pour le couronnement de cette fontaine, un groupe représentant les bouchers messins jouant du couteau contre Enguelhard, le maréchal du duc de Bavière, Jaicot d'Halmestat, Weckart de Linange, porteur de l'étendard de Saint-Martin, Jehan comte de Salm.

Nous avons vu, en 1872, disparaître les mots en grandes majuscules PORTE SERPENOISE pour être remplacés par ceux de BAHNHOF THOR.

Scarponensis via étaient deux mots latins qui rappelaient la cité gauloise *Scarponacum* que saccagèrent les hordes d'Attila. Elle fut relevée de ses ruines par les Médiomatricks et les Leuchs. On en voit encore les ruines le long de la Moselle, près de Dieulouard, station du chemin de fer de Nancy. Le nom de *voie Serpenoise* est donc un souvenir historique bon à conserver, en le laissant incrusté sur la porte qui donnait entrée en ville à cette antique voie publique.

Messieurs les ingénieurs militaires allemands ont commencé, à leur manière, le siège de cette porte en pleine paix. Ils ont trouvé ingénieux de fixer de grosses mains courantes en fer forgé contre la sortie de la *porte Serpenoise* française. Les inscriptions commémoratives en ont été mutilées du coup.

Digitized by Google

La nouvelle *porte Serpenoise* était citée pour l'innovation de ses deux ponts-levis et pour la coupe hardie et élégante du pont en pierre d'une seule arche qui la précédait. Cette *porte serpenoise* française avait reçu la forme d'un arc de triomphe dorique avec de belles colonnes encastrées à demi. Tout cela n'est plus que décombres! Et cela pour donner, soi-disant, à la voie de dix mètres de large un mètre en plus.

En cet endroit s'élève à l'heure présente, non plus une porte d'entrée de ville, mais un couloir en pierre de taille, imité des propylées grecs et des mausolées assyriens.

Digitized by Google

LES LIENS

POUR

GERBES DES MOISSONS

PAR

M. LAMETZ, MEMBRE TITULAIRE

Lu en séance le 28 juillet 1892.

S'il est un sujet d'actualité à la fin du mois de juillet, c'est bien la prochaine moisson, et je me permettrai d'entretenir l'Académie des différents systèmes de liens employés pour former les gerbes des céréales.

Ceux employés exclusivement autrefois, et qui sont encore les plus répandus actuellement, sont les liens en paille. On emploie, autant que possible, la paille de seigle ou, à défaut, celle de blé.

Maintenant que l'usage de faire des javelles tend à disparaître, on lie les gerbes au fur et à mesure que l'on coupe le blé, et on réunit les gerbes verticalement en moyettes que l'on laisse pendant un certain nombre de jours sur place, dans les champs, avant de les rentrer dans la grange.

Pendant cette exposition en plein air, la paille, et surtout les herbes mélangées dans la paille, sèchent et diminuent de volume, alors les gerbes ne sont plus assez serrées pour subir, sans accident,

Digitized by Google

les manipulations nécessaires pour être chargées sur les voitures, ensuite déchargées et enfin reprises pour être amenées à la machine à battre.

Pour resserrer les liens en paille, il faut recoucher les gerbes par terre ; or ce changement de position et les chocs qui en résultent font subir aux épis une perte de grain. On voit donc qu'un des desiderata d'un lien pour gerbe est de pouvoir être resserré en laissant les gerbes dans leur position verticale.

Les machines à moissonner, qui font les gerbes et qui les lient, ont les premières employé autre chose que la paille pour lien. Les premières machines à moissonner et à lier faisaient usage de fil de fer, puis, à cause des inconvénients constatés, lors du battage, par les fils de fer qui s'introduisaient accidentellement dans les machines à battre et en arrêtaient le mouvement, on fit des machines à moissonner et à lier qui liaient avec de la ficelle.

Cela donna l'idée d'employer de grosses ficelles, ou petites cordes, en remplacement des liens en paille ; mais si les ficelles ou cordes se nouaient assez rapidement, on reconnut bien vite que les nœuds ordinaires étaient trop long à desserrer et à dénouer lorsqu'on procédait au battage, surtout avec les machines à battre mues par la vapeur.

Il y a une vingtaine d'années que M. de Lapparent, ingénieur des ponts et chaussées, imagina le lien qui porte son nom et qui se compose d'une corde dont l'un des bouts est tenu à un bois muni d'un anneau triangulaire dans lequel on passe l'autre bout de la corde : la corde tient la gerbe serrée sans aucun nœud.

Digitized by Google

Quelques années après, M. Riesse inventa le nœud rapide composé d'une corde attachée à un petit bois muni de 2 crans. Dans ce nœud, qu'il serait difficile de décrire clairement sans figures, c'est le brin, tendu par la pression qu'il exerce sur la gerbe, qui maintient le bout libre.

Plus récemment M. Vermorel fit connaître un lien plus simple, car il n'y a qu'une corde munie d'une sorte de nœud coulant, mais qui agit en sens inverse du nœud coulant, car la gerbe reste liée à cause d'un nœud serré, qui s'accroche dans l'anneau du nœud coulant.

L'inconvénient du système Vermorel, c'est qu'il faut que les gerbes soient toutes de la même grosseur, déterminée par la longueur du lien.

Si M. Vermorel avait employé une corde moins polie, moins glissante, comme, par exemple les cordes faites en fibres de l'écorce de la noix de coco, qui sont rugueuses, il aurait pu supprimer le nœud serré et maintenir simplement la tension du lien, en repassant le bout libre entre la paille et la corde. Le lien Vermorel ainsi modifié serait certainement le plus simple et le meilleur marché.

On a fait encore des liens en cordelette de chanvre ou de jute, munie d'une agrafe en fil de fer, système Oechsle ; la corde est munie de plusieurs nœuds faits de distance en distance (à environ 10 cm.) qui s'accrochent dans l'agrafe. Ce lien est facile à employer et sa manœuvre est rapide ; mais si un lien vient, par mégarde, à s'engager dans la machine à battre, il peut y causer des avaries.

Enfin la plus récente innovation en fait de liens est celle faite par M. Stéphan Ade.

Digitized by Google

Son lien à nœud de sûreté se compose d'une corde en jute dont l'une des extrémités est nouée de façon à faire une boucle ; après avoir passé cette corde autour de la gerbe, on passe le bout libre dans la boucle de l'autre bout et en tirant on serre la gerbe. Le nœud de sûreté s'obtient en faisant glisser un anneau en plomb sur le bout libre, c'est ingénieux et le nœud est en effet bien assuré.

Toutefois c'est, jusqu'ici, le lien inventé par M. Riesse qui se noue et se dénoue le plus rapidement parce qu'il n'y a pas, comme dans les autres systèmes, à passer le bout de la corde dans un anneau métallique ou dans un anneau de corde, il suffit de faire un tour de la corde sur le bois.

Digitized by Google

NOTE

SUR LA

DESTRUCTION DES GUÊPES

PAR

M. E. GREFF, MEMBRE TITULAIRE

Lu en séance le 27 octobre 1892.

Je n'ai pas la prétention de venir vous faire un cours d'histoire naturelle ; mon but se borne à vous exposer un moyen que j'ai découvert pour la destruction des guêpes, dont le voisinage est, non seulement désagréable, mais dangereux pour l'homme, et surtout pour nos jardins où elles ne respectent aucun fruit mûr et principalement les raisins dont elles sont friandes. La guêpe, vous le savez, est une espèce d'insecte invertébré, dont le corps est divisé en trois parties qui sont : la tête, le corselet et l'abdomen, du genre d'hyménoptères (à ailes membraneuses) de la famille des diploptères (à ailes doubles) section des porte-aiguilles. L'aiguillon de la guêpe est une arme offensive, déversant dans la piqûre qu'elle fait aux êtres qu'elle attaque, une substance vénéneuse : ses pattes postérieures sont garnies de crochets, lui servant à maintenir les objets qu'elle transporte dans le guêpier ; elle peut être comparée à l'abeille pour son industrie et à la fourmi par ses ravages : elle est féroce et ne vit que de rapines, cependant elle a une grande affection pour sa progéniture. Les guêpes vivent en communauté, laquelle se compose de mâles, de femelles et d'ouvrières. Les

Digitized by Google

mâles n'ont pas d'aiguillons et ne sont destinés qu'à féconder les femelles, qui sont entretenues aux frais de la communauté. Les ouvrières font tous les travaux et celles qui vont aux provisions font constamment la guerre aux insectes qu'elles ne redoutent pas, à la viande de boucherie et aux fruits de toutes espèces, dont elles transportent des morceaux dans le guêpier et lorsque les mâles ont terminé la fécondation, elles les détruisent. Les mâles sont de moyenne taille, les femelles sont grosses et les ouvrières petites.

La guêpe commune fait son nid dans la terre à environ 60 centimètres, il est construit, ainsi que ses parrois, d'une matière papyracée, d'un gris clair, il a la forme d'un gros œuf d'autruche et se compose de 8 à 10 plaques rondes contenant les alvéoles et superposées les unes au-dessus des autres; elles sont séparées par de petits pilastres pour ménager la circulation entre les alvéoles que les guêpes ont la précaution de placer en dessous des plaques rondes afin d'éviter tout contact avec l'eau où les fumigations venant de l'extérieur, et, au-dessous du nid, elles ont l'instinct de placer une couche de débris de feuilles mortes pour rendre la terre perméable et éviter les inondations. Les ouvrages qu'entreprennent les guêpes sont une preuve de leur adresse, de leur patience et de leur instinct.

Frappé du dégat que les guêpes causaient dans les treilles, j'ai d'abord essayé d'en prendre avec un attrape papillon, à la longue je parvenais bien à en détruire quelques centaines, mais ne pouvant passer tout mon temps à ce métier peu agréable, d'autant plus qu'elles revenaient toujours en

Digitized by Google

plus grand nombre, j'ai reconnu l'insuffisance de mon moyen, aussi lorsqu'on est venu me signaler la présence d'un nid de guêpes au bas du jardin, sur le bord de la Nied, je pensais employer un moyen très énergique en introduisant dans le trou de sortie, une mèche de soufre allumée, ce qui a mis les guêpes en révolution, et comme elles ne pouvaient passer par le trou de sortie, on entendait un bourdonnement très intense dans le guêpier; alors, pour compléter l'expérience, j'ai versé, par le trou de sortie du guêpier, un arrosoir d'eau bouillante, puis tout étant rentré dans le calme et les croyant exterminées, j'ai bouché, en le piétinant, le trou de sortie. Oh illusion ! il n'en était rien, car le lendemain elles avaient formé un nouveau trou de sortie à environ vingt centimètres de l'ancien, d'où il résulte, que beaucoup étaient seulement indisposées et que les valides retournaient à la maraude. Enfin, le même jour ayant découvert un second guêpier dans un massif du jardin, à 30 mètres du précédent, je me suis mis à la recherche d'un moyen plus efficace que ceux que j'avais pratiqués, pour les détruire complètement. En y réfléchissant et, le calme de la nuit aidant, je me suis aperçu que je possédais sans doute ce moyen, qui consiste simplement en une carafe en verre blanc de la contenance de trois litres, me servant à attraper des gougeons et dont le fond conique en dedans est percé d'un trou qui leur perment d'entrer dans la carafe, tandis que le haut du goulot est fermé par une toile métallique au moyen d'une ficelle pour empêcher leur sortie.

Le jour même, je me suis empressé d'expéri-

Digitized by Google

menter ce nouveau procédé, qui m'a parfaitement réussi, ainsi que vous allez le voir ; il est très simple et n'offre aucun danger. D'abord il ne faut en aucune façon déranger le guêpier, et lorsque la nuit est venue et que toutes les guêpes sont rentrées, ou à peu près, je prends une lanterne pour m'éclairer, et la bouteille dans laquelle j'ai mis préalablement de l'eau de savon jusqu'au deux tiers du fond conique, (l'eau de savon contenant de la potasse, fait périr rapidement les guêpes, qui, une fois introduites dans la bouteille, ne tardent pas à s'y noyer) puis je vais placer la bouteille droite au-dessus du trou de sortie du guêpier, en la pressant fortement contre le sol, afin de ne pas laisser d'interstice entre la bouteille et la terre, d'où les guêpes pourraient s'échapper ; alors je la laisse jusqu'au lendemain vers deux heures de l'après-midi, heure à laquelle je retire la bouteille pour permettre aux guêpes qui ne sont pas rentrées, de revenir au guêpier ; car j'ai observé que ces insectes possédaient les mêmes défauts que l'homme, elles sont voleuses, indisciplinées, ivrognes et débauchées, plusieurs découchent et s'attardent au cabaret en suçant le jus de la treille, ce qui anéantit leurs facultés ; cependant elles sont humaines pour leurs semblables, car j'ai remarqué qu'une guêpe que j'avais écrasée incomplètement avait été prise par une guêpe valide qui l'a transportée dans le guêpier, sans doute à l'hôpital ? La bouteille étant retirée, j'en extrais les guêpes au moyen d'une passoire, dans laquelle je les verse avec l'eau de savon, que je recueille dans un récipient pour la transvaser ensuite dans la bouteille que je remets

Digitized by Google

sur le guêpier lorsque la nuit est venue. L'eau de savon se putréfiant assez rapidement, il faut avoir soin de la changer tous les deux ou trois jours, tout le temps que dure l'opération et bien rincer la carafe avec de l'eau pure pour qu'elle reste transparante, puis seulement y introduire la nouvelle eau de savon. Les quatre premiers jours il faut opérer comme je viens de l'indiquer, mais à partir du cinquième jour, on ne relève plus la bouteille que quand la nuit est venue pour en extraire les guêpes, après quoi on la reporte immédiatement sur le guêpier, et si vous avez plusieurs carafes, il serait préférable, pour vous éviter une course le soir, d'en préparer une, que vous poseriez alors de suite à la place de celle que vous enlèveriez, afin d'empêcher que quelques guêpes ne s'échappent du guêpier, ce qui arrive rarement, car elles aiment le repos de la nuit et ne sortent pas les jours de froid et de pluie. On laisse la carafe en place jusqu'au lendemain soir, pour continuer ainsi tous les jours jusqu'à épuisement des guêpes qui, poussées par la faim et ayant consommé toutes leurs provisions, ne tardent pas à entrer toutes dans la carafe, sauf quelques-unes, qui étant anéanties n'ont plus la force de se mouvoir ou meurent dans le guêpier à la destruction duquel on procède alors en le retournant avec une bêche, afin d'enterrer les quelques guêpes qui seraient encore vivantes.

Toute cette opération qui ne donne pas beaucoup de mal et exige peu de temps à l'opérateur peut durer environ quinze jours et pour me faire une idée exacte du résultat, j'ai compté les guêpes à chaque levée des carafes, pour chaque guêpier

Digitized by Google

en particulier, car, comme je vous l'ai dit, un guêpier a été tourmenté avant l'opération, tandis que le second était resté intact et au moyen du tableau ci-dessous, ces opérations comparées pour les deux carafes dont l'une, le nº 1 avait été dérangée, tandis que l'autre, le nº 2, n'avait pas été touchée, vous pourrez vous convaincre qu'il ne faut pas toucher au guêpier avant la pose des carafes et que c'est un moyen sans danger pour l'opérateur, mais sûr destructeur des guêpes ; seulement il faut chercher les guêpiers, ce qui je crois en vaut la peine, si l'on considère les ravages que peuvent causer 4436 guêpes prises dans deux guêpiers, suivant le tableau ci-après.

Jours	Carafe nº 1 Nombre de guêpes.		Carafe nº 2 Nombre de guêpes.
24 août	57		814
25 »	94		186
26 »	170		141
27 »	243		297
28 »	503		308
29 »	148		90
30 »	103		163
31 »	0	Pluie et froid	0
1er septembre	124		47
2 »	230		54
3 »	0	Pluie et froid	0
4 au 10 septembre	159	Détruit le nid	89
11 » 13 »	280		»
14 » 17 »	94		»
18 » 19	Détruit le nid. 42		»
Total	2247	Total	2189

Digitized by Google

RÉCAPITULATION

Carafe nº 1 :	2247
Carafe nº 2 :	2189
TOTAL	4436 guêpes

prises dans les deux guêpiers.

Digitized by Google

Digitized by Google

III

APPENDICE

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1892-1893

I. — Ouvrages divers.

A. **Ouvrages dont les auteurs appartiennent à l'Académie.**

Abel Ch. Rombas. *Etymologies. — Histoire.* 26 p.
Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz.* 1887-1888.

Benoit Arthur. *Les anciennes inscriptions de l'ordre des Prémontrés* situées dans le département des Vosges. 39 p.
Extrait du *Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne.*
Année 1892-93. Saint-Dié, 1893.

Barthélemy F. *Camps vitrifiés et camps calcinés*, 39 p., 2 pl.
Extrait des Mémoires de la *Société d'Archéologie lorraine* pour 1892.

— Les congrès internationaux d'Anthropologie préhistorique et de Zoologie à Moscou, en 1892, 28 p.
Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences de Nancy.* 1893.

Box N. *Notice sur les Pays de la Sarre* et en particulier sur Sarreguemines et ses environs.
Tome I, 14e et 15e livraisons ; tome II, 3e et 4e livraisons.
Metz, imp. Béha, 1892-93.

— *Le Docteur Jacob.* Notice biographique. 13 p. un portrait.
Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz.* 1891-1892.
Verdun, imp. L. Vautrin, 1892.

Digitized by Google

COLLIGNON Dr R. *Anthropologie de la France.* Dordogne, Charente, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne. 79 p., 1 tableau et une carte.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, t. I, (3e série) 3e fasc. 16 févr. 1893.

DENY Ed. *Procédés de fabrication et de moulage de la fonte malléable et de l'acier.* 86 p., 4 pl.

Extrait du Bulletin technologique (n° 6 — juin 1892) de la Société des Anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers.

— Rapport sur le *Chauffage des Serres*, 23 p.

Supplément au *Journal d'Horticulture de la Basse-Alsace*, t. XI, nos 11-12.

FISTIÉ Camille. *Souvenirs et impressions* (extraits de mon journal). 36 p.

Bar-le-duc, imp. C. Laguerre 1883.

— *A travers la Meuse* (extraits de mon journal). 84 p. Bar-le-Duc, imp. C. Laguerre, 1887.

— *Impression d'un solitaire.* 46 p.

Bar-le-Duc, imp. C. Laguerre, 1893.

FRIREN Aug. *Mélanges paléontologiques.* 3e article : Les bryozoaires de l'oolithe inférieure des environs de Metz.

Extrait du Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Metz. 18e cahier, 1892.

GERMAIN Léon. *La date de la mort de Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine.* 5 p.

— *Les ouvriers de l'hôpital Saint-Thiébault de Vaucouleurs en 1100.* 1 p.

2 notices insérées dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine.* 36e année, n° 12, déc. 1887.

KNŒPFLER. *Considérations sur le traitement et la correction de l'astigmatisme.* 17 p.

— *Contribution clinique à l'étude de la position du cristallin dans l'œil humain à l'état de repos et d'activité de l'accommodation.* 8 p., 1 pl.

— et G. LANG. *Quelques réflexions sur les exa-*

Digitized by Google

mens de la réfraction pratiqués à la clinique ophtalmologique de Nancy, pendant l'année 1891. 12 p.

— *Contribution à l'étiologie et à la prophylaxie de la myopie, d'après la statistique des yeux myopes observés à la clinique ophtalmologique de Nancy, pendant l'année* 1891. 14 p., 1 pl.

4 notices extraites de la *Revue médicale de l'Est.* 1892.

LEJEUNE Jules. *Rapport sur les Prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale.* 18 p.

Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 19 mai 1892.

PROST Aug. — Saint-Servais. *Examen d'une correction introduite à son sujet dans les dernières éditions de Grégoire de Tours.* 114 p.

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* tome L.

— Aix-la-Chapelle. *Etude sur le nom de cette ville.* 105 p.

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* tome LI.

— Les travaux consacrés au groupe de l'*Anguipède et du cavalier* jusqu'en 1891. Étude rétrospective. 42 p.

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* tome LII.

B. **Ouvrages dont les auteurs n'appartiennent pas à l'Académie.**

DERVIEUX (Sac. E.). Il genere *Cristellaria* LMK. studiato nelle sue specie. 1891. 88 p.

Estratto dal *Bollettino della Società geologica italiana.* Vol. X, fasc. 4.

Digitized by Google

JOLY Charles. *Serres et matériel de l'horticulture.* 16 p. gr. in-8.
Extrait des ***Rapports du Jury international de l'Exposition universelle de 1889, Paris.***

MOUCHEZ (Contre-Amiral). *Notice nécrologique sur* EDMOND-PAULIN DUBOIS, *professeur d'hydrologie* (1822-1891). 11 p. Paris, impr. L. Baudoin, 1891.
Offert par Mlle Ed. Dubois de Paul-as-Feunteux en Lambézellec (Finistère).

PRÉVEL V. *L'abbé Rossignol, sa vie, son œuvre, sa mort.* 265 p. Metz, impr. Béha, 1887.

THÉVENOT Arsène. *Éphémérides communales.* 45 p. Arcis-sur-Aube, impr. L. Frémont, 1892.

II. — RECUEILS DES ACADÉMIES, DES SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC.

EUROPE

ALLEMAGNE (EMPIRE D')

ALSACE-LORRAINE. **Colmar.** *Mittheilungen der Naturhistorischen Gesellschaft in Colmar.* Bulletin de la *Société d'Histoire naturelle de Colmar.* Nouv. série, tome I, années 1889 et 1890. XXXVIII et 354 p., 3 portraits, 4 pl., 1 autogr. Colmar 1891.

— **Metz.** *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Metz.* 18e cahier (2e série, VI), 133 p., 1 tableau. Metz, 1893.

Digitized by Google

— — *XIV. Jahresbericht des Vereins für Erdkunde zu Metz* für 1891-92. 47 pages, 1 tableau. Metz, 1892.

— **Mulhouse.** *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, d'avril 1892 à avril 1893, 10 fascicules in-8°. Mulhouse, 1892-93.

— — *Le transport de la force par l'électricité. Quelques-unes de ses applications récentes.* Conférence faite en séance, le 25 novembre 1891, par M. C. Pierron. 42 p., 1 pl. Paris, Imp. nouvelle, 1892.

— **Strasbourg.** *Bulletin mensuel de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.* Tome XXVI, 5-10 ; t. XXVII, 1-4. 10 fascicules in-12. Strasbourg, 1892-1893.

— — *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens.* Herausgegeben von der Historisch-Litterarischen Zweigverein der Vogesen-Club. VIII. Jahrgang. 235 p. Strassburg, 1892.

BAVIÈRE. **Munich.** *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe* des k. b. Akademie der Wissenschaften. 1891, Heft I. ; 1892, I-IV ; 1893, I. 6 fasc. in-8°. München, 1892-93.

— — *Sitzungsberichte der mathematisch-physikalischen Classe* der k. b. Akademie der Wissenschaften. 1892, I-III ; 1893, I. 4 fasc. in-8°. München, 1892-93.

— — *Personalstand des k. Akademie der Wissenschaften und des Generalkonservatoriums der wissenschaftl. Sammlungen des Staates*, am 1. Januar 1893. 50 p. in-8°.

Digitized by Google

— — *Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften.* XIX. Band ; 3. Abth., p. 516-744, in-4°. München, 1892.

— — *Abhandlungen der historischen Classe der k. b. Akademie...* XX. Band, Abth. 1 u. 2. 514 p. München, 1892-93.

— — *Abhandlungen der mathematisch-physikalischen Classe der k. b. Akademie...* XVII. Band ; 3. Abtheilung, p. 491-724, 16 pl. in-4°. München, 1892.

— — *Ueber die Stoffe und die Wirkung der griechischen Tragödie.* Festrede gehalten... am 14. Nov. 1891, von N. Wecklin. 48 p. in-8°. München, 1891.

— — *Gedächtnissrede auf Konrad Hofmann*, gehalten... am 28. März 1892, von W. Hertz. 28 p. in-8°. München, 1892.

— — *Kurfürst Maximilian I. von Bayern als Gemäldesammler.* Festrede gehalten... am 15. November 1892, von F. v. Reber. 45 p. in-4°. München, 1892.

— — *Ueber allgemeine Probleme der Mechanik des Himmels.* Rede gehalten... am 28. März 1892, von Hugo Seeliger. 29 p. in-4°. München, 1892.

PRUSSE, **Brême.** *Abhandlungen herausgegeben von naturwissenchaftlichen Vereine zu Bremen.* XII. Band, 2-3 ; 2 Tafeln. 2 vol. in-8°. Bremen, 1892-93.

— **Kœnigsberg.** *Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft.* 42. Jahrgang, 1891. 1 portrait, 5 fig. Kœnigsberg, 1891.

— **Trèves.** *Die römischen Steindenkmäler des Provinzialmuseums zu Trier, mit Ausschluss der neumagener Monumente.* Mit einem Beitrag von Dr. Hans Lehner und 375 Textabbildungen von

Digitized by Google

E. Eichler und P. Thomas. Von Prof. Dr. Felix Hettner, Direktor des Museums. (Ueberreicht von der *Gesellschaft für nützliche Forschungen.* 294 p. in-8°. Trier, 1893.

ANGLETERRE. **Cambridge.** *Proceedings of the Cambridge philosophical Society.* Vol. VII., Part VI ; Vol. VIII, Part I. 2 livr. Cambridge, 1892-93.

— — *Transactions of the Cambridge philosophical Society.* Vol. XV. Part III. 1 fasc. in-4°. Cambridge, 1892.

— **Londres.** *Report of the Lancet, special sanitary commission of inquiry concerning the water supply of Chicago,* U. S. A. 19 p. in-4°. London, 1893.

— **Manchester.** *Memoirs and proceedings of the Manchester literary and philosophical Society.* Vol. V, n° 1. 1891-92, 148 p., 4 pl. Manchester.

AUTRICHE-HONGRIE. **Bistritz.** *XVII. Jahresbericht der Gewerbeschule,...* von Michel Miess Direktor. 32 p. Bistritz, 1892.

— **Graz.** *Mittheilungen des Historischen Vereines für Steiermark.* XL. Heft. 298 p. Graz, 1892.

— — *Beiträge zur Kunde steiermärkicher Geschichtsquellen...* 24. Jahrgang. 243 p. Graz, 1892.

BELGIQUE. **Bruxelles.** *Annales de la Société malacologique.* Tome XV (2e série, V), fascicule II. 1880, p. 113-536. — *Annales de la Société royale malacologique.* Tome XXV (4e série, V), 1890. 74 et CXLIX p. ; 3 pl. — Tome XXVI (4e série, VI), 1891. 168 et CXLIX p. ; 4 pl. Bruxelles.

— — *Procès-verbaux des séances de la Société*

Digitized by Google

royale malacologique. Tome XIX, 1890, 9-12 ; t. XX, 1891, 1-12 ; t. XXI, 1892, 1-9 ; 25 feuilles.

— **Liège.** *Annales de la Société géologique.* Tome XVIII, 3e livr. ; t. XIX, 2e, 3e et 4e livr. ; 4 fasc. Liège, 1891-92.

— **Enghien.** *Annales du Cercle archéologique.* Tome IV, 2e et 3e livraison. Louvain, 1891-92.

France.

Ain, **Bourg.** *Annales de la Société d'émulation.* 26e année. 1892, avril à décembre ; 1893, janvier à mars. 4 livraisons. Bourg, 1892-1893.

Allier, **Moulins.** *Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.* Bulletin-Revue. 1re livraison, Janvier 1893. Moulins.

Aube, **Troyes.** *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres.* LVe vol. (3e série, t. 28), année 1891. 480 p. Troyes.

Calvados, **Caen.** *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.* 330 p. Caen, 1891.

— — *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie.* 4e série, vol. 5, année 1891. 283 p. 4 pl. et tabl. météorologiques. Caen, 1892.

Côte-d'Or, **Dijon.** *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres.* 4e série, tome III, année 1892. 514 p.

Doubs, **Besançon.** *Académie des sciences, belles-lettres et arts.* Année 1891. 312 p. Besançon, 1892.

— — *Mémoires de la Société d'émulation.* 6e série, 6e vol. 1891. 464 p. Besançon, 1892.

Digitized by Google

EURE, **Évreux.** *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.* 4e série, t. VIII, années 1889 et 1890. 808 p. 2 pl. Évreux, 1892.

FINISTÈRE, **Brest.** *Bulletin de la Société académique.* 2e série, t. XVII. 1891-92. 557 p. Brest, 1892.

GARD, **Nîmes.** *Mémoires de l'Académie de Nîmes.* CXXXVI-353 p., 5 pl.

GARONNE (HAUTE-), **Toulouse.** *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.* 9e série, t. III, 607 p. ; t. IV, 567 p. Toulouse, 1891-92.

— — *Recueil de l'Académie des Jeux floraux.* 1892. 288 p. Toulouse, 1892.

— — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.* Série in-8°, nos 8-10. 3 fascicules. Toulouse, 1891-92.

— — *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France.* Tome LXXXVII, août 1891 ; t. LXXXVIII, de janvier à novembre 1892. 10 livraisons. Toulouse.

GIRONDE, **Bordeaux.** *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.* 3e série ; 52e année, 1890 ; 53e année, 1891, 1er et 2e trimestres. 3 volumes. Bordeaux, 1890-1891.

— — *Actes de la Société linnéenne.* Vol. XLIV, 5e série, t. IV, 1890. 384-LXXXII p., 10 pl. Bordeaux, 1891.

INDRE-ET-LOIRE, **Tours.** *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.* 130e année, t. LXXI, 1891. 10 fascicules. Tours, 1891.

Digitized by Google

ISÈRE, **Grenoble.** *Bulletin de l'Académie delphinale.* 4e série, t. V, 1891. 758 p., 1 carte. Grenoble, 1892.

JURA, **Lons-le-Saulnier.** *Mémoires de la Société d'émulation.* 5e série, tome II, 1891. 14 pl. 2 cartes. Lons-le-Saunier, 1892.

LANDES, **Dax.** *Société de Borda.* 16e année, 1891, 4e trimestre; 1892, trimestres 1-4, 5 livraisons. Dax, 1891-92.

LOIRE, **Saint-Étienne.** *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.* 2e série, t. XI, 1891, 4e livraison ; t. XII, 1892, livraisons 1-3. 4 fascicules. Saint-Étienne, 1891-92.

LOIRE-INFÉRIEURE, **Nantes.** *Annales de la Société académique.* 7e série, vol. 2e, 1891, 2e semestre ; vol. 3, 1892. 1er semestre. Nantes.

— — *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.* Tome II, 1892. 4 fascicules, 7 pl., 2 cartes. Nantes.

LOIRET, **Orléans.** *Société archéologique et historique de l'Orléanais.* Bulletin IX, no 143; X, nos 146 et 147. 3 fascicules. Orléans, 1890-91-92.

— — *Mémoires de la Société archéologique et historique.* Tome XXIII, 992 p., 3 pl., 2 plans. Orléans, 1892.

LOZÈRE, **Mende.** *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.* Tome XLIII, mars à décembre 1892 ; t. XLIV, janvier 1893. 6 fascicules. Mende, 1892-93.

MAINE-ET-LOIRE, **Angers.** *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts.* 4e série, Tome V, 1891. 412 p. Angers, 1892.

— — *Bulletin de la Société industrielle et agricole.* LXIe année ; 3e série, t. 31, 1890. 362 p. Angers, 1891.

Digitized by Google

MANCHE, **Cherbourg.** *Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.* Tome XXVIII (3e série, VIII). 406 p., 3 pl. Cherbourg, 1892.

MARNE, **Reims.** *Travaux de l'Académie nationale de Reims.* Vol. 86, année 1888-89, t. II, 426 p. Vol. 87 et 88, année 1889-90, t. I et II, 367 p. et 361 p., plusieurs pl. Vol. 89, année 1890-91, t. I, 38 p., 3 pl. — 4 vol. Reims, 1891-92.

— **Vitry-le-François.** *Société des sciences et arts.* XVI, 1889-90, 731 p. Vitry-le-François, 1892

MEURTHE-ET-MOSELLE, **Nancy.** *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 1891. 142e année, 5e série, IX. 427 p. Nancy, 1892.

— — *Journal de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.* 40e année, 1891, 300 p., 3 pl. ; 41e année, 1892, 296 p., 3 pl. Nancy, 1891-92.

— — *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.* T. XLI, 3e série, XIXe vol., 454 p., 7 pl. — T. XLII, 3e série, XXe vol., 416 p., 9 pl, Nancy, 1891-92.

MEUSE, **Bar-le-Duc.** *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.* 3e série, I, 200 et 275 p., 8 pl. Bar-le-Duc, 1892.

NORD, **Cambrai.** *Mémoires de la Société d'émulation.* Tome XLVII, 271 p. Cambrai, 1892.

PAS-DE-CALAIS, **Arras.** *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts.* 2e série, XXIII, 282 p. Arras, 1892.

PUY-DE-DOME, **Clermont-Ferrand.** *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.* 2e série, 4e fascicule. — *Saint Amable, sa vie, son église, son culte,* par Bernet-Rollande. 240 p. Clermont-Ferrand, 1891.

Digitized by Google

— — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* 2e série, 1891, de janvier à décembre. 10 fascicules. Clermont-Ferrand, 1891.

PYRÉNÉES-ORIENTALES, **Perpignan.** *Société agricole, scientifique et littéraire.* 33e vol., 472 p.

RHÔNE, **Lyon.** *Annales de la Société académique d'architecture.* Tome X, 1889-90, 207 p., 6 pl., 4 portraits. Lyon, 1892.

— — *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique.* Années 1886-1890. 37 p. Lyon, 1891.

SAÔNE (HAUTE-). **Vesoul.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts.* 3e série, no 22, 90 p. Vesoul, 1891.

SAÔNE-ET-LOIRE, **Chalon-sur-Saône.** *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie.* 220 p. Montbéliard, 1891.

SARTHE, **Le Mans.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts.* XXXIIIe, 2e série, 25. Années 1891 et 1892. 3e et 4e fascicules. Le Mans, 1892.

SEINE, **Paris.** *Société nationale des antiquaires de France,* 6e série, t. I. *Mémoires.* 1890, 392 p., 7 pl. Paris, 1891.

— — — *Bulletin.* 1890, 362 p., 15 vignettes. Paris.

— — *Bulletin de la Société de géographie.* 7e série, t. XII, 4e trimestre ; t. XIII, 1er, 2e, 3e trimestres. — 4 livraisons. Paris, 1892.

— — *Comptes rendus des séances de la Société de géographie.* 1892, nos 9-18 ; 1893, nos 1, 5 à 10. 10 livraisons. Paris.

— — *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France.* 1892, no 3-10 ; 1893, nos 1-3. 11 livraisons. Paris, 1892-93.

Digitized by Google

— — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture de France.* Tome 124e, 727 p., 2 cartes. Paris, 1892.

— — *Revue des sciences naturelles appliquées.* 39e année, 1892, nos 10-24 ; 40e année, nos 1-10. 25 livraisons. Paris.

— — *Annuaire de la Société philotechnique.* Année 1891. Tome L, 236 p. Paris, 1892.

— — *Bulletin de l'Association philotechnique.* Instruction gratuite des adultes. 13e année, nos 5, 6 et 8. Paris, 1892.

SEINE-ET-OISE, **Versailles.** *Mémoires de la Société d'agriculture et des arts.* 3e série, t. XXVI, 292 p. Versailles, 1893.

SEINE-INFÉRIEURE, **Le Havre.** *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.* 58e année, 1891 ; 59e année, trimestre 1-3. 1892. 7 fascicules. Le Havre, 1891-92.

— **Rouen.** *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.* Année 1890-91, 568 p., 3 pl. Rouen, 1892.

— — *Bulletin de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie.* Année 1890-91, 2e partie, 202 p. Année 1891-92, 1re partie, 317 p., 1 carte. Rouen, 1891-92.

— — *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles.* 3e série, 27e année, 2e semestre 1891, p. 106 à 630, 5 pl. Rouen, 1892.

— — *Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.* 131e année, 1892, cahiers 229 et 230. Rouen.

DEUX-SÈVRES, **Niort.** *Mémoires de la Société de*

Digitized by Google

statistique, sciences, lettres et arts. 3e série, t. VIII, 1891, 352 p., 11 pl. Niort

— — *Bulletin de la Société de statistique, etc.* Tome VIII, 1891-1893, nos 1-3, 10-12 ; 2 fascicules. Niort.

SOMME, **Abbeville.** *Mémoires de la Société d'émulation.* Tome XVIII, 4e série, t. II, 1re partie, 304 p. Abbeville, 1892.

— — *Bulletin de la Société d'émulation.* Année 1891, n° 4 ; année 1892, n° 1 ; 2 fascicules. Abbeville.

— **Amiens.** *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* Tome XVII, 1889-91, nos 2-4 ; année 1892, nos 1 et 2 ; 5 fascicules. Amiens, 1892.

TARN-ET-GARONNE, **Montauban.** *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.* 2e série, t. VII, 1891, 312 p. Montauban, 1891.

VAR, **Toulon.** *Bulletin de l'Académie.* 2e série, t. XVI, 2e fascicule, 1892, p. 265 à 480. Toulon.

VOSGES, **Épinal.** *Annales de la Société d'émulation.* 68e année, 1892. 336 p., 12 cartes du département. Épinal, 1892.

— **Saint-Dié.** *Bulletin de la Société philomatique vosgienne.* 18e année, 1892-93, 422 p., 5 pl. Saint-Dié, 1893.

YONNE, **Auxerre.** *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles.* Année 1891, 45e vol., 3e série. XV. — Année 1892, vol. 46, 3e série. XVI. 2 vol. ; 28 pl. d'archéologie en phototypie. Auxerre, 1892.

HOLLANDE, **Harlem.** *Nederlandsche Maatschappij ter bevordering van Nijverheid. — Officieele Mededeelingen.* 1892. Stuk II, III, IV. — *Kolonial*

Digitized by Google

Museum. Bulletin. 1892, nos 2, 3. — *Museum en school voor Kunstnijverheidte Haarlem*. Verslag 2e halfjaar 1891. — *Tijdschrift...* 1891. Register. 7 fascicules.

— — *Wekelijksche courant de Nijverkeid*. I. Jaargand. Nos 1-13. Petit in-fo. Amsterdam, 1893.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE). *Publications de l'Institut Royal Grand-ducal*. (Section des sciences naturelles et mathématiques. 230 p., 2 pl. Luxembourg, 1891.

NORVÈGE, **Christiania.** *Videnskabs-Selskabs Forhandlinger*. 1891, nos 1-11. 11 fascicules in-8o. Christiania, 1891-92.

— — *Oversigt over Videnskabs-Selskabets Moder i 1891*. 66 p. in-8o. Christiania, 1892.

RUSSIE, **St-Pétersbourg.** *Mémoires de l'Académie impériale des sciences*. VIIe série. Tome 38, no 14; Tome 40, nos 1 et 2; Tome 41, no 1. 4 vol. ou fascicules in-4o. Saint-Pétersbourg, 1892-93.

— — *Bulletin de l'Académie impériale des sciences*. Nouvelle série III (XXXV), p. 1-505. 3 livr. gr. in-8o. St-Pétersbourg, 1892-93.

— — *Journal de la section orientale de la Société impériale russe archéologique*, publié sous la rédaction du baron V.-R. de Rosen. Tome VI, 1-4, 399 p., 10 pl. (Texte russe). St-Pétersbourg, 1892.

SUÈDE. **Lund.** *Acta Universitatis Lundensis*. Tome XXVII, 1890-91. — Tome XXVIII, 1891-92, 3 vol. in 4o. Lund, 1890-91.

— **Stockholm.** *Minnespenningar öfver enskilda svens-*

Digitized by Google

ka män och quinnor, beskrifna af Bror Emil Hildebrand. 454 p. in-8°. Stockholm, 1860.

— — *Sveriges och svenska konungahusets minnespenningar praktmynt och belöningsmedaljer*, beskrifna af Bror Emil Hildebrand, 2 vol. in-8° Stockholm, 1874-75.

— — *Kongl. vitterhets historie och antiqvitets akademiens manadsblad.* Nos 15-18. 1885-89. 5 vol. in-8°. Stockholm, 1885-90.

— — *Antiqvarisk tidskrift för sverige.* Utgifven af kongl. vitterhets historie och antiqvitets akademien genom Bror Emil Hildebrand. Vol. 2-12. 30 livraisons in-8°. Stockholm, 1869-91.

SUISSE, **Zürich.** *Mitheilungen der antiquarischen Gesellschaft.* Band XXIII, Heft 5. *Mittelalterliche Burganlagen des Ostschweiz.* Von H. Zeller-Waldmüller. Leipzig, 1893.

AMÉRIQUE

ÉTATS-UNIS.

COLUMBIA, **Washington.** *A memorial of Joseph Henry.* 524 p., 1 portrait. Washington, 1880.

— — *Annual report of the regents of the Smithsonian Institution.* July 1890, 808 p., 16 pl. Washington, 1891.

— — *Mineral ressources of the United States.* 1889 et 1890, 671 p. Washington, 1892.

Digitized by Google

— — *Annual report of the American historical Association for the year 1890.* 310 p. Washington, 1891.

— — Smithsonian institution. *Bureau of ethnology. Catalogue of prehistories works east of the Rocky Mountains*, by Cyrus Thomas. 246 p., 17 pl. Washington, 1891.

— — — *Omaha and Ponka letters*, by d. Owen Dorsey. 127 p. Washington, 1891.

— — — *Bibliography of the Algonquian langages*, by J. Constantine Pilling. 614 p., 80 pl. facsimilés. Wasgington, 1891.

— — Smithsonian contribution to knowledge. Vol. XXIII. *Life histories of north american birds with special reference to their breeding habits and eggs*, by Ch. Bendire. 414 p. 12 pl. coloriées. Washington, 1892.

— — *United States Gouvernement publications.* Monthly catalogue. Vol. VIII. 1892, nº 11, p. 259 à 282. Washington.

CONNECTICUT, **New-Haven.** *Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences.* Vol. VIII, part. 2, p. 207-535, pl. IX-XLIV. Vol. IX, Part. I, 332 p. New-Haven, 1892-93.

MASSACHUSETS, **Boston.** *Proceedings of the American Academy of arts and sciences.* New series, vol. VIII (XXVI), 1890-91. 395 p., 5 pl. Boston, 1891.

— **Cambridge.** *Bulletin of the Museum of Comparative Zoölogy at Harvard College.* Vol. XVI, nos 11, 12. Vol. XXIII, nos 2, 3, 5, 6. Vol. IV, nos 1, 2, 3. — 32 pl., 1 carte. 9 fascicules. Cambridge, 1892-93.

— — *Annual report of the Curator of the Mu-*

Digitized by Google

seum of Comparative Zoölogy. 1891-92, 40 p., 3 pl., 1 plan. Cambridge, 1892.

NEW-YORK, **New-York.** University of the State of New-York. *104th annual report of the regents, in* 3 volumes in-8°. 1890. Albany, 1892.

— — — State Museum. *Forty-fourth annual report of the regents for the year 1890.* 404 p., 12 pl., plusieurs vignettes. Albany, 1892.

— — — *Bulletin of the N. Y. State Museum.* Vol. I, n° 1, march 1892. 17 p. in-8°. Albany, 1892.

— — — *State library bulletin.* Legislation n° 3. January 1893. p. 229 à 290. Albany, 1893.

PENSYLVANIE, **Philadelphie.** *Proceedings of the Academy of natural sciences.* 1892. Part. I et II. 2 livraisons. Philadelphia, 1892.

WISCONSIN, **Madison.** *Transactions of the Wisconsin academy of sciences, arts and letters.* Volume VIII. 1888-91. 448-xxviij p., 12 pl., 2 portraits.

AFRIQUE

ALGÉRIE, **Alger.** *Revue africaine. Bulletin des travaux de la Société historique algérienne.* 36e année. nos 204-208. 5 fascicules in-8°. Alger, 1892-93.

Digitized by Google

III. Publications météorologiques.

Alsace-Lorraine. *Ergebnisse der meteorologischen Beobachtungen im Reichsland Elsass-Lothringen im Jahre 1890.* 44 p. in-4°, 1 pl. Strassburg i. E, 1892.

Bade. *Die Ergebnisse der meteorologischen Beobachtungen im Jahre 1891.* 64 p. in-4°, 7 pl. Karlsruhe, 1892.

Londres. *The meteorological Record.* 1891-1892. Vol. XI, nos 42-47. 6 fascicules in-8°. London.

Luxembourg. *Observations météorologiques, faites de 1884 à 1888. Moyennes de 1884-88 et de 1854-88,* par F. Reuter-Chomé. 5e vol., LX et 57 p. Luxembourg, 1890.

Mexico. *Annuario del observatorio astronomico nacional de Tacubaya para el ano de 1893.* Ano XIII. 383 p. in-18. Mexico, 1892.

— *Boletin del observatorio astronomico nacional de Tacubaya.* Tome I. Num. 11, 12. 2 fascicules petit in-folio.

Puebla. *Observatorio meteorologico del Colegio del Estado de Puebla.* p. 17-20, 25-36. 4 feuillets petit in-f°. 1892.

Russie. *Annalen des physikalischen Central-Observatoriums.* H. Wild. Jahrgang 1891. I, II. 2 vol. in-4°. St-Pétersbourg, 1892.

— *Repertorium für Meteorologie.* Dr. H. Wild. Band XV. 1 pl. 1 vol. in-4°. St-Pétersbourg, 1892.

Vaucluse. *Commission météorologique du département de Vaucluse. Compte rendu pour l'année 1891.* 33 p. in-f°.

Digitized by Google

IV. Publications officielles.

Metz. Metzer Handelskammer. *Jahres-Bericht über ihre Thätigkeit vom 1 April 1891 bis 31. März 1892.* 72 p. — Chambre de commerce de Metz. *Compte rendu de ses travaux du 1er avril 1891 au 31 mars 1892.* 74 p. Metz, impr. A. Béha, 1892.

— Stadt Metz. *Verwaltungsbericht für das Rechnungsjahr 1891-92.* 176 p. in-4°. Texte allemand-français. Metz, Buchdr. der Lothringer Zeitung.

V. Revues et Journaux.

Le bon Cultivateur, revue agronomique, organe de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle... 72e année, de juin à décembre 1892; 73e année, de janvier à juin 1893. In-4°. Nancy.

Le Lorrain, écho de Metz et d'Alsace-Lorraine, 10e et 11e années, du 19 mai 1892 au 25 mai 1893. In-fo. Metz, Impr. Lorraine.

Le Messin, 10e et 11e années, du 19 mai 1892 au 25 mai 1893. In-fo. Metz, impr. Even.

Journal agricole de Metz. Organe du comice agricole des arrondissements de Metz-ville et campagne. Publication spéciale de propagande pour

Digitized by Google

les intérêts agricoles, viticoles et horticoles du pays. (Bi-mensuel.) 9e et 10e années, de juin 1892 au 13 mai 1893. Petit in-fo. Metz, impr. Even.

Le Courrier de Metz, journal politique, absolument indépendant. 1re année, 1892, nos 1 à 106; 2e année, du 2 janvier au 25 mai 1893.
Metz, impr. Béha.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX MANUSCRITS

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1892-1893

L'astérisque indique les travaux dont l'Académie a voté l'impression dans ses Mémoires.

ABEL (Ch.). * *Notice nécrologique sur M. Auguste Salmon.*

— * *Anciennes inscriptions commémoratives de la nouvelle Porte Serpenoise.*

— *Notes recueillies sur M. Pécheur.*

— *Un mot sur M. Quiquandon.*

AURICOSTE DE LAZARQUE. Rapport sur la candidature de M. Camille-Charles-Théopolth Fistié à une place de membre correspondant, au nom d'une commission composée de MM. Box, Jacquemin et Auricoste de Lazarque, *rapporteur.*

BENOIT (A.). * Rapport sur le Concours d'Histoire de l'année 1892-93, au nom d'une commission composée de MM. Box, Kuhn et Benoît, *rapporteur.*

BÉRARD (A.). * *Les animaux dans les poèmes épiques de l'antiquité.* III. Hymnes homériques, Épigrammes, Poètes cycliques.

BOX (N.). * *Compte rendu des travaux de l'Académie* pendant l'année 1892-93.

Digitized by Google

— Rapport sur la candidature de M. Jean-Marie-Émile Altmayer à une place de membre correspondant, au nom d'une commission composée de MM. Auricoste de Lazarque, Jacquemin et Box, *rapporteur*.

FRIREN (A.). Rapport sur la candidature de M. François Barthélemy à une place de membre correspondant, au nom d'une commission composée de MM. H. Huber, E. Paulus et A. Friren, *rapporteur*.

GREFF (Eug.). * *Destruction des guêpes.*

JACQUEMIN (R.). * *Notice biographique sur Jean-Eugène Graffe, peintre-décorateur.*

LAMETZ. * *Les liens pour gerbes des moissons.*

MORCEL (Mme). Un recueil de poésies.

Concours de 1892-93. — Médaille de bronze.

PAULUS (Eug.). * *Notice sur M. l'abbé Curicque.*

PAQUATTE. * *Mémoire sur Haussonville.*

Concours de 1892-93. — Médaille d'argent, moyen module.

TAVERNIER (Eug.). *A un jeune poète.* Sous la devise « Toujours plus haut ».

Concours de 1892-93. — Médaille de bronze.

En outre, M. MARCUS a offert à l'Académie une série de lettres qui lui avaient été adressées, en 1861, en sa qualité de commissaire général de l'*Exposition universelle de Metz.*

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Digitized by Google

SIGNES ABRÉVIATIFS.

☆. Chevalier de la Légion d'honneur.
O. ☆. Officier — —
C. ☆. Commandeur — —
G. O. ☆. Grand officier — —
. Médaille militaire.
. Chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre.
A. . Officier d'Académie.
I. . Officier de l'Instruction publique.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DU

BUREAU DE L'ACADÉMIE

DEPUIS 1819 JUSQU'A 1893.

L'astérisque indique les membres vivants.

	Présidents : MM.	*Secrétaires :* MM.	*Secrét.-Arch. :* MM.	*Trésoriers :* MM.
1819-20	De Sarrazin.	Herpin.	..	Saincère.
1820-21	Gorcy.	id.	..	id.
1821-22	Bergery (1).	id.	..	Chaumas.
1822-23	Thiel.	id.	..	Anspach.
1823-24	Poncelet.	Devilly.	..	Dosquet.
1824-25	Serrulas.	id.	Thiel.	Cailly.
1825-26	Bergery (2).	id.	Renault.	Anspach.
1826-27	Renault.	Bergery.	Bardin.	Woisard.
1827-28	Dosquet.	id.	Munier.	Chambille.
1828-29	Bardin.	id.	id.	id.
1829-30	Bon Marchant	id.	id.	id.
1830-31	Chaumas.	Dosquet.	Renault.	Didion.
1831-32	Bergery (3).	id.	id.	Bardin.
1832-33	Gosselin.	id.	id.	Munier.
1833-34	Bergery (4).	Lasaulce.	Simon V.	Le Masson.
1834-35	Le Masson (1)	De Saulcy F.	id.	Marchal.
1835-36	Bergère (1).	Gosselin.	id.	id.
1836-37	Faivre.	Macherez.	id.	Munier.
1837-38	Le Masson (2)	Gosselin.	id.	id.
1838-39	Didion.	Desains.	id.	id.
1839-40	Culmann (1)	Bégin.	id.	id.
1840-41	Lucy.	La Bastide.	id.	id.
1841-42	* Mézières.	id.	id.	id.
1842-43	Culmann (2)	Livet.	id.	id.
1843-44	Malherbe (1)	id.	id.	id.
1844-45	Bergère (2).	De St-Vincent.	N.	id.
1845-46	Simon V. (1)	Blanc.	Clerx.	id.
1846-47	* Michel E. (1)	Robert.	id.	id.
1847-48	Malherbe (2)	* Prost Aug.	id.	id.
1848-49	* Michel E. (2)	Boulangé.	id.	id.
1849-50	Malherbe (3)	Faivre.	id.	id.
1850-51	Emy.	De Saulcy E.	id.	id.
1851-52	* Langlois.	* Jacquot E.	id.	id.
1852-53	Simon V. (2)	Grellois.	id.	id.
1853-54	Malherbe (4)	id.	id.	id.
1854-55	De Saulcy E. (1)	De Chastellux.	id.	id.
1855-56	* Jacquot E.	Vincenot.	id.	Chabert.
1856-57	Woirhaye.	id.	id.	id.

Digitized by Google

	Présidents : MM.	*Secrétaires :* MM.	*Secrét.-Arch. :* MM.	*Trésoriers :* MM.
1857-58	Susane.	**Du Colombier.**	Clerx.	Chabert.
1858-59	Salmon.	**E. de Bouteiller.**	id.	id.
1859-60	Scoutetten.	id.	id.	id.
1860-61	G^{l} Didion.	id.	id.	id.
1861-62	Leclerc.	Bouchotte.	id.	id.
1862-63	* Mézières (2).	id.	id.	id.
1863-64	De Gérando.	id.	id.	id.
1864-65	* **De Puymaigre.**	* Michel E.	id.	id.
1865-66	**E. de Bouteiller.**	Thillois J.	* Marcus.	id.
1866-67	Raillard.	id.	id.	**De St-Martin.**
1867-68	Goulier.	id.	id.	id.
1868-69	* Michel E.	Cailly.	id.	id.
1869-70	Grellois.	id.	id.	id.
1870-71	* Jacquet A.	* Lejeune J.	id.	id.
1871-72	Virlet.	* Abel.	id.	id.
1872-73	Maguin H.	Lorrain.	id.	* Fleck.
1873-74	* Fleck (1)	Taratte.	id.	Démoget.
1874-75	Orbain.	* Schuster.	id.	* Bellevoye.
1875-76	* Abel Ch.	id.	id.	id.
1876-77	**De Saulcy E.** (2)	id.	id.	id.
1877-78	Cailly Ch.	* Bérard A.	id.	id.
1878-79	* **Dr Winsback** (1)	id.	id.	id.
1879-80	Bezançon P.	id.	* Gandelet.	id.
1880-81	* Fleck (2).	id.	Chartener.	id.
1881-82	* De Saulcy F.	id.	id.	id.
1882-83	Chartener.	id.	* Friren A.	id.
1883-84	* Fleck (3).	id.	id.	id.
1884-85	* Benoit A.	id.	id.	id.
1885-86	* **Dr Winsback** (2)	id.	id.	id.
1886-87	**A. de Lazarque.**	id.	id.	id.
1887-88	* **Jacquemin R.**	* Ferrez E.	id.	id.
1888-89	* Bérard A. (1)	id.	id.	* Lametz.
1889-90	* Huber E.	* Box N.	id.	id.
1890-91	* Ferrez Eug.	id.	id.	id.
1891-92	* Fleck (4)	id.	id.	id.
1892-93	* Bérard (2)	id.	id.	id.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Bureau pour l'année 1893-1893.

Président d'honneur : M. le PRÉSIDENT DE LA LORRAINE

Président titulaire : M. A. BÉRARD.
Président honoraire : M. J. FLECK.
Vice-Président : M. H. VION.
Secrétaire : M. N. BOX.
Secrétaire-Archiviste : M. A. FRIREN.
Trésorier : M. LAMETZ.

Conseil d'Administration pour l'année 1893-1893.

Membres de droit : MM. les membres du Bureau.
Membres élus en exécution de l'article 59 du règlement : M. AURICOSTE DE LAZARQUE. M. R. JACQUEMIN.

Agent : M. E. COLON, directeur de LA MESSINE.

Admissions pendant l'année 1893-1893.

Membres correspondants : M. CAMILLE-CHARLES-THÉOPOLTH FISTIÉ, ancien inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, élu le 27 avril 1893 ; — M. JEAN-MARIE-EMILE ALTMAYER, ancien percepteur, élu le 27 avril 1893 ; — M. FRANÇOIS BARTHÉLEMY, secrétaire de l'Académie de Stanislas, élu le 25 mai 1893.

Digitized by Google

Membres décédés pendant l'année 1892-1893.

Membre honoraire: M. AUGUSTE SALMON, O. ✲, A. ❖, sénateur, conseiller honoraire à la Cour de cassation, décédé à Paris, le 26 décembre 1892.

Associé-libre non résidant: M. ÉMILIEN BOUCHOTTE, ✲, ingénieur civil, décédé à Paris, le 5 octobre 1892.

Agrégé-artiste: M. HENRY ÉTIENNE, artiste lithographe, décédé à Metz en 1892.

Correspondants: M. le Dr AUGUSTE REICHENSPERGER, ancien conseiller à la Cour d'appel de Cologne, décédé en 1892; — M. MICHEL VION, A. ❖, ancien chef d'institution à Amiens.

LISTE DES MEMBRES

DES DIVERSES CLASSES DE L'ACADÉMIE

A la date du 25 Mai 1893

Membres honoraires.

MM.

1841. DAUBRÉE (AUGUSTE), G. O. ✲, I. ❖, membre de l'Institut, (Académie des sciences), inspecteur général des mines; boulevard Saint-Germain, 254, à Paris.

1851. JACQUOT (E.), O. ✲, inspecteur général des mines en retraite; à la côte Montbron, par Jouy-en-Josias (Seine-et-Oise).

1863. MARCUS (ADOLPHE), ✲, ancien élève de l'École polytechnique; rue du Bac, 101, à Paris.

1863. MÉZIÈRES (ALFRED), O. ✲, A. ❖, membre de l'Institut (Académie française), professeur de littérature étrangère à la Sorbonne; boulevard St-Michel, 57, à Paris.

1843. PUYMAIGRE (le comte THÉODORE de), homme de lettres; rue de l'Université, 17, à Paris.

1857. RAILLARD (EMMANUEL), O. ✲, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite; rue Fénelon, 7, à Paris.

Digitized by Google

1860. THOMAS (AMBROISE), C. ✠, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur du Conservatoire de musique de Paris.

Membres titulaires.

MM.

1858. ABEL (CHARLES)[1], docteur en droit, à Guentrange.
1885. AMBLARD (DÉSIRÉ), viticulteur, à Lorry-devant-le-Pont. (*Agrégé-cultivateur en* 1878.)
1885. AURICOSTE DE LAZARQUE[2], à Retonfey.
1879. BENOIT (ARTHUR), membre de plusieurs sociétés savantes, à Berthelming. (*Correspondant* en 1877).
1875. BÉRARD (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.
1879. BOURGEAT (l'abbé), curé de Sainte-Ruffine.
1884. BOX (NICOLAS), I. ✠, ancien principal du collège de Sarreguemines, à Thionville.
1879. FERREZ (EUGÈNE).
1869. FLECK (l'abbé J.), chanoine, à l'évêché.
1874. FRIREN (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.
1888. GREFF (FR.-EUG.), président de la Société de Prévoyance et de Secours mutuels.
1888. HAAS (BERNARD-AUG.), docteur en médecine, rue des Parmentiers.
1884. HUBER (EMILE), ✠, ingénieur civil, à Sarreguemines. (*Correspondant* en 1870).
1877. JACQUEMIN (REMY), ✠, architecte, avenue Serpenoise.
1888. KUHN (l'abbé HERMANN), curé de Guéblange (Güblingen) (*Correspondant* en 1875).
1881. LAMAILLE, président du Comice agricole de Metz.
1877. LAMETZ, ingénieur civil, rue Sainte-Marie.
1868. LEJEUNE (JULES), avocat.
1871. MARCHAL (EUGÈNE), docteur en médecine.
1878. MARCHAL (C.), ✠, docteur en médecine à Mondelange.
1887. MASSING (CAMILLE), ingénieur civil, à Puttelange.
1875. MAURICE, géomètre, à Sainte-Ruffine.

---

1 Décédé à Guentrange, le 2 mai 1895.
2 Décédé à Retonfey, le 26 avril 1894.

Digitized by Google

1875. PANGE (le comte MAURICE de), au château de Pange.
1891. PAULUS (l'abbé ÉT.-EUGÈNE), curé de Puxieux. (*Correspondant* en 1889).
1847. PROST (AUGUSTE), homme de lettres.
1872. REMOISSENET, ingénieur-opticien, rue Fournirue.
1875. SAULCY (FÉLICIEN de), membre de la Société entomologique de France, rue Châtillon.
1888. SCHLINCKER (A.), maître de forges à Creutzwald. (*Correspondant* en 1881).
1877. SIMON (LÉON), peintre, rue du Moyen-Pont. (*Agrégé-Artiste* en 1873).
1888. TINSEAU (VALÉRY de), rue Jurue, 21.
1871. VIANSSON (LOUIS), ✲, ancien maire de Plappeville.
1887. VION (l'abbé H.), curé de Bazoncourt.
1873. WINSBACK (ERNEST), docteur en médecine, place Saint-Louis, 8.

Associés-libres non résidants.

MM.

1863. ALMERAS-LATOUR (le baron LOUIS-M.), O. ✲, conseiller honoraire à la Cour de cassation ; quai Saint-Michel, 23, à Paris.
1887. ANTOINE, (*Agrégé-cultivateur* en 1873 ; *titulaire* 1875).
1864. BABINET (LÉON), O. ✲, A. ❦, lieutenant-colonel dans l'armée territoriale.
1887. BELLEVOYE (ADOLPHE), membre de la société entomologique de France, rue Talleyrand, à Reims. (*Agrégé-artiste* en 1858 ; *titulaire en* 1871).
1863. BOURGEOIS, ✲ I. ❦, inspecteur d'Académie à Beauvais.
1846. CAZALAS (L.), C. ✲, médecin inspecteur de la réserve ; impasse Sainte-Marie, rue du Bac, à Paris.
1853. CHASTELLUX (de), ✲, ancien sous-préfet.
1881. COETLOSQUET (le baron MAURICE du) ; à Rambervillers (Vosges).
1864. CROVA (ANDRÉ), ✲, A. ❦, professeur de physique à la Faculté des sciences de Montpellier.
1865. CUVIER (OTHON), pasteur honoraire, faubourg Stanislas, 29 *bis*, à Nancy.

Digitized by Google

1871. DIDION (JULES), ✠, docteur en médecine ; rue Saint-Dizier, 18, à Nancy.
1861. FOURNIER (J.-B.), G. O. ✠, général du génie en retraite ; rue Madame, 43, à Paris.
1877. GANDELET (le comte ALBERT), camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, rue de Strasbourg, 57, à Nancy.
1882. GARGAN (CHARLES de), au château de Preisch.
1873. GILBRIN, docteur en médecine, rue Chaplerue, 7, à Metz.
1855. GUÉPRATTE (l'abbé LOUIS), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.
1878. GURY (ALPHONSE), ancien pharmacien ; 22, rue du Regard, à Paris.
1864. HANRIOT (CHARLES), ✠, I. ✠, ancien inspecteur d'Académie ; à Troyes.
1855. HANRIOT (THÉODORE), ✠, professeur honoraire de la faculté des sciences de Lille ; à Joppécourt, par Mercy-le-Bas (Meurthe-et-Moselle).
1864. JACQUET (AUGUSTIN), A. ✠, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au lycée ; 88, rue Claude-Bernard, à Paris.
1858. LACOULONCHE (de), ✠, A, ✠, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne ; rue de Seine, à Paris.
1888. LADOUCETTE (baron EUGÈNE de), place Vendôme, 8, à Paris.
1847. LANGLOIS, O. ✠, docteur en médecine, pharmacien principal de première classe en retraite ; à Paris.
1858. MAUROUARD, O. ✠, inspecteur général des poudres et salpêtres, chef du service au ministère de la guerre, rue d'Argenson, 1, à Paris.
1863. MICHEL (ÉMILE)[1], peintre ; avenue de l'Observatoire, 9, à Paris.
1843. MICHEL (le chevalier EMMANUEL), ✠, conseiller honoraire de Cour d'appel ; à Tulle (Corrèze).
1857. MOUZIN (EDOUARD), professeur au Conservatoire de musique ; boulevard Magenta, 154, à Paris.
1885. PAQUET D'HAUTEROCHE (RENÉ) ; 34, rue de Vaugirard, à Paris.

[1] Elu membre honoraire le 28 juin 1894.

Digitized by Google

1856. PETRE (Charles), A. ✿, statuaire, directeur de l'École régionale des beaux-arts à Bourges.
1858. PETSCHE (Charles), O. ✿, ingénieur en chef des ponts et chaussées; 21, rue d'Aumale, à Paris.
1868. RIOLACCI (J.-D.-P.), O. ✿, médecin-major de première classe au 11e régiment d'infanterie.
1851. STRATEN-PONTHOZ (le comte François van der); rue de la Loi, 13, à Bruxelles.
1862. TRAUTMANN, ingénieur en chef des mines; à Dijon.
1852. VIAL (Jules), O. ✿, lieutenant-colonel d'état-major, professeur à l'École d'état-major; à Paris.
1857. WOLF (C.)[1], I. ✿, astronome à l'Observatoire de Paris.
1849. WORMS (Justin), banquier; 30, boulevard Haussmann, à Paris.

Agrégés-Artistes.

MM.

1878. DUJARDIN (A.), sculpteur, à Metz.
1838. NOUVIAN, artiste lithographe, rue de Metz, 10, à Nancy.
1877. SCHUSTER (Aimé), ex-professeur de physique et de chimie, rue de l'Evêché, 6, à Metz. (*Titulaire* en 1873.)
1883. THIRIOT, professeur de musique, rue Mazelle 19, à Metz.

Correspondants.

MM.

1856. ABORD (Hyppolyte), avocat; à Autun.
1886. ADAM (Lucien), ✿, président de chambre, à Rennes.
1889. ANCEL (Charles René), fabricant de produits chimiques, à Rosières-aux-Salines. (Meurthe et Moselle)
1893. ALTMAYER (Jean-M.-Em.), ancien percepteur.
1861. AUBURTIN-LALLEMAND (Ernest), docteur en médecine; aux Bergerons, près Cognac.
1887. BARRAL (Georges), publiciste, à Paris.

---

1 Elu membre honoraire, le 28 juin 1894.

Digitized by Google

1893. BARTHÉLEMY (François), secrétaire de l'Académie de de Stanislas, 22, rue du Faubourg des trois Maisons, à Nancy.
1859. BEAUDOIN (Jules), ✲ (1), géologue; à Châtillon-sur-Seine.
1878. BERTRAND (l'abbé Louis), professeur au grand séminaire de Bordeaux.
1878. BOGINO (Frèd.-Louis), statuaire; rue du Moulin-Vert, 59, à Plaisance-Paris.
1865. BONVALLOT (Èd.), ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 3, rue Cassette, à Paris.
1869. BONVARLET, ancien négociant, consul de Danemark ; à Dunkerque.
1882. BOSMANS (l'abbé J.), secrétaire-archiviste du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique).
1878. BUZY, professeur au lycée de Sens.
1868. CARRA DE VAUX (le baron A.-F,), juge honoraire au tribunal de la Seine; rue de Tournon, à Paris.
1859. CASTAN (Auguste), ✲, I. ❦, conservateur de la bibliothèque de la ville de Besançon, correspondant de l'institut.
1887. CHASSIGNET, O. ✲, sous-intendant militaire en retraite, 18, rue de Boudonville, à Nancy.
1867. CHAUTARD (J.), I. ❦, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Lille, à Croissandeau (Calvados).
1886. CIZEL (l'abbé), professeur au collège de Lachapelle-sous-Rougemont (Haut-Rhin).
1873. CLÉRY (Adrien ROBINET de), ✲, ✠, 20, rue du Cloître N.-D., à Paris.
1870. COLIN (Léon), C. ✲, I. ❦, médecin principal de première classe en retraite.
1883. COLLIGNON (Dr. René), médecin-major au 25e de ligne, 42, rue de la Paix, à Cherbourg (Manche).
1868. COLNET D'HUART (de), docteur ès-sciences, professeur de physique à l'athénée de Luxembourg, à Bertrange.
1852. COLSON, ✲, docteur en médecine; à Noyon.
1879. DENY (Edouard), ingénieur civil, directeur de l'usine de Mertzwiller (Alsace).

1 Décédé en 1894.

Digitized by Google

1887. DESSENON, I. ✠, professeur de mathématiques au Lycée Saint-Louis, à Paris.

1877. DUPRIEZ (Raymond)[1], libraire (archéologie-numismatique), place de Brouckère, 24, à Bruxelles.

1852. ENGLING, professeur à l'Athénée de Luxembourg.

1893. FISTIÉ (Camille-Ch.-Théopolth), ancien inspecteur de de l'Enregistrement et des Domaines, à Bar-le-Duc.

1866. FROMONT (Auguste), homme de lettres; à Lille.

1880. GÉRARD (L.), conducteur des ponts et chaussées, au Hâvre.

1890. GENAY (Paul), président du comice agricole de Lunéville, membre de la société nationale d'agriculture de France, à Bellevue, près Lunéville.

1882. GERMAIN (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy.

1885. GOY (Paul de), licencié-ès-sciences mathématiques, à Zédrevaux, par Rémilly (Lorraine).

1886. HANNEAU, artiste sculpteur, rue Bochard de Saron, 8, à Paris.

1868. HUBERT (Louis), receveur des domaines à Crèvecœur (Oise).

1857. HUMBERT (Gustave), A. ✠, sénateur; 162, rue de Rivoli, à Paris.

1873. HYVER (l'abbé Ch.), vicaire général honoraire d'Alger, rue du Parc, 5, à Meudon (Seine-et-Oise).

1886. JACOB (Alfred), archiviste du département de la Meuse.

1854. KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), membre de l'Académie royale de Belgique (lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Bruxelles.

1891. KNŒPFLER, chef de clinique à la faculté de médecine de Nancy.

1878. KRAUS (l'abbé), professeur à l'Université de Fribourg, en Brisgau.

1861. LACRETELLE (Henri), homme de lettres; rue du Colisée, 19, à Paris.

1854. LARCHEY (Lorédan), conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal; 4, rue Thiers, à Aix (Bouches-du-Rhône).

1 Décédé à Bruxelles, le 3 août 1893.

Digitized by Google

1860. LE GENTIL, juge au tribunal civil d'Arras.
1865. LERAS (Napoléon), ✠, I. ❦, docteur ès-sciences, inspecteur d'Académie ; à Auxerre.
1864. LÉVY (Isaac), rabbin ; à Vesoul.
1872. LUCAS (Charles), architecte.
1865. MAHON DE MONAGHAN (Eugène), ✠, consul de France ; rue des Ternes, 88, à Paris.
1886. MANGIN (Ferdinand), ✠, inspecteur général des forêts, vice-président de la Société d'agriculture d'Algérie.
1873. MATHIEU (Auguste), sous-inspecteur des forêts.
1862. MILLIEN (Achille), homme de lettres ; à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1863. MOUGENOT (Léon), archéologue ; à Malzéville près Nancy.
1857. ORDINAIRE DE LACOLONGE (Louis), ✠, chef d'escadrons d'artillerie en retraite ; allée de Tourny, 22, à Bordeaux.
1888. PRÉAU (Ch.-Alex.-Germain), membre de diverses Sociétés d'Archéologie, 57, rue Rodier, à Paris.
1885. PRÉVOT (Ch.), ingénieur à Boussu, près Mons (Belgique).
1872. REVOIL (Henri), O. ✠, I. ❦, architecte diocésain et des monuments historiques, correspondant de l'Institut ; à Nimes.
1879. ROBERT (Ferdinand des), terrasse de la Pépinière, 1, à Nancy.
1857. SCOUTETTEN (Louis), ✠, médecin-major de première classe, au 34e régiment d'infanterie.
1837. SELYS LONGCHAMPS (le baron Edmond de), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique (sciences naturelles) ; à Liège.
1887. SERRURE, directeur de la Revue numismatique, rue de Richelieu, 53, à Paris.
1889. SIMON (Eug.-Gabriel), ancien consul, 35, rue des Apennins, à Paris.
1866. STAAF (le colonel F.-N.), O. ✠, attaché militaire à la légation de S. M. le roi de Suède et de Norvège, place Wagram, 1 à Paris.
1878. THIRION (Maurice), docteur-ès-lettres, professeur d'histoire au lycée de Limoges (Haute-Vienne).
1860. TRANCHARD (Louis), C. ✠, intendant militaire du cadre de réserve, à Bourges.

Digitized by Google

1886. VENDEL (ADRIEN), ancien juge de paix, à Demange-aux-Eaux (Meuse).

1859. WOGUE (L.), gradué grand-rabbin, professeur de théologie et d'hébreu au séminaire israélite ; rue Ville-Hardouin, 16, à Paris.

A. FRIREN.

Digitized by Google

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES, etc.

Avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses Publications.

Les Sociétés correspondantes sont priées de considérer comme accusé de réception *de leurs envois à l'Académie l'inscription à la liste ci-dessus, pages 344 à 361, des publications qu'elles lui ont envoyées.*

Liste des Sociétés de divers pays avec lesquelles l'Académie se trouve en relation, à la date du 25 mai 1893.

EUROPE.

ALLEMAGNE (EMPIRE D') :

Alsace-Lorraine, *Colmar.* Société d'histoire naturelle de Colmar.
— *Metz.* Société d'histoire naturelle de Metz.
— — Comice agricole de Metz.
— — Verein für Erdkunde zu Metz.
— — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— — Le *Lorrain.*
— — Le *Messin.*
— — Le *Courrier de Metz.*
— — Œuvre de la Cathédrale.
— *Mulhouse.* Société industrielle de Mulhouse.
— *Strasbourg.* Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
— — Club vosgien.
Bavière, *Munich.* Kœnigliche bayerische Akademie der Wissenschaften.
Prusse, *Brême.* Naturwissenschaftlichen Verein zu Bremen.
— *Gœrlitz.* Oberlautsitzische Gesellschaft der Wissenschaften.
— *Halle.* Kaiserlich-Leopold.-Carol.-Deutsche Akademie.

Digitized by Google

Prusse. *Kœnigsberg.* Kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg.
— *Trèves.* Gesellschaft für die nützliche Forschungen zu Trier.
Angleterre, *Cambridge.* Cambridge philosophical Society.
Londres. Zoological Society of London.
Manchester. Literary and philosophical Society of Manchester.
Autriche-Hongrie, *Buda-Pesth.* Budapester Handels und Gewerbe Kammer.
Gratz. Historische Verein für Steiermark.
Belgique, *Anvers.* Académie d'archéologie de Belgique.
— *Arlon.* Institut archéologique du Luxembourg.
— *Bruxelles.* Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Observatoire royal.
— — Société malacologique de Belgique.
— *Enghien.* Cercle archéologique d'Enghien.
— *Liége.* Institut archéologique liégeois.
— — Société de géologie de Belgique.
— — Société libre d'émulation de Liége.
— — Société royale des sciences de Liége.
— — Université de Liége.
— *Mons.* Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

FRANCE :

Ain, *Bourg.* Société d'émulation, sciences, lettres et arts de l'Ain.
Aisne, *Laon.* Société académique de Laon.
— *Saint-Quentin.* Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Alpes-Maritimes, *Nice.* Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.
Aube, *Troyes.* Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Digitized by Google

Aveyron, *Rhodez*. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Belfort (Territoire de). Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

Bouches-du-Rhône, *Aix*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

— *Marseille*. Société de statistique de Marseille.

— — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

Calvados, *Caen*. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— — Société des antiquaires de Normandie.

— — Société Linnéenne de Normandie.

Charente-Inférieure, *La Rochelle*. Société d'agriculture de La Rochelle.

— *Rochefort*. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.

Côte-d'Or, *Dijon*. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Doubs, *Besançon*. Académie des sciences et belles-lettres de Besançon.

Eure, *Evreux*. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Finistère, *Brest*. Société académique de Brest.

Gard, *Nîmes*. Académie du Gard.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

— — Académie des jeux floraux.

— — Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

— — Société d'archéologie du midi de la France.

— — Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége.

Gironde, *Bordeaux*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

— — Société Linnéenne de Bordeaux.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Isère, *Grenoble*. Académie Delphinale.

Jura, *Lons-le-Saulnier*. Société d'émulation du Jura.

Landes, *Dax*. Société de Borda.

Digitized by Google

Loire, *Saint-Etienne.* Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Loire (Haute-), *Le Puy.* Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure, *Nantes.* Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

— — Société des sciences naturelles de l'ouest

Loiret, *Orléans.* Société d'archéologie de l'Orléanais.

Loir-et-Cher, *Blois.* Société des sciences et des lettres de la ville de Blois.

Lozère, *Mende.* Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Maine-et-Loire, *Angers.* Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

— — Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.

Manche, *Cherbourg.* Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Marne, *Châlons.* Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

— *Reims.* Académie de Reims.

— *Vitry-le-François.* Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Meurthe-et-Moselle, *Nancy.* Académie de Stanislas.

— — Société d'archéologie lorraine.

— — Société centrale d'agriculture de Nancy.

— *Pont-à-Mousson.* Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

Meuse, *Bar-le-Duc.* Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

— *Verdun.* Société philomatique de Verdun.

Morbihan, *Vannes.* Société philomatique du Morbihan.

Nord, *Cambrai.* Société d'émulation de Cambrai.

— *Douai.* Société d'agriculture, de sciences et d'arts, séant à Douai.

— *Dunkerque.* Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Lille.* Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

Oise, *Beauvais.* Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Pas-de-Calais, *Arras.* Académie d'Arras.

Digitized by Google

Puy-de-Dôme, *Clermont-Ferrand.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-), *Pau.* Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales, *Perpignan.* Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Rhône, *Lyon.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

— — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

— — Société littéraire, historique et archéologique.

— — Société académique d'architecture de Lyon.

Saône (Haute-), *Vesoul.* Société d'agriculture de la Haute-Saône.

Saône-et-Loire, *Autun.* Société Éduenne.

— *Chalon-sur-Saône.* Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Sarthe, *Le Mans.* Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Seine, *Paris.* Société des Antiquaires de France.

— — Société centrale d'agriculture de France.

— — Société de géographie de Paris.

— — Société zoologique d'acclimatation.

Seine-et-Oise, *Versailles.* Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

— — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

Seine-Inférieure, *Le Havre.* Société havraise d'études diverses.

— *Rouen.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

— — Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure.

— — Société des sciences naturelles de Rouen.

— — Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.

Sèvres (Deux-), *Niort.* Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.

Somme, *Abbeville.* Société d'émulation d'Abbeville.

Somme. *Amiens.* Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme.

— — Société des Antiquaires de Picardie.

Var, *Toulon.* Société académique du Var.

Digitized by Google

Vienne, *Poitiers.* Société académique d'agriculture, belles-lettres et arts de Poitiers.
Vosges, *Épinal.* Société d'émulation du département des Vosges.
— *Saint-Dié.* Société philomatique de Saint-Dié.
Yonne, *Auxerre.* Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Hollande, *Harlem.* Nederlandsche Maatschappij ter Bevordering van Nijverheid (Société néerlandaise pour le progrès de l'industrie).
Luxembourg (Grand-duché de), *Luxembourg.* Institut royal grand-ducal de Luxembourg.
— — Société de botanique de Luxembourg.
Norvège, *Christiania.* Kongeliche norske Fredericks universitet.
— — Observatoire de Christiania.
Russie, *Saint-Pétersbourg.* Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
— — Observatoire physique central de Russie.
— — Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.
Suède, *Lund.* Lunds universitet.
— *Stockholm.* Université.
— — Académie de Stockholm.
Suisse, *Zurich.* Antiquarischen Gesellschaft in Zurich.

AFRIQUE.

Algérie, *Alger.* Société historique algérienne.
Égypte, *Le Caire.* Société khédivale de géographie du Caire.

Digitized by Google

AMÉRIQUE.

Antilles, *Haïti.*
Brésil, *Rio-de-Janeiro.* Museu nacional do Rio-de-Janeiro.
Californie, *San-Francisco.* Academy of Sciences.
Canada, *Ottawa.* Institut Canadien-Français.

ÉTATS-UNIS :

Columbia, *Washington.* Agriculture Departement.
— — Coast Survey Office, U. S.
— — Interior Departement.
— — Patent Office.
— — Smithsonian Institution.
Connecticut, *Hartford.* Connecticut State agricultural Society.
— *New-Haven.* Academy of Sciences of Connecticut.
Iowa, *Davenport.* Davenport Academy of natural Sciences.
Kansas, *Topeka.* Academy of Kansas.
Massachusetts, *Boston.* American Academy of Arts and Sciences.
— *Cambridge.* Museum of comparative Zoölogy at Harvard College.
Michigan, *Détroit.* Agricultural Society of the Stat of Michigan.
Missouri, *Saint-Louis.* Academy of Sciences of Saint-Louis.
New-York, *New-York.* University of the State of New-York.
Ohio, *Columbus.* Ohio State board of Agriculture.
Pennsylvanie, *Philadelphie.* Academy of natural Sciences.
Wisconsin, *Madison.* Wisconsin State agricultural Society.

Mexique, *México.* Observatorio Meteorologico-Magnetico Central de México.

ASIE.

Chine, *Zi-Ka-Wei,* Observatoire magnétique et météorologique de Zi-Ka-Wei, près Chang-Hai.

A. FRIREN.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. SÉANCE ANNUELLE

Séance annuelle du 25 mai 1893

Pages

Bericht über die Arbeiten der Akademie während des Jahrgangs 1892-2893, erstattet durch Herr N. Box, Sekretär. 1

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1892-1893, par M. N. Box, secrétaire. 3

Rapport sur le concours d'histoire de l'année 1892-1893, par M. Benoît, membre tituláire 41

Notice sur Haussonville, par M. l'abbé Paquatte, lauréat 53

Notice sur M. l'abbé Curicque, par M. l'abbé Paulus, membre titulaire. 277

Notice biographique sur Eugène-Jean Graffe, peintre décorateur, par M. R. Jacquemin, membre titulaire 289

Notice nécrologique sur M. Auguste Salmon, ancien magistrat, par M. Ch. Abel, membre titulaire. 295

Digitized by Google

Récompenses décernées par l'Académie à la suite des concours de l'année 1892-1893. 299
Programme des concours ouverts pendant l'année 1893-1894 301
Bureau de l'Académie de Metz pour l'année 1893-1894. 305

II. MÉMOIRES ET COMMUNICATIONS

Littérature.

Les animaux dans les poèmes épiques de l'antiquité (3e. Hymnes homériques, Épigrammes, Poètes cycliques), par M. l'abbé Bérard, membre titulaire. 309

Histoire et Archéologie

Anciennes inscriptions commémoratives de la nouvelle porte Serpenoise, par M. Ch. Abel, membre titulaire 321
Cadenborn et Rouhling, près de Sarreguemines, 2e partie, par M. E. Huber, membre titulaire . . . . . [19 pages]

Agriculture

Les liens pour gerbes des moissons, par M. Lametz, membre titulaire 327
Note sur la destruction des guêpes, par M. Greff, membre titulaire. 331

Digitized by Google

III. APPENDICE

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie pendant l'année 1892-1893. 341
Travaux manuscrits déposés aux archives de l'Académie pendant l'année 1892-1893. . 363
Tableau des membres de l'Académie . . . 365
Académies, Sociétés savantes, etc., avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses publications. 379

FIN DE LA TABLE

Metz, Imprimerie Lorraine, rue des Clercs, 14.

Digitized by Google

Digitized by Google

CADENBORN et ROUHLING

PRÈS DE

SARREGUEMINES

RÉSULTATS DU REFOUILLEMENT

de quelques-uns des neuf tumulus explorés en 1885 et en 1890, dans les forêts de ces localités, et de l'exploration de 12 autres tumulus, fouillés en 1893, dans les mêmes forêts, dont l'une porte aussi le nom de forêt de Grosbliederstroff

PAR

M. E. HUBER

MEMBRE TITULAIRE

DEUXIÈME PARTIE

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Nos premières fouilles, pratiquées en 1885 et en 1890, dans les forêts ci-dessus mentionnées, sur neuf tumulus différents, ayant été connues, on nous a adressé certaines questions relatives à quelques détails, et c'est pour fournir des réponses à ces questions que nous avons fait refouiller quelques-uns des tumulus déjà explorés.

Cette fois, nous osons l'espérer, nos détails complémentaires, consignés ci-après, fourniront matière à écarter toute espèce d'hésitations. Nous y joignons d'ailleurs les résultats de nos fouilles dans 12 autres tumulus situés dans les mêmes forêts.

De cette manière, les diverses époques de ces sépultures pourront s'établir péremptoirement, ainsi que le caractère et les mœurs des habitants.

Nos investigations nouvelles ont porté notamment sur les tumulus N° I, N° II et N° VII de nos premièrs tumulus fouillés. Pour ce dernier, couvert d'arbres de fortes dimensions, nous n'avons pu que érafler la surface de la terre en certains endroits, et pour les deux premiers, nous nous étions contenté de la sépulture d'un corps, sans songer à pousser plus loin nos investigations. Pour bien se rendre compte d'un travail de ce genre, il faut émietter jusqu'à la moindre motte de terre, scruter la nature et la

Digitized by Google

quantité de toute espèce de matières charbonneuses ou autres, aller même jusqu'à tenir compte de la moindre différence de nuance, pouvant se présenter dans les terres, les pierres, ou autres objets rencontrés.

Nous avons donc refouillé ces premières sépultures et, dans ce qui suit, nos observations ont été annotées par les dénominations de N° I^{bis}, N° II^{bis} et N° VII^{bis}, afin de faire bien remarquer ce qui appartient aux premières fouilles, inscrites sous les dénominations de Tumulus I, II et VII, et faisant l'objet de la première partie de nos publications.

Digitized by Google

TUMULUS N° I^{bis}.

Forêt de Cadenborn.

Mai 1893.

L'énorme butte de terre du Tumulus I pouvant nous ménager encore quelques enseignements, nous l'avons refouillée et nous y avons encore découvert une sépulture que, d'après ce qui est convenu, nous nommerons N. I^{bis}. Elle est placée sur le sol vierge de la forêt, à 2^{m} au Sud de l'enrochement du Tumulus N° I auquel elle est parallèle.

Après avoir déblayé le haut de la butte de terre, nous avons trouvé un bracelet mince X, en bronze, ayant sans doute appartenu à une femme; puis, quelques débris de poteries grossières annonçant l'approche d'une sépulture.

En effet, nous fûmes bientôt en présence d'un massif de pierres de 1^{m},70 de longueur et d'une largeur variant de 1^{m} à 1^{m},50; il était couronné par une pierre tombale N, de 0^{m},80 de largeur, de 0^{m},40 de hauteur, et de 0^{m},15 d'épaisseur, qui est maintenue verticalement par deux autres pierres *n*. N est située à 0^{m},40 de la face verticale de l'empierrement du Tumulus N° I.

Digitized by Google

La sépulture bien dégagée, nous vîmes, à son pied, des trous d'environ 0m,20 de diamètre, ce qui annonce que le squelette aura été détruit par des animaux rongeurs.

A la tête du massif, en O, se trouvait un silex

Après l'enlèvement des pierres, nous avons découvert un radier de 0m,80 de largeur qui limite toute la sépulture.

En C, une pierre bizarre ; dans l'intérieur du massif, on ne rencontre que du charbon de bois et des cendres ; le fond est dallé de pierres plates ; au centre, règne un conduit vide qui a sans doute reçu le corps.

En B, sur le dallage, près de la place qui était occupée par la main gauche, se trouve un *bloc de béton* composé de mortier et de débris de briques rouges ; la surface en est plate et luisante, absolument comme celle des bétons formant le sol des chambres des bains de Rouhling situés, à 2 kilomètres plus loin, sur le revers de la vallée.

En poussant le déblai jusqu'à la rencontre de la sépulture dite Tumulus N° I, c'est-à-dire à 2m plus loin, nous avons trouvé un morceau de *fût de colonne de grès*, de 0m,20 de diamètre, et un fragment de *pierre à meule*; ces deux objets sont également de la nature de ceux trouvés aux ruines des bains de Rouhling, au canton des *Heidenhäuser*.

TUMULUS N° IIbis.

Forêt de Cadenborn.

Après avoir défoncé complètement la butte de terre sous laquelle était la sépulture double appelée

Digitized by Google

tumulus N° II, nous avons trouvé, à deux mètres au Sud de l'enrochement de ce tumulus N° II, un nouveau massif de pierres de forme allongée et orienté du Levant au Couchant.

La hauteur de la partie empierrée est de 0m,60 au Levant et de 0m,30 au Couchant.

Sous les pierres, on voit des restes de foyers, beaucoup de charbons de bois et des cendres ; pas trace d'ossements ou d'une disposition de pierres qui aurait rappelé une inhumation.

En P, des débris de poteries épaisses. A 0m,40 de distance du massif ci-dessus, toujours vers le Sud, nous trouvons un petit amas de pierres de 0m,40 de longueur et de largeur et de 0m,30 de hauteur.

En C, quelques charbons de bois.

Les pierres des tumulus N° II et IIbis sont comme celles des tumulus I et N° Ibis des calcaires à coquillages ; elles sont plates et viennent du ruisseau de Hungerbach qui passe à Rouhling et dans lequel, les maçons, vont encore, de nos jours, chercher leurs pierres à pavés.

TUMULUS N° VIIbis.

Forét de Cadenborn.

Ce tumulus, l'ancien tumulus VII, est toujours occupé par de grands arbres, comme en 1885 ; nous n'avons pu y pratiquer que quelques sondages vers l'Ouest, et nous en avons retiré un bracelet en bronze et un silex.

Digitized by Google

TUMULUS X.

Forêt de Grosbliederstroff.

Ce tumulus consiste en une butte située à 25m au Nord du tumulus IX et dans le même axe, Nord-Sud, perpendiculaire à la route de Rouhling; son diamètre est de 12m, sa hauteur de 1m,50.

En déblayant la terre, on trouva, d'abord, trois morceaux de briques ou tuiles. A 0m,50 du fond de la fouille et à son centre, on rencontra seize pierres posées à plat sur une largeur de 0m,60 et sur 2m de longueur, suivant la direction de l'axe Nord-Sud. Les deux premières, sous lesquelles devait reposer la tête du 1er corps H, sont au centre du tumulus, les pieds étant au Nord.

Le 2e corps A est placé perpendiculairement au 1er, et au Sud, la tête touchant l'axe du tumulus cité plus haut, et les pieds étant à l'Est. Une grosse pierre était placée au-dessus de la tête dont il ne reste que quelques molaires de la machoire supérieure; deux pierres plates indiquent l'emplacement des bras; une 4e est à la hauteur des cuisses dont il ne reste que deux fragments de fémur; une 5e montre la place que devaient occuper les pieds.

Entre les deux corps et près des têtes, apparait un fragment de silex.

Les deux corps avaient donc été déposés sur le sol de la forêt purifié auparavant par un feu de branchages, car on trouve sous ces pierres une grande quantité de charbons de bois. Ils avaient été recouverts de terre, puis d'une ligne de pierres plates indiquant l'emplacement des corps.

Digitized by Google

Quelques cavités, sous la sépulture du 1er corps, indiquaient que les corps avaient été détruits par des animaux.

TUMULUS XI.

Forêt de Cadenborn.

5 Mai 1893.

C'est une énorme butte de 40m de diamètre et de 1m,80 de hauteur.

Elle est située prés du tumulus VII et à sa droite, sur le bord de la forêt, côté N. O., en face du village de Cadenborn.

Au centre, à 0m,60 de profondeur, nous rencontrons les premiers charbons de bois ; à 0m,20 plus bas, les couches de charbons sont plus abondantes.

Vient ensuite une terre rouge brique, entièrement calcinée, au milieu de laquelle nous ramassons deux grands morceaux de briques rouges à pâte très fine, puis, des débris de ces poteries grossières et noirâtres qui sont dans toutes ces sépultures.

Nous avons fait d'énormes tranchées à travers ce vaste tumulus sans y rencontrer de pierres ou d'ossements ou d'autres objets ; la terre de couleur uniforme est meuble, très facile à fouiller.

TUMULUS XII.

Forêt de Cadenborn.

Tumulus I à l'Est et tumulus XIII à l'Ouest de

Digitized by Google

cette sépulture. Diamètre de la butte 15m, hauteur au centre, 3m.

Ce tumulus est habité par des renards, il ne faut donc pas espérer y trouver des ossements.

En déblayant, nous rencontrons quelques grosses pierres, et au centre de la butte, une sépulture.

Elle est formée par un radier de pierres debout de 2m,20 de longueur et de 0m,65 de largeur; le corps à dû être déposé sur le sol vierge; la terre, qui l'a recouvert indique une purification par le feu. La sépulture se termine par une série de pierres plates posées sur le corps.

Une pièce de 0m,50 et 0m,60, terminée en pointe de lance était dressée verticalement contre la face de 0m,65 de côté, c'est-à-dire, au Nord de la sépulture. Près de cette pierre levée, un beau couteau de silex poli. La pierre tombale indiquant la place voisine de la tête, il en résulte que le corps était placé, tête au Nord et pieds au Sud; c'est le seul tumulus ayant pareille orientation.

TUMULUS XIII.

Forêt de Cadenborn.

Le tertre a 1m,50 de hauteur.

On déblaie la terre qui est bien égale de nature et ne contient pas de pierres isolées. Arrivé près du sol vierge, une *1re sépulture* est indiquée par une pierre levée P, pierre plate et blanchâtre, couverte de coquillages. Autour d'elle, quantité de débris de poteries grossières.

Digitized by Google

A 0m,25 plus loin, vers le Sud, on rencontre une pierre plate de 0m,40 sur 0m,50, sous laquelle sont des charbons de bois et quelques débris d'un crâne.

A l'emplacement qu'a dû occuper le corps, on ne voit que de la terre brunâtre grelée de charbons de bois et quelques petits fragments du squelette.

La *2e sépulture* A est à 1m,50 au Sud du corps P. Le corps avait été placé sur des pierres plates de 0m,20 à 0m,30 de largeur disposées en une ligne droite de 2m de longeur.

Sur la première pierre ayant reçu la tête, on voit un grand anneau en bronze de 0m,145 de diamètre ; point de trace du crâne.

A la hauteur du bassin existe, une pierre de la même importance que celle qui avait reçu la tête ; elle montre, au bras droit, un bracelet, E en bronze, rond, uni, avec trois renflements annulaires. Au bras droit, un bracelet D, en bronze, de forme élégante, dans lequel sont encore engagés les os du bras conservés par l'oxyde de cuivre ; ce sont les seuls ossements du squelette.

Ces trois objets en bronze semblent sortir d'un lit de tourbe. On voit cette matière brunâtre sur toutes les pierres de la sépulture et sur les trois pierres A et B qui sont à 0m,40, à droite, du corps A.

Près du bras gauche de ce corps, on voit en C, un objet important, en fer, ressemblant à une pointe de flèche ou de lance ; il a encore 0m,08 de longueur.

Entre les corps P et A, on a recueilli un beau silex en forme de fer de lance, avec arête vive dans sa longueur. Le sol vierge de la forêt a reçu un feu de branchages avant les inhumations, car il est par-

Digitized by Google

semé de débris de la combustion; les pierres de la sépulture A ont été placées après cette purification, car, en les soulevant, on voit quelles ont été posées sur des charbons.

Le corps P semble avoir été celui d'un homme et A, celui d'une femme.

TUMULUS XIV.

Forêt de Cadenborn.

Butte très peu apparente; son diamètre est de 40m environ, sa hauteur de 0m,80.

Après avoir dégagé 0m,50 de terre, on rencontre une pierre levée D, de 0m24 de largeur et de 0m,35 de hauteur, placée sur le sol vierge. A côté, vers l'Ouest, on voit une pierre de fortes dimensions posée à plat. Elle recouvre le crâne du squelette qui est entouré d'un seul rang de pierres formant sarcophage, sauf du côté des pieds où il n'y a pas de limite. La sépulture a 0m,35 de largeur intérieure, 0m,70 à l'extérieur et 2m de longeur.

En C, apparaît un bracelet en fer, de section ovale; il est au bras gauche dont les ossements sont les seuls intacts.

A gauche de la tête, des débris de poteries grossières.

En A, de l'autre côté de la pierre levée D, à l'Est de la sépulture, un silex brut voisin de B, et un clou en fer.

Au Nord du massif de pierres, à environ 1m de distance, se trouve une pierre plate de 0m,20 sur 0m,25.

Digitized by Google

Point d'autres pierres dans la butte ; quelques charbons de bois et de la terre d'aspect uniforme.

TUMULUS XV.

Forêt de Cadenborn.

15 Mai 1893.

Diamètre du tumulus 10^{m}, hauteur 1^{m},30.

La fouille se pratique dans une terre de couleur uniforme et bien meuble.

A 1^{m} de profondeur, au centre, on rencontre une seule pierre plate de 0^{m},30 de largeur et de 0^{m},15 d'épaisseur. Elle était entourée de charbons de bois et de cendres. En dessus d'elle, se trouvaient les débris d'une assiette en poterie noire et épaisse, et d'un vase à boire de pâte fine et mince, d'un ton gris et rouge.

On reconnaît que la fouille est terminée, à la dureté de l'ancien sol, à son aspect de terre glaise vert-pâle parsemée de débris de pierrailles marneuses. Nous n'avons pas trouvé traces d'ossements.

TUMULUS XVI.

Forêt de Cadenborn.

Ce tertre est à droite des tumulus I et II ; il est près de la route menant à Cadenborn. Vers le centre de la butte, on trouve le fond d'un vase à boire, des charbons, des débris de poteries ; la terre est facile à manier et ne contient pas une seule pierre.

Digitized by Google

TUMULUS XVII.

Côte gauche de la forêt de Cadenborn.

La butte se trouve dans la pointe de la forêt voisine du village et dans la partie qui est à gauche de la route, quand on va au village, en venant de Rouhling.

Il n'y a donc dans cette partie de la forêt que les tumulus V et XVII; tous les autres sont dans la partie de la forêt, à droite de la susdite route, à l'exception, toutefois, des tumulus VIII, IX et X qui sont en faces des bains de Rouhling dans la forêt de Gros-bliederstroff (Heidenwald).

La butte est peu apparente; il n'y a que 0m,20 de terre au-dessus de l'enrochement de pierres.

La tête de la sépulture est indiquée par deux pierres levées H et N distantes l'une de l'autre de 0m,60. Elles sont en muschelkalk, comme toutes les pierres de ces sépultures.

H: longueur 0m,50, largeur 0m,18;

N: longueur 0m,50, largeur 0m,15.

Ces deux pierres sont terminées en pointes à leurs deux extrémités. Devant elles, sont d'énormes cubes de pierres dont quelques-unes ont 0m,50 sur 0m,25 et 0m,15 d'épaisseur

A la tête de la sépulture, le massif de pierres a 1m de hauteur; il couvre un terrain de 4m de largeur et de 5m de longeur.

La sépulture est double : elle est dallée de pierres dont les mesures sont, pour quelques-unes, de 0m,80 sur 0m,50 et de 0m,10 d'épaisseur. Elle a un radier formé de grosses pierres dressées; le fond de

Digitized by Google

la sépulture est de 0m,30 plus profond que la partie d'alentour formant le massif de l'enrochement. Celui-ci est composé de pierres jetées au hasard par-dessus la vraie sépulture laquelle est dallée au fond et repose sur le sol vierge. Les 2 corps reposent sur ce dallage, la tête vers le Sud et les pieds vers le Nord.

A 2m,40 de H, on rencontre une pierre dressée S formant séparation entre les deux inhumations.

Les crânes sont dessoudés en deux parties ayant glissé, l'une à côté de l'autre, par suite de l'écrasement produit par le poids des matériaux.

Dans la fouille, on trouve des charbons de bois, mais en faible quantité.

Près des deux crânes, on remarque une pierre ressemblant à une *hache celtique*. Au milieu de la partie Est du radier, est une énorme pierre Q formant saillie en hauteur, comme le ferait une pierre levée. A côté de cette pierre, vers l'Est, un bloc de pierre faisant saillie en M, au-dessus de la partie empierrée.

Les dimensions de M sont de 0m,60, sur 0m,65, sur 0m,60

En F, prés de M et de Q, apparaissent deux tiges de fer rompues.

En R, se présente une forte pierre dressée au Sud-Ouest du tumulus.

En Z, un grain de poterie dit *fusaiole* de 0m,05 de diamètre et de 0m,03 d'épaisseur. A côté, en A, des pierres aux *formes bizarrss* et les débris d'*un vase à boire*, en poterie noire, et un *silex*.

Au Nord-Ouest, en T, une grosse pierre dressée.

En D, au Nord, les débris d'une *assiette pour les aliments* et quelques charbons.

Digitized by Google

Ce tumulus est le plus important sous le rapport de la quantité et de la grosseur des matériaux employés. Dans les autres sépultures, les pierres levées étaient rares et les massifs empierrés étaient formés par des pierres plates de faibles dimensions. Ici, trois pierres levées énormes en R, M, T, dans la partie rocheuse qui est en dehors du vrai sarcophage; puis dans ce dernier, deux pierres lévées, hautes et pointues, en H et N, chacune devant les têtes des corps.

Les trouvailles se sont bornées à quelques pierres bizarres, à un silex, à 2 tiges de fer, un grain dit fusaiole, le vase à boire et le plat aux aliments, tous deux brisés.

Nous avons représenté le tumulus XVII en plan; puis, en coupe transversale montrant les pierres levées et, en coupe longitudinale, afin de rendre bien visibles les différents niveaux de la sépulture et le corps étendu sur le dallage en pierres.

TUMULUS XVIII.

Forêt de Cadenborn.

Butte de 0m,80 de hauteur et de 8m de diamètre.

Après avoir dégagé le centre, on trouve, sur le sol de la forêt, une urne en poterie noire, épaisse, placée au milieu de cendres et de charbons. Elle est remplie d'ossements calcinés, et, fermée par un couvercle formé par une pierre plate et mince.

Cette urne en forme de bol de faïence, a 0m,20, de hauteur et 0m,20 de largeur.

Digitized by Google

Une pierre, de 0m,40 sur 0m,25 et de 0m,10 d'épaisseur, est à 0m,60 à l'Ouest de l'urne. C'est le témoin que nous rencontrons généralement dans toutes ces sépultures.

TUMULUS XIX.

Forêt de Cadenborn.

C'est un tertre de 1m,50 de hauteur avec un diamètre de 20m.

Après avoir enlevé 0m,50 de hauteur de terre, on rencontre le massif de pierres de la sépulture, sur lequel on voit en M, des débris de vases noirs et des charbons, de la terre brûlée, principalement en A.

En dégageant les pierres du massif, on trouve, à 0m,20 du haut de l'enrochement; en F, un clou en fer, en I, un silex, en A, une pierre levée.

Les pierres sont jetées au hasard dans la sépulture; leur nature est toujours la même, c'est-à-dire du muschelkalk; elles sont plates et tranchantes; celles du bas sont difformes et de plus fortes dimensions.

En C, apparaît un morceau de fer plat, ressemblant à un fragment de cercle de tonneau; en V, un grand fragment d'un vase noir et épais.

La sépulture contient 5 squelettes. Un radier général formé de pierres, debout, forme la limite extérieure de l'enrochement ayant 2m,70 de longueur au Nord, 4m,25 à l'Est, 3m,60 au Sud et 5m à l'Ouest.

Les corps 1, 3, 5 sont séparés, les uns des autres, par des radiers; les têtes, placées vers le Sud, sont

Digitized by Google

voisines d'un amas de grosses pierres E formant le centre de la sépulture. Les crânes sont absolument écrasés par les matériaux qui les recouvraient.

On retrouve les fémurs intacts dans la terre argileuse qui avait recouvert les corps placés sur le sol vierge de la forêt.

Le 5e corps seul avait été posé sur un dallage de grosses pierres recouvert de cendres et de charbons.

Près de la tête du 3e corps, en N, nous avons recueilli, mélangées aux dents, avec un anneau en bronze de petite dimension, des perles d'ambre et de terre cuite, ce qui peut faire croire à la sépulture d'une femme.

Les corps 2 et 4 sont placés perpendiculairement aux corps 1, 3, 5; les têtes à l'Est, les pieds à l'Ouest.

TUMULUS No XIXbis.

Ce massif de pierres est dans la butte du tumulus XIX et en est distant de 2m au Sud. Il apparaît après l'enlèvement d'une couche de terre de 0m,30 de hauteur.

L'enrochement à 1m de largeur, au Nord, et au Sud, et 2m de longueur sur les deux autres faces.

La hauteur de l'empierrement est de 0m,30. Il se compose de petites pierres plates dans la partie supérieure; puis, elles font place à de la terre brûlée. Il règne, en A et B, une ligne de charbons de bois et de cendres figurant l'emplacement d'un grand foyer

Point de pierres sur le sol de la forêt; on ne rencontre ni poteries ni objets quelconques.

Digitized by Google

TUMULUS XX.

Forêt de Cadenborn.

La butte a 1m de hauteur au-dessus du sol de la forêt. En enlevant 0m,50 de terre au centre du tertre, on trouve deux cailloux de rivière de la dimension d'un œuf d'autruche et 2 gros morceaux de poteries noires. On arrive alors à l'empierrement de la sépulture, indiqué seulement par quelques pierres plates. Elle est limitée par un radier mesurant 1m,80 à l'intérieur, du Nord au Midi, et 3m70 en longueur, de l'Est à l'Ouest.

La tête de la sépulture est au midi. Elle est indiquée par une pierre debout L, ayant 0m,70 de longueur, maintenue verticale par deux pierres au Midi et une autre B, de 0m,90 sur 0m,30, et 0,10 posée à plat qui la soutient au Nord, c'est-à-dire, à l'intérieur.

On trouve 4 petites pierres de sable en S, au milieu du radier de la face Est. Tous les matériaux sont disposés en un massif autour de la face Sud et de la pierre levée L.

Près de B, en soulevant deux grosses pierres plates, on trouve les crânes de deux corps qui ont été écrasés par le poids de ces matériaux.

Les squelettes sont assez bien conservés ; ils sont sur le sol de la forêt couvert de nombreux débris de charbons de bois.

Le corps n. 1 a, près du cou, un anneau en bronze C; au bras gauche, un anneau en jais B et, au bras droit, un bracelet en bronze B'. Ce corps semblerait avoir été celui d'une femme.

Digitized by Google

Le 2e squelette n'a aucun objet près de lui. Il est placé à 0m,70 du corps n. 1. Tous les deux sont bien dans l'axe de la sépulture, les pieds vers le Nord.

Entre les deux corps, nous trouvons un silex en SS, près de l'épaule du n. 2. La coupe du tumulus XX est destinée à bien montrer la position de la pierre levée L, de B, des radiers et de l'enrochement formant tête de la sépulture à l'extérieur du sarcophage.

TUMULUS XXI.

Forêt de Cadenborn.

Encore une butte à droite et sur le bord de la route de Rouhling à Cadenborn ; c'est la plus rapprochée du dernier village. Nous y avons pratiqué des tranchées dans tous les sens et jusqu'au sol de la forêt, et n'y avons trouvé que trois morceaux de poteries fines et minces avec peinture noire sur fond strié, type des poteries mérovingiennes.

A la suite de ces découvertes et de nos observations locales, nous concluons, d'une manière sommaire, que :

— Tous ces tumulus ont eu peu de hauteur; la terre qui les recouvre, a dû être apportée de loin, car le sol de la forêt, est partout de niveau. Toutefois, le tumulus I, ou No Ibis, en forme de pain de sucre, touche à une mare profonde, de trace irrégulière, qui a dû fournir la terre à cette sépulture.

Digitized by Google

— Les pierres, formant les massifs des enrochements, proviennent du ruisseau du Hungerbach ; ce sont des calcaires à coquillages dits Muschelkalk.

— Il est encore à remarquer qu'avant d'entrer dans le bois de Cadenborn, la route, venant de Rouhling, passe à côté de trois mardelles gauloises.

Epoque Gauloise.

Nous pensons que les tumulus IX et X sont des sépultures antérieures à la domination romaine; gauloises, par conséquent.

Epoque Gallo-romaine.

Du 1er siècle à l'an 300, environ, on pratiquait l'incinération des corps. En 1892, il a été trouvé sur cette même voie romaine, à sa descente du Héraple, à Morsbach, un vaste cimetière à incinération ayant servi de lieu de sépulture aux habitants du Héraple et des villages de la vallée de la Rosselle.

Nous n'avons pas encore découvert l'emplacement du cimetière à incinération de l'établissement des bains de Rouhling et des constructions qui en étaient voisines.

Le tumulus XVIII renfermait une urne contenant des ossements calcinés. Les tumulus VI, XV, XVI, XXI et une série d'autres buttes non numérotées, nous ont montré des débris de poteries, des charbons de bois, des cendres. Nous les rangeons dans la catégorie des sépultures à incinération complète.

Digitized by Google

Epoque de l'an 300 à 400.

Elle est caractérisée par les inhumations faites dans des sarcophages avec monuments extérieurs. Nous en avons trouvé quelques-unes, à la sortie du Héraple, le long de la voie romaine, avant d'entrer dans la forêt de Folckling.

Epoque de l'an 400 à l'époque mérovingienne.

Il faut admettre qu'on a continué, en Gaule, à pratiquer les coutumes anciennes dans les inhumations et qu'il existe des tumulus de physionomie essentiellement gauloise, postérieurs au premier siècle de l'ère chrétienne.

Si l'on ne pratiquait plus l'incinération complète, le sol de la forêt, destiné à recevoir le corps ou les pierres sur lesquelles ce corps devait être placé, était purifié par un feu de branchages.

Le tumulus I, aujourd'hui (I, N° I^{bis}) appartient bien à la série dont il s'agit.

Nous y avons, en effet, trouvé un fragment important de pierre à meule, un fût de colonne en pierre de grès, un gros morceau de béton avec une surface plate et luisante par suite d'usure et de la marche de l'homme; le tout est semblable à ce que nous avons trouvé dans les bains gallo-romains de Rouhling, situés sur la même vallée du Hungerbach et, à 2 kil. plus loin.

Ainsi les défunts des tumulus I, N° I^{bis} ont habité Rouhling, et cela, *après l'an 410*, après la destruction du Héraple et des bains de Rouhling :

Digitized by Google

car, on n'a pas trouvé, dans les fouilles que nous avons pratiquées de monnaies postérieures à l'an 400 ; ce qui veut dire que ces deux établissements ont été détruits vers cette date. Mais nous y voyons clairement des reconstructions ; les ruines ont été utilisées. A Rouhling, notamment, nous avons découvert des murailles de 50 m. de longueur construites avec des blocs de béton provenant de la démolition des habitations.

Ces constructions ont dû être bouleversées de nouveau vers 450.

La *pierre T. ALVN du tumulus I* provenait sans doute d'une sépulture de l'an 300 à 400 et avait été mise en tête du tombeau. Avait-elle appartenu à des parents des défunts des tumulus I et N° I^bis^ ? Pourquoi l'aurait-on placée dans une sépulture postérieure à sa création s'il n'en était pas ainsi ?

Epoque mérovingienne.

Quant au vrai tumulus mérovingien, il faut le chercher dans le tumulus VIII de la forêt de Grosbliederstroff, à quelques mètres de la voie séparant cette sépulture des établissements et bains de Rouhling.

Note. — Quant à l'inscription de la pierre T. ALVN, nous remarquons d'accord avec notre collègue, M. l'abbé Paulus, que le commencent de l'épitaphe est ordinairement la dédicace ; il faudrait lire alors : à Titus Alun ou TITO ALVNO ? ou TITO ALVN TANO ? Ce serait le nom du défunt. L'espèce de croix ornée serait le chiffre 50 donné par René Cagnot, dans son épigraphie latine; les 2 traits signifieraient 2 et indiqueraient pour l'âge du défunt 48 ou 52 ans. Puis le bas de la pierre porterait le nom du donataire ; alors M. D. V. serait traduit par *Monumentum dedicavit Uxor*, c'est-à-dire : Monument érigé par l'épouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 073762153

Digitized by Google

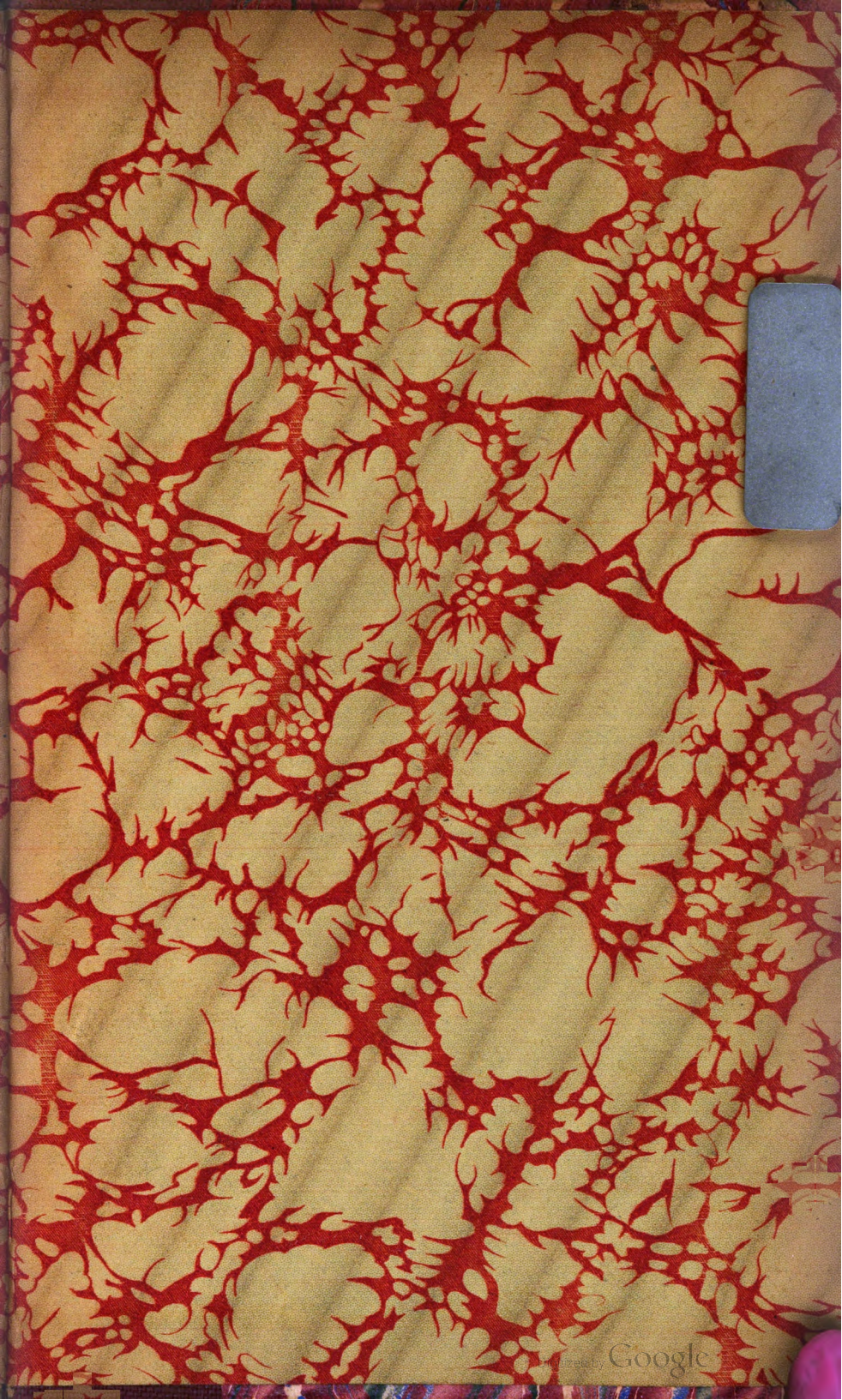
Digitized by Google